هكذا من الاصل



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15469 – 7 F

VENDREDI 21 OCTOBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Envisageant des mesures de sécurité exceptionnelles

Israël cherche les moyens d'isoler les territoires palestiniens

Le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a réuni, jeudi 20 octobre, ses ministres pour décider des mesures à prendre, au lendemain de l'attentat qui a provoqué la mort de vingt-deux personnes en plein centre de Tel-Aviv. M. Rabin avait souhaité, mercredi soir, que la justice israélienne lui laisse les mains libres pour lutter contre les menées terroristes du mouvement Hamas, qui a revendiqué l'attentat. Il a surtout préconisé une « séparation nette » entre les deux populations afin d'isoler les territoires palestiniens.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Comment riposter ? Que dire à une population traumatisée, surprise de constater que Tel-Aviv la joyeuse n'est plus le sanctuaire national, naguère incontesté, de la douceur de vivre, loin des conflits et des problèmes de Jérusalem la survoltée ?

En perpétrant, mercredi 19 octobre, au cœur de la capitale économique du pays, le plus sanglant attentat qui ait eu lieu en Israël depuis seize ans – vingt-deux morts, une soixantaine de blessés dont vingt-trois encore à l'hôpital –, le Hamas, le Mouvement palestinien de la résistance islamique, a réussi à provoquer un profond sentiment d'insécurité dans le pays.

Les images du carnage retransmises durant des heures à la télévision ont tétanisé la nation israélienne : le sang sur les trottoirs, les cadavres déchiquetés, les rabbins munis de petits sacs ramassant avec soin les morceaux de chair sanguinolents sur la chaussée, sur les murs, dans les arbres, parce qu'il faut bien que quelqu'un, conformément à la tradition juive, s'occupe de les enterrer religieusement. *« C'est la première fois de ma vie que je vois des policiers en larmes »*, a résumé Roni Milo, maire de Tel-Aviv et ancien ministre de la police dans le dernier gouvernement d'Itzhak Shamir.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 4 et nos autres informations pages 3 et 4

Surmonter l'épreuve

COMME *surgis d'un vieux* film, voilà de nouveau, dans Israël frappé au cœur, le sang et les pleurs, le deuil et la colère. Pendant les premiers mois d'une « après-guerre » tardive où – dans le sillage de l'accord israélo-palestinien de Washington – l'Histoire parut enfin moins ingrate au Proche-Orient, grâce à l'intelligence et au courage d'une poignée d'hommes, on avait presque oublié ces souvenirs de terreur.

Mais il y eut bientôt – entre autres drames – la fusillade de la mosquée d'Hébron – vingt-neuf morts palestiniens en février –, l'enlèvement et l'assassinat la semaine dernière d'un jeune soldat israélien, et maintenant ce carnage en plein Tel-Aviv. Décidément, la haine et le fanatisme n'ont pas dit leur dernier mot dans cette région du monde.

FAUT-IL s'en étonner ? Aux yeux de ceux qui ont juré de tout faire pour empêcher que les fils d'Abraham vivent un jour réconciliés, chaque nouveau pas sur le chemin de la paix, chaque geste d'apaisement, chaque poignée de mains entre les ennemis d'hier sont autant d'actes sacrilèges. Les islamistes palestiniens ont beau tenter d'accoutrer d'un alibi nationaliste leur exécration radicale d'Israël, aucun doute ne subsiste sur leur sombre dessein : détruire l'Etat juif et, en attendant cette apocalypse, édifier une Palestine islamique.

Ces fossoyeurs de l'espérance, notamment encouragés et financés par les mollahs iraniens, ne reculeront devant aucun moyen. Le terrorisme suicidaire « à la libanaise » qu'ils viennent de mettre en pratique à Tel-Aviv est une méthode redoutable pour un Etat juif qui, malgré ses précautions et ses réflexes sécuritaires, ne peut – ni ne veut – totalement se cadenasser.

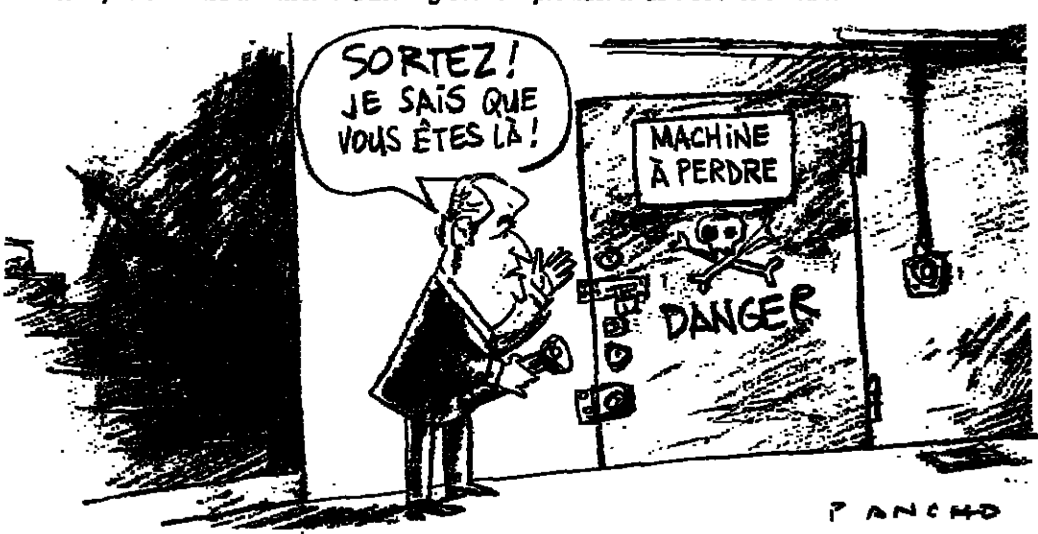
FACE à un ennemi si déterminé – et au-delà des ripostes policières –, le pire serait pourtant, pour les principaux acteurs de la paix, de renoncer à l'entreprise commune. Telle ne semble pas, heureusement, leur intention. La condamnation ferme et sans équivoque par Yasser Arafat de l'attentat de Tel-Aviv et le maintien, selon le calendrier initial, des négociations de paix en cours sont à cet égard de bon augure.

Encore faudrait-il, au terme de cette nouvelle épreuve, que le déséquilibre des forces ne s'aggrave pas entre Israël et l'OLP. C'est d'abord au gouvernement de l'Etat juif d'y veiller. Itzhak Rabin doit faire tout son possible pour aider Yasser Arafat à consolider son autorité fléchissante face aux ennemis mortels qui l'assaillent. Qu'il s'agisse du sort des prisonniers, du redéploiement de son armée ou de la politique de colonisation en Cisjordanie, le chef de l'OLP est en droit d'attendre de son partenaire israélien un surcroît de confiance et de générosité. C'est un prix politique bien faible à payer pour qu'à terme la paix triomphe.

Après le refus de MM. Chirac et Giscard d'Estaing de se rendre à Matignon

La tension s'accroît entre M. Balladur et les dirigeants du RPR et de l'UDF

Les réponses négatives opposées par Valéry Giscard d'Estaing et par Jacques Chirac à la lettre du premier ministre, Edouard Balladur, qui les invitait à venir débattre avec lui de la manière de mettre fin aux divisions de la majorité, accroissent la tension entre les dirigeants de la majorité. L'Hôtel Matignon a pris acte du délai de réflexion qu'a annoncé M. Giscard d'Estaing avant de répondre à l'invitation du premier ministre. En revanche, le chef du gouvernement n'a pas l'intention de venir s'expliquer devant les instances du RPR, comme le lui a demandé M. Chirac. Toutefois M. Balladur n'entend pas polémiquer avec les chefs des partis. Il maintient donc son souhait d'une rencontre entre lui et les présidents de l'UDF et du RPR.



Lire nos informations page 7

Kigali discrédité

Amnesty International dénonce à son tour le gouvernement rwandais, de plus en plus isolé

Aux sympathies, dues à l'effroyable génocide dont les Tutsis ont été victimes, succède le discrédit : le nouveau gouvernement rwandais, au pouvoir depuis le mois de juillet, est de plus en plus tenu en suspicion par la communauté internationale. Jusqu'à Amnesty International, qui lui jette l'opprobre ! L'organisation a en effet diffusé un communiqué très sévère pour les nouvelles autorités de Kigali, jeudi 20 octobre, à l'occasion de la publication d'un rapport sur les homicides commis par l'armée du Front patriotique rwandais (FPR) entre les mois d'avril et d'août.

« Des soldats de l'Armée patriotique rwandaise [APR] *ont tué des centaines, voire des milliers de prisonniers et de civils non armés »*, estime Amnesty International. L'organisation, qui dit avoir soumis au gouvernement plusieurs cas, affirme n'avoir pas reçu de réponse. Aussi prévient-elle que si les autorités de Kigali n'ouvrent pas d'enquêtes à ce sujet et ne traduisent pas les responsables en justice, elle en conclura que *« le gouvernement cautionne ces actes meurtriers »*.

Amnesty International reconnaît que *« les homicides commis par l'APR sont cependant bien moins nombreux que ceux perpétrés par les forces armées et les milices fidèles à l'ancien gouvernement, qui ont tué cinq cent mille personnes ou plus »*. L'organisation admet également que son rapport *« peut servir de propagande aux partisans de l'ancien gouvernement responsable du génocide au Rwanda »*. Elle n'en met pas moins en garde la communauté internationale.

MARIE-PIERRE SUBTIL

Lire la suite page 5

Angola : incertitudes sur le sort de Jonas Savimbi

page 5

De Gaulle et le scribe

Ayant scrupuleusement noté les propos du général, Alain Peyrefitte rend sa jeunesse au fondateur de la Vᵉ République

La surprise coupe le souffle. On ouvre avec gourmandise le livre d'Alain Peyrefitte (1) rapportant les propos que Charles de Gaulle tenait en privé il y a trente ans et plus, en se préparant à une visite divertissante et, assurément, stimulante d'une histoire déjà ancienne et bien connue. On se dispose à un aimable rafraîchissement de mémoire sur les origines de la Vᵉ République. On espère confirmations, démentis ou enrichissements de tout ce qui a été rapporté ailleurs de la conversation du général et de ses manières ; quelques bons mots, quelques analyses visionnaires ; de ces petitesses, aussi, sans lesquelles il n'est pas de grand homme.

Voilà que ce passé semble s'installer au cœur du présent sans le moindre grincement. Rien de vieilli ni de rouillé dans ces propos, qui gardent une fraîcheur intacte, une vivacité palpitante. L'art du scribe y est pour beaucoup, Alain Peyrefitte ayant noté les déclarations de de Gaulle avec une précision qui lui permet de restituer tels quels, sur près de six cents pages, les échanges des conseils des ministres, les entretiens qu'il avait ensuite avec le président de la République lorsqu'il était secrétaire d'Etat à l'information, les conversations qu'il savait provoquer à l'occasion d'un voyage ou d'un déjeuner. Le choix des fragments, leur regroupement autour d'un événement ou d'un thème, les compléments et contrastes qu'apportent les réactions et commentaires d'autres interlocuteurs – à commencer par Georges Pompidou –, les intertitres, notes de bas de page et brèves observations de l'auteur concourent à maintenir l'attention constamment en éveil.

Alain Peyrefitte ne fait pas parler de Gaulle au hasard. C'est bien le moins. Son habileté, toutefois, ne suffit pas à expliquer l'étonnement que son livre provoque.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 8

(1) *C'était de Gaulle*, d'Alain Peyrefitte, éditions de Fallois-Fayard, 589 pages, 150 francs.

La piste d'un réseau international de financement du Parti républicain

L'enquête du conseiller Renaud Van Ruymbeke sur le financement du Parti républicain progresse, en dépit du mutisme opposé aux enquêteurs par le banquier Alain Cellier, proche ami de Gérard Longuet et titulaire de comptes bancaires ouverts au Luxembourg par de mystérieuses sociétés panaméennes. La découverte récente, toujours au Luxembourg, de nouveaux comptes et les révélations faites par un financier suisse, renforcent l'hypothèse selon laquelle les enquêteurs ont bel et bien mis au jour un réseau de « caisses noires » fonctionnant depuis l'étranger au profit du PR.

page 13

La Scandinavie sous le choc d'un « crime » d'enfant

La mort d'une petite fille de cinq ans en Norvège, battue par trois garçonnets de cinq et six ans, a provoqué une très vive émotion dans toute la Scandinavie. Les chaînes suédoises TV3 et TV2 ont décidé de déprogrammer deux séries télévisées pour enfants, « Power Rangers » et « The Edge », dont la première est actuellement diffusée sur TF 1. Le conseil supérieur de l'audiovisuel avait estimé que dans « Power Rangers », *« la violence des héros est justifiée par la légitime défense et plus largement par la sauvegarde de la Terre »*.

page 10

M 0147 - 1021 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 85 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

LA FRANCE ET VICHY

Sur un lapsus présidentiel

Après les regards étrangers de Lothar Baier, Tony Judt et Zeev Sternhell (*le Monde* du 21 septembre), et la réponse de René Rémond à ce dernier (*le Monde* du 5 octobre), c'est au tour de Pierre Birnbaum d'intervenir dans le débat sur le régime de Vichy provoqué par le livre de Pierre Péan sur les engagements de jeunesse de François Mitterrand. Professeur de sociologie politique, il est notamment l'auteur d'une histoire des « fous de la République », ces juifs d'Etat qui ont grandement contribué à fonder les institutions républicaines. Il plaide ici l'actualité persistante du débat sur l'antisémitisme du régime de Vichy.

par Pierre Birnbaum

DANS leur récent ouvrage, Eric Conan et Henry Rousso écrivent : le Vel d'Hiv *« n'est que de manière imparfaite un « lieu de mémoire » de l'antisémitisme français autochtone qui, lui, est beaucoup mieux symbolisé par la date du 3 octobre, celle du premier statut des juifs promulgué en 1940 sans pression allemande et plus discriminatoire que les ordonnances concernant les juifs édictées quelques jours auparavant en zone occupée par les nazis »* (1). Même si c'est bien la police française, sous la conduite de René Bousquet, qui met en œuvre, à la demande des Allemands, la rafle du Vel d'Hiv du 16 juillet 1942, c'est en effet le nouvel Etat français qui, d'un seul coup, expulse une partie de ses citoyens de l'espace public, allant même plus tard jusqu'à priver certains d'entre eux de leur nationalité. Après la citoyenneté, c'est le droit à la nationalité qui leur est soudain retiré.

En un instant, c'est l'émancipation à la française qui se trouve réduite à néant, cette tradition républicaine qui trouve sa source dans les valeurs universalistes de 1789. C'est aussi la contre-révolution qui triomphe enfin, tant elle prépare, à travers tout le XIXe siècle et jusque dans les années 30, la fin de la République et, donc, l'éradication de l'Autre. Sous la botte nazie, Vichy symbolise le triomphe de Maistre et de Drumont, de Barrès et de Maurras. *« La France aux Français »*, enfin ! Ce cri tant de fois poussé par d'immenses foules nationalistes, voilà qu'il ne résonne plus vainement. Vichy, c'est la déchirure du lien étatique et, au sens noble du terme, la fin du service public. C'est encore le triomphe d'une certaine société civile hostile depuis toujours à la construction de cet Etat républicain bâti sur des règles méritocratiques, ouvert, par conséquent, aux capacités, indépendamment, par exemple, de toute appartenance religieuse.

Le destin national des juifs

Or, dans sa récente intervention télévisée, au bout de quelques instants, le président de la République déclare : *« Vous me dites : les « lois antijuives » ; il s'agissait, ce qui ne corrige rien et ne pardonne rien, d'une législation contre les juifs étrangers dont j'ignorais tout. »* Lui-même fonctionnaire de Vichy en 1942, il ne savait donc rien de ces mesures décidées dès le 3 octobre 1940 et qui, aggravées le 2 juin 1941, expulsaient littéralement les juifs français de l'Etat et de l'espace public tout entier tandis que les juifs étrangers pouvaient, dès le 4 octobre 1940, être internés dans des camps. Juriste de formation, fonctionnaire de rang élevé à Vichy, il déclare encore à Pierre Péan : *« Je ne pensais pas à l'antisémitisme. Je savais qu'il y avait malheureusement des antisémites qui avaient pris une place importante auprès du Maréchal, mais je ne suivais pas la législation du moment et les mesures prises* (2). *»*

Comme le souligne l'historien Henry Rousso, *« qu'un citoyen français*, a fortiori *président, ne soit pas au courant de ce qu'aujourd'hui un étudiant de première année sait généralement, n'est évidemment pas crédible »* (3). Cette cécité à l'encontre des statuts s'inscrit dans un rejet plus général des institutions républicaines fondamentales : le 6 juillet 1942, François Mitterrand lance un *« au diable les communales ! »*, renvoyant sans hésiter au néant les croyances les mieux établies depuis Jules Ferry (4). Au même moment, les nouveaux manuels d'instruction civique sonnaient eux aussi le glas de la conception républicaine de la citoyenneté (5).

Alors que le président ne dédaigne pas, de nos jours, de s'entourer de quelques conseillers juifs souvent hauts fonctionnaires ou même ministres, héritiers directs de ces « fous de la République » qu'étaient les juifs d'Etat de la IIIe République ; alors qu'il vient de rendre hommage, par exemple, au Vel d'Hiv ou encore à Izieu, à la mémoire des juifs arrêtés par la police française ou, encore, par les forces allemandes ; alors qu'il affiche son amitié pour Elie Wiesel, l'auteur de *la Nuit* ; alors qu'il s'est aussi rendu en personne au restaurant Goldenberg pour témoigner de sa solidarité lors de l'attentat tragique de 1982, ce lapsus semble néanmoins à lui seul, dans un moment aussi dramatique, tout démentir.

Trop de dissimulations

Silence Par sa signification, le lapsus présidentiel implique à nouveau une réelle indifférence au destin national des juifs : il tend aussi à assimiler les juifs français aux juifs étrangers en gommant par cet artifice la responsabilité de l'Etat vis-à-vis de ses propres citoyens atteints dans leur carrière et leurs droits et qui, pourquoi pas, pourraient lui réclamer aujourd'hui encore des réparations de toutes sortes ; enfin, il minore également la responsabilité de l'Etat vis-à-vis de tous les étrangers présents sur le territoire national, relevant par conséquent de sa seule protection. Implicitement, il sépare donc, aujourd'hui encore, les juifs, dans leur ensemble, de leurs concitoyens

Quand on connaît la virulence de l'antisémitisme des années 30, la détermination des droites nationalistes, le rituel qui ponctue presque chacun de leurs nombreux meetings de masse par lequel on réclame d'urgence l'expulsion des juifs d'un très grand nombre de professions, les listes nominales qui circulent ouvertement et sont publiées par la grande presse désignant les juifs occupant telle ou telle fonction au sein de l'Etat ou parmi les professions libérales, la photo du président, alors jeune étudiant, manifestant, en 1935, aux côtés d'étudiants d'extrême droite, *« contre l'invasion des métèques »* est insupportable ; tout comme cette autre photo de sa rencontre avec Pétain, à Vichy, le 15 octobre 1942, alors que tant de rafles ont déjà eu lieu, que la cruauté s'étend à l'ensemble de la société française résistante. Alors que du maréchalisme, on passe bien au pétainisme.

On ne peut y croire. Par-delà l'article dans la revue *France-Revue de l'Etat nouveau* ou encore l'épisode obscur de la francisque remise alors que le futur président entrait dans une résistance réelle, non dépourvue de dangers, comment a-t-on pu ignorer si longtemps ces photos et ces fréquentations, ces engagements pétainistes ? Qu'ont fait les historiens, les journalistes ? Connaissaient-ils ces fréquentations, ces rencontres intimes, ces amitiés persistantes avec Jean-Paul Martin, directeur du cabinet du directeur général de la police de Vichy, rencontré dès 1943, *« un ami fidèle »*, ces déjeuners avec Bousquet – *« Un homme d'une carrure exceptionnelle... plutôt sympathique... Je le voyais avec plaisir »*, ajoute le président dans ses entretiens avec Pierre Péan avant de déclarer à la télévision : *« C'était un type intéressant. »* Bousquet, rencontré peut-être par le président dès 1943, joue un rôle crucial dans la mise ne œuvre, en France, de la solution finale ; Bousquet, selon les nazis, *« se déclare, en 1942, prêt à faire arrêter sur l'ensemble du territoire français et au cours d'une action unifiée le nombre de juifs ressortissants étrangers que nous voudrons »*. Lui qui, selon notre président, était *« considéré comme un ami par plusieurs chefs de gouvernement qui sont d'honnêtes républicains »*. Comment peut-il le recevoir à l'Elysée, le protéger face à la justice ?

Solitude des juifs. Comment le président de la République peut-il soutenir, en 1994, qu'à Vichy, *« il y avait beaucoup de ces hauts fonctionnaires qui étaient des gens impeccables au point de vue patriotique »*. Alors même qu'ils ont tous prêtés serment à Pétain et qu'aucun n'a démissionné lors de la mise en place des statuts juifs qui, à eux seuls, mettent un terme à l'universalisme républicain. Revenant sur la prestation télévisée, Jacques Duquesne relève sobrement, dans *la Croix*, que *« tout péché mérite, certes, miséricorde »*. Mais cette confession fut précédée de trop de dissimulations. Et le souvenir de son attitude passée eût dû inciter le pécheur à plus d'humilité. Dans son livre *le Coup d'Etat permanent*, François Mitterrand comparait, en 1964, le régime gaulliste à la *« dictature »* que, *« sous couleur d'ordre moral, le maréchal Pétain infligea aux Français »*. Doit-on conclure que notre président de la République s'était mis volontairement, à vingt-six ans, au service d'une *« dictature »* (6) ? Comment peut-il encore comparer dans une interview célèbre récente (7), comme lors de son intervention télévisée, les massacres de la Commune, cette guerre franco-française sans merci, à l'aide déterminante apportée aux nazis par les forces de police française et l'appareil administratif de l'Etat à la mise en œuvre de la solution finale ?

Reste le débat historiographique. Tout d'abord, le long silence des historiens français. Avec d'autres, Zeev Sternhell souligne que, dans l'ouvrage de René Rémond, *la Droite en France*, la bible de plusieurs générations d'étudiants, les quelques pages consacrées à Vichy n'évoquent ni les statuts, ni les rafles, ni la collaboration dans son ensemble ; pas un mot, peut-on ajouter, dans ce livre-référence sur l'antisémitisme, quasi absent de cette longue présentation traversant pourtant la fin du siècle précédent, passablement agité de ce point de vue. Sternhell a raison, et dans sa réponse (8) M. Rémond passe d'ailleurs ce point sous silence. On peut, de plus, remarquer qu'en 1970, lors du premier colloque universitaire organisé par René Rémond sur Vichy, rencontre évoquée dans sa réponse à l'historien israélien, ces aspects du régime du maréchal Pétain ne sont guère analysés ; on n'y trouve presque aucune allusion à la politique antisémite. Et, en 1972, dans sa conclusion à l'ouvrage tiré du colloque, en négligeant peut-être quelque peu le destin des personnes concernées, M. Rémond remarque simplement que *« l'épuration frappe presque exclusivement les israélites et les membres des sociétés secrètes... Pour odieuse qu'elle fut, l'épuration fut en définitive plus symbolique qu'effective... L'opération ressortit davantage des gestes qui se veulent spectaculaires qu'à celui du renouvellement des instruments d'action »*.

Les recherches sur ce point sont alors presque entièrement menées à l'extérieur de l'Université, par un Joseph Billig ou encore un Georges Wellers, dont les travaux demeurent toujours essentiels. Aux côtés des historiens principalement anglo-saxons, ce sont donc longtemps autant de « pseudo-historiens », tels, de nos jours, Serge Klarsfeld et d'autres encore, qui ont fait progresser cette recherche délaissée. Dont acte. Comme on l'observe dans le grand numéro réparateur de la revue *Annales* (mai-juin 1993), *« s'il y a eu silence, il a été le fait des historiens »* ; depuis quelques années pourtant, les choses changent, et de grandes thèses achevées par des historiens français ont été soutenues récemment sur la politique juive de Vichy. *« Osera-t-on pourtant observer,* comme le soulignent encore *les Annales, qu'ils ont, pour beaucoup d'entre eux, partie liée avec les victimes du génocide ? »* Sont-ils étrangement les seuls à s'intéresser à cette question qui relève pourtant bien de l'histoire nationale ?

En faisant porter principalement la discussion sur l'état de l'opinion et non sur la responsabilité des pouvoirs publics, M. Rémond réhabilite quelque peu, et à juste titre, le comportement du Français moyen, davantage maréchaliste que pétainiste (conclusion à laquelle Sternhell ne s'oppose en rien dans son propre texte), mais, ce faisant, on passe prudemment sur le point véritablement crucial du débat que rappelle le lapsus présidentiel, à savoir la responsabilité de l'Etat et celle des élites politiques, administratives, patronales et, même, religieuses ou universitaires dans la mise en œuvre du régime de Vichy. Sur cet élément essentiel, M. Rémond écrit : *« On a trop souvent lu le livre pionnier de Robert Paxton... qui visait à éclairer la politique du gouvernement comme s'il nous révélait la France profonde. »*

Glissement de sens

Ce serait en effet une erreur ; pis, un glissement de sens permettant là encore d'esquiver la conclusion cruciale de ce *« livre pionnier »* (mais souvent si mal accueilli par nombre d'historiens de l'époque), à savoir, indépendamment des statuts, la collaboration sans réserve de la haute administration française pourtant recrutée auparavant à travers les concours méritocratiques républicains. De ce point de vue, Bousquet se rapproche simplement d'innombrables hauts fonctionnaires, tel l'amiral Darlan, *« cet homme qui paraissait un républicain convaincu* [qui] *se transforme en grand dignitaire du régime de Vichy »* (9). Et comme l'observe Daniel Cordier, même un Jean Moulin, dont le propre père avait été un militant dreyfusard ardent, appliquait, en tant que préfet, certes à contre-cœur, le statut des juifs d'octobre 1940 et ne démissionna pas à cette occasion (10).

Qu'on se souvienne : Robert Paxton montrait *« une continuité impressionnante entre 1939 et 1946, par-delà les tempêtes »*. Selon lui, à la Cour des comptes, 99 % des membres en service en 1949 étaient en fonction en 1942 ; à l'Inspection des finances, on relève que 97 % des inspecteurs généraux en activité en 1948 l'étaient déjà en 1942 ; et même au Conseil d'Etat, maison particulièrement politisée, on constate que 80 % des présidents de section et 76 % des conseillers d'Etat en activité en 1942 figurent toujours dans l'annuaire de 1946 (11). C'est là que se trouve l'origine de l'étonnante longévité d'un Bousquet ou encore d'un Martin et de bien d'autres hauts fonctionnaires dont on découvre maintenant le curieux parcours politique jusque dans la France d'aujourd'hui. Vichy s'enracine dans une solide tradition réactionnaire et antisémite qui ne pénètre que modérément l'Etat républicain lui-même sous la IIIe République.

Tant d'indifférence et de continuité

L'indifférence à l'égard du sort réservé aux fidèles serviteurs juifs de la République par les divers statuts n'en est que plus stupéfiante. S'il est vrai, comme l'a souligné joliment dans ces colonnes (12) Tony Judt, cet autre historien américain des faiblesses françaises, que *« les juifs n'étaient pas non plus une des préoccupations majeures de la Résistance ou des Alliés »*, on comprend davantage l'ampleur de leur désarroi. A tous les niveaux de l'administration, les collègues juifs sont le plus souvent abandonnés à leur sort. Ils le sont tout particulièrement dans la haute administration de l'Etat républicain. Désormais, on ne prend plus le thé ensemble, les portes se ferment, même lorsque pointe l'irrémédiable. Et sur cet élément essentiel – le fonctionnement des grands corps de l'Etat –, en dehors de quelques travaux portant, par exemple, sur le Conseil d'Etat, l'historiographie récente n'apporte que peu d'informations nouvelles depuis le livre de Robert Paxton. Sauf à confirmer, comme l'écrit François Fourquet, que *« la plupart des hauts fonctionnaires (excepté dans la police et dans la magistrature), à condition qu'ils aient su éviter de se distinguer par un excès de zèle, traversèrent sans encombre les mois qui suivirent la Libération... Il s'agit plutôt d'une épuration symbolique »* (13).

On ne peut donc ramener Vichy à sa politique antisémite ou encore à ses conséquences sur le destin spécifique des juifs ; mais qu'il est difficile néanmoins de ne pas sombrer dans un « judéocentrisme » qui paraît si condamnable aux yeux de tant d'historiens contemporains soucieux légitimement d'appliquer, là-aussi, les règles de la méthode ! Devant tant d'énormités et d'indifférence, devant tant de continuité, ne faut-il pas encore quelques instants garder le livre de l'Histoire de France ouvert à cette page, même si elle révèle l'isolement des juifs, tout du moins vis-à-vis d'un Etat républicain devenu autoritaire. Certes, la mémoire est souvent trompeuse, et le besoin de vérité ne s'en fait sentir que plus impérativement. Mais tant que les choses n'auront pas été dites, et sans s'engager dans une quelconque *« inquisition rétroactive »* déplacée, cette *« obsession »*, selon le mot de Conan et Rousso, n'en aura pas moins encore, malheureusement, de beaux jours devant elle.

(1) Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, p. 65.

(2) Pierre Péan, *Une jeunesse française, François Mitterrand, 1934-1947*, Fayard, 1994, page 210.

(3) *Tribune juive*, 29 septembre 1994.

(4) Pierre Péan, *op. cit.*, page 203.

(5) Yves Déloye, *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Presses de la FNSP, 1994.

(6) *La Croix*, 14 septembre.

(7) Olivier Wieviorka, *Nous entrerons dans la carrière*, Le Seuil, 1994, page 350.

(8) René Rémond, « La complexité de Vichy », *le Monde* du 5 octobre.

(9) Voir Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (sous la direction de), *la France des années noires*, Le Seuil, tome 1, 1993.

(10) Daniel Cordier, « La Résistance française et les juifs », *Annales*, mai-juin 1993, page 622.

(11) Robert Paxton, *la France de Vichy, 1940-1944*, Le Seuil, 1973, pages 314-316.

(12) *Le Monde* du 21 septembre.

(13) François Fourquet, *l'Epuration dans l'administration française*, CNRS éditions, 1993, pages 235-236.

▶ Professeur à l'université Paris I, Pierre Birnbaum a notamment publié *les Fous de la République : histoire politique des juifs d'Etat, de Gambetta à Vichy* (réédition Points-Histoire, 1994).

JUSTICE

Contrevérité

Non, ce n'est pas une soudaine liberté de la justice qui expliquerait la floraison des affaires. Ce sont les hauts personnages de droite mis en cause qui en sont responsables. La gauche a respecté l'indépendance de la magistrature. On ne saurait en dire autant de M. Balladur dans l'affaire Longuet.

par Michel Vauzelle

ON cherche actuellement à tromper les Français. *« Pour la première fois,* disent en substance MM. Balladur et Sarkozy, *le gouvernement n'intervient pas dans le fonctionnement de la justice. C'est ce qui explique la floraison des affaires qui touchent la droite et d'abord le gouvernement. »* C'est faux.

Des affaires conduisent en prison ou en fuite des hommes de droite, ministres ou maires de grandes villes comme Alain Carignon, maire de Grenoble, ou Jacques Médecin, maire de Nice, sans parler de mises en examen comme celle de Michel Noir, maire de Lyon.

Mais ces affaires, ce n'est pas la justice qui les invente, ce sont ces grands personnages qui en sont responsables au risque de jeter l'opprobre sur l'ensemble des élus de la République.

Sa conception de l'indépendance

Quant à l'indépendance de la magistrature, elle était respectée lorsque j'étais ministre de la justice. Jamais je n'ai empêché un magistrat de faire son travail contre un ministre ou un dirigeant de parti de gauche lorsque la gauche était au pouvoir, comme vient de le faire M. Balladur pour son camp.

M. Balladur, qui apparaît de plus en plus comme le candidat du PR à la présidence de la République, a cru bon de manifester sa conception de l'indépendance de la magistrature dans le cas de M. Longuet. On ne peut donc lui laisser dire, ni à lui ni à ses ministres, une contrevérité.

▶ Ancien ministre de la justice, Michel Vauzelle est vice-président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône.

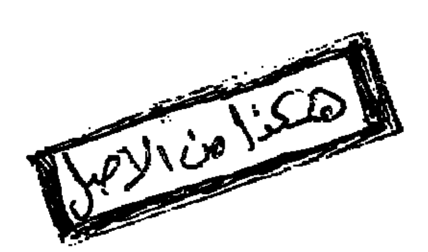
Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10



ISRAËL

Vague d'indignation dans le monde après l'attentat de Tel-Aviv

L'attentat de Tel-Aviv a suscité une vague d'indignation dans le monde. Le président américain, Bill Clinton, attendu le 26 octobre au Proche-Orient pour la signature du traité de paix israélo-jordanien, l'a qualifié d'*« atrocité contre la conscience du monde »*. Cette violence *« est destinée à détruire les espoirs du peuple palestinien, tout comme elle est dirigée contre le peuple d'Israël »*, a affirmé M. Clinton, qui a demandé à *« tous les dirigeants du Proche-Orient et ceux du monde entier de condamner cet acte et de s'assurer qu'il n'y aura pas de havre de paix ni de soutien pour les responsables de l'attentat »*.

Selon le département d'Etat, Washington a pris contact avec de *« nombreux pays »*, dont la Syrie, pour les inciter à se mobiliser contre les groupes terroristes. Les Etats-Unis veulent convaincre *« ceux qui ont encouragé, financé ou soutenu, directement ou tacitement des groupes comme Hamas et d'autres, qui veulent détruire le processus de paix, qu'il est temps d'arrêter »*, a déclaré un porte-parole.

Par la voix de son premier ministre Abdel Salam Majali, la Jordanie s'est déclarée fermement opposée à tout *« acte terroriste »*, quel qu'en soit le lieu, *« et en particulier ceux qui visent des civils »*. Le président égyptien Hosni Moubarak et le premier ministre turc Tansu Ciller ont écrit à Itzhak Rabin. Dans un message de *« solidarité et de prière »* adressé aux autorités religieuses et civiles israéliennes, le pape Jean-Paul II a condamné l'attentat qu'il a qualifié d'*« acte de violence déplorable »* et de *« tragédie insensée »*.

« Dans les termes les plus énergiques », le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali a dénoncé cet *« acte sauvage de terrorisme »* et a exprimé le souhait qu'il *« n'interrompra pas les négociations entre le gouvernement d'Israël et l'OLP »*. Le ministre italien des affaires étrangères, Antonio Martino, en visite en Jordanie, a lui aussi exprimé sa vive réprobation, estimant que l'attentat vise à *« entraver le processus de paix »*, mais que ses auteurs *« ne réussiront pas »*. Le premier ministre britannique John Major a fait part de son *« indignation »* à M. Rabin, qui était encore à Londres. *« Cet acte méprisable (...) ne devrait que renforcer notre détermination collective à faire réussir le processus de paix »*, a souligné M. Major. Le président autrichien Thomas Klestil a transmis à son homologue israélien sa *« profonde compassion face à l'acte terroriste horrible »* commis mercredi. *« Les terroristes ne doivent pas réussir »*, estime pour sa part le Danemark, qui a invité *« la communauté internationale à accentuer maintenant ses efforts en vue de soutenir le processus de paix au Proche-Orient »*. L'Allemagne, de son côté, a exprimé sa *« consternation et son horreur »*.

En France, le premier ministre Edouard Balladur et le ministre des affaires étrangères Alain Juppé, ont écrit à leurs homologues israéliens pour condamner l'attentat et encourager à poursuivre *« résolument l'action pour parvenir à cette paix que chacun souhaite »*. Le maire de Paris, Jacques Chirac, dans une lettre adressée au premier ministre israélien, a exprimé son *« immense tristesse »* et *« formé le vœu ardent que cet acte criminel ne vienne pas remettre en cause le processus de paix »*.

A Genève, nous signale notre correspondante, Isabelle Vichniac, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'est déclaré *« profondément préoccupé par de tels actes inacceptables »*. Le Mouvement de la réconciliation, une organisation non gouvernementale accréditée auprès de l'ONU, a estimé qu'il s'agissait d'un *« crime contre l'humanité »*.

Note discordante dans ce concert de condamnations, le FPLP-Commandement général (FPLP-CG) d'Ahmed Jibril, très hostile, à la direction de l'OLP, au chef de l'OLP, s'est félicité de *« l'opération héroïque »* du Hamas. *« Le roi Hussein et Yasser Arafat ainsi que leurs agents doivent savoir que l'opération héroïque de Tel-Aviv ne sera pas la dernière. Nos combattants sont capables de détruire la terre sous leurs pieds et de faire exploser le volcan »*, a déclaré le FPLP-CG dans un communiqué publié à Beyrouth. – *(AFP.)*

COMMENTAIRE

Une paix sans dividendes

POURQUOI cet épouvantable crime de guerre alors que partout, depuis un an, on célèbre l'irruption de la paix au Proche-Orient et qu'en Israël même on s'apprête à sacraliser, en présence de Bill Clinton, un vrai traité de paix avec la Jordanie ? *« Parce que les acharnés de la guerre sont encore nombreux et forts,* explique-t-on à Tel-Aviv et à Jérusalem, *parce que les extrémistes sont décidés à torpiller l'historique processus de réconciliation en cours, parce qu'ils veulent notre destruction et ne s'arrêteront pas tant qu'Israël sera debout. »*

Rien de cela n'est faux. Les dirigeants du Hamas ne reconnaissent pas ce qu'ils appelaient, dans la charte fondatrice de l'organisation, l'*« entité sioniste »*. Ils n'ont jamais accepté les accords transitoires paraphés en septembre 1993 à Oslo, puis consacrés à Washington par une poignée de main historique entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin.

On peut déclencher contre eux une guerre sans merci, sommer le chef de l'Autorité palestinienne autonome à Gaza et Jéricho *« d'ôter les gants, de frapper fort, de coopérer avec Tsahal de manière à les détruire, une fois pour toutes »*. Le gouvernement israélien l'a fait dans un passé tout récent et, toute la journée de mercredi, il a réitéré ses ultimatums. Certains, comme le chef d'état-major des armées, le général Ehoud Barak, laissaient clairement entendre, la semaine dernière, que si Yasser Arafat n'obtempérait pas, Tsahal pourrait être conduite à retourner dans la partie autonome de Gaza, *« faire le travail »* elle-même.

Outre que l'armée israélienne – M. Rabin l'a rappelé mercredi soir – *« est toujours à Gaza, autour des colonies et sur les routes »*, c'est là l'exact objectif de la direction politique du Hamas : disqualifier Arafat, dissoudre l'autonomie pour reprendre la lutte à l'échelle des territoires occupés tout entiers. Outre tout cela, l'histoire récente n'a-t-elle pas largement démontré que Tsahal n'était pas non plus capable de l'annihilation qu'elle réclame de l'Autorité autonome ? De la naissance du soulèvement palestinien en décembre 1987 jusqu'à l'arrivée de Yasser Arafat et de ses neuf mille policiers, n'était-ce pas elle qui contrôlait Gaza ?

Le Hamas a été favorisé, dans sa période d'incubation, par une tactique à courte vue – signée Moshe Dayan –, consistant à lutter contre les *« révolutionnaires »* de l'OLP en laissant le champ libre aux « barbus », qui ne parlaient alors que de prières et de mosquées. Hamas est tardivement entré dans la lutte nationaliste armée (1990) mais n'a cessé, pendant ces sept dernières années d'occupation, de se développer. Quand les soldats et le Shin Beth, le service de sécurité intérieure d'Israël, ont commencé à réagir, il était déjà trop tard.

« C'est comme une hydre, nous disait l'un des conseillers du premier ministre en matière de lutte antiterroriste, *on coupe des têtes, elles sont immédiatement remplacées par d'autres. »* La confidence date de la fin de l'an dernier et le jugement reste valide. Alors, une question : pourquoi ? Pourquoi les accords d'Oslo, à en juger par les sondages, recueillaient-ils une forte majorité de sympathisants palestiniens (60 %), lors de leur signature il y a treize mois ? Et pourquoi n'en reste-t-il plus qu'une minorité aujourd'hui ?

Pourquoi le Hamas et le Djihad islamique continuent-ils de jouir d'un soutien important, évalué à environ 30 %, parmi les deux millions de Palestiniens des territoires ? Pourquoi les organisations laïques de l'OLP, comme le FDLP et le FPLP ont-ils toujours des sympathisants à Gaza et en Cisjordanie, alors qu'ils ont rejoint le vieux « front du refus » basé à Damas ?

Les maigres retombées du processus en cours

Pourquoi les anciens communistes du PPP, eux aussi membres de l'OLP – qui, pratiquement depuis la naissance de l'Etat juif, ont milité pour la création d'un Etat palestinien à côté d'Israël – ont-ils rejoint l'opposition (non armée) aux accords d'Oslo ? Où sont passés les notables et les intellectuels modérés comme Haïdar Abdel Chafi, Hanane Achraoui, Sari Nousseibe, Ghassan Khatib et les autres, qui négociaient avec Israël, à Washington, jusqu'à l'annonce d'Oslo ?

Pourquoi le poète national Mahmoud Darwish a-t-il démissionné de ses fonctions auprès d'Arafat ? Pourquoi l'historien américano-palestinien Edouard Saïd est-il si dur envers le chef de l'Autorité ? On dira que chacune de ces personnalités avait peut-être des raisons personnelles de s'éloigner de l'homme au keffieh. Mais toutes, en confidence ou en public, font la même analyse : Yasser Arafat, le dos au mur, a accepté ce qu'ils perçoivent comme une capitulation.

Au mieux, prédisent ces personnalités, les Palestiniens des territoires deviendront « autonomes » dans leur personne, dans leur identité, peut-être dans leurs villes en Cisjordanie. Mais beaucoup pensent que l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 ne leur sera jamais restitué. Au pis, Jéricho et surtout Gaza resteront ce qu'ils sont, des confettis surpeuplés, parsemés de colonies juives, encerclés par une armée israélienne qui peut ouvrir ou fermer à son gré les frontières, incapables d'atteindre au statut d'Etat.

Que peut bien répondre Yasser Arafat à ceux des Gazans qui lui disent que si, depuis quatre mois, leur vie à l'intérieur de l'enclave n'est plus guère en danger, il est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts ? Un an avant l'autonomie, plus de cent mille Palestiniens de Gaza, c'est-à-dire environ 10 % de la population totale, traversaient chaque jour la ligne de démarcation pour aller gagner leur vie et celle de leurs familles en Israël.

Ils ne sont plus que 28 000 autorisés à le faire. Le nombre a diminué dans les mêmes proportions pour les habitants de Cisjordanie. Au fil des mois, les Palestiniens sont remplacés par des Thaïs, des Philippins, des Roumains et d'autres travailleurs migrants importés à grands frais. Le processus israélo-palestinien vise-t-il à la réconciliation des deux peuples sur la même terre, ou s'agit-il d'un divorce à l'amiable ? Le choix ne semble pas fait.

Que peut bien dire le chef de l'Autorité palestinienne à ceux de ses fidèles qui sonnent régulièrement l'alarme à propos de Jérusalem ? Cinq mois avant les accords d'Oslo, en avril 1993, Itzhak Rabin, en réponse, déjà, à une vague d'attentats en Cisjordanie occupée, avait mis en place de sévères mesures de protection et de filtrage autour de la *« capitale éternelle et unifiée »* d'Israël.

Depuis, les barrages militaires de fortune édifiés tout autour de la ville trois fois sainte ont été bétonnés. Depuis vingt mois, aucun Palestinien des territoires, s'il n'est muni d'un permis spécial délivré par l'autorité militaire, ne peut pénétrer à Jérusalem. Est ou ouest. Sauf rares exceptions, alors que des milliers d'entre eux y circulaient jour et nuit, depuis vingt mois, aucun véhicule palestinien doté d'une plaque minéralogique bleue (Cisjordanie), ou blanche (Gaza), et même si son propriétaire dispose d'un permis d'entrer dans la ville, ne peut plus rouler à Jérusalem.

Le problème de Jérusalem

Seules les possesseurs de plaques jaunes israéliennes – ce qui inclut automatiquement les 150 000 Palestiniens de Jérusalem-Est, théoriquement « annexés » avec la partie orientale de leur ville – sont à peu près libres d'entrer et de sortir. Libres d'aller prier à la mosquée el-Aqsa, troisième lieu saint de l'Islam, toujours interdit de visite pour Yasser Arafat. Sans parler des accords entre Israël et la Jordanie, que le chef de l'Autorité palestinienne dénonce à l'ONU parce qu'ils donnent un avantage évident au royaume hachémite lorsqu'il s'agira, en 1996, de négocier le statut final de la partie est de la ville.

Comment Yasser Arafat peut-il contrer l'accélération de la colonisation juive tout autour et à l'intérieur de Jérusalem-Est ? Que peut-il faire contre les restrictions extrêmement sévères qui sont appliquées aux Palestiniens de la ville qui veulent construire ou agrandir leurs maisons à l'intérieur des limites considérablement élargies de la municipalité ? Que dire à tous ces villageois cisjordaniens qui continuent de se plaindre, pratiquement chaque semaine, de la confiscation de telles ou telles terres ancestrales qui avoisinent les agglomérations ?

Patience ? On discutera de tout cela dans deux ans lorsque seront abordées les négociations sur le statut final des territoires ? Mais que restera-t-il à négocier quand la majorité des colonies existantes auront été élargies ou renforcées, et qu'un réseau routier, actuellement en construction, les aura reliées entre elles ? Que dire enfin à ces familles arabes qui manifestent régulièrement leur colère dans les rues parce qu'en dépit des protestations de paix, près de six mille Palestiniens et Palestiniennes sont encore détenus dans les prisons de l'Etat juif ?

C'est un fait : au-delà de leurs convictions politiques, les Palestiniens croient de moins en moins en la capacité d'obtenir d'Israël ce qu'ils considèrent comme leurs droits. Depuis Oslo, un mur d'incompréhension s'effondre quotidiennement entre Israël et les Etats arabes. Pour la grande masse des Palestiniens, mises à part certaines élites politiques et commerçantes, le mur est toujours là. Plus grave : tandis qu'un certain nombre d'illusions dépérissent, d'autres, meurtrières et guerrières, renaissent.

Que faire ? *« Démontrer au peuple que le processus de paix peut produire de vrais dividendes, qu'il est capable d'effacer les causes de l'injustice »*, répond Hanane Achraoui, l'ancienne porte-parole des négociateurs palestiniens. Selon elle, au lieu de *« se contenter de mettre en œuvre des mesures superficielles qui ne dépassent pas la surface des choses, Israël doit démontrer qu'il négocie avec nous de bonne foi, sur une base de parité et de dignité »*.

« Il faut, ajoute ce professeur d'histoire, *que les Israéliens aient le courage et la sagesse d'aborder les vraies questions, l'expansion des colonies juives dans les territoires occupés, le redéploiement des soldats hors des zones palestiniennes, nos élections, qui doivent être libres et démocratiques »*. Faute de quoi, la dynamique de paix lancée il y a un an continuera à se métamorphoser en un cycle de violences et de représailles, duquel aucune des parties en présence ne pourra sortir indemne.

PATRICE CLAUDE

LIBAN : condamnation des meurtriers présumés d'un diplomate jordanien. – Convaincus d'avoir assassiné le premier secrétaire de l'ambassade de Jordanie, le 29 janvier dernier, six membres de l'organisation terroriste palestinienne Fatah-Conseil révolutionnaire (Fatah-CR) d'Abou Nidal ont été condamnés, mercredi 19 octobre, à Beyrouth, à la prison à vie. Le verdict, sans appel, a été rendu par la Cour de Justice qui est saisie des crimes contre la sûreté de l'Etat. – *(AFP.)*

CLÉS/ *Une liste d'actes aveugles*

Voici les principaux attentats commis en Israël depuis la création de l'Etat juif :

■ **17 mars 1956** : des Palestiniens attaquent un autobus dans le sud d'Israël ; 12 personnes sont tuées.

■ **22 novembre 1968** : une bombe explose sur le marché de Jérusalem, faisant 12 morts et 55 blessés.

■ **22 mai 1970** : un attentat au bazooka contre un autocar scolaire sur la route qui longe la frontière libanaise fait 12 morts, dont 7 enfants. Il est revendiqué par le Front populaire pour la libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) d'Ahmed Jibril.

■ **30 mai 1972** : à l'aéroport de Lod-Tel-Aviv, un commando de trois Japonais membres de « l'Armée rouge japonaise », agissant pour le compte du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), dirigé par Georges Habache, ouvre le feu dans le hall d'accueil en tuant 27 personnes (pour la plupart des Portoricains et 5 Israéliens) et en blessant 85 autres. Deux des trois assaillants trouvent également la mort dans cette attaque. Le troisième, Kozo Okamoto a été condamné à la prison à vie par un tribunal militaire israélien, le 17 juillet.

■ **11 avril 1974** : l'attaque d'un commando du FPLP-CG à Kyriath-Shmoneh, près de la frontière libanaise, se solde par la mort de 18 personnes, dont 8 enfants. Trois des agresseurs sont tués par leurs propres explosifs.

■ **15 mai 1974** : le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), de Nayef Hawathmeh, prend en otage des écoliers à Maalot, près de la frontière israélo-libanaise. 24 civils et un militaire sont tués lors de l'opération de sauvetage.

■ **5 mars 1975** : huit Palestiniens débarqués sur la plage de Tel-Aviv tirent sur la foule et se réfugient à l'hôtel Savoy avec des otages. Le lendemain, les forces israéliennes s'emparent du bâtiment. L'opération fait 18 morts dont 7 fedayine.

■ **4 juillet 1975** : un réfrigérateur piégé explose sur un trottoir en plein centre de Jérusalem : 14 personnes sont tuées et plus de 70 autres blessées. L'attentat est revendiqué par le FPLP-CG et le Fatah de Yasser Arafat.

■ **11 mars 1978** : un commando de 11 Palestiniens lance un raid contre trois autobus près de Tel-Aviv. Interceptés par les forces de sécurité, les membres du commando font sauter le véhicule, faisant 45 morts et 82 blessés. C'est le bilan le plus lourd des attentats commis en Israël. En outre, 9 fedayine sont tués au cours de l'opération.

■ **8 mars 1988** ; trois Palestiniens attaquent un autobus transportant des experts de la centrale nucléaire de Dimona dans le désert du Néguev, faisant 6 morts (les 3 Palestiniens et 3 civils israéliens)

■ **6 juillet 1989** : un Palestinien s'empare d'un autobus assurant la ligne Tel-Aviv-Jérusalem et le précipite dans un ravin, faisant 14 morts et 26 blessés. Le Djihad islamique, un des principaux groupes islamistes dans les territoires occupés, revendique l'attentat.

■ **6 avril 1994** : un Palestinien lance une voiture piégée contre un autobus à Afula (nord d'Israël). 7 Israéliens sont tués et 19 autres blessés. Cet attentat est revendiqué par le Hamas, qui affirme qu'il était destiné à venger le massacre de 29 Palestiniens par un colon juif, le 25 février, à Hébron (Cisjordanie occupée).

■ **13 avril 1994** : une bombe placée dans un autobus, explose dans la gare routière d'Hadera, au nord de Tel-Aviv, faisant 6 morts et 21 blessés. L'attentat est revendiqué par le Hamas.

PROCHE-ORIENT

Après l'attentat de Tel-Aviv

Hamas, mouvement de la résistance islamique

Hamas, acronyme, en arabe, de Mouvement de la résistance islamique (Harakat al Moukawama al Islamiya) s'est fait connaître pour la première fois en tant que tel le 14 décembre 1987, au moment du déclenchement de l'Intifada dans les territoires de Cisjordanie et de Gaza occupés par Israël. Il est né d'un courant islamiste (sunnite) inspiré par les Frères musulmans. Cette confrérie, notamment très active en Egypte, où elle a été créée en 1923, est représentée depuis 1989 au Parlement jordanien, ce qui lui est refusé au Caire où l'on tolère plus ou moins son existence, forte dans certains rouages-clés de la société égyptienne : organisations professionnelles des avocats, des médecins et des ingénieurs, par exemple. Les dirigeants israéliens ont longtemps fermé les yeux sur ses activités pour contrer l'influence de l'OLP au sein de la population palestinienne.

Son dirigeant spirituel, Cheikh Ahhmad Yassine, a été condamné en octobre 1991 à la prison à vie après qu'un tribunal militaire israélien l'eut convaincu de meurtres, d'incitation à la violence et de détention d'armes. En 1978, Cheikh Yassine avait créé une association à but non lucratif, el Moujamaa el islami (le Collectif islamique) qui faisait du prosélytisme musulman mais qui, avec l'Intifada, a changé non seulement de nom mais aussi de but et de méthode.

Hamas, qui rejette l'actuel processus de paix, n'est pas membre de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il serait financé à la fois – à titre officiel ou privé – par l'Iran, l'Arabie saoudite et le Koweït. Son concurrent islamiste dans les territoires palestiniens de Cisjordanie et surtout de Gaza, le Djihad islamique, moins influent, est davantage d'obédience iranienne (chiite).

Israël cherche à isoler les territoires palestiniens

Suite de la première page

Mais comment empêcher un homme, décidé à mourir, de commettre un massacre dans une ville en paix, c'est-à-dire sans protection particulière ? C'est notamment à cette question qu'Itzhak Rabin, le premier ministre israélien, devait répondre. Rentré en catastrophe dans la soirée d'un bref séjour londonien, le chef de l'exécutif, qui est aussi ministre de la défense, a immédiatement réuni ses conseillers militaires. Certaines décisions *« opérationnelles »*, dont la nature n'a pas été révélée, ont été prises, a affirmé M. Rabin en ajoutant : *« Nous allons réagir. »*

S'exprimant peu après sur la chaîne publique de télévision, le premier ministre a annoncé qu'il présenterait jeudi au gouvernement *« un certain nombre de propositions qui devraient nous permettre d'agir de manière plus adaptée à la lutte contre cet implacable ennemi »*. Sans doute averti des cris lancés contre lui dans la population – *« Mort à Rabin ! Dehors Rabin ! »* –, le chef de l'exécutif a tenu à souligner qu'il fut *« le seul premier ministre »*, en décembre 1992, à expulser *manu militari* plus de 400 suspects islamistes au Liban sud. La plupart sont rentrés après un an de campement dans les collines. Certains ont pris directement le chemin de la prison.

M. Rabin a ensuite indiqué ce qu'il avait en tête : *« On ne peut pas combattre Hamas avec des gants de velours (...) Je veux pouvoir recourir à la détention administrative* (sans procès) *des activistes et cela sans être soumis à des tracasseries juridiques. Il faut que les intéressés sachent qu'eux aussi peuvent se faire tuer, que leurs maisons et leurs familles peuvent souffrir de leurs actes. L'autorité juridique doit absolument nous laisser les mains libres. »*

« Séparation nette entre les deux peuples »

« Croyez-vous, a demandé le premier ministre, *que nous aurions pu localiser la maison où était retenu en otage le soldat Nahshon Waxman* (tué la semaine dernière par ses ravisseurs), *si nous avions respecté à la lettre les recommandations du rapport Landau* (lequel autorise une *« pression physique modérée »* sur les suspects) *? Non ! Il faut nous permettre d'interroger d'une manière telle que nous puissions obtenir des réponses. Je ne parle pas de torture, je suis contre la torture. Mais franchement, il est inconcevable qu'un activiste du Hamas puisse se pourvoir devant notre Cour suprême, sous prétexte qu'on l'aurait privé de sommeil. »* En clair, la répression, dans les territoires de Cisjordanie qui restent sous contrôle militaire israélien, devrait s'accentuer – ce qui est sans doute conforme aux espoirs des dirigeants du Hamas, quand ils ont monté l'opération-suicide de mercredi. M. Rabin, cependant, n'est pas dupe. Le bouclage des territoires, occupés et autonomes, continue dans l'immédiat, mais le premier ministre sait bien *« que cela ne va pas faire disparaître »* la menace.

La preuve, révèle-t-il au passage, *« c'est que trois des quatre terroristes »* qui ont enlevé et tué le soldat la semaine dernière *« étaient des citoyens arabes israéliens de Jérusalem »*. La preuve encore, c'est que *« malgré tous nos efforts, nous n'avons pas retrouvé les auteurs des attentats à la bombe d'Afoula et d'Hadéra »* en avril en Galilée. *« C'est très difficile de retrouver un homme parmi le million de Palestiniens qui vivent en Judée-Samarie* (Cisjordanie) *et les 150 000 Arabes de Jérusalem »*.

D'autant plus difficile *« qu'au lieu de se consacrer à la lutte contre le terrorisme, une bonne partie de l'armée est paralysée »* par la protection obligée des colonies juives disséminées dans les territoires. Sur ce chapitre, le premier ministre durcit le ton : *« Ceux qui parlent encore du Grand Israël* (Cisjordanie incluse), *ceux qui veulent avaler deux millions de Palestiniens, expriment en fait le même objectif que le Hamas »*, dont le programme prévoit effectivement une Palestine unie, *« où Juifs et Arabes pourraient vivre sous une autorité islamique »*.

La solution à long terme, pour M. Rabin, réside dans *« une séparation nette »* entre les deux peuples. *« En ce qui concerne la Judée-Samarie*, poursuit-il, *je ne veux pas revenir aux frontières de 1967* (qui séparaient alors Israël des territoires), *mais nous trouverons une solution qui garantira notre sécurité sans avoir à gouverner un autre peuple »*. En attendant, l'action du premier ministre s'articule autour de trois pôles : *« Fermeture des territoires, demande de coopération plus étroite dans la lutte anti-terroriste avec l'Autorité palestinienne de Gaza et Jéricho, poursuite du processus de paix. »*

Yasser Arafat et tous ses « ministres » de l'autonomie ont vigoureusement condamné l'attentat. Le chef de l'Autorité transitoire a présenté ses condoléances au peuple israélien dans un entretien téléphonique avec Shimon Pérès, lequel s'y est déclaré sensible. Il a aussi proposé son aide pour la recherche des coupables, mais que peut-il faire, à part rouvrir sa zone autonome de Gaza à l'armée d'Israël ou déclencher une nouvelle vague d'arrestations qui, la semaine dernière justement, n'avait rien donné ?

Impuissance et humiliation. Le chef historique de l'OLP a également essayé d'appeler le président de la République israélienne, Ezer Weizman. Mais celui-ci a refusé de l'entendre. *« Pas le moment. »* Israël a mal et un peuple qui souffre préfère, dans ces moments-là, rester entre soi.

P. C.

Lire aussi « Dans la presse » page 16

EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les désaccords entre grandes puissances persistent à propos d'une levée éventuelle de l'embargo sur les armes

Le désaccord entre les grandes puissances qui tentent d'imposer un règlement de paix dans l'ex-Yougoslavie persiste à propos de l'éventualité d'une levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans bosniaques. Les experts des cinq pays du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie), réunis mardi 18 et mercredi 19 octobre à New-York, ont eu des discussions qualifiées de *« franches »* par des diplomates, ce qui signifie qu'ils ne sont pas parvenus à un accord.

Les Etats-Unis ont confirmé leur intention de présenter aux Nations unies, avant la fin de la semaine prochaine, un projet de résolution qui entraînerait une levée, six mois plus tard, de l'embargo sur les armes au profit du gouvernement bosniaque. C'est ce qu'avait proposé le président Alija Izetbegovic lors de sa visite à Washington et aux Nations unies début octobre.

Les Européens et les Russes ont fait valoir que les Etats-Unis n'obtiendraient pas les neuf voix sur quinze requises pour qu'une telle résolution soit adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU. A Washington, la Maison blanche a indiqué mercredi que le président Bill Clinton privilégiait une approche multilatérale et souhaitait parvenir à une position commune avec les alliés.

Mais le porte-parole de la Maison blanche, Mme Dee Dee Myers, a ajouté que si aucun accord n'était trouvé d'ici au 15 novembre, M. Clinton envisagerait une action unilatérale. Le président s'était engagé devant le Congrès à œuvrer en faveur d'une levée de l'embargo sur les armes si les Serbes de Bosnie n'acceptaient pas le plan de paix du Groupe de contact avant le 15 octobre.

A New-York, les Russes ont réaffirmé la nécessité de renforcer la main du président de Serbie Slobodan Milosevic face au leader des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic, mais les Américains considèrent qu'il s'agit là d'une *« prime à l'agression »*, a indiqué un participant. L'idée, défendue en particulier par la France et la Russie, de proposer aux Serbes de Bosnie, de Serbie et de Krajina (Croatie) des *« arrangements institutionnels »* s'est également heurtée aux réticences des Etats-Unis, qui se sont inquiétés, selon un participant à la réunion, des *« risques de démembrement »* de la Bosnie-Herzégovine. Paris fait régulièrement valoir, à ce propos, que ce sont les Américains qui se sont engagés sur cette voie les premiers puisqu'ils ont été à l'origine de l'idée d'une « confédération » entre l'entité croato-musulmane de Bosnie et la république voisine de Croatie.

Londres, Paris et Bonn ont d'autre part démenti, mercredi, les déclarations du chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, selon lesquelles le plan de règlement du conflit bosniaque proposé par le groupe de contact pourrait être modifié en faveur de la partie serbe. Un porte-parole du Foreign Office a été particulièrement ferme : *« Les Serbes bosniaques sont priés d'accepter le plan en l'état. Il est hors de question que le groupe de contact renégocie la carte avec eux. »* Le ministre français Alain Juppé avait évoqué à plusieurs reprises ces derniers jours la possibilité de modifications de cette carte, à condition seulement qu'elles fassent l'objet d'un accord entre les différentes parties au conflit.

MACÉDOINE

Tensions à Skopje dans l'attente des résultats des élections

Manifestation de l'opposition, menaces de boycottage du second tour et d'occupation du Parlement : la tension est montée, mercredi 19 octobre, à Skopje, dans l'attente des résultats officiels du premier tour des élections présidentielle et législatives qui ont eu lieu dimanche 16 octobre. Sans attendre ces résultats, l'Alliance pour la Macédoine – parti du président sortant Kiro Gligorov – a affirmé que son dirigeant avait été réélu, dès le premier tour, avec plus de 51 % des suffrages. M. Gligorov dispose, selon des résultats partiels, d'une avance considérable (50.2 %) face à son rival d'extrême droite, Ljubisa Georgijevski (14,2 %).

A l'appel de l'opposition, qui a réclamé dès dimanche l'annulation du premier tour pour cause d'*« irrégularités »*, près de vingt millepersonnes ont manifesté mercredi soir à Skopje. L'opposition menace de boycotter le second tour des élections, qui doit avoir lieu le 30 octobre. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE

M. Fini veut que les Slovènes « s'agenouillent »

Devant des milliers de personnes réunies, mardi 18 octobre, à Trieste, dans le nord-est de l'Italie, le chef de l'Alliance nationale (néofasciste, membre de la coalition gouvernementale), Gianfranco Fini, a demandé aux Slovènes de *« s'agenouiller devant les Italiens »*, victimes d'un *« génocide »*, avant de songer à rejoindre l'Union européenne. La Slovénie et l'Italie tentent d'apurer un contentieux qui empêche Ljubljana de faire acte de candidature à l'Union avec des chances de succès, en raison du veto de Rome. *« S'ils croient en l'Europe, s'ils veulent être crus, ils ont le devoir de dire avec nous que ces terres étaient italiennes »*, a déclaré M. Fini. Des milliers d'Italiens ont été massacrés par les troupes communistes au lendemain de la seconde guerre mondiale, et l'Istrie et la Dalmatie ont été rattachées à la Yougoslavie. – *(AFP.)*

RUSSIE

Les forces du président tchétchène s'emparent d'un fief de l'opposition

Djokhar Doudaev, le président de la République de Tchétchénie, qui veut faire sécession de la Fédération de Russie, a lancé mercredi 19 octobre une offensive majeure contre l'opposition : après une bataille qui aurait fait près de 160 morts, ses soldats ont réussi à s'emparer d'Ourous-Martane, l'un des fiefs de l'opposition, soutenue en sous-main par Moscou.

Appuyés par des blindés, entre 1 000 et 2 000 soldats (sur les 3 000 que compterait l'armée gouvernementale) sont passés mercredi à l'offensive, dans le sud-ouest de la Tchétchénie, contre le bastion de Beslan Gantemirov, désigné il y a un mois comme chef militaire unique de l'opposition regroupée dans un « conseil provisoire ». Les forces gouvernementales ont pris le contrôle d'Ourous-Martane, où l'on pouvait voir mercredi des dizaines de cadavres de soldats, a constaté un journaliste occidental sur place. Les hommes de M. Gantemirov ont dû se replier à une dizaine de kilomètres de leur base, les renforts envoyés du nord par l'opposition ont été bloqués par l'armée du général Doudaev.

Selon le « conseil provisoire », des forces gouvernementales sont également massées près de Tolstoï-Iourt, fief d'un autre mouvement d'opposition, celui de l'ex-président du Parlement russe, Rouslan Khasboulatov. Après le succès, en septembre à Argoun, des troupes du gouvernement contre le moins puissant des chefs de guerre de l'opposition, Rouslan Labazanov, l'offensive d'Ourous-Martane est la première victoire du président Doudaev contre l'opposition, qui avait par deux fois réussi à avancer jusque dans la banlieue de Grozny, la capitale, avant de se retirer. – *(AFP, Reuter, Tass.)*

AUTRICHE : un dirigeant néonazi condamné à onze ans de prison. – La cour suprême autrichienne a condamné, mercredi 19 octobre, le dirigeant néonazi Gottfried Küssel à onze ans de détention pour avoir créé une organisation d'extrême droite interdite par la loi. Se disant *« national-socialiste critique »*, mais considérant Hitler comme *« l'un des plus grands personnages du XXe siècle »*, M. Küssel – qui a nié dans des déclarations l'existence des chambres à gaz nazies – serait lié, selon l'accusation, au groupe qui envoie des lettres piégées, notamment à des étrangers. M. Küssel a fait appel. – *(AFP, Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE : deux ministres accusés de corruption. – Le ministre du commerce, Neil Hamilton, et le sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, Tim Smith, sont accusés, dans l'édition du jeudi 20 octobre du *Guardian*, d'avoir reçu des pots de vin de *« dizaines de milliers de livres sterling »* pour leurs interventions au Parlement en faveur de Harrod's. Alors *députés (entre 1987 et 1989)*, MM. Hamilton et Smith auraient posé au moins 22 questions, payées *2 000 livres chacune*, sur le sort du fameux magasin de Londres, dont le patron était en difficulté avec l'Etat à propos de son droit de propriété. Le parti travailliste a interpellé le gouvernement de M. Major.

NORVÈGE : arrestation d'une terroriste. – Soraya Ansari, accusée d'avoir participé à un détournement d'avion de la Lufthansa sur Mogadiscio (Somalie) en 1977, a été arrêtée jeudi 20 octobre à Oslo, où elle vivait depuis trois ans. Le commando palestinien auquel appartenait la jeune femme (elle avait alors vingt-trois ans) entendait obtenir la libération des dirigeants de la Fraction armée rouge (RAF) Andreas Baader et Gudrun Ensslin. Blessée lors de l'opération, Mme Ansari, née à Beyrouth mais considérée comme apatride, avait été la seule survivante du commando. Elle aurait été libérée par les autorités de Somalie après trois ans passés en prison. – *(AFP.)*

La reine d'Angleterre reçoit un accueil chaleureux à Saint-Pétersbourg. – Au troisième jour de sa visite « historique » en Russie, la reine Elisabeth II a été accueillie, mercredi 19 octobre, à Saint-Pétersbourg par une foule en délire de plusieurs centaines d'étudiants. Par ailleurs, après les entorses au protocole qui avaient marqué le début de la visite royale, le président Eltsine a reçu mercredi au Kremlin le secrétaire britannique au Foreign Office, auparavant boudé par le ministre russe des affaires étrangères. Douglas Hurd s'est aussi entretenu mercredi avec le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : Oldrich Cernik, le premier ministre du « printemps de Prague », est mort. – Oldrich Cernik, qui fut premier ministre tchécoslovaque pendant le « printemps de Prague » de 1968, est décédé à soixante-douze ans, mercredi 19 octobre, à Prague d'un arrêt cardiaque. Né en octobre 1921 en Moravie du Nord, Oldrich Cernik était membre de l'aile réformatrice au sein du bureau politique du PC. Il était devenu premier ministre en avril 1968, en pleine période du « printemps de Prague ». Après l'écrasement de ce mouvement, il figurait – avec Alexander Dubcek et d'autres – parmi les dirigeants tchécoslovaques enlevés sur l'ordre de Leonid Brejnev. – *(AFP.)*

REPÈRES

CHINE

Washington et Pékin se consulteront en matière militaire

La Chine et Washington se livreront désormais à de larges consultations en matière stratégique, a annoncé, mardi 18 octobre, le secrétaire américain à la défense, au deuxième jour d'une visite à Pékin. William Perry a aussi proposé à la Chine de partager les connaissances et les recherches américaines en matière de simulation informatique d'essais nucléaires, dans le but de persuader Pékin de réduire ses activités dans ce domaine. Le chef du Pentagone n'a pas précisé quelle avait été la réaction à son offre. Les deux pays ont par ailleurs signé lundi un accord sur la reconversion civile des entreprises chinoises du secteur militaire. Le premier champ d'application de cette coopération concernera la modernisation du contrôle du trafic aérien chinois, actuellement sous la férule de l'armée. – *(Reuter.)*

LIBÉRIA

Selon l'UNICEF, cinq cents enfants sont « en grave péril »

Bloqués près des lignes de front, cinq cents enfants sont *« en grave péril »* au Libéria, selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), qui a lancé un appel urgent aux factions en conflit, mardi 18 octobre, pour qu'elles permettent leur évacuation. Ces enfants avaient été déplacés en 1992 de Monrovia vers des orphelinats à Gbanga, sous le contrôle du Front national patriotique (NPFL) de Charles Taylor, puis à Totota, à 80 kilomètres de la capitale, affirme le communiqué de l'UNICEF. *« Leur vie est très sérieusement menacée, car selon nos informations ils sont en sous-nutrition et en grave péril »*, a indiqué James Grant, directeur exécutif de l'organisation.

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, s'est récemment déclaré *« gravement préoccupé »* par la détérioration de la situation au Libéria, où plus de 100 000 personnes ont été déplacées vers les pays voisins depuis un mois à la suite d'une recrudescence des combats. *(AFP.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

Assassinat du rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Révolution africaine »

Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Révolution africaine*, Farah Ziane, a été assassiné, mercredi 19 octobre, devant son domicile, à Ouled Yaich, près de Blida, à 50 km au sud d'Alger. Il est le deuxième journaliste assassiné depuis le début de la semaine, en Algérie, et le vingtième depuis mai 1993.

La veille, un commando armé, fort d'une vingtaine d'hommes, a détruit une base de forage pétrolier, dans le massif des Aurès, à l'est du pays, tuant deux ingénieurs de la société franco-américaine Schlumberger, un Français, Philippe Hetet, trente-six ans, et un Italien, Mauro Dell'Angelo, quarante ans. Un troisième ressortissant étranger, un Somalien, aurait été épargné parce que de confession musulmane.

Vingt victimes françaises en un an

Les assaillants se sont retirés après avoir incendié les installations de la base de Djelib, située près de Babar, à 400 kilomètres à l'est d'Alger, base dont la Société algérienne des hydrocarbures (Sonatrach) est l'opérateur. Ils sont repartis à bord de deux véhicules tout-terrain dérobés sur le chantier ont précisé les services de sécurité.

Cette attaque porte à soixante-six le nombre d'étrangers assassinés depuis un an, dont vingt Français, la communauté étrangère la plus touchée. Paris, par la voix d'un porte-parole du Quai d'Orsay, a exprimé sa « *très grande émotion* » et lancé « *un nouvel appel pressant à tous ceux dont la présence n'est pas indispensable en Algérie de prendre toutes dispositions pour rentrer en France* ».

Cette opération est la première contre le secteur des hydrocarbures – domaine où la coopération étrangère est capitale – même si elle n'a pas visé un champ en exploitation. Jamais les groupes armés islamistes n'avaient attaqué des installations liées à l'industrie pétrolière qui, avec le gaz, représente 97 % des exportations du pays.

La Sonatrach a conclu trente-trois contrats avec des firmes étrangères pour la prospection et l'exploitation pétrolière. Les « pétroliers » français et américains, notamment, ont continué de travailler en autarcie dans les grands champs pétrolifères et gaziers comme Hassi Messaoud, à 600 kilomètres au sud-est d'Alger.

Les groupes armés islamiques tentent d'isoler économiquement le pays et visent en priorité ses principaux partenaires économiques et financiers, au premier rang desquels la France et l'Italie. Ils multiplient aussi les sabotages d'édifices publics et d'entreprises d'Etat : les dégâts ainsi causés se sont élevés, selon un bilan officiel, à 2 milliards de dollars pour la seule période de février 1992 à décembre 1993. – *(AFP.)*

TUNISIE : création d'un nouveau parti d'opposition. – Un groupe d'opposants a annoncé, mercredi 19 octobre, dans un communiqué, la création d'un nouveau parti politique. On ignore toutefois si ce « Forum démocratique pour le travail et les libertés » a été légalisé, après le dépôt, au printemps, de ses statuts au ministère de l'intérieur. Ses fondateurs – pour la plupart des dissidents du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), parmi lesquels Mustapha Ben Jaafar, ancien secrétaire général – estiment qu'en l'absence d'un refus formel dans un délai de quatre mois la demande est considérée comme acceptée. – *(Reuter.)*

ANGOLA

Où est donc passé Jonas Savimbi ?

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

Le chef de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), dont les émissaires sont sur le point de signer un accord de paix avec le gouvernement de Luanda (*le Monde* du 19 octobre), n'a pas paru en public depuis trois mois. Une absence prolongée qui alimente les rumeurs selon lesquelles il aurait été blessé dans son fief de Huambo, voire qu'il serait décédé.

Le 18 octobre, l'agence Reuter a ainsi affirmé que le chef de l'UNITA, « *apparemment victime d'une explosion* », avait récemment reçu un « *traitement d'urgence* » dans un hôpital de Sao-Tomé, une ancienne colonie portugaise dont le chef de l'Etat, Miguel Travoada, a offert sa médiation dans le conflit angolais. Selon l'agence britannique, qui s'appuie sur « *une source médicale* », le chef de l'UNITA aurait été « *sérieusement blessé au côté droit* [par des éclats d'obus], *mais n'aurait perdu ni l'usage de ses membres ni ses facultés mentales* ».

D'après la même source, c'est le président de Sao-Tomé en personne qui, dans la nuit du 2 octobre, aurait convoqué l'équipe médicale devant prendre en charge Jonas Savimbi, leur expliquant que ce dernier venait d'arriver sur l'île dans un avion aux couleurs américaines. Traité à l'hôpital Agostinho-Neto, le chef de l'UNITA aurait quitté Sao-Tomé quelques heures plus tard, « *pour une destination demeurée secrète* ».

Interrogé par *le Monde*, le 19 octobre, Lukamada Paolo Gatto, l'un des principaux responsables de l'UNITA, a formellement démenti que M. Savimbi ait été blessé. « *Le président Savimbi est en pleine forme* », a assuré M. Gatto, qui parlait de Huambo, ajoutant que si le chef de l'UNITA avait dû se faire soigner « *il serait plutôt allé à Paris, où il a des amis, plutôt qu'à Sao-Tomé* ». » Cette dernière remarque fait référence aux bonnes relations qu'entretient l'UNITA avec le Parti républicain et, notamment, avec François Léotard.

« *Je vois le président Savimbi tous les jours*, a encore affirmé M. Gatto. *Il présidera ce week-end la commission politique du mouvement qui doit discuter des négociations en cours avec le gouvernement de Luanda.* » M. Gatto n'a pas voulu confirmer que Jonas Savimbi serait présent lors de la signature finale de l'accord de paix qui pourrait avoir lieu dans le courant du mois de novembre, à Lusaka. La discrétion de Jonas Savimbi n'est due qu'à des « *raisons de sécurité*, explique-t-il, *nous avons de bonnes raisons de croire que Luanda cherche à attenter à sa vie.* »

A plusieurs reprises, au cours des derniers mois, l'aviation gouvernementale a bombardé Huambo où est installée la direction de l'UNITA. Certains cercles politiques et militaires angolais n'ont jamais caché qu'à leur avis la seule façon de mettre fin à la guerre civile serait de faire un sort définitif à Jonas Savimbi.

A Lusaka, les représentants des Nations unies, qui traitent tous les jours avec les émissaires de l'UNITA, affirment n'avoir aucun élément qui pourrait étayer la rumeur selon laquelle Jonas Savimbi aurait été blessé ou tué. Des membres d'une organisation humanitaire scandinave ont assuré avoir vu Jonas Savimbi en bonne santé à Huambo, « *il y a trois ou quatre semaines* ».

GEORGES MARION

Kigali discrédité

Suite de la première page

Celle-ci « *semble*, selon Amnesty, *vouloir trouver des excuses au nouveau gouvernement rwandais et fermer les yeux sur les violations commises par les soldats de l'APR, sous prétexte qu'elles sont moins graves que celles commises par leurs prédécesseurs* ».

Mais qui donc trouve des excuses au nouveau gouvernement ? Qui ferme les yeux sur les exactions commises par l'armée ? En réalité, la communauté internationale est loin de faire une confiance aveugle aux nouvelles autorités. « *Le gouvernement FPR est boycotté mondialement* », résume un expert, selon lequel « *un groupe de pression nord-européen cherche à accréditer la thèse du double génocide* ». Le très confidentiel rapport Gersony, qui met gravement en cause le gouvernement rwandais (*le Monde* du 4 octobre) serait le fait de ce lobby. Et c'est à ce rapport, relégué dans un fond de tiroir par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, qu'Amnesty International fait allusion en évoquant l'aveuglement de la communauté internationale. Mais hormis le secrétariat général de l'ONU, qui a interdit la diffusion du fameux rapport, rares sont ceux qui font preuve de confiance à l'égard du gouvernement rwandais.

L'aide internationale au Rwanda ne passe pour l'instant que par la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales. Européens et Américains ont « *prévu de mettre le paquet* », résume un diplomate français, mais tous posent des conditions : « *La reprise de la coopération sera progressive et conditionnée au retour des réfugiés et à l'instauration d'un climat plus détendu* ». Les relations entre les pays occidentaux et le nouveau gouvernement rwandais relèvent du dialogue de sourds : notre aide est liée à une amélioration du climat politique, disent en substance les premiers ; aucune amélioration n'est possible sans moyens matériels, rétorquent le second.

Aussi le gouvernement rwandais attend-il toujours les aides bilatérales qui lui permettraient de rembourser les arriérés exigés par la Banque mondiale comme préalable à tout nouveau prêt. Même les Etats-Unis, qui avaient crédité le nouveau gouvernement des meilleures intentions, « *ont fait un virage à cent quatre vingts degrés, après avoir pris connaissance de certains rapports* », note un diplomate français.

Pas d'invitation au sommet franco-africain

Toujours est-il que le gouvernement du FPR est maintenu dans l'isolement. La Belgique n'a toujours pas donné d'agrément à un ambassadeur rwandais. Si la France a été le deuxième pays à le faire – après la Chine –, Paris ne dispose pour l'instant à Kigali que d'une antenne diplomatique dont le chef, Jacques Courbin, est assisté de quatre personnes. Pas question, pour l'instant, de rouvrir l'ambassade, qui avait été désertée en avril, puis pillée.

Surtout, les nouvelles autorités n'ont pas été invitées au sommet franco-africain, qui doit avoir lieu du 7 au 9 novembre à Biarritz. « *Nous attendons une prise de contact* », affirme le porte-parole de l'Elysée, Jean Musitelli, en expliquant que le sujet devait être évoqué lors d'une rencontre entre Alain Juppé et son homologue rwandais, en septembre, à l'occasion de l'assemblée générale de l'ONU à New-York. Le rendez-vous prévu avait alors été annulé par le ministre rwandais qui a ensuite disparu avec 187 0000 dollars, soit 1 million de francs (*le Monde* du 19 octobre), et se trouverait maintenant à Paris, selon un haut fonctionnaire rwandais. « *Nous sommes ouverts, nous attendons* », poursuit M. Musitelli, selon lequel l'initiative doit venir de Kigali.

MARIE-PIERRE SUBTIL

Un serrurier providentiel

Un serrurier français était attendu avec impatience, jeudi 20 octobre, à Kigali. Les autorités rwandaises espèrent qu'il réussira à ouvrir la chambre forte de la Banque nationale, fermée par un système compliqué de serrures et de combinaisons que personne ne connaît.

L'ancien gouvernement, chassé du pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR), avait fui en juillet vers le Zaïre avec billets de banque, pièces comptables et codes secrets. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Du fait de l'entrée de nouveaux pays membres dans l'Union

Jacques Santer est confronté à la question de la répartition des portefeuilles au sein de la future Commission européenne

Jacques Santer, qui succédera fin janvier à Jacques Delors comme président de la Commission européenne, est actuellement aux prises avec l'un des exercices les plus délicats relevant de cette fonction : la répartition des portefeuilles entre les membres de son futur collège.

Qui s'occupera de quoi ? La désignation n'est jamais facile, étant donnée la concurrence que se livrent, pour les « bons » postes, les Etats membres ou les personnalités désignées par eux comme commissaires. Elle se complique cette fois-ci du fait que le nombre de commissaires va augmenter avec l'entrée de nouveaux pays membres dans l'Union (ils étaient 17 jusqu'à présent, ils seront au moins 19 et peut-être 20 ou 21 si les Suédois et les Norvégiens décident le mois prochain d'adhérer), ce qui entraine un nouveau partage des responsabilités. D'autre part, certains membres de la prochaine Commission appartiennent déjà à l'actuelle et n'entendent pas céder de leurs prérogatives : c'est le cas par exemple de l'éminent Leon Brittan, maître des relations extérieures économiques et commerciales.

Si l'on ajoute à tout cela les ambitions des nouveaux arrivants, l'indécision de l'Italie, qui, en raison apparemment d'un différend au sein de la coalition, n'a toujours pas désigné son deuxième commissaire, et la querelle franco-française sur la prééminence entre les deux commissaires désignés – Mme Cresson et M. de Silguy –, l'affaire est une rude épreuve initiatique pour le Luxembourgeois Jacques Santer. La réunion qu'il entend organiser le 29 octobre pour présenter ses propositions aux membres de son collège est attendue comme un test de son autorité.

Mme Cresson est-elle mal soutenue ?

D'après ce qui a filtré de ses propositions, la France n'est pas particulièrement bien servie, notamment parce qu'aucun des postes dont relèveront les relations extérieures de l'Union ne semble devoir lui revenir. Mais sans doute devra-t-elle, si cela se confirme, ne s'en prendre qu'à elle-même. L'ancien premier ministre Edith Cresson avait sollicité le poste des relations avec l'Europe de l'Est, nouveau et très convoité puisque la problématique de l'élargissement en cette direction devrait dominer les débats dans l'Union pendant quelques années. Or non seulement Mme Cresson était en concurrence pour ce portefeuille avec d'autres commissaires, mais elle n'a semble-t-il pas été soutenue par le gouvernement de M. Balladur. Ce dernier avait tenté de s'opposer à sa désignation comme commissaire par le président de la République et ne veut apparemment pas admettre qu'elle ait une prépondérance sur l'autre commissaire français, Yves-thibault de Silguy, proche du premier ministre.

M. de Silguy devrait se voir confier les affaires économiques et monétaires, ce qui n'est pas négligeable, à cela près qu'on ne sait pas encore s'il devra ou non partager ce secteur avec un Italien. Mme Cresson serait pour sa part en charge de la recherche et du développement, ce qu'elle juge semble-t-il acceptable, pour peu que l'Allemand Martin Bangemann veuille bien lui céder en plus un petit morceau de l'industrie.

Les relations avec l'Europe de l'Est et la Russie devraient revenir au Néerlandais Hans Van den Broeck (actuellement en charge des relations politiques extérieures), qui ronchonne néanmoins, car il voudrait aussi garder le dossier de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union. Le Britannique Leon Brittan, qui garderait les relations extérieures commerciales et les relations économiques avec les pays développés, proteste lui aussi parce que l'Europe de l'Est échappe à son royaume. Il n'est guère à ce stade que les Espagnols pour afficher leur satisfaction : Manuel Marin gardera les relations avec la Méditerranée et l'Amérique latine, et Marcelino Oreja se verrait confier notamment le dossier de la réforme institutionnelle de l'Union.

Le Britannique Neil Kinnock devrait avoir le portefeuille des transports. Parmi les inconnues qui subsistent figure l'attribution du portefeuille de l'agriculture, très important pour la France, en balance à ce stade entre un Irlandais et le premier commissaire autrichien.

CLAIRE TRÉAN

Jacques Delors propose d'établir un « partenariat euro-méditerranéen »

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

La Commission de Bruxelles a adopté, mercredi 19 octobre, le texte d'une « communication » au Conseil et au Parlement européens en vue du « *renforcement de la politique méditerranéenne* » des Douze et de l'« *établissement d'un partenariat euro-méditerranéen* ». Cette « communication » sera examinée lors du prochain sommet européen, en décembre, à Essen. Elle propose que l'Union européenne (UE) accorde une aide budgétaire de 5,5 milliards d'écus (36 milliards de francs) aux pays tiers méditerranéens (1) entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1999. Elle suggère la tenue d'une conférence euro-méditerranéenne pendant la prochaine présidence française de l'UE.

Principal inspirateur de ce texte, le commissaire européen chargé de la coopération et du développement, l'Espagnol Manuel Marin, a pris en compte les sentiments des partenaires méditerranéens des Douze, notamment maghrébins, qui ont le sentiment de faire les frais des retrouvailles entre l'Europe occidentale et les anciens pays satellites de l'URSS. Ceux-ci reçoivent de l'UE une aide cinq fois supérieure à celle allouée aux pays méditerranéens. Or, soulignent les services de M. Marin, divers facteurs politico-économiques militent en faveur d'un réajustement. Par exemple, la population immigrée chez les Douze compte 4,6 millions de Méditerranéens mais seulement 700 000 Européens de l'Est, essentiellement en Allemagne.

L'UE est tributaire des pays méditerranéens pour 32 % de ses importations de gaz naturel et 27 % de ses importations de pétrole, alors qu'elle n'achète pratiquement rien en la matière aux pays de l'ancien bloc de l'Est. M. Marin préconise donc à tout le moins un « *parallélisme* » dans le traitement que l'UE réserve aux uns et aux autres, avec la perspective d'une zone de libre-échange entre l'UE et la zone méditerranéenne.

Si le Conseil européen suit la Commission, les 5,5 milliards d'écus prévus pour favoriser les profondes mutations économiques et sociales résultant de l'entrée progressive mais complète dans l'économie de marché seront évidemment prélevés sur le budget communautaire, sans doute au détriment des fonds d'aide alloués aux membres de l'UE les moins développés. Le projet de « communication » de la Commission a été âprement discuté par ses membres. La proximité de la mise en place d'une nouvelle Commission, en janvier, n'a pas facilité les choses. Pris entre les intérêts économiques de son pays d'origine dans certains contentieux avec le Maghreb (*le Monde* du 11 octobre) et ses convictions pro-méditerranéennes, M. Marin n'a pas toujours eu la tâche aisée. Souvent critiqué par les agriculteurs et les pêcheurs espagnols, en concurrence avec les Marocains, il souhaite conserver son poste et il semble qu'il ait été entendu par Jacques Santer, le prochain président de la Commission.

Les menaces du linceul islamiste

La crainte des pays maghrébins est d'être marginalisés non seulement par rapport aux pays de l'ancien bloc de l'Est mais aussi par rapport aux autres pays méditerranéens, la Commission prenant en compte les perspectives politiques et économiques ouvertes par la normalisation entre Israël et ses voisins arabes. La France souhaite un effort particulier de l'UE au Liban. D'autres pays s'intéressent surtout à la prochaine union douanière entre l'UE et la Turquie. Néanmoins, asssure-t-on dans les services de M. Marin, une grande partie de l'enveloppe de 5,5 milliards d'écus devrait profiter au Maroc, à la Tunisie et à l'Algérie, des accords d'association étant déjà en vue avec les deux premiers pays. Un compromis a été trouvé avec Rabat au sujet du contentieux sur la pêche qui contribuait à bloquer les négociations pour l'accord d'association. Les licences de pêche accordées par Rabat aux flottes communautaires (surtout des chalutiers espagnols) feront l'objet de nouvelles dispositions après le 15 avril 1995. Jacques Delors est attendu à Casablanca à la fin du mois.

Reste le drame algérien. M. Marin tient beaucoup à ne pas laisser l'Algérie « *orpheline* » quand Bruxelles aura signé un accord d'association avec ses voisins marocain et tunisien. Mais, dans l'immédiat, pour des raisons de sécurité, la Commission a renoncé à envoyer à Alger une mission. Avant la fermeture « temporaire » de la délégation de l'UE, cet été, les fonctionnaires européens en poste à Alger recevaient des lettres de menace des islamistes, parfois accompagnées d'un morceau de « linceul ». « *Cela fait quand même froid dans le dos* », commente un des destinataires. Cette littérature arrive maintenant sur le bureau de M. Marin...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

(1) Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie, Chypre, Malte.

Lors du sommet d'Istanbul

Les Républiques turcophones d'Asie centrale affirment leur indépendance par rapport à Moscou

Les chefs d'Etat de six Républiques turcophones se sont réunis à l'occasion d'un deuxième sommet à Istanbul qui s'est conclu mercredi 19 octobre. En dépit de l'irritation de Moscou, les dirigeants ont prévu de se revoir régulièrement pour renforcer leurs liens.

ISTANBUL

de notre correspondante

Malgré l'opposition de Moscou, les chefs d'Etat de six Républiques turcophones – la Turquie, l'Azerbaïdjan, le Turkmenistan, le Kazakhstan, l'Ouzbekistan et le Khirgizstan – ont affirmé clairement, à l'issue d'un sommet, qui s'est terminé mercredi 19 octobre à Istanbul, leur désir de « *renforcer* » leurs relations.

Au cours de ce deuxième sommet, et à quelques jours de la réunion des pays de la CEI, vendredi 21 octobre à Moscou, les six dirigeants ne se sont pas limités à parler de la coopération dans les domaines de la culture, de l'économie et de la technologie, mais ont aussi évoqué les divers conflits, comme celui du Haut-Karabakh, qui affectent l'équilibre régional. Faisant une référence implicite à la politique isolée de Moscou dans le Caucase, ils ont notamment exprimé le désir de voir « *les Nations unies et la CSCE jouer un rôle plus effectif dans les conflits régionaux* ». La Turquie mise à part, les cinq pays participant au sommet d'Istanbul faisaient partie de l'ex-URSS, ce qui explique les craintes de Moscou.

La Russie, qui soupçonne la Turquie de vouloir créer une zone d'influence dans la région, a exprimé, mercredi, son « *inquiétude* ». Le porte-parole du ministère russe des affaires étrangères a aussi mis en garde contre tout « *panturquisme* ». Le président turc, Suleyman Demirel, a aussitôt réagi en qualifiant d'« *incompréhensible* » les déclarations de Moscou.

Investissements d'Ankara

Il faut dire que les Turcs semblent avoir été les premiers surpris par le succès de la réunion d'Istanbul et par les termes adoptés dans le document final, plus précis que les vagues bonnes intentions publiées après le premier sommet qui avait eu lieu en octobre 1992. La « *déclaration d'Istanbul* » évoque en effet une coopération inter-parlementaire et des réunions régulières.

Il est également question de « *célébrer en commun les anniversaires de personnalités importantes et les dates mémorables de la culture turque* », et de revitaliser la « *Route de la soie* ». Le document fait une référence, qui ne manquera pas d'irriter les autorités russes, « *aux travaux réalisés par les pays intéressés en vue de la construction de pipelines vers l'Europe et la Méditerranée,* via *la Turquie, pour le gaz naturel et le pétrole* ».

C'est probablement dans les couloirs de l'hôtel où se tenait la réunion qu'ont eu lieu les contacts les plus importants pour l'avenir des relations entre la Turquie et les Républiques turcophones. De nombreux hommes d'affaires turcs, à l'affût de nouveaux contrats, ont fait le pied de grue devant les portes des diverses délégations nationales. Selon l'ambassadeur Umut Arik, qui dirige l'agence de coopération turque TIKA, trois mille entreprises turques ayant plus de dix employés sont déjà installées en Asie centrale. Au total, le secteur privé turc a investi 3,7 milliards de dollars dans les Républiques turcophones, sans compter 1,2 milliard de dollars de crédits accordés par l'Eximbank turque.

L'ombre de la Russie était évidemment omniprésente et, tous les participants ont tenu à souligner l'importance de Moscou en tant que puissance régionale. Cependant, l'évolution des Républiques turcophones, depuis le premier sommet turc en octobre 1992, était nettement perceptible. Bien que la plupart des dirigeants aient choisi de suivre les discussions en russe, la communication était facilitée en raison de la pratique courante du turc tel qu'il est utilisé en Turquie par un grand nombre de représentants.

Malgré les difficultés que traversent leurs pays, les délégations semblaient plus sûres d'elles-mêmes, de leur identité nationale. Moscou est un partenaire privilégié pour les Républiques d'Asie centrale, mais pas un partenaire unique. « *Les présidents des Etats indépendants ont plus d'expérience. Graduellement, nous devenons plus forts* », explique Murat Mohammad Dost, porte-parole du président ouzbek, Islam Karimov.

« *Notre situation économique est difficile. Evidemment, il y a un conflit d'intérêts historique. Si la Russie pouvait nous aider, nous dirions « Aidez-nous ! ». Mais elle ne peut pas. La Russie elle-même a des besoins importants* », explique Rosa Otunbayeva, le ministre des affaires étrangères du Khirghizstan. *Toute alliance est importante pour nous. Nous avons été isolés, introvertis pendant si longtemps. Nous apprenons le monde* ». Le président Nursultan Nazarbaev du Kazakhstan, qui avait, lors de la réunion de 1992, bloqué la plupart des initiatives qui gênaient Moscou, a lui aussi évolué : « *Le monde change. Notre politique évolue, même si ce n'est pas un changement radical* », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il était en faveur d'une structure souple et de réunions régulières des Républiques turcophones.

NICOLE POPE

ASIE

CHINE : condamnation d'un dissident à Shanghaï. – L'opposant Li Guotao a été condamné à une peine de trois ans de rééducation par le travail, ont annoncé, mardi 18 octobre, les milieux dissidents de Shanghaï. Li Guotao est le quatrième membre de la petite communauté d'opposants de la grande ville du centre-est de la Chine à faire l'objet d'une telle condamnation ces dernières semaines. Ancien enseignant, Li Guotao a déjà purgé une peine de deux ans de prison pour son rôle lors du mouvement prodémocratique de 1989. – *(AFP.)*

PAKISTAN : 23 morts à Karachi lors d'affrontements entre musulmans. – Des affrontements ont eu lieu à Karachi, lundi 17 et mardi 18 octobre, entre musulmans sunnites et chiites. Ils ont fait vingt-trois morts, a annoncé la police pakistanaise. Deux représentants des forces de l'ordre figurent parmi les victimes, dont plusieurs ont péri sous les balles de tireurs non identifiés. L'armée a été envoyée mercredi pour renforcer la surveillance du grand port du Sud, où les heurts entre communautés religieuses ainsi que les règlements de comptes entre nationalistes de la province méridionale du Sind et musulmans originaires de l'Inde se sont multipliés depuis l'été. – *(AFP.)*

La politique nucléaire de la Corée du Nord

La France accueille avec prudence l'accord entre Washington et Séoul

La France a accueilli avec une certaine prudence l'annonce du « *compromis de Genève* » survenu le 17 octobre, entre Washington et Pyongyang. « *La question de la politique nucléaire de la Corée du Nord ne pourra être résolue que lorsque ce pays aura accepté de respecter ses engagements au titre du traité de non-prolifération* (...) *et permis que toute la lumière soit faite sur ses activités nucléaires passées, présentes et futures* », a déclaré le porte-parole des affaires étrangères. M. Duqué a ajouté que si les termes de l'accord se confirment « *ils constitueraient des points très positifs* ».

Annonçant que Pyongyang signera vendredi le projet d'accord sur la restructuration de son programme nucléaire négocié avec Washington, l'agence KCNA écrit : « *Le respecté commandant suprême camarade Kim Jong-il, président de la commission nationale pour la défense de la République populaire de Corée, a donné pour instruction au chef de* [notre] *délégation de signer l'accord-cadre.* » Si ce texte est appliqué *sans heurts*, écrit encore KCNA, *il contribuera grandement à la disparition des relations hostiles et à la restauration de la confiance* » entre Pyongyang et les Etats-Unis. « *En conséquence, la question dite nucléaire disparaîtra finalement* ».

L'accord prévoit en particulier le gel et le démantèlement à terme de la filière graphite-gaz, qui produit du plutonium en Corée du Nord, et son remplacement par des réacteurs à eau légère, moins proliférants, grâce à une aide économique massive apportée par un consortium dirigé par les Etats-Unis. – *(AFP.)*

La rencontre franco-espagnole de Foix

Pour Felipe Gonzalez, Paris doit se tourner davantage vers le Sud

La France doit s'occuper davantage de ses voisins méditerranéens, estime le chef du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, dans un entretien, paru jeudi 20 octobre, dans *le Figaro*. Avant de rencontrer, jeudi et vendredi, les dirigeants français à Foix (Ariège) pour le troisième sommet franco-espagnol, M. Gonzalez déclare que, tout en conservant ses liens privilégiés avec l'Allemagne, « *il faudrait qu'en même temps la France se tourne davantage vers le flanc sud de l'Union européenne* ».

Hostile à une Europe à plusieurs vitesses, mais reconnaissant que « *ces vitesses existent déjà bel et bien* », Felipe Gonzalez se félicite d'autre part de la coopération avec Paris, notamment dans la lutte contre les extrémistes basques. « *Charles Pasqua n'y va pas par quatre chemins*, déclare-t-il, *et c'est bien agréable quand on vit dans l'angoisse du terrorisme.* » Le président du gouvernement a estimé que François Mitterrand, qu'il rencontrera à Foix ainsi qu'Édouard Balladur, « *a été l'homme qui a remis sur le droit chemin les relations franco-espagnoles qui, à* [ses] *yeux, sont essentielles pour les deux pays, et qui, hélas ! jusqu'en 1983, avaient été marquées par l'incompréhension.* »

En politique intérieure, Felipe Gonzalez, prié de dire s'il compte se représenter en 1997, a répondu : « *Si mon parti me le demande, sûrement. J'avais commis une erreur en 1989, quand j'ai annoncé que c'était ma dernière candidature. Il ne faut jamais dire ça.* »

Dans un entretien paru jeudi dans *la Depêche du Midi*, François Mitterrand réaffirme, pour sa part, son hostilité à une « *Europe découpée en rondelles* », sans exclure qu'un « *certain nombre d'Etats* » de l'Union « *puissent aller plus vite que les autres* ». Interrogé sur les propositions des démocrates-chrétiens allemands d'un « *noyau dur* », le président français a recusé les « *métaphores géométriques* » qui donnent « *l'impression d'une Europe statique où certains seraient dedans et d'autres dehors* ».

Pour le reste, le sommet franco-espagnol, avec l'inauguration solennelle du tunnel du Puymorens, devrait permettre de constater les nombreux points d'accord entre les deux pays en matière européenne. Il devrait, aussi, donner l'occasion sinon de régler, du moins d'apaiser, un certain nombre de conflits bilatéraux comme celui de la pêche.

La tension dans la majorité

M. Balladur ne se rendra pas devant les instances du RPR

M. Balladur maintient l'invitation qu'il a adressée à MM. Giscard d'Estaing et Chirac de venir examiner avec lui la manière de mettre fin aux divisions de la majorité. Devant le refus du président du RPR et le délai de réflexion que s'est accordé celui de l'UDF, le premier ministre peut se féliciter de voir renaître, pour lui contester la responsabilité de « chef de la majorité », le « couple infernal ».

■ QUERELLE. Ironique, M. Mitterrand a fait remarquer à Sud-Radio, jeudi 20 octobre, que les « querelles sont toujours plus vives entre amis entre adversaires ».

Le découragement n'est pas dans la nature d'Edouard Balladur. Il le souligne dans *l'Indépendant*, auquel qui il a accordé un entretien à la veille du sommet franco-espagnol de Foix. Il est vrai qu'aujourd'hui il peut se dire qu'il a en partie réussi sa manœuvre, en rejetant sur sa majorité la responsabilité des difficultés actuelles de la droite.

Continuer à apparaître comme l'homme calme qui reste au-dessus des querelles partisanes reste l'objectif premier de M. Balladur. Pas question, donc, de réagir autrement que par le silence au refus, à peine poli, de Valéry Giscard d'Estaing et de Jacques Chirac de venir débattre avec lui des moyens de mettre un peu d'ordre dans la majorité. A l'hôtel Matignon, pour l'instant, on fait semblant de croire que le président de l'UDF, qui s'est accordé un temps de réflexion au prétexte que son mouvement ne serait pour rien dans le désordre actuel, ne maintiendra pas une position de rejet aussi brutal que le président du RPR. En tout cas, il est hors de question que le premier ministre aille s'expliquer devant les instances du parti dont il est membre, comme le lui demande son « ami de trente ans ».

Réponse du berger à la bergère : le maire de Paris n'envisage pas une seule seconde de venir plier le genou à l'hôtel Matignon à la tête d'une délégation du RPR. Son entourage explique que la « convocation », par l'actuel premier minsitre, d'un ancien président de la République et d'un ancien chef de gouvernement est une mauvaise manière faite à des hommes ayant occupé d'aussi hautes fonctions. Les proches de M. Balladur ne manquent pas de faire observer que les deux hommes ont été invités en qualité de chefs de partis. Pour eux, il y va de l'esprit des institutions de la V[e] République, qui fait du premier ministre le chef de la majorité.

« Le couple infernal »

Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, nous a déclaré, jeudi, que *« la République actuelle n'est pas un régime où les chefs de partis font la pluie et le beau temps »*. Il ajoute, pour que tout soit clair, que, bien entendu, M. Balladur n'a pas l'intention de *« polémiquer »* avec les dirigeants des formations de la majorité gouvernementale et que l'invitation du premier ministre reste sur la table : *« Quand ils voudront bien venir, ils seront bien reçus... »*.

Cela ne peut en rien apaiser les relations entre M. Balladur et M. Chirac. Le premier continue à faire le nécessaire pour que son « ami » apparaisse comme un simple responsable de parti. Le second veut faire porter le chapeau de la discorde à son rival, ravi de le voir s'éloigner du RPR, se comporter davantage en candidat présidentiel qu'en chef d'un gouvernement de cohabitation. L'entourage de M. Balladur, à l'inverse, se félicite que les présidents du RPR et de l'UDF tombent dans un piège en réhabilitant « le couple infernal », celui dont la rivalité traditionnelle a conduit deux fois la droite à la défaite. Cela suffira-t-il à redonner à M. Balladur l'image, dont il a si longtemps bénéficié, de l'homme grâce auquel ce mauvais souvenir peut être oublié ?

Le chef du gouvernement insiste sur sa responsabilité institutionnelle de « patron » de la majorité. Que ce rôle lui soit contesté par les « chefs de parti » lui permet de placer le débat sur le respect des institutions gaulliennes, mais, ce faisant, il oublie que lui-même a volontairement fait entrer dans son gouvernement tous les dirigeants des partis de sa majorité. Une « cohabitation » met forcément à mal la tradition gaulliste.

OLIVIER BIFFAUD et THIERRY BRÉHIER

La lettre de M. Chirac

En réponse à la missive du premier ministre, l'invitant à le « rencontrer, accompagné d'une délégation » du RPR, qu'il avait reçue la veille (le Monde *du 20 octobre), Jacques Chirac a fait parvenir, mercredi 19 octobre, à Edouard Balladur, la lettre suivante :*

« Monsieur le Premier Ministre,

» En ces circonstances difficiles, j'ai pris acte avec beaucoup d'intérêt des initiatives que vous avez prises pour affirmer la cohésion et la mobilisation indispensable à votre gouvernement. Soyez sûr que, dans cette tâche, vous pouvez compter sur mes encouragements et mon soutien, aujourd'hui comme hier.

» Je suis convaincu que votre action, pour être efficace, doit se situer au-dessus de toute querelle. Rien ne saurait interférer avec le travail gouvernemental alors que pèsent déjà les contraintes de la cohabitation et les perspectives d'une élection présidentielle.

» Dans cet esprit, je suis tout naturellement prêt à vous rencontrer en tête-à-tête, mais il importe, au préalable, de faire le point au sein de la famille politique à laquelle nous appartenons tous les deux. Je me propose, à cet effet, d'en réunir prochainement les principaux dirigeants, à une date qui pourrait vous convenir.

» Je souhaite que cette concertation s'étende également à la majorité tout entière, qui est solidairement responsable de l'effort entrepris.

» Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération. Bien cordialement, Jacques Chirac. »

Le communiqué de M. Giscard d'Estaing

Pour sa part, Valéry Giscard d'Estaing, qui avait été destinataire d'une lettre d'invitation identique de la part du chef du gouvernement, a fait diffuser, mercredi, par l'UDF, dont il est le président, le communiqué suivant :

« J'ai reçu hier au soir une lettre du premier ministre qui appelle une réponse réfléchie. Autant je suis prêt à tout mettre en œuvre pour assurer l'unité et la cohérence de la majorité, autant je ne souhaite pas voir déplacer vers l'UDF la responsabilité de la mauvaise agitation politique actuelle, à l'origine de laquelle l'UDF, en tant que mouvement, n'a pris aucune part. »

M. Mitterrand se déclare plus « intéressé » qu'amusé par le débat, à droite, sur l'élection présidentielle

François Mitterrand s'est déclaré plus *« intéressé »* qu'amusé par le débat, à droite, sur l'élection présidentielle de 1995, en soulignant que les luttes entre amis politiques *« paraissent toujours beaucoup plus sévères que les luttes entre adversaires ». « Moi je ne m'en amuse pas, je suis spectateur »*, a lancé le président dans un entretien à Sud-Radio, avant de reconnaître qu'il peut être *« un peu plus »* que spectateur, *« mais pas tellement plus,* a-t-il ajouté, *puisque je crois qu'il s'agit de ma succession »*.

Par ailleurs, Elisabeth Hubert, secrétaire général adjoint du RPR, a exprimé, mercredi 19 octobre, le souhait que la candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle, dont *« personne ne doute »*, soit *« annoncée dans un temps rapproché, parce qu'il faut un temps certain pour dialoguer avec les Français et leur présenter le projet »*.

Après l'incarcération du maire

La classe politique grenobloise prépare la succession de M. Carignon

La droite – en coulisse – et la gauche – en pleine lumière – préparent la succession du maire de Grenoble et du président du conseil général de l'Isère, Alain Carignon (RPR), mis en examen pour « corruption passive » et « abus de biens sociaux » et incarcéré depuis le 12 octobre à la prison Saint-Joseph de Lyon.

GRENOBLE

de notre correspondant

L'agitation est perceptible jusque dans les couloirs de l'hôtel de ville de Grenoble, et l'inquiétude se lit sur les visages des membres de la majorité municipale que l'on croise. L'atmosphère serait devenue irrespirable dans certains bureaux capitonnés. Si, en façade, la mairie présente l'image d'une équipe unie derrière son maire, l'arrière-salle du conseil municipal serait déjà profondément fissurée. L'appétit de certains s'exprimerait sans beaucoup de retenue. Les échos, parvenus à Grenoble, d'une *incarcération prolongée du premier magistrat de la commune* au-delà du 25 octobre (1), et l'impression qui prévaut depuis quelques jours selon laquelle le gouvernement et les partis de la majorité auraient définitivement « lâché » M. Carignon, poussent certains élus à préparer la succession.

Le premier adjoint de la ville, Pierre Gascon (CDS), qui assure l'intérim du maire, et le cabinet, mis en place par M. Carignon, tentent de regonfler la troupe constituée par ceux qui, parmi les quarante-six membres de la majorité – le conseil comprend cinquante-neuf membres – croient encore à un retour rapide aux affaires du « patron » de Grenoble et de l'Isère. *« Il va sortir bientôt. Il n'y a rien dans le dossier »*, répète à qui veut encore l'entendre l'état-major de la ville. La présence aux commandes du premier adjoint, peu préparé à assurer cette lourde tâche, arrange manifestement tous ceux qui ont l'ambition de succéder au maire de Grenoble.

Créer les conditions d'une crise

« Rien ne prouve qu'il y a une urgence. Le maire de Toul a fait dix-huit mois de « préventive », puis il a eu un non-lieu et il a gagné les élections. Ne nous énervons donc pas ! », clame Charles Descours, sénateur (RPR) de l'Isère, également conseiller municipal. Il espère que ses amis politiques pourront avoir assez rapidement des contacts directs avec M. Carignon, car, selon lui, *« rien ne peut se faire, aujourd'hui, à Grenoble et dans le département, sans son accord, que celui-ci soit donné de l'intérieur ou de l'extérieur de la prison. »* Ceux qui ont pu éprouver, en d'autres circonstances, la pugnacité du maire et du président du conseil général sont convaincus qu'il ne donnera pas sa démission, même si son incarcération se prolonge au-delà du 25 octobre.

D'autres estiment qu'à moins de huit mois des élections municipales, une telle attitude serait suicidaire pour la majorité et qu'il est donc urgent de débattre au grand jour des graves problèmes auxquels est confrontée l'équipe sortante. Bref, qu'il faut, dès maintenant, créer les conditions d'une crise au sein de la majorité municipale pour préparer les échéances futures dans les moins mauvaises conditions possibles. Les noms de plusieurs personnalités sont dans tous les esprits. Richard Cazenave, député (RPR), proche de Jacques Chirac, en conflit avec M. Carignon depuis plusieurs mois, aurait déjà reçu le soutien de l'état-major national du RPR, mais non celui des instances locales du parti gaulliste, qui reste dévoué au maire de Grenoble.

Au conseil général, l'ambiance paraît un peu moins tendue, mais tous les élus n'ont d'yeux que pour l'échéance du 25 octobre. Jean Faure, sénateur (UDF-CDS) de l'Isère, vice-président de l'assemblée départementale, dont le nom est le plus souvent cité pour succéder à M. Carignon à la présidence, affirme que l'intérim assuré par Pierre Grataloup (divers droite) *« durera le temps qu'il faudra ». « Nous faisons notre boulot comme si rien ne s'était passé »*, ajoute-t-il. M. Descours, qui siège également dans cette assemblée, tient à rappeler à ses amis : *« Si nous sommes là les uns et les autres, dans la ville, dans l'agglomération et le département, c'est grâce à Alain Carignon. »*

A gauche, on se se prive pas, naturellement, d'occuper le terrain. Le 28 septembre, l'assemblée générale des militants socialistes de Grenoble a désigné le député, conseiller municipal et conseiller général, Michel Destot, comme *« premier des socialistes »*. Cet élu rocardien a dû affronter une vigoureuse opposition à l'intérieur même de son propre courant. Ce dernier et les fabiusiens sont partisans, en effet, d'une plus large « ouverture » du PS vis-à-vis de ses partenaires radicaux de gauche, écologistes, Mouvement des citoyens, refondateurs, réunis au sein de l'association Grenoble-Objectif 95 (2). Le 18 octobre, cent cinquante membres de cette association, réunis en assemblée générale, ont repoussé la candidature de M. Destot comme tête de liste de la gauche.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Ce jour-là, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon statuera sur sa demande de mise en liberté.

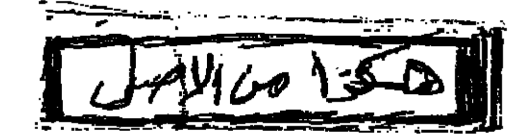
(2) Des membres du Parti socialiste, dont M. Destot, sont partenaires de Grenoble-Objectif 95.

Les sénateurs ont adopté le statut de la magistrature

Les sénateurs ont adopté, mercredi 19 octobre, en première lecture, par 230 voix contre 87, le projet de loi organique relatif au statut de la magistrature, présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté pour, tandis que les socialistes et les communistes ont voté contre. Le Sénat a supprimé la dénomination de « juge de paix » pour désigner les juges non professionnels qui, aux termes du texte, seront appelés à épauler les juges d'instance.

Les sénateurs les ont rebaptisés « magistrats recrutés à titre temporaire » et leur ont ouvert la possibilité d'occuper les fonctions d'assesseur dans les formations collégiales des tribunaux de grande instance (*le Monde* du 20 octobre). En outre, les sénateurs ont décidé que leur charge de travail ne pourrait excéder le quart des services de leur tribunal d'affectation, alors que le texte initial prévoyait de fixer une telle limite à la moitié des audiences.

F. B.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté du 14 octobre 1994 du Préfet du Département de SAÔNE-ET-LOIRE, une enquête préalable à :

– à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant :

* l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN 70 entre PARAY-LE-MONIAL et MONTCHANIN

PR 5 + 000 à PR 25 + 600 (échangeur de Coire)
PR 36 + 500 à PR 48 + 000 (carrefour Jeanne-Rose)

* *l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN 80 entre MONTCHANIN et CHALON-SUR-SAÔNE*

PR 39 + 400 (carrefour Jeanne-Rose) à PR 37 + 800
PR 36 + 100 à PR 15 + 500
PR 13 + 900 à PR 12 + 900 (carrefour de Cortelain)

* la réalisation des travaux liés aux opérations de rattrapage et de mise aux normes route express sur les sections déjà en service à 2 × 2 voies

RN 70 PARAY-LE-MONIAL - MONTCHANIN. PR 25 + 600 (échangeur de Coire) à PR 36 + 500 (entrée Ouest de Blanzy)

RN 80 MONTCHANIN - CHALON-SUR-SAÔNE. Créneau Ouest PR 37 + 800 à PR 36 + 100. Créneau Est PR 15 + 500 à PR 15 + 900

– à l'attribution du caractère de Route Express aux sections :

* RN 70 PARAY-LE-MONIAL - SAINT-VALLIER	PR 5 + 000 à PR 29 + 600
* RN 70 BLANZY - MONTCHANIN	PR 36 + 500 à PR 48 + 000
* RN 80 MONTCHANIN - CHALON-SUR-SAÔNE	PR 39 + 400 à PR 11 + 400

– à la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols (POS) de :

SAINT-LÉGER-LES-PARAY, PALINGES, GÉNELARD, MOROGES, SAINT-DÉSERT, GIVRY, SAINT-RÉMY et de la communauté urbaine LE CREUSOT/MONTCEAU-LES-MINES sur les communes de CIRY-LE-NOBLE, SAINT-EUSÈBE, SANVIGNES-LES-MINES, SAINT-VALLIER, MONTCEAU-LES-MINES, BLANZY, MONTCHANIN, ÉCUISSES.

est prescrite sur le territoire des communes de :

SAINT-LÉGER-LES-PARAY, VOLESVRES, SAINT-VINCENT-BRAGNY, PALINGES, GÉNELARD, CIRY-LE-NOBLE, SAINT-VALLIER, SANVIGNES-LES-MINES, MONTCEAU-LES-MINES, BLANZY, SAINT-EUSÈBE, MONTCHANIN, ÉCUISSES, SAINT-LAURENT D'ANDENAY, VILLENEUVE-EN-MONTAGNE, MARCILLY-LES-BUXY, SAINTE-HÉLÈNE, MOROGES, SAINT-DÉSERT, GIVRY, GRANGES, SAINT-RÉMY.

Cette enquête aura lieu du 14 novembre au 19 décembre 1994

Le siège de l'enquête est fixé à la sous-préfecture de CHALON-SUR-SAÔNE, bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, 28, rue Général-Leclerc, BP 106, 71321 CHALON-SUR-SAÔNE CEDEX, où toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée. Le public pourra y consulter le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et à l'attribution du caractère de route express, ainsi que les dossiers de mise en compatibilité des POS de SAINT-LÉGER-LES-PARAY, PALINGES, GÉNELARD, MOROGES, SAINT-DÉSERT, GIVRY, SAINT-RÉMY et de la communauté urbaine LE CREUSOT/MONTCEAU-LES-MINES sur les communes de CIRY-LE-NOBLE, SAINT-EUSÈBE, SANVIGNES-LES-MINES, SAINT-VALLIER, MONTCEAU-LES-MINES, BLANZY, MONTCHANIN, ÉCUISSES. Pendant trente-cinq jours, c'est-à-dire du 14 novembre au 19 décembre 1994 inclus, chaque personne intéressée pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 (jours fériés exceptés), et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête à la sous-préfecture de CHALON-SUR-SAÔNE.

Les études d'environnement, déposées à la Préfecture de SAÔNE-ET-LOIRE, et dans les sous-préfectures de CHALON-SUR-SAÔNE et CHAROLLES, pourront être consultées par la commission d'enquête et par le public.

Pendant le même délai, c'est-à-dire du 14 novembre au 19 décembre 1994 inclus, les dossiers d'enquête seront également déposés à la préfecture de SAÔNE-ET-LOIRE (direction des Affaires locales et de l'Environnement, bureau Environnement et Urbanisme), aux sous-préfectures d'AUTUN et de CHAROLLES, au siège de la CUCM au CREUSOT, dans les mairies des communes de SAINT-LEGER-LES-PARAY (permanence en mairie de PARAY-LE-MONIAL), VOLESVRES, SAINT-VINCENT-BRAGNY, PALINGES, GÉNELARD, CIRY-LE-NOBLE, SAINT-VALLIER, SANVIGNES-LES-MINES, MONTCEAU-LES-MINES, BLANZY, SAINT-EUSÈBE, MONTCHANIN, ÉCUISSES, SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, VILLENEUVE-EN-MONTAGNE, MARCILLY-LES-BUXY, SAINTE-HÉLÈNE, MOROGES, SAINT-DÉSERT, GIVRY, GRANGES, SAINT-RÉMY.

Chaque personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la préfecture, des sous-préfectures, du siège de la CUCM et des mairies, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête ou les adresser au président de la commission d'enquête à la sous-préfecture de CHALON-SUR-SAÔNE :

- préfecture de **SAÔNE-ET-LOIRE**, du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 15 (jours fériés exceptés).
- sous-préfecture de **CHAROLLES**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30.à 16 h (jours fériés exceptés),
- sous-préfecture d'**AUTUN**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 15 (jours fériés exceptés),
- siège de la **COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT/MONTCEAU-LES-MINES** au **CREUSOT**, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **SAINT-LÉGER-LES-PARAY**, secrétariat assuré par la mairie de PARAY-LE-MONIAL, ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **VOLESVRES**, les mardi, jeudi, de 14 h à 16 h 30, et samedi, de 9 h à 11 h30 (jours fériés exceptés) ; la mairie sera également ouverte le lundi 14 novembre 1994 et le lundi 19 décembre 1994, de 14 h à 16 h 30, jours d'ouverture et de clôture de l'enquête,
- mairie de **SAINT-VINCENT-BRAGNY**, les lundi, mardi, de 9 h à 12 h, mercredi de 14 h à 17 h, jeudi et vendredi, de 17 h à 19 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **PALINGES**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (jours fériés exceptés),
- mairie de **GÉNELARD**, ~~le lundi~~, de 14 h à 17 h, du mardi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 8 h à 12 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **CIRY-LE-NOBLE**, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 (jours fériés exceptés),
- mairie de **SAINT-VALLIER**, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (jours fériés exceptés),
- mairie de **SANVIGNES-LES-MINES**, du lundi au vendredi, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **MONTCEAU-LES-MINES**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **BLANZY**, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi, de 10 h à 12 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **SAINT-EUSÈBE**, les lundi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, les mardi et vendredi de 13 h 30 à 18 h et le mercredi, de 8 h 30 à 12 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **MONTCHANIN**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (jours fériés exceptés),
- mairie d'**ÉCUISSES**, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **SAINT-LAURENT D'ANDENAY**, les lundi, mardi, jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **VILLENEUVE-EN-MONTAGNE**, les mardi de 14 h 30 à 16 h 30 et vendredi de 9 h à 11 h (jours fériés exceptés) ; la mairie sera également ouverte le lundi 14 novembre 1994 et le lundi 19 décembre 1994, de 9 h à 11 h, jours d'ouverture et de clôture de l'enquête,
- mairie de **MARCILLY-LES-BUXY**, les lundi et jeudi, de 14 h à 18 h et samedi de 8 h à 12 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **SAINTE-HÉLÈNE**, les mardi et samedi de 9 h à 12 h (jours fériés exceptés) ; la mairie sera également ouverte le lundi 14 novembre 1994 et le lundi 19 décembre 1994, de 9 h à 12 h, jours d'ouverture et de clôture de l'enquête,
- mairie de **MOROGES**, les lundi et jeudi de 17 h à 19 h et samedi de 9 h à 10 h 30 (jours fériés exceptés),
- mairie de **SAINT-DÉSERT**, les lundi et jeudi de 14 h à 17 h, mardi et vendredi de 14 h à 19 h et samedi de 8 h à 12 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **GIVRY**, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et samedi de 9 h à 12 h (jours fériés exceptés),
- mairie de **GRANGES**, les mercredi de 9 h à 12 h et samedi de 11 h à 12 h (jours fériés exceptés) ; la mairie sera également ouverte le lundi 14 novembre 1994 et le lundi 19 décembre 1994, de 11 h à 12 h, jours d'ouverture et de clôture de l'enquête,
- mairie de **SAINT-RÉMY**, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h à 11 h 30 (jours fériés exceptés),

Les dossiers de mise en compatibilité des POS seront déposés à la sous-préfecture de CHALON-SUR-SAÔNE, à la préfecture de SAÔNE-ET-LOIRE (CUCM), à la sous-préfecture de CHAROLLES (SAINT-LÉGER-LES-PARAY, PALINGES, GÉNELARD, CIRY-LE-NOBLE, SANVIGNES-LES-MINES), à la sous-préfecture d'AUTUN (BLANZY), à la CUCM *et dans chaque commune concernée (y compris les communes de la CUCM).*

Le président du tribunal administratif de DIJON a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Président : M. HOEPFFNER François, ingénieur retraité, 12, rue des Clausins, 71150 FONTAINES.

Membres : M. DEVERS Hubert, directeur d'école honoraire, 4, rue de la Peupleraie, 71500 CHATEAURENAUD ; M. BILLARD André, chef de brigade en retraite, 9, rue Léon-Blum, 71410 SANVIGNES-LES-MINES.

Suppléant : M. THORAVAL Amédée, ingénieur général d'agronomie honoraire, 43, bd de Troyes, 21240 TALANT.

Un des membres de la commission d'enquête recevra le public à :

- la sous-Préfecture de **CHALON-SUR-SAÔNE** (bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire), les lundi 14 novembre 1994, de 9 h à 12 h et lundi 19 décembre 1994, de 14 h à 16 h 30,
- la sous-Préfecture de **CHAROLLES**, les lundi 14 novembre 1994, de 14 h à 16 h et lundi 19 décembre 1994, de 14 h à 16 h,
- la mairie de **BLANZY**, le lundi 14 novembre 1994, de 9 h à 12 h et le samedi 26 novembre 1994, de 10 h à 12 h,
- la mairie de **CIRY-LE-NOBLE**, le vendredi 25 novembre 1994, de 9 h à 12 h,
- la mairie de **GIVRY**, le lundi 28 novembre 1994, de 9 h à 12 h,
- la mairie de **MARCILLY-LES-BUXY**, le lundi 28 novembre 1994, de 14 h à 17 h,
- la mairie de **MONTCHANIN**, le jeudi 24 novembre 1994, de 9 h à 12 h,
- la mairie de **MOROGES**, le jeudi 24 novembre 1994, de 17 h à 19 h et le samedi 3 décembre 1994, de 9 h à 10 h 30,
- la mairie de **PALINGES**, le vendredi 25 novembre 1994, de 14 h à 17 h 30,
- la mairie de **SAINT-DÉSERT**, le jeudi 24 novembre 1994, de 14 h à 17 h et le samedi 3 décembre 1994, de 9 h à 12 h,
- la mairie de **SAINT-RÉMY**, le jeudi 24 novembre 1994, de 9 h à 12 h,
- la mairie de **VOLESVRES**, le jeudi 24 novembre 1994, de 14 h à 16 h 30.

A l'issue de l'enquête, et dans le délai d'un mois, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non :

– à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant :

* l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN 70 entre PARAY-LE-MONIAL et MONTCHANIN
PR 5 + 000 à PR 25 + 600 (échangeur de Coire)
PR 36 + 500 à PR 48 + 000 (carrefour Jeanne-Rose)

* l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN 80 entre MONTCHANIN et CHALON-SUR-SAÔNE

PR 39 + 400 (carrefour Jeanne-Rose) à PR 37 + 800
PR 36 + 100 à PR 15 + 500
PR 13 + 900 à PR 12 + 900 (carrefour de Cortelain)

* la réalisation des travaux liés aux opérations de rattrapage et de mise aux normes Route Express sur les sections déjà en service à 2 × 2 voies

RN 70 PARAY-LE-MONIAL - MONTCHANIN. PR 25 + 600 (échangeur de Coire) à PR 36 + 500 (entrée Ouest de Blanzy)

RN 80 MONTCHANIN - CHALON-SUR-SAÔNE. Créneau Ouest PR 37 + 800 à PR 36 + 100. Créneau Est PR 15 + 500 à PR 15 + 900

– à l'attribution du caractère de Route Express aux sections :

* RN 70 PARAY-LE-MONIAL - SAINT-VALLIER	PR 5 + 000 à PR 29 + 600
* RN 70 BLANZY - MONTCHANIN	PR 36 + 500 à PR 48 + 000
* RN 80 MONTCHANIN - CHALON-SUR-SAÔNE	PR 39 + 400 à PR 11 + 400

– à la mise en compatibilité des Plans d'occupation des sols (POS) de :

SAINT-LÉGER-LES-PARAY, PALINGES, GÉNELARD, MOROGES, SAINT-DÉSERT, GIVRY, SAINT-RÉMY et de la communauté urbaine LE CREUSOT/MONTCEAU-LES-MINES sur les communes de CIRY-LE-NOBLE, SAINT-EUSÈBE, SANVIGNES-LES-MINES, SAINT-VALLIER, MONTCEAU-LES-MINES, BLANZY, MONTCHANIN, ÉCUISSES.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la préfecture de SAÔNE-ET-LOIRE (direction des affaires locales et de l'environnement, bureau Environnement et Urbanisme), dans les sous-préfectures d'AUTUN, de CHALON-SUR-SAÔNE et CHAROLLES, au siège de la CUCM (Le Creusot), dans les mairies de SAINT-LÉGER-LES-PARAY, VOLESVRES, SAINT-VINCENT-BRAGNY, PALINGES, GÉNELARD, CIRY-LE-NOBLE, SAINT-VALLIER, SANVIGNES-LES-MINES, MONTCEAU-LES-MINES, BLANZY, SAINT-EUSÈBE, MONTCHANIN, ÉCUISSES, SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, VILLENEUVE-EN-MONTAGNE, MARCILLY-LES-BUXY, SAINTE-HÉLÈNE, MOROGES, SAINT-DÉSERT, GIVRY, GRANGES, SAINT-RÉMY, ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en s'adressant à la préfecture de SAÔNE-ET-LOIRE (direction des affaires locales et de l'environnement, bureau Environnement et Urbanisme).

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE, DENIS PRIEUR

POLITIQUE

De Gaulle et le scribe

Suite de la première page

Il y a autre chose : une aventure unique, formidable, et par certains aspects monstrueuse ; une histoire comme de rares personnages en ont porté une : Louis XI, Henri IV ou Napoléon, Washington, Lincoln ou Lénine. Dans ces années – 1958-1964 – du gaullisme victorieux, une révolution se fait contre toute attente, un changement d'époque éclipse, avec l'injustice que l'Histoire met dans ses ruses, les efforts de ceux qui l'ont précédée.

A Alain Peyrefitte, qui vient d'être nommé secrétaire d'Etat, Georges Pompidou glisse : *« De toute façon, vous savez, quoi qu'il arrive plus tard, ce sera bon pour vous, pour nous, d'avoir travaillé avec le général. C'est un peu de sa gloire qui nous retombera dessus. Si on le suit fidèlement, on est sûr de ne pas manquer à l'honneur, ni à la patrie. »* Le premier ministre que de Gaulle vient de nommer pour remplacer Michel Debré est sans doute le plus libre d'esprit, sinon de mouvement, vis-à-vis de celui dont il a été, d'abord, le directeur de cabinet. On sait ce qu'il en devait advenir six ans plus tard, en 1968. A ce moment-là, pourtant, le moins bigot des gaullistes est animé d'une foi inébranlable dans ce que de Gaulle incarne et dans sa capacité à l'incarner.

La confiance qui l'entoure, et qui est partagée par la masse des Français, a d'abord permis à de Gaulle de mettre fin, laborieusement, à la guerre d'Algérie. Sa démarche mêle la clairvoyance et l'aveuglement : clairvoyance sur le but, qui est l'autodétermination, autrement dit l'indépendance ; aveuglement sur les conséquences, les conseils des ministres qui suivent les accords d'Evian de mars 1962 témoignant de l'erreur complète commise par de Gaulle – et partagée par ses ministres – sur la capacité des nouvelles autorités de permettre la coexistence des communautés en Algérie et sur la volonté des pieds-noirs d'y rester. Le mépris et l'aversion du chef de l'Etat pour les Français d'Algérie éclate dans ses conversations, et même devant les conseils des ministres.

Le « grand tournant »

Pour de Gaulle, les pieds-noirs sont responsables de leur sort, coupables de la guerre elle-même, suspects de sympathie générale pour les terroristes de l'OAS (Organisation armée secrète). Ils ne méritent aucune indulgence ; pas même les mots qu'Alain Peyrefitte, brièvement chargé du dossier des rapatriés, suggère au général de prononcer afin d'apaiser la souffrance des familles qui ont tout perdu et qui, entassées dans des internats de lycée ou des dortoirs de fortune, se sentent abandonnées et exposées au ressentiment de la « métropole ».

La guerre d'Algérie terminée, de Gaulle a-t-il rempli sa mission ? Les partis de la IVe République vont-ils lui imposer leur loi ? Dans un de ces accès de pessimisme dont il est coutumier, de Gaulle, au lendemain du référendum sur l'élection du président de la République – 62 % de « oui », mais moins de 50 % des électeurs inscrits –, juge que *« c'est fichu »*. Les élections législatives qui suivent lui montrent qu'il n'en est rien : les partis du « cartel des non » sont minoritaires dans la nouvelle Assemblée, le gouvernement Pompidou peut être reconduit. La révolution s'achève, le *« grand tournant »*, comme dit de Gaulle, a été pris.

Le régime s'installe, alors, avec à sa tête un homme uniquement préoccupé de la place de la France dans les affaires de la planète. Cette obsession commande à tout le reste et, d'abord, à sa conception du pouvoir : le gouvernement procède de lui ; le premier ministre n'est que le premier des ministres ; il n'est pas tenu d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, qui a à peine le pouvoir de le renverser (alors que la censure a été votée, de Gaulle se flatte de ne pas avoir accepté *« sur-le-champ »* la démission que lui a présentée Pompidou : *« Il fallait laisser la question en suspens »*, dit-il, jusqu'à la dissolution de l'Assemblée « censurante » et jusqu'aux élections). *Il exige de son secrétaire* d'Etat à l'information des mesures énergiques *(« Si les journalistes ne comprennent pas ce qu'est le salut public, videz-les ! »)* pour lui assurer une radio publique et une télévision dociles, à défaut de pouvoir se rallier la presse écrite.

Les conseils des ministres, pour autant, ne sont pas muets. Si les membres du gouvernement sont dissuadés d'intervenir hors de leur domaine de compétence, il arrive aussi que le chef de l'Etat invite à la discussion ou décrète, sur les sujets graves, un « tour de table », au cours duquel chacun est prié de donner son avis. Il aime, cependant, le secret, allant jusqu'à dissimuler au premier ministre des intentions qu'il confie au secrétaire d'Etat à l'information, ce qui met ce dernier dans une situation délicate. Il ne s'interdit pas la fourberie lorsqu'il encourage le jeune député Alain Peyrefitte à présenter dans *le Monde*, puis dans un livre, un projet de partition de l'Algérie uniquement destiné, en fait, à faire pression sur le FLN (Front de libération nationale) pour qu'il accepte ce qui deviendra les accords d'Evian. Et comment qualifier le désaveu, quatre ans après, du 13 mai 1958, alors qu'il ne peut ignorer la part qu'y ont prise les siens ?

Légitimité et démocratie

Donner à la France, c'est-à-dire à lui-même, les moyens de parler haut et fort sur la scène internationale, voilà ce qui, à ses yeux, prime sur tout et justifie tout, au détriment de la société, qu'il ignore. L'arme nucléaire et un pouvoir solide sont les deux bases sur lesquelles il entend s'appuyer. Au fil des conseils des ministres et des conversations, de Gaulle expose sa doctrine de l'indépendance pour la France et pour l'Europe, du message que la première doit adresser en permanence aux pays du tiers-monde, de la distance qu'elle doit conserver vis-à-vis de l'Union soviétique et des Etats-Unis, sans jamais renier son alliance avec ceux-ci. Sa vision d'une Communauté européenne qui, après l'échec du plan Fouchet – préfiguration du « noyau dur » préconisé, aujourd'hui, par les chrétiens-démocrates allemands –, ne pourrait qu'être affaiblie par l'entrée de la Grande-Bretagne, témoigne d'une prémonition saisissante, d'autant qu'il décrit exactement le processus par lequel les Britanniques se rallieront à l'Europe après sa mort.

Assurer la pérennité de la France est, pour de Gaulle, inséparable de la légitimité. Cette notion est le principe de son action et en fait, à ses yeux, la cohérence, du 18 juin 1940 au 13 mai 1958. Il distingue parfois démocratie et légitimité, alors même qu'il donne maintes preuves de son attachement à la République (*« assassinée »*, dit-il, par Napoléon III). Il se réclame, alors, de Péguy, pour qui *« l'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté ; le désordre fait la servitude »*. A ses yeux, l'armistice de 1940, comme le *« régime des partis »* des années 1946-1958, c'est le désordre, donc la servitude. *« C'est alors*, dit-il – il parle de juin 1940 –, *que la nécessité m'a précipité hors des routes légales. »*

Le livre d'Alain Peyrefitte (respectant la prescription trentenaire, il promet les volumes suivants pour 1996 et 1999) tombe à pic au moment où la référence à de Gaulle redevient de rigueur et où semble renaître *le débat sur* le régime fondé en 1958. Ayant mené la gauche à la victoire, François Mitterrand n'a pas touché aux institutions qu'avec elle il avait combattues. Une légitimité « sociale » s'est inclinée, ainsi, devant l'héritage de la légitimité « nationale », dont se réclamait de Gaulle. C'est peut-être la raison pour laquelle les propos du général, trente ans après, forcent l'attention comme s'ils parlaient d'aujourd'hui.

PATRICK JARREAU



La discussion du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale

Justice : les députés inquiets du non-respect de la présomption d'innocence

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 19 octobre, les crédits du ministère de la justice, présentés par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Les députés RPR et UDF se sont prononcés pour, les socialistes contre, le groupe communiste n'étant pas présent au moment du vote. Les uns et les autres se sont inquiétés du non-respect du secret de l'instruction.

M. Méhaignerie ne nourrissait pas de craintes excessives en venant soumettre, mercredi, les crédits de son ministère à l'Assemblée nationale. Le ministre de la justice avait *« bien conscience »* qu'en affichant une augmentation de 4,02 % de ses crédits de paiement et une création nette d'emplois de neuf cent quatre-vingt-cinq postes, son ministère représente une *« exception »* dans un budget dont la croissance globale est limitée à 1,9 % pour 1995. Aussi s'est-il prévalu d'un budget qui, s'il *« ne règle pas tous les problèmes, permet de travailler sérieusement »* et de *« lancer une politique nouvelle »*.

Les députés de la majorité lui ont fait, dans l'ensemble, bon accueil. Ils ont, selon les cas, approuvé dans le projet de budget un *« effort modeste mais réel »* pour Pierre Pasquini (RPR), rapporteur pour avis de la commission des lois, un *« progrès incontestable »* pour Raymond Marcellin (UDF), rapporteur spécial de la commission des finances, ou une *« priorité exceptionnelle »* pour Jean-Jacques Hyest (UDF Seine-et-Marne).

« Rompre avec l'hypocrisie actuelle »

L'opposition a décoché quelques flèches contre le volet pénitentiaire du projet de budget, qui opte, selon André Gerin (PC, Rhône), *« pour le tout carcéral »* au détriment de *« la prévention et de la réinsertion »*. Jacques Floch (PS), rapporteur pour avis de la commission des lois, a plaidé pour une *« vraie réflexion sur les peines de substitution »*, sous peine d'être réduit chaque année à plaindre la trop faible *« progression des crédits et l'insuffisance des créations d'emplois »* dans le secteur pénitentiaire. Abondant dans son sens, Julien Dray (PS, Essonne) a regretté que les peines de substitution soient *« peu utilisées »* par les magistrats faute de moyens suffisants pour les mettre en œuvre. Quant à Jean-Pierre Michel (RL, Haute-Saône), il a préconisé l'interdiction de la détention provisoire pour un certain nombre de délits, et la dépénalisation de l'usage des stupéfiants.

La majorité s'est montrée préoccupée, aussi, par la surpopulation carcérale, en dépit des cinq cent cinquante emplois nouveaux créés dans cette administration. M. Marcellin a souligné que le taux d'encadrement dans les prisons *« reste faible, avec trente-quatre gardiens pour cent détenus »*, ce qui place la France dans le peloton de queue de l'Union européenne, juste devant la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Philippe Goujon (RPR, Paris), avant Xavier de Roux (UDF, Charente-Maritime), a préconisé le développement des centres de semi-liberté et l'application de ce mode d'exécution notamment pour les peines d'emprisonnement de six mois au plus.

La majorité et l'opposition se sont inquiétées, en outre, de l'état d'avancement des négociations entre le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur pour permettre le transfert de la police à l'administration pénitentiaire de la charge des extractions et transfèrements des détenus, prévue par le projet de loi de Charles Pasqua relatif à la sécurité, actuellement discuté au Parlement. M. Méhaignerie a indiqué qu'il espère qu'un accord sur les transferts de postes sera trouvé d'ici à la fin de 1995. L'actualité judiciaire a amené de nombreux orateurs à s'extraire quelque peu du débat budgétaire pour déplorer, comme M. Pasquini, le non-respect du secret de l'instruction et de la présomption d'innocence. *« On ne peut pas tolérer que des comptes rendus d'auditions paraissent le lendemain dans la presse »*, a insisté M. Hyest, tout en admettant qu'il ne faut *« sans doute pas agir à chaud »*. Partant du même constat, M. Michel a préconisé de *« rompre avec l'hypocrisie actuelle »*, qui fait de la présomption d'innocence une *« présomption de culpabilité »*, et d'abandonner le système inquisitoire, inadapté à *« une époque de forte médiatisation »*, au profit d'un système accusatoire.

Choisissant la prudence, dans une matière où *« l'équilibre entre l'exigence d'information et la protection des droits de la personne est difficile à trouver »*, M. Méhaignerie a préféré se contenter d'évoquer un éventuel accord entre *« au moins une partie des associations professionnelles de magistrats et de la presse »* sur une *« proposition commune »*, ou de renvoyer la question à une décision commune du Sénat et de l'Assemblée nationale.

C. Ch.

Coopération : après la dévaluation du franc CFA

Le projet de budget de la coopération a été adopté, mercredi 19 octobre, en première lecture, par l'Assemblée nationale. Jugé *« sérieux »* et *« courageux »* par Jean-Pierre Thomas (UDF-PR), rapporteur de la commission des finances, qui s'est réjoui que la politique de coopération cesse d'être un *« tonneau des Danaïdes »* – avec 7,7 milliards de francs, il est en baisse de 0,5 % par rapport à 1994 –, ce budget a fait, toutefois, l'objet de réserves feutrées.

Ainsi, Henry Jean-Baptiste (UDF), rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, a estimé que, *« en dépit des efforts consentis en période de rigueur par ce budget de consolidation, la route du progrès est encore longue pour l'Afrique »*. Michel Voisin (UDF), rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, a, pour sa part, déploré, au chapitre de la coopération militaire, la baisse des crédits de formation qui ont atteint *« l'étiage »* et *« la limite de l'acceptable »*. Quant aux socialistes et aux communistes, qui ont voté contre, ils ont dénoncé, par la voix de Serge Janquin (PS, Pas-de-Calais), ce budget *« marginalisé et en mal d'identité »* ; et, par celle de Michel Grandpierre (PC, Seine-Maritime), un budget *« globalement en régression »*, notamment dans le domaine de l'assistance technique, avec la suppression de 330 postes d'enseignants.

A tous, Michel Roussin, ministre de la coopération, a répondu avec aplomb en défendant le *« bilan encourageant »* de la dévaluation du franc CFA, en janvier. *« Le risque d'abandon menaçait l'Afrique en 1993. Celle-ci était en panne de croissance*, a-t-il rappelé, avant de noter : *« Depuis quelques mois, un espoir renaît. »* C'est dans ce *« contexte plus ouvert »*, que M. Roussin entend *« rénover »* une coopération *« qui concentre ses interventions dans les secteurs prioritaires »*, en particulier l'aide à l'investissement. Et de conclure : *« Moins que jamais, la France n'entend abandonner l'Afrique. »*

G. C.

Adoption du budget de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération. – Les députés ont adopté à l'unanimité, mercredi 19 octobre, le projet de budget de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération pour 1995. Les crédits s'établissent à 115,2 millions de francs pour l'ordre de la Légion d'honneur et à 4,290 millions de francs pour l'ordre de la Libération.

Culture : sans passion

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du 18 au 19 octobre, le budget de la culture et de la francophonie, défendu par Jacques Toubon. Si les socialistes et les communistes ont voté contre, si Henri Sicre (PS, Pyrénées-Orientales) a dénoncé ce budget qui baisse pour la deuxième année consécutive, manque *« d'ambition »* et *« sacrifie la province »*, si Guy Hermier (PC, Bouches-du-Rhône) a montré du doigt un budget qui *« manque de souffle »*, pour le reste, Jacques Toubon a pu, sans passion, plaider sa cause devant des députés de la majorité qui y étaient largement acquis.

Tout en admettant que, avec 13,44 milliards de francs, ses crédits pour 1995 sont en baisse de 0,5 % par rapport à 1994 (*le Monde* du 27 septembre), le ministre de la culture et de la francophonie a souligné que, *« malgré la rigueur budgétaire, les moyens de la politique culturelle sont préservés et* [que] *la décroissance des crédits qui aurait dû être enregistrée du fait de l'achèvement des grands travaux parisiens est atténuée »*. Et il a tracé les trois grands axes de son action : *« Solidarité nationale autour de l'idée d'une culture pour tous, innovation (...) et rayonnement international »*, à quoi il a ajouté la nécessité de sauvegarder et de rénover le patrimoine, *« un peu oubliée »* ces dernières années, *« au profit d'actions plus spectaculaires »*.

Cela lui a valu les encouragements de Françoise de Panafieu (RPR), rapporteur de la commission des finances, comme de Jean de Boishue (RPR), rapporteur de la commission des affaires culturelles. Les seules réserves se sont exprimées sur la politique de défense du patrimoine que plusieurs orateurs de la majorité auraient préféré plus offensive et mieux dotée, ainsi que sur l'éternel serpent de mer du développement des enseignements artistiques.

G. C.

Faute de combattants...

La discussion de la première partie du projet de loi de finances, portant sur les recettes, n'avait déjà suscité, la semaine dernière, qu'un débat bancal. L'opposition y avait, certes, joué son rôle avec une pugnacité retrouvée, mais, pour l'essentiel, elle « cognait » dans le vide. En face d'elle, la majorité, coincée par la réduction des déficits publics et sonnée par les affaires, évitait le combat.

Depuis le début de la discussion, le 18 octobre, de la deuxième partie du projet de budget, qui porte sur l'examen des dépenses ministère par ministère, plus personne ne fait même semblant de vouloir en découdre. L'examen, successivement, des crédits de la culture et de la francophonie, de la Légion d'honneur, de la justice et de la coopération n'aura donné lieu, deux jours durant, qu'à des figures imposées : discussion générale convenue, plaidoyer sans conviction des ministres, mol assentiment de la majorité, silence de l'opposition qui n'a pas posé une seule question sur ces quatre budgets, tandis que les députés du RPR ou de l'UDF lâchaient, comme pour la forme, quelques questions dignes d'un conseil général, tel s'interrogeant sur l'avancée d'un dossier dans le circuit administratif, tel autre invitant sans gêne ses collègues à une manifestation organisée dans sa ville dans quelques jours. Le tout expédié distraitement.

De débat, point. Faute de combattants. Cela n'a rien de vraiment surprenant de la part des députés de la majorité. *« Ils ont la tête ailleurs »*, lâche un vieux routier de ces discussions budgétaires, faisant référence aux turbulences actuelles, aux rappels à l'ordre désordonnés et aux petites phrases assassines. En outre, aucun n'échappe au sentiment pesant que ce projet de loi de finances, comme le disait Pascal Clément, ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, *« budget de transition »*, appelé à être corrigé après l'élection présidentielle (*le Monde* du 4 octobre).

Quant à l'opposition, elle ménage ses forces. Elle ne dispose, en effet, pour l'ensemble de la discussion budgétaire que d'un temps de parole proportionné à son poids, c'est-à-dire très faible : sur les cinquante-deux heures attribuées aux groupes, le PS s'est vu attribuer sept heures et dix minutes, le PC cinq heures et quinze minutes, contre dix-huit heures et vingt minutes au RPR et quinze heures et cinquante-cinq minutes à l'UDF.

Cette année, la conférence des présidents ayant décidé de laisser les groupes libres de gérer ce temps de parole comme ils l'entendent, l'opposition a préféré concentrer le tir sur quelques ministères clés : affaires sociales, éducation, travail, équipement, intérieur, logement, aménagement du territoire, agriculture, pour ce qui est du PS. Pour le reste, elle s'en tient à une présence symbolique. Et réserve ses assauts aux questions d'actualité, comme en témoigne l'accrochage violent, mercredi 19 octobre, entre Henri Emmanuelli (PS, Landes) et Simone Veil à propos des résultats de la lutte contre la pauvreté.

CÉCILE CHAMBRAUD et GÉRARD COURTOIS

Trois petits garçons âgés de cinq et six ans meurtriers d'une enfant de cinq ans

La mort d'une fillette en Norvège relance le débat sur la violence à la télévision

Une fillette de cinq ans est morte en Norvège après avoir été battue par trois garçons de cinq et six ans. Cette affaire, qui a provoqué une très vive émotion dans toute la Scandinavie, relance le débat sur l'impact de certaines émissions de télévision sur les plus jeunes. Les chaînes suédoises TV3 et TV2 ont décidé de ne plus diffuser les séries « Power Rangers » et « The Edge ».

■ TÉLÉVISION. – Actuellement diffusée sur TF 1 dans le cadre du Club Dorothée, « Power Rangers » n'a pas suscité de commentaires défavorables du Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui a estimé que « la violence des héros est justifiée par la légitime défense ».

■ PSYCHIATRIE. – Dans un entretien accordé au « Monde », le professeur Michel Basquin estime qu'on ne peut pas vraiment parler de crime dans cette affaire : « Il y a non pas une, mais quatre victimes. »

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Ils jouaient, samedi dernier, sur un terrain de football enneigé d'un quartier tranquille de Heimdalen, à quelques kilomètres au sud de Trondheim (Norvège). Trois petits garçons, âgés de cinq et six ans, et une fillette de cinq ans, Silje Marie Redergaard. Résidant dans le même quartier, les quatre gosses se connaissaient bien. Il était environ trois heures de l'après-midi. Ils jouaient à se lancer des boules de neige quand, tout à coup, le jeu a mal tourné. Les garçons ont commencé à chahuter et à frapper leur petite camarade. L'un d'entre eux lui a arraché son blouson. Elle a tenté de leur échapper en courant, a perdu une chaussure au cours de sa fuite avant d'être rattrapée et de nouveau violemment battue à coups de pied. Peut-être aussi avec une pierre. Les agresseurs l'ont laissée inanimée dans la neige. Une heure plus tard, Silje était transportée à l'hôpital où les médecins ont constaté le décès par hypothermie.

Quatre jours après le drame, telle est la reconstitution, encore incomplète, des faits fournie par la police de Trondheim. L'enquête se poursuit et les autorités ont d'ores et déjà annoncé que les résultats définitifs des investigations ne seraient pas rendus publics. Dans un pays aussi paisible que la Norvège, la mort de la petite Silje a suscité une immense émotion. Sa mère, Beathe Marie-Redergaard, explique au journal *Arbeiderbladet* qu'on ne connaîtra peut-être jamais le fin mot de cette tragédie. « *Pendant deux jours*, dit-elle, *nous l'avons attendue, assis dans le canapé et puis maintenant, nous savons qu'elle est morte et nous l'avons accepté.* (...) *Mais le fait qu'elle ait été tuée par des enfants de son âge rend l'événement deux fois plus tragique. Les enfants ne savent pas ce qu'ils font, ils ignoraient les conséquences de leurs gestes.* » Avec une grande dignité, elle déclarait, mardi 18 octobre : « *Je tiens à dire aux enfants qui ont fait cela et à leurs parents que je n'éprouve pas de haine à leur encontre. On ne peut pas haïr des enfants. Je leur pardonne, ce n'est pas de leur faute et ils ne doivent pas se sentir coupables. J'espère, et je pense que c'est utile, que nous pourrons ensemble parler de ce qui s'est passé.* »

« Penser à l'avenir »

Les parents d'un des garçonnets « meurtriers », qui ont trois autres enfants, ont déjà reçu la visite de Beathe Marie Redergaard et de son compagnon. « *Nous avons longuement parlé de nos douleurs respectives*, disent-ils, *ils ont pris notre fils dans leurs bras et ont murmuré une petite chanson, la même qu'ils chantaient souvent pour leur fille. Ils nous ont dit, sans amertume, que nous pouvions venir à l'enterrement.* » Lundi, le père adoptif de la petite Silje s'était rendu à l'école de Rosten où le drapeau était en berne, pour parler de l'affaire avec les élèves et dissiper toutes les rumeurs qui circulaient dans le quartier. « *C'était important, à la fois calme et chargé d'émotion, l'école a ici un rôle à jouer dans un quartier d'environ cinq cents habitants où tout le monde se connaît* », explique le recteur, Per Erik Elmhjellen, à *Arbeiderbladet*. Sur les lieux où la petite fille a été découverte inanimée, des voisins continuent à déposer des fleurs sur la neige, à côté des bougies.

Les familles touchées par la tragédie étaient apparemment sans problèmes, vivant dans une zone résidentielle de construction récente, composée de petites maisons coquettes, dans un environnement conçu pour les jeunes enfants. Dans le quartier, la police, le pasteur de l'Eglise luthérienne, des assistants sociaux et des psychologues se sont mobilisés pour désormais « *penser à l'avenir* ». Depuis samedi dernier, les petits « meurtriers » n'ont pas été séparés de leurs familles respectives. Ils vivent à la maison, comme auparavant. « *Ce serait une erreur*, estime un médecin-chef du centre hospitalier de Trondheim, *de les déplacer. Dans un premier temps, il faut amener les enfants à réaliser exactement ce qu'ils ont fait. Il est important de parler clairement, de ne pas raconter que* « Silje s'est endormie » *mais de dire la vérité :* « Silje est morte ». *Il faut qu'ils le comprennent.* » Des équipes médicales ont pris en charge, individuellement, chaque famille ainsi que le voisinage pour éviter des réactions de rejet, voire des actes de revanche de la part de quelques camarades de jeu. Il a été déconseillé aux parents d'envisager un déménagement.

La police paraît toujours ignorer les raisons exactes pour lesquelles cette simple bataille de boules de neige a subitement dégénéré. Au cours des interrogatoires, les enfants – ce qui est considéré comme normal vu leur âge – ont donné des versions différentes et contradictoires du drame, rejetant d'abord la responsabilité sur « *des grands* ». L'un d'entre eux manifestait parfois, semble-t-il, des accès d'agressivité. Sa mère l'avait signalé, à plusieurs reprises, à un pédiatre et s'était même rendu au Danemark pour consulter des spécialistes. Selon Jon Aarseth, qui dirige l'équipe de psychologues placée auprès des familles, l'enfant pourrait être atteint de troubles cérébro-psychiques. « *Cela serait éventuellement une des explications* », dit-il.

Les circonstances de la mort de la petite Silje ont immédiatement relancé, en Norvège comme dans les autres pays nordiques, le débat sur l'impact des programmes de télévision pour la jeunesse incluant des scènes de violence sur le comportement des enfants. Depuis de nombreuses années, plusieurs associations de protection de l'enfance réclament des règlements stricts, une application plus sévère de la censure et l'interdiction pure et simple de certaines productions américaines et japonaises, arguant que ces émissions sont souvent vues par les jeunes, seuls à la maison l'après-midi, en l'absence d'adultes. Les enquêteurs de Trondheim ont refusé de dire, jusqu'à présent, si les trois petits garçons étaient des habitués du petit écran, mais l'affaire a provoqué une telle émotion en Scandinavie que les responsables des chaînes suédoises TV3 et TV2 ont décidé, mardi, de supprimer de leurs grilles respectives deux séries souvent critiquées et jugées malsaines pour les enfants : « Power Rangers » et « The Edge ».

Ce drame en a révélé un autre – en Norvège également –, remontant à 1992 et jusqu'à présent tenu secret. Selon l'Institut médico-légal d'Oslo, deux petites filles âgées de quatre ans avaient mordu, puis battu à mort, un bébé après l'avoir sorti de son berceau.

ALAIN DEBOVE

Un entretien avec un psychiatre de l'enfance

Le professeur Michel Basquin : « Non pas une, mais quatre victimes »

Dans un entretien accordé au « Monde », le professeur Michel Basquin, chef du service de psychiatrie de l'enfant à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière, estime qu'« on ne peut pas vraiment parler de « crime » d'enfants ». Selon lui, il y a dans ce fait divers « non pas une, mais quatre victimes ».

« Quelle est votre lecture du drame qui a eu lieu il y a quelques jours en Norvège ?

– On ne peut pas vraiment parler de « crime » d'enfants. Il y a dans cette affaire non pas une, mais quatre victimes, ces quatre pauvres gosses. Victimes d'un jeu qui a mal tourné. Il y a toujours eu des jeux qui tournent mal, en bord de rivière par exemple. On s'asperge, on rigole, puis on s'envoie de la vase, et soudain, l'un perd pied, glisse, et se noie.

– Peut-on parler dans ce cas précis d'enfants violents ?

– Ces petits Norvégiens ne sont pas forcément des enfants violents. Pour tuer quelqu'un, il faut avoir la conscience de la différence entre la vie et la mort. La notion de la mort est intégrée tardivement. Il existe assez vite un début de conscience mais la conscience de la disparition définitive, du « jamais plus » n'arrive qu'à la préadolescence ou à l'adolescence. Je ne sais même pas s'ils ont été agressifs. C'était peut-être un très chouette moment. Manque de chance, ils ont fait une bêtise. Il existe un espace très difficile à cerner entre l'excitation du jeu et la bêtise faite, qui provoque souvent un effet de sidération.

» En réalité, le problème n'est pas le fait d'être violent. Il est normal, légitime et utile d'avoir une certaine agressivité, mais cette agressivité doit avoir subi toute une élaboration. Chez les adultes, elle passe par les mots, les injures par exemple, mais chez les petits enfants, le langage n'a pas encore pris cette fonction d'expression, de décharge des pulsions. Un enfant est habité dès le départ de son existence par des pulsions, des fantasmes – de dévoration, de morcèlement, notamment. L'éducation a pour but d'élaborer ces pulsions, de les épanouir.

– On est tenté de faire un parallèle avec l'histoire de Liverpool, quand, en février 1993, deux jeunes garçons en avait tué un troisième (le Monde du 26 novembre 1993)...

– L'affaire de Liverpool est sans doute bien différente. Car ces enfants avaient dix et onze ans. Vu leur âge, ils avaient la possibilité de distinguer le bien et le mal, une perception qui advient à ce qu'il est convenu d'appeler « l'âge de raison », à six, sept ou huit ans. Je ne serai pas étonné d'apprendre qu'ils avaient vu les jours précédents les images d'un rapt.

– La télévision influe-t-elle selon vous significativement sur le comportement enfantin ?

– Il est intéressant que la télévision norvégienne reconnaisse, même si c'est implicite, qu'elle puisse jouer un rôle. Elle propose des modèles de comportement. De la même manière qu'un enfant ne joue pas n'importe comment au papa et à la maman, de même, il ne joue pas n'importe comment à un jeu guerrier. En 1940-1945, les enfants ne jouaient pas aux Indiens et aux cow-boys, ils étaient Allemands ou Anglais, suivant en cela des modèles transmis par la radio. Aujourd'hui, leur information est purement visuelle. La télévision déverse dans tous les pays des comportements qui sont délivrés comme des phénomènes bruts, sans les décodages nécessaires.

» L'effet-choc, souvent recherché par la télévision, laisse de côté la possibilité d'un décodage. Certaines images destinées à un public enfantin constituent un scandale. Quand un enfant regarde la télévision en compagnie de ses parents, au moins peut-il y avoir une médiation par le langage. Devant la télévision, les enfants sont captivés, ils n'ont plus aucune distance, au point qu'on ne sait pas de quel côté de l'écran ils sont. »

Propos recueillis par **LAURENCE FOLLÉA**

Censurée en Suède mais diffusée par TF 1

La série télévisée « Power Rangers » n'est pas interdite en France

Explicitement mise en cause dès l'annonce du drame qui a coûté la vie à la jeune Silje Marie Redegaard, la série télévisée américaine « Power Rangers » est interdite d'antenne en Suède depuis le 15 octobre. Elle est diffusée en France, dans le cadre du « Club Dorothée », que programme régulièrement TF 1 le mercredi. L'épisode de ce dessin animé que nous avons visionné, diffusé le 28 septembre par TF 1, comporte de nombreux combats d'arts martiaux et met en scène des monstres particulièrement laids.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ne trouve pas grand-chose à redire ni au contenu ni à la forme de « Power Rangers », une série qui mettrait aux prises « *des adolescents et un monstre envoyé par une puissance maléfique* ». Un visionnage effectué il y a quelques mois a ainsi donné lieu, au sein de l'instance de régulation de l'audiovisuel, à ces commentaires mesurés : « *La violence des héros est justifiée par la légitime défense et plus largement par la sauvegarde de la Terre. Il n'y a pas de souffrances de la part des personnages et la dramatisation n'est pas excessive.* »

Le 28 mai 1991, le CSA avait enjoint TF 1 de diffuser un communiqué à l'antenne, à la suite de la diffusion d'un autre programme « destiné à la jeunesse » (deux épisodes des dessins animés japonais « Dragon Ball » et « Superboy » comportant des « *scènes de perversion* », selon le communiqué). Depuis cette date, TF 1 réunit précautionneusement en son sein un « comité de visionnage ». Celui-ci a-t-il « coupé », avant diffusion, les scènes de « Power Rangers » jugées trop violentes ? Les critères – éminemment subjectifs en la matière – diffèrent-ils en Scandinavie et en France ?

Toujours est-il que, parmi ceux qui ont réfléchi à la violence à la télévision, certains estiment qu'il faut faire attention avant de désigner une serie comme responsable d'un crime. Il reste qu'en France, dans des circonstances analogues, on serait sans doute également tenté de chercher un coupable : la télévision, en l'occurrence.

J.-B. de M.

Au conseil des ministres

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 19 octobre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.**– Est nommé chef d'état-major de l'état-major interarmées de planification opérationnelle, le général de brigade Marc Allamand.

● **Marine.**– Est placé en position de service détaché auprès de la société Défense-Conseil-International, le vice-amiral Joseph Bodard.

● **Air.** – Est nommé inspecteur des armements nucléaires, le général de brigade aérienne Michel Duthu.

● **Armement.** – Sont promus ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Pierre Lamoulen, Jean-Paul Panié et Pierre Sintes.

Est nommé chef des services techniques de la direction des armements terrestres, l'ingénieur général de première classe François Bée.

● **Service de santé.** – Sont promus : médecin général inspecteur, le médecin général Joël Besnard ; médecin général, le médecin chef Jacques Landes.

Sont nommés : directeur du service de santé dans le commandement militaire d'Ile-de-France, le médecin général Jean Vignat ; directeur de l'école d'application du service de santé, le médecin général Jacques de Saint-Jullien.

Les vingt propositions de Mme Boutin pour protéger les jeunes téléspectateurs

Vingt propositions visant à établir « *une relation plus responsable entre l'enfant et la télévision* » ont été présentées, mercredi 19 octobre, par Christine Boutin, député UDF des Yvelines, dans un rapport élaboré au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Le député estime que « *la part accordée à la violence dans les programmes télévisés est excessive* ». Elle propose que cette question soit désormais abordée sur un « *plan scientifique, et non plus uniquement intuitif* », voire « *émotionnel* ».

Elle suggère, entre autres, la mise en place d'un observatoire de la télévision pour la jeunesse, la promotion d'une « éducation aux médias », la création d'un logo commun à toutes les chaînes pour avertir de la présence dans un film ou un téléfilm de scènes de nature à heurter la sensibilité des jeunes téléspectateurs.

Répondant au préfet Jean-Pierre Duport

M. Pasqua entend renforcer la surveillance des « islamistes » de Seine-Saint-Denis

Charles Pasqua a annoncé, mercredi 19 octobre, une surveillance renforcée des « milieux islamistes » dans le département de Seine-Saint-Denis. Le ministre de l'intérieur réagissait ainsi à la publication d'une lettre que lui avait adressée le 26 septembre dernier le préfet de ce département, Jean-Pierre Duport, l'alertant sur la situation.

Les organisations islamistes « *poursuivent dans les banlieues un travail patient et méthodique d'endoctrinement, qui apparaît de plus en plus transcender les barrières ethniques ou nationales et dans lesquelles on ne peut même plus distinguer les Français musulmans de deuxième ou troisième génération des immigrés récents et de leurs enfants* ». La lettre du préfet de Seine-Saint-Denis à Charles Pasqua résume l'état sans nuances des constatations policières sur les méthodes islamistes dans un territoire – la banlieue nord de Paris – caractérisé par des records de chômage et une concentration de populations étrangères.

Evoquant la « *polarisation du prosélytisme islamique vers la jeunesse la plus déshéritée des banlieues* », le préfet insiste sur le rôle de certaines associations. Il constate que « *des jeunes spécifiquement repérés comme étant des chefs de bande locale, des petits dealers, des individus fichés jouissant d'une certaine notoriété dans leurs banlieues et capables de constituer des relais efficaces vers les jeunes en déshérence culturelle, familiale ou sociale* (...), *sont parfois enrôlés par le biais d'actions de soutien scolaire, de loisirs ou culturelles* ». Illustrant « *cette stratégie d'imprégnation du tissu social, plus que d'embrigadement organisé* », M. Duport note « *que les phénomènes de racket apparaissent plus souvent comme le résultat d'une pression psychologique et morale ambiante que comme l'expression de menaces ouvertes ou d'une action violente* ».

« Répression et action sociale »

M. Duport insiste sur la situation des cinquante-six foyers pour travailleurs immigrés de son département. « *Ils sont parfois* « terre d'élection », *d'hébergement et de travail clandestins, de trafic de drogue, voire de maladies infectieuses* », assure le préfet, en soulignant qu'il est « *difficile* » de traiter ces situations « *en raison de délicats problèmes d'ordre public et de médiatisation* ». Face à ce « *travail en profondeur* », le préfet estime que « *la réponse* » à apporter « *relève tout à la fois d'une intervention répressive* (...) *et d'une action sociale permanente et efficace qui soit de nature à ne pas laisser le champ libre aux formes d'entraide de proximité dont l'intégrisme fait son* « cheval de Troie ». Il se demande, enfin, quelle attitude adopter si des associations musulmanes sollicitent l'ouverture d'établissements d'enseignement privés : « *De telles demandes doivent être d'ores et déjà anticipées et les réponses juridiquement possibles et souhaitables étudiées* ».

M. Duport accuse enfin le Secours islamiste, dont le siège se trouve à Saint-Denis, de servir de « *bras séculier* » et de « *relais pour la collecte de fonds* » à l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), une des principales fédérations de musulmans de France. Le Secours islamique a démenti ces informations en assurant que ses objectifs sont « *exclusivement et uniquement humanitaires* ».

Sans faire explicitement référence au message préfectoral, le ministère de l'intérieur y a répondu en publiant un communiqué rendant compte d'un entretien qui avait eu lieu le même jour entre Charles Pasqua et Robert Pandraud, député (RPR) de Seine-Saint-Denis. Le ministre annonce l'envoi d'une compagnie de CRS supplémentaire dans ce département et demande « *une attention particulière à la police nationale pour surveiller les milieux islamistes intégristes* ».

PHILIPPE BERNARD

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

Ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

Robert Lion mis en cause dans l'affaire des Beaux Sites

L'affaire des Beaux Sites, la faillite retentissante, en avril 1992, d'un promoteur immobilier qui avait fait les beaux jours de la spéculation boursière, est sur le point de rattraper Robert Lion, l'ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Dans un réquisitoire supplétif en date du 9 septembre, le parquet du tribunal de Paris poursuit nommément M. Lion pour *« détournement par un dépositaire de fonds publics »*. La justice reproche à l'ancien directeur de la Caisse d'avoir fait effectuer, en août 1991, des achats d'actions Beaux Sites en Bourse motivés par des relations personnelles avec Pierre Dehaye, le président du groupe immobilier, et à la suite d'études financières superficielles. La procédure pourrait se traduire par une mise en examen de M. Lion au cours des prochaines semaines. Robert Lion affirme *« ne pas être inquiet et considérer cette affaire comme un pur chantage visant à mettre la Caisse en porte-à-faux »*. Il considère que *« le soutien à la cotation des Beaux Sites était normal compte tenu des responsabilités boursières de la Caisse »*.

M. Dehaye a été mis en examen, en novembre 1992, pour *« délit d'initié, abus de biens sociaux, organisation d'une insolvabilité, présentation de bilan inexacte et entrave à la mission des enquêteurs de la Commission des opérations de Bourse (COB) »*. Une association regroupant 1 800 détenteurs d'actions et d'obligations des Beaux Sites avait porté plainte contre X, en juillet 1994, pour « manipulation de cours ».

L'affaire remonte à 1991. M. Dehaye fait suspendre le 29 mai la cotation des Beaux Sites afin de pouvoir négocier avec d'éventuels repreneurs. Les Beaux Sites défrayent la chronique boursière depuis leur introduction sur le marché hors cote en 1986. La valeur est devenue hautement spéculative et ses cours ont été multipliés par quatre, atteignant un sommet de 3 300 francs à comparer aux 700 francs des jours précédant le dépôt de bilan. Le chiffre d'affaires du promoteur a été multiplié par dix entre 1983 et 1990. Mais derrière la façade, du vent. Selon une expertise transmise au juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto, en charge de l'affaire, les comptes des Beaux Sites auraient dû faire apparaître, en 1989 et en 1990, des pertes de respectivement 62 millions de francs et 36 millions au lieu des gains fictifs annoncés de 7 et 11 millions. Les Beaux Sites sont dans une situation désespérée et les actionnaires attirés par des gains faciles n'en ont pas conscience.

M. Dehaye ne parvient pas à convaincre des acheteurs potentiels et fait reprendre la cotation le 2 août 1991. Ce même jour, la Caisse des dépôts achète 3 000 actions Beaux Sites, soit 2,23 % du capital. Elle le fait à la demande de M. Dehaye pour que les cotations reprennent normalement. Pierre Dehaye connaît personnellement Robert Lion. Il a fondé avec lui une association humanitaire baptisée « l'Arche de la fraternité » et a travaillé avec sa femme, l'architecte Brigit de Kosmi, pour la construction d'un immeuble à Belleville en 1987. M. Dehaye demande au directeur général de la Caisse de le protéger contre un repreneur qui serait tenté de faire baisser les cours afin de racheter les Beaux Sites à moindre prix. M. Dehaye aurait garanti alors dans une lettre d'inclure les titres achetés par la Caisse dans les négociations avec un repreneur. C'est avec ces arguments que M. Dehaye aurait obtenu le soutien de Robert Lion. En revanche, la Caisse affirme n'avoir jamais su que, sur les 3 000 actions acquises auprès de plusieurs sociétés de Bourse à un cours légèrement inférieur à celui d'avant la suspension de cotation (2 800 francs contre 2 885 francs), 2 400 provenaient du portefeuille de Pierre Dehaye.

Dès le 2 août 1991, la Commission des opérations de Bourse (COB) ouvre une enquête. Il s'agit avant tout de vérifier la véracité des informations diffusées par la société. L'enquête va notamment révéler que, à plusieurs reprises, les Beaux Sites font paraître dans la presse des communiqués relatifs à l'existence de négociations plus ou moins fictives avec des repreneurs. La COB reproche à Pierre Dehaye d'avoir eu pour seule préoccupation *« la préservation de son patrimoine personnel en actions Beaux Sites »* (dont la valeur initiale se trouvait multipliée par près de 30) et lui infligera une amende de 600 000 francs avant de transmettre le dossier au parquet.

Pour sa défense, M. Dehaye affirme que la Caisse s'était engagée à lui reprendre 20 % du capital des Beaux Sites. Ce que cette dernière nie formellement. Dans un communiqué publié jeudi 19 octobre, la Caisse est d'ailleurs sortie de son silence. La CDC rejette notamment toute responsabilité dans *« la déconfiture de la société »*. *« Nous n'étions pas informés de la situation financière des Beaux Sites et du refus des commissaires aux comptes de certifier les bilans »*, explique-t-elle. Pour sa défense, elle ajoute : *« Les participations conjointes des Beaux Sites et de filiales de la SCIC* [du groupe Caisse des dépôts] *dans des opérations de promotion immobilière en France et à l'étranger n'ont en aucune façon représenté autre chose qu'un partenariat occasionnel »*. Qu'elle soit victime ou coupable, la Caisse des dépôts n'en aura pas moins fait preuve d'une grande légèreté dans cette affaire avec des fonds publics. Et elle a apporté, qu'elle le veuille ou non, sa caution morale d'institution vieille de plus de cent soixante-dix ans à un promoteur immobilier douteux.

FRANÇOIS BOSTNAVARON et ÉRIC LESER

La Caisse piégée par une société d'investissement

Mise en cause dans l'affaire des Beaux Sites, la toute-puissante Caisse des dépôts se retrouve également engagée aux côtés d'une société d'investissement pas comme les autres, le Groupement privé de gestion (GPG). Selon des informations révélées par *Paris-Match*, le GPG, spécialisé dans *la gestion de participations* boursières à risques, serait dans l'incapacité de rembourser des engagements de près de 150 millions de francs auprès de la Caisse. Cette dernière aurait notamment accordé, en novembre 1993, un prêt de 147 millions de francs à la société d'investissement, incapable de le rembourser à la date prévue du 30 septembre. La perte constatée aujourd'hui par la Caisse se monte à 53 millions de *francs compte tenu des titres* apportés en gage (9 % du capital de la Scoa et 17 % d'Ingenico).

Dirigé et détenu par Serge Pouillet et Jeannine Faragi, la veuve de l'un des fondateurs de l'Office général de l'air, le GPG s'est fait une spécialité de prises de participations importantes et spéculatives dans des sociétés cotées. La société d'investissement est notamment présente dans le capital de la Scoa, d'Ingenico et de la Compagnie des signaux (CSEE) à hauteur de 20 %. *Des engagements lourds* qui sont aujourd'hui fortement perdants.

Le GPG entretient des relations étroites avec les milieux de l'armement et de l'aéronautique et compte dans son conseil d'administration Jacques Mitterrand, le frère du président de la République et ancien président de l'Aérospatiale, et Danielle Piraud-Decaux, épouse de Jean-Claude Decaux. Le général Jean Fleury, ancien chef *de l'état-major particulier du* président de la République et ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, a été le porte-parole du GPG.

Devant la cour d'assises de l'Ain

Suicide sous contrat

BOURG-EN-BRESSE

de notre correspondant

Réunie, mercredi 19 octobre *à Bourg-en-Bresse, la cour* d'assises de l'Ain a condamné Thierry Dieryckx, trente ans, sans profession, à cinq ans d'emprisonnement, dont deux années avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve. Accusé d'assassinat, Thierry Dieryckx était poursuivi pour avoir tué Daniel Pitioret, quarante-trois ans, sans profession, d'un coup de fusil tiré dans la nuque.

Désirant mettre fin à ses jours (plusieurs écrits retrouvés après sa mort ainsi que les témoignages ont établi de façon indiscutable la volonté suicidaire de la victime), mais *incapable de passer à l'acte* par lui-même, Daniel Pitioret, décrit comme un homme désespéré, mais aussi manipulateur et machiavélique (il se *présentait comme atteint* d'un mal incurable), avait utilisé l'influence qu'il avait sur Thierry Dieryckx pour *« passer un contrat »* avec son futur meurtrier, moyennant un chèque de 50 000 francs.

Durant toute l'audience dirigée par le président Hubert Azoulay, Thierry Dieryckx a été présenté comme une personnalité fragile, crédule, influençable, marquée par un parcours personnel et affectif chaotique, *dont l'état « de dépendance et de détérioration intellectuelles »* se trouvait largement alourdi par les séquelles d'un très grave accident de la route survenu en 1985. *Tout en soutenant la* thèse du meurtre avec préméditation, l'avocat général Jean-Philippe Mescle avait développé un réquisitoire mesuré et requis cinq ans d'emprisonnement (l'accusé était passible d'une condamnation à perpétuité).

La défense s'était appuyée sur les témoignages pour étayer la volonté obsessionnelle de mourir de Daniel Pitioret, incapable de supporter plus longtemps une pédophilie qui lui avait valu plusieurs condamnations (1). *« Ce que je vous propose de dire, c'est que l'auteur du crime, c'est Pitioret, Dieryckx n'a été que le complice »*, avait souligné Mᵉ Jean-Paul Grattesol, bâtonnier du barreau de Bourg-en-Bresse, avant de conclure : *« C'est Pitioret qui donne l'ordre. La volonté de préméditation lui appartient totalement. Dieryckx n'est qu'un instrument. C'est un innocent, au double sens du terme. »*

LAURENT GUIGON

(1) Huit ans de réclusion criminelle *par la cour d'assises de Bobigny, en* 1976, pour attentat à la pudeur sur un mineur de quinze ans, et coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ; quatre ans de prison dont deux avec sursis pour attentat à la pudeur, par la cour d'appel de Dijon en 1991.

LYON : Mouloud Madaci condamné à 40 heures de travail d'intérêt général. – Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné, mercredi 19 octobre, à 40 heures de travail d'intérêt général (TIG) Mouloud Madaci, dix-huit ans, l'un des deux jeunes Algériens expulsés *« en urgence absolue »*, puis autorisés à rentrer en France, après avoir été arrêtés lors d'une manifestation contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP) le 21 mars, à Lyon. Mouloud Madaci était poursuivi pour *« violences avec arme sur agent de la force publique »* parce qu'il était porteur de deux pierres au moment de son interpellation et était accusé d'en avoir lancé une troisième vers un fourgon de police (*le Monde* du 23 septembre).

Le réveil des juges

II. – Les enfants de l'Ecole de la magistrature

Nous poursuivons la publication de notre enquête consacrée aux juges (*le Monde* du 20 octobre) en abordant la question de leur formation. Née avec la Cinquième République, l'Ecole nationale de la magistrature de Bordeaux a, depuis sa création, accueilli la presque totalité des magistrats actuellement en exercice (5 500 sur 6 300). S'appuyant sur un important réseau de formateurs et de maîtres de stages, elle constitue désormais pour le corps un véritable pont entre générations et forge l'âme des « nouveaux » juges.

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

C'est une première comparution. Celle d'un barbu à lunettes, qui se débat comme un diable, ne veut pas d'avocat, et qui va bientôt être mis en examen pour *« coups et blessures ayant entraîné la perte d'un œil avec arme ». « Fait prévu par l'article 310 du code pénal »*, précise de suite le juge d'instruction, une jeune femme brune. Dalloz (1) à portée de main, qui quitte rarement le papier qu'elle a sous les yeux. *« En vertu de l'article 144 du code de procédure pénale, j'envisage de vous placer en détention provisoire. Nous allons donc procéder à un débat contradictoire et... »*

Dur apprentissage. La procédure, encore et toujours la procédure. La forme, si lourde au début, au risque d'en escamoter le fond. Qu'importe, ce n'est que de la simulation. L'un après l'autre, les auditeurs de justice – les apprentis juges de l'École nationale de la magistrature – « jouent » au juge, à l'avocat, au greffier, au prévenu, au substitut du procureur. La réalité, la « chair des dossiers », ce sera pour plus tard. Au tableau, quelques mots, vestiges d'un cours précédent, appellent cependant à la réflexion : *« sens de l'acte »*.

En prise directe avec la profession

Créé à l'aube naissante de la Cinquième République en décembre 1958, et placé sous contrôle d'un conseil d'administration présidé par le premier président de la Cour de cassation, le Centre national d'études judiciaires, devenu en 1970 École nationale de la magistrature (ENM), a désormais recruté et formé la quasi-totalité des 6 300 magistrats en exercice (5 500, soit 87 %). Installée dans ses locaux bordelais à portée du palais de justice, l'ENM fait figure de pivot pour la magistrature. Son corps professoral (17 maîtres de conférences) est entièrement composé de magistrats, donc d'anciens élèves, qui trouvent là, entre autres, matière à réfléchir sur leurs pratiques professionnelles.

Du fait d'un rythme soutenu de recrutement dans les années 70, c'est la moitié du corps actuel qui y a été formée au cours des quinze dernières années. De quoi assurer une « proximité », avec ceux que leurs dossiers, fortement médiatisés, et leur savoir-faire ont propulsé au rang d'élite : le conseiller Van Ruymbeke, par exemple, y étudia en 1975-1976 et y revint comme maître de conférences en 1986-1988 (où il corédigea un *Mémento de l'instruction*), quand Thierry Rolland (chargé du dossier Arreckx à Toulon) y était lui-même auditeur.

Ce lien intime qu'entretient la magistrature avec son centre de formation se fortifie avec le temps. Chaque année, un juge sur deux suit des stages de formation continue à l'antenne parisienne de l'ENM, quai aux Fleurs. Ancrée dans les consciences judiciaires, la formation initiale prend appui sur un solide réseau de correspondants dans les juridictions : une centaine de centres de stages, sous la coupe de trente-trois délégués régionaux à la formation (un par cour d'appel), en liaison avec un bon millier de magistrats (un sur six) faisant fonction de maître de stage.

Cette prise directe avec la profession est l'un des points forts de l'école. Et réciproquement. Jadis bâtie sur le modèle du compagnonnage, ne laissant que peu de place aux cours théoriques, la formation du magistrat s'est peaufinée avec le temps. En 1970, un véritable corps professoral – des magistrats – détaché est créé. En 1990, la nécessité de « repenser » la mission du juge débouche sur une refonte du cursus.

« Peu d'investissement affectif »

Contrairement à ce que l'abondance de l'actualité pourrait laisser croire (et le nom de baptême que s'est donnée l'avant-dernière promotion – « Falcone » –, en mémoire du magistrat italien assassiné par la Mafia en 1992), l'école n'a pas pour vocation de former des juges de choc, spécialisés dans la traque des affaires politico-financières...

A la demande, entre autres, des milieux socio-économiques et du monde de l'entreprise, qui s'étaient montrés inquiets à l'idée que les magistrats ne puissent maîtriser ces dossiers complexes, un module de comptabilité a bien été mis sur pied à la fin des années 80. Mais celui-ci ne dure en tout et pour tout que... six demi-journées. Une goutte d'eau au milieu des trente et un mois qui font d'un étudiant un magistrat. De quoi juste s'initier au vocabulaire des experts-comptables ou des commissaires aux comptes et penser à suivre ultérieurement des stages de formation continue.

Car l'ENM forme avant tout des généralistes. Futurs « parquetiers » ou magistrats « du siège », interchangeables : juges des enfants, juges d'instance, de grande instance ou d'instruction, juges de l'application des peines, maillons inséparables d'une



même chaîne judiciaire. Muni de la robe, du rabat et de la simarre et d'un micro-ordinateur portable, l'auditeur prête serment, s'astreint au secret professionnel et perçoit une rémunération de 7 610 francs net, hors indemnités de stages.

Plongé durant trois mois dans une entreprise, une collectivité locale ou dans une juridiction étrangère, il revient pour sept mois à Bordeaux y apprendre les techniques et les méthodes de travail propres à chaque fonction. Il a alors tout loisir de se pencher sur *« l'impossible statut du ministère public » (sic)* et sur la tout aussi impossible manière d'instruire un dossier à charge et à décharge. Il se familiarise avec la communication et acquiert les rudiments d'une « culture judiciaire », par le biais de thèmes transversaux : l'acte de juger, la famille, la sanction...

Penché, par exemple, sur la tentative d'assassinat de deux enfants par leur père, il étudiera un dossier en « double lecture » : regard judiciaire d'un côté, psychologique de l'autre, naviguant entre psychose et névrose, cherchant à savoir si le prévenu était bien responsable de ses actes au moment des faits.

Puis à la scolarité succèdent quatorze mois de stages en juridiction, pour rendre le travail plus concret, *« palpable »*. Un parcours du combattant dans chacune des fonctions de l'ordre judiciaire, qui l'amènera également à fréquenter les services de police et de gendarmerie. Auditeur caméléon, il plaidera pour de bon et sera avocat (deux mois), puis on lui confiera des clefs et il sera « maton » (ou éducateur), en prison (quinze jours). Enfin, ce n'est que dans les six derniers mois, après classement de sortie, qu'il se spécialisera en vue de sa première affectation.

Sécurité de l'emploi, regain d'intérêt pour la fonction, baisse du nombre de postes mis aux concours : le concours est devenu de plus en plus sélectif (17 candidats pour un poste). *« On sent peu d'investissement affectif ou passionnel dans leur choix »*, lâche un maître de conférences. *« Pragmatiques »*, les auditeurs d'aujourd'hui « feraient » l'ENM *« comme ils feraient n'importe quelle grande école »*. Plus du tiers d'entre eux ont d'ailleurs passé d'autres concours, comme celui de l'Ecole nationale d'administration (ENA).

Cent cinq auditeurs ont été recrutés en 1993, parmi lesquels une majorité d'étudiants en droit (deux sur trois sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle ; la moitié ont un bac littéraire), mais aussi une bonne douzaine d'anciens fonctionnaires, du Trésor, des impôts ou des affaires étrangères, recrutés par le biais d'un concours interne (2). Rares sont les fils et filles de magistrats (moins de 3 %). Nombreux les enfants de cadres supérieurs et d'intellectuels (57 %).

Où sont passés les apprentis magistrats qui, dans la foulée de 1968, voulaient refaire le monde ? Parmi les étudiants, on compte bien encore quelques vocations de « magistrats sociaux », comme Stéphanie, vingt-cinq ans, DEA de droit pénal, chez qui l'idée d'être juge a mûri pendant une dizaine d'années après la lecture d'un livre : *Chiens perdus sans collier*, de Gilbert Cesbron. Mais la plupart n'ont pas vraiment songé à la magistrature, et encore moins à une fonction précise.

En fait, *« ce n'est qu'au cours de la formation que l'on se forge une opinion sur les fonctions, et sur ce que l'on veut faire »*, explique un auditeur : trois auditeurs sur dix envisagent d'être juges d'instance, un sur cinq est tenté par l'instruction, un peu moins par le parquet. Un tiers d'entre eux estiment même que leur carrière ne devrait pas nécessairement se terminer dans la magistrature (3).

Un savoir universitaire

Encore étudiants dans l'âme, les futurs magistrats, qui auront, dès leur prise de fonctions, à dire et juger, instruire ou requérir (et que le hasard pourra, un jour, placer sous le feu des médias), *« ont un savoir universitaire »*, constate Daniel Ludet, directeur de l'ENM. *« Cela ne les porte pas sur ce qui sera la matière première de leurs dossiers, qui sont souvent faits de douleur morale, de chagrin et qui posent la question de l'intégrité physique des citoyens ». « Angoissés par la procédure, ils ont toujours peur de la nullité »*, reprend un directeur d'études « instruction ».

« Il faut donc introduire dans leur esprit du doute, de l'incertitude, du relatif, poursuit Christian Coste, sous-directeur des études, *et leur montrer que le juge ne peut fonctionner tout seul, qu'il doit souvent s'appuyer sur d'autres pour mener à bien sa fonction. » « Qu'ils apprennent à ne pas être sûrs de tout et à ne pas douter de tout »*, commente un enseignant. Etant entendu, poursuit un autre, que *« la responsabilité, ce n'est pas ici qu'ils l'apprendront. C'est plus tard »*.

Encouragée par son conseil d'administration, l'ENM s'est donné pour priorité de développer la réflexion sur l'éthique du juge. Pour leur part, peut-être plus qu'à l'indépendance, les enseignants disent vouloir former *« à l'impartialité »*, à la tolérance, à l'écoute, à la fiabilité, et, plus encore, à la responsabilité.

« C'est un métier impossible, confie une auditrice. *Quelle est notre légitimité ? » « La question de la légitimité revient souvent chez eux*, confirme Pierre Hontang, directeur d'études et parquetier. *Pour eux, la question n'est plus : « Qui t'a fait juge ? », mais bien : « Qu'as-tu fait pour mériter d'être juge ? »*

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Les éditions Dalloz sont spécialisées dans la publication de manuels juridiques et de codes.

(2) En 1993, sept auditeurs ont également été recrutés sur titres. Une procédure d'intégration directe dans le corps – sans passage par l'école – est également possible.

(3) Les chiffres cités sont tirés d'une enquête réalisée par la sociologue Anne Boigeol auprès de trois promotions d'auditeurs.

FIN

« Je ne suis pas un justicier... »

SOISSONS (Aisne)

de notre envoyé spécial

Ici, Lionel Bruno règne seul à l'instruction. Un bureau trois fois trop grand dans un gros pavé des années 30 – le tribunal de grande instance (TGI) – jeté à proximité de la cathédrale de Soissons. Le juge a un dossier nouveau en moyenne tous les trois jours, cent trente dossiers en cours (il en a déjà eu jusqu'à cent soixante-dix), une quarantaine de détenus à la maison d'arrêt, dont une trentaine mis en examen pour crimes.

A tout juste trente ans, son itinéraire est des plus classiques. Bac B, maîtrise de droit privé, puis institut d'études judiciaires à Grenoble, sa ville natale, pour préparer le concours de l'École nationale de la magistrature (ENM). Le jeune juge a les idées claires, de larges lunettes et une pipe qu'il rallume à intervalles réguliers. C'est son premier poste depuis sa sortie de l'ENM, il y a bientôt quatre ans. Dans le ressort de la cour d'appel d'Amiens, onze des dix-sept juges d'instruction ont entre vingt-neuf et trente-quatre ans.

Lionel Bruno instruit seul sur l'arrondissement de Château-Thierry, un territoire abritant 177 000 âmes. Qu'elle soit petite ou grande, aucune affaire pénale nécessitant une instruction ne peut lui échapper. Croule-t-il sous le poids des responsabilités ? *« En justice*, dit-il en souriant, *c'est souvent l'habit qui fait le moine... »*

Les affaires traitées par Renaud Van Ruymbeke et Philippe Courroye sont pour lui la *« vitrine »* du métier. Du beau travail, qu'il apprécie, mais qu'il ne jalouse pas, question de caractère : *« Ce ne serait qu'un sacré paquet de soucis. Je n'aurais pas le moindre droit à l'erreur. On ne me pardonnerait pas le moindre faux pas. Ma vie en serait bouleversée. »* Si, en ces terres rurales, les affaires de mœurs (incestes, viols, attentats à la pudeur...) fournissent plus du tiers de ses dossiers, le « financier » occupe tout de même de 15 % à 20 % de ses rayonnages : de l'escroquerie, des « traites de cavalerie » (1), des abus de confiance, de biens sociaux ou de crédit. Pas encore de dossier de corruption, mais qui sait ? *« C'est toujours l'imprévu. »*

Méthode et rapidité

Lionel Bruno ne cache pas son attirance pour les affaires financières, *« plus difficiles et complexes »*, mais, pour lui, *« bien plus intéressantes, forçant sans cesse à repousser les limites de l'investigation »*. Au cours d'un stage de formation d'une semaine, il a rencontré commissaires aux comptes, experts comptables, inspecteurs des impôts, agents de la répression des fraudes, magistrats spécialisés en matière financière. De quoi jeter quelques jalons, s'adapter au vocabulaire des uns et des autres, se donner l'envie de se perfectionner. Et puis il y a le travail avec les policiers des sections financières de la gendarmerie et des SRPJ locaux : *« Des types de qualité, mais qui restent insuffisants en nombre. »* Gagnant environ 15 000 francs nets par mois toutes primes confondues, *« sans espoir d'avancement avant dix ans ! »*, le juge de Soissons ne se battrait pas pour son salaire mais plutôt *« pour obtenir plus de personnel et des locaux mieux agencés »*. Au TGI, faute de concierge, c'est le président qui joue les standardistes après 17 heures.

La justice spectacle, le jeune juge n'aime pas. *« On a rien à gagner à se montrer. Rien que des plumes à perdre. »* Son objectif ? *« Faire un boulot correct, réfléchi. »* Quelle que soit la matière. En tous points, *« garder la tête froide, préserver son équilibre personnel ». « Lors de mes premières instructions*, rappelle-t-il, *je ne dormais pas. »* Fumeur de pipe, il dit n'être *« ni un cow-boy, ni un shérif, ni encore moins un justicier »*. L'instruction lui plaît pour son côté *« vivant »*, pour *« la matière humaine »*, que n'effacent heureusement pas les lourdeurs de la procédure (un clin d'œil vers sa greffière). La méthode et la rapidité sont pour lui les deux qualités essentielles à sa fonction. *« J'agis toujours dans un cadre légal et je compte bien m'y tenir. Je ne cours pas à la traque des faits. J'en suis saisi. Mon rôle est de les caractériser. »* C'est toute la nuance.

J.-M. Dy.

(1) Fraude financière consistant à créditer artificiellement un compte bancaire (par des chèques croisés, des effets de complaisance, etc.).

Après de nouveaux éléments recueillis au Luxembourg et en Suisse

Le conseiller Van Ruymbeke est en passe de dévoiler un réseau international de financement du PR

De nouvelles révélations sont venues renforcer ces jours-ci l'hypothèse selon laquelle les enquêteurs français, suisses et luxembourgeois, lancés par le conseiller Van Ruymbeke sur la trace d'un dessous-de-table de 6 millions de francs, ont bel et bien mis au jour un réseau de « caisses noires » fonctionnant depuis l'étranger au profit du Parti républicain « le Monde « daté 16-17 octobre). Ces développements placent le banquier Alain Cellier dans une situation intenable face au conseiller rennais et à ses auxiliaires de la police judiciaire. On s'attend, dans les prochains jours, à de nouvelles étapes de procédure dans cette affaire.

L'enquête sur le dessous-de-table de 6 millions de francs que les dirigeants du PR auraient accepté de verser au PDG de la SAGES, Michel Reyt, à l'occasion de l'achat de son appartement de la rue de Constantine à Paris, va-t-elle confirmer, à brève échéance, l'existence d'un réseau international de financement mis en place par le Parti républicain ? Interrogé, le 14 octobre, par le magistrat rennais, M. Reyt avait affirmé que Gérard Longuet avait été, aux côtés du trésorier du PR, Jean-Pierre Thomas, son principal interlocuteur durant cette transaction. Le PDG de la SAGES déclarait notamment : *« J'ai informé MM. Longuet et Thomas que cette vente ne pouvait se faire que moyennant une soulte en liquide, payée dans un pays étranger (...). Ils ont donné leur accord sur ce processus (...). Toutes ces négociations ont été menées à trois : M. Longuet, M. Thomas et moi-même. »*

Après les déclarations de Michel Reyt concernant le rôle qu'a joué l'ancien ministre de l'industrie dans cette affaire, de nouveaux éléments sont venus ces jours derniers renforcer l'hypothèse d'un circuit international de financement du PR, utilisé à l'occasion du versement du dessous-de-table réclamé par M. Reyt. Il s'agit en particulier de la découverte au Luxembourg de nouveaux comptes bancaires appartenant au même réseau et des déclarations faites à la justice genevoise par un financier suisse qui a joué un rôle d'intermédiaire dans ces affaires.

Dans un premier temps, les enquêteurs avaient établi que l'argent, versé à l'occasion d'une transaction immobilière entre Michel Reyt, le PR et une filiale de la Cogedim, émanait d'un compte ouvert dans une banque du Luxembourg par la société panaméenne Suchy Corporation. Un compte qui avait vu passer, à l'époque de la transaction et en quelques semaines, 49 millions de francs. Ils avaient ensuite repéré quatre autres comptes panaméens appartenant au même réseau, puis découvert que cet ensemble était géré par une société fiduciaire genevoise, Experta, pour le compte d'un banquier français, Alain Cellier.

Les silences du banquier Alain Cellier

Or, ces derniers jours, les enquêteurs ont non seulement constaté qu'une cinquantaine de millions de francs supplémentaires avaient transité sur les comptes panaméens, mais ils ont également découvert de nouveaux comptes codés, appartenant au même réseau. A ceci près qu'ils ont été ouverts, cette fois, par des sociétés domiciliées aux Bahamas. On trouve notamment dans ce dernier lot un compte Investor Services qui a vu passer ces dernières années plus de 40 millions de francs. Il s'agit un compte en pleine activité dont la dernière écriture remonterait au mois de septembre dernier.

De surcroît, la justice genevoise, agissant dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par Renaud Van Ruymbeke, a recueilli le témoignage apparemment sans ambiguïté d'un homme qui a joué un rôle clé dans l'animation de cet écheveau financier, l'administrateur de la fiduciaire suisse Experta (aujourd'hui rebaptisée Amadeus), Uwe Brockmann.

L'Express du 20 octobre publie à ce sujet un fac-similé du procès-verbal d'audition de financier genevois sur lequel on peut notamment lire : *« Le propriétaire économique de la Société Suchy Corporation est Alain Cellier qui habite Paris et travaille pour la Nomura Bank dans cette ville. (...) A ma connaissance, M. Cellier était l'ayant droit d'autres sociétés panaméennes ayant des comptes à la Bayerische Landesbank au Luxembourg. Il s'agit des sociétés Money, Clearfield, Lausanna et Vancouver. Tous ces comptes sont à ma connaissance fermés sauf Clearfield. »*

Interrogé à deux reprises, les 12 et 18 octobre, par les officiers du SRPJ de Rennes et par Renaud Van Ruymbeke lui-même, sur le rôle qu'il aurait joué dans la gestion de ces comptes et dans le transfert des 6 millions sur un compte de Michel Reyt, à Genève, Alain Cellier, qui est un ami de longue date de Gérard Longuet, s'est trouvé placé dans une situation impossible. Confronté à des questions précises, il s'est refusé, sauf exception, à répondre ou à confirmer les faits.

Des extraits du procès-verbal du 12 octobre illustrent ce dialogue de sourds. *« A la Bayerische Landesbank, existe-t-il ou a-t-il existé des comptes dont vous étiez le donneur d'ordre ? »* demande un inspecteur du SRPJ de Rennes. *« Je ne réponds pas »*, réplique Alain Cellier. Le banquier indique qu'il connaît Uwe Brockmann depuis vingt ans *« dans le cadre de* [ses] *activités professionnelles »*. Mais à la question de savoir s'il a fait avec lui des opérations financières et utilisé les services d'Experta, notamment pour virer les 6 millions sur le compte de Michel Reyt, c'est *« non »*. L'inspecteur insiste : *« Au vu des éléments figurant dans le dossier d'instruction, il apparaît que votre réponse précédente est complètement fantaisiste. (...) M. Brockmann a d'ailleurs insisté sur le fait qu'en l'absence d'un ordre de votre part ces mouvements n'ont pu avoir lieu. (...) Comment vous positionnez-vous par rapport à ces points ? »* M. Cellier : *« Je ne réponds pas à cette question. »* Même attitude lorsque le policier mentionne un agenda confisqué au domicile du banquier qui *« indique que, dans la période allant de mai à novembre 1988, période où se sont déroulés les événements évoqués, vous avez rencontré la plupart des protagonistes de l'opération immobilière concernée, à savoir M. Mauer* [PDG de la Cogedim], *à deux reprises, M. Longuet, plusieurs fois, ainsi que M. Brockmann »*. Au terme de l'interrogatoire, le policier montre qu'il n'est pas dupe de ce jeu d'esquive : *« Vos réponses qui consistent à répéter :* « Je ne connais pas cette opération » *ne sont pas acceptables. D'autant plus, comme vous pouvez le constater sur les documents bancaires relatifs au fonctionnement des divers comptes de panaméennes dont vous êtes le bénéficiaire économique (...), qu'apparaît clairement votre signature en qualité de donneur d'ordre. »*

Suchy Corporation et compte « Massyco «

Interrogé à nouveau, le 18 octobre, par le juge Van Ruymbeke, M. Cellier n'en dira pas plus. Mais en quelques jours sa position – et par extension celle de Gérard Longuet dans cette affaire – s'est encore fragilisée. En effet, le 14 octobre, face à ce juge qui l'a mis en cause, dès 1992 dans le dossier URBA-SAGES et qui lui a infligé sept mois de prison, Michel Reyt a fini par révéler ce qu'il taisait obstinément depuis des mois. D'une part que c'est avec Gérard Longuet lui-même et avec le trésorier du PR, Jean-Pierre Thomas, qu'il a négocié le dessous-de-table de 6 millions de francs lors de la vente de son appartement de la rue de Constantine au PR, fin 1988. Ensuite que l'argent viré à son compte genevois – intitulé Massyco – est venu du compte de la Suchy Corporation.

Difficile dans ces conditions de ne pas faire le lien, *via* ce dessous-de-table, entre le PR, la Suchy Corporation et Alain Cellier ; et de ne pas penser que le banquier, transformé en dernier rempart, s'efforce de retarder par son silence la découverte des ultimes secrets de ce réseau financier sur lequel il avait la haute-main depuis des années. S'agit-il en l'espèce d'un « trésor de guerre » du PR à l'étranger, en vue de prochaines échéances électorales, comme ne sont pas loin de le penser les enquêteurs ? D'où sont venus les 150 millions de francs, et peut-être plus, qui sont passés par les comptes exotiques de M. Cellier ? Enfin, à qui cet argent a-t-il bénéficié ?

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Les groupes politiques ayant remboursé leurs subventions « illégales »

Une vingtaine d'élus lyonnais échappent à la menace d'inéligibilité

La chambre régionale des comptes Rhône-Alpes a décidé, mercredi 19 octobre, de ne pas maintenir à titre définitif les déclarations de « gestion de fait » (de deniers publics) qu'elle avait prononcées, à titre provisoire, voilà un mois, à l'encontre des présidents et trésoriers des groupes politiques de la ville de Lyon et de sa communauté urbaine (« le Monde » du 17 septembre). Les neuf groupes concernés ont en effet remboursé la totalité des importantes subventions qu'ils s'étaient illégalement autoattribuées, depuis 1989, à l'initiative de Michel Noir, maire et président de la Communauté urbaine de Lyon (Courly).

LYON

de notre bureau régional

Les présidents et les trésoriers des groupes politiques de la ville de Lyon et de la Courly – parmi lesquels plusieurs personnalités politiques comme Gérard Collomb et Jean-Jack Queyranne, pour le PS, Roger Fenech et Jean Rigaud, pour l'UDF – ont senti le vent du boulet de la « gestion de fait », et de l'inéligibilité qui peut l'accompagner, mais s'en tirent finalement avec un avertissement (presque) sans frais. Dans des conditions qu'ils ne devraient pas manquer de préciser, les groupes politiques qu'ils représentent ont en effet été capables, en quelques semaines, de rembourser aux comptables publics concernés des sommes allant de 1,736 million de francs pour le groupe socialiste à 7,380 millions de francs pour le groupe Ensemble Lyon de Michel Noir.

« Aucun caractère d'utilité communale »

Le principe de ces subventions voté dès le mois d'avril 1989 pour la ville et en septembre de la même année pour la Courly avait été proposé par M. Noir comme devant correspondre à des « crédits de fonctionnement pour les groupes constitués », s'ajoutant aux indemnités individuelles des élus dont le montant était simultanément légèrement réduit. Le conseil municipal le vota à l'unanimité, la Courly ne fut guère en reste. Alors que quelques destinataires utilisèrent ce pactole pour s'offrir des locaux et un secrétariat (le PS notamment), d'autres – comme le groupe UDF qui le répartit purement et simplement entre ses membres en échange de vagues reçus manuscrits... – en firent un usage moins orthodoxe. Années après années, ces subventions furent reconduites, sans que le préfet de région, chargé du contrôle de la légalité *a posteriori*, ne conteste des pratiques pourtant contraires à la loi. Il fallut que des militants des Verts saisissent le tribunal administatif de Lyon pour « excès de pouvoir » pour que celui-ci annule les délibérations contestées. Deux arrêts du Conseil d'Etat, des 6 décembre 1993 et 20 juin 1994, confirmèrent que les subventions n'avaient *« aucun caractère d'utilité communale »* et étaient donc illégales (*le Monde* du 30 juin).

La gestion de fait de deniers publics entraîne quasi automatiquement l'inéligibilité des élus qui l'ont pratiquée, sauf s'ils apurent la situation par le remboursement des sommes en cause. Ce qui est ici le cas. Si les juridictions financières décentralisées, de création récente, n'ont ainsi pas de pouvoir répressif, leurs « observations » peuvent cependant avoir des conséquences devant l'ordre pénal. La déclaration provisoire de la chambre régionale Rhône-Alpes ayant confirmé la nature de « fonds publics » des sommes versées aux groupes politiques, et singulièrement à Ensemble Lyon et Ensemble Courly, M. Noir qui est, par ailleurs, poursuivi pour des « abus de confiance » concernant l'usage final des « subventions » (remboursement des frais de sa campagne électorale de 1989, financement de ses associations politiques *J'habite Lyon*, *Opinions*, *Nouvelle Démocratie*) devrait logiquement voir les chefs de poursuites le concernant requalifiés et aggravés.

ROBERT BELLERET

ARTS

DESSINS FRANÇAIS DU XVIe à l'Ecole des beaux-arts

Les fantômes de Fontainebleau

Ecole après école, nation après nation, siècle après siècle, l'Ecole des beaux-arts poursuit l'inventaire de ses collections de dessins, qui sont d'une étonnante abondance, variées, inattendues, riches en surprises. Les sections vénitiennes et nordiques explorées et rangées, le tour est venu des œuvres exécutées en France au XVIe siècle – en France, mais non point nécessairement par des artistes français. Ici dominent les Italiens conviés à travailler à Fontainebleau, suivis de leurs disciples, eux-mêmes d'origine flamande, française ou lorraine – mais, à des degrés divers, entichés de maniérisme. Cela donne une exposition exemplaire, cabinet des dessins plaisamment disposé dans une galerie sombre où l'œil procède d'une feuille à l'autre sans se lasser, captivé par ce qui lui est révélé, intrigué quelquefois par l'apparition de signatures jusqu'alors méconnues.

Maniérisme bellifontain, donc. Rosso Fiorentino vint au château en 1530, invité par François Ier sur la recommandation de l'Arétin. Après dix ans de travaux monumentaux, de décors et de projets d'orfèvrerie, il se suicida à Paris. Deux œuvres de premier ordre évoquent cette période ultime, celle où la bizarrerie de ses obsessions se manifeste le plus évidemment. La légende de Pandore lui donne l'occasion de réunir autour de l'imprudente une foule de monstres affreux, allégories de la cruauté, du désespoir et de l'envie. Dans une « scène d'incantation » plus étrange encore, une sorcière à la Baldung ou à la Füssli fascine deux jeunes femmes à l'ombre d'un temple à moitié ruiné. Le trait est dur, les proportions anormales, l'expression outrée, les gestes excessifs, l'habileté à son comble, l'extravagance une exigence et un plaisir. Les règles du maniérisme sont satisfaites – que rien ne dément dans la suite de l'exposition.

Primatice, arrivé en France en 1532, collaborateur et successeur de Rosso, les respecte à merveille. Il affectionne les scènes pathétiques, qu'il peuple de géants musculeux autant que ceux de Jules Romain, et les études d'anatomie, déguisées en effigie du Nil, de la Plata ou de Bacchus. Quand il ne succombe pas trop ostensiblement à son goût pour le spectaculaire, il réussit des études d'après modèles d'une belle vigueur. Quand il s'abandonne à son penchant, il multiplie athlètes, *putti*, draperies nouées et dénouées, sphynx et sphynges et il reste encore à admirer sa virtuosité.

Emulation internationale

On en dirait volontiers de même de Nicolo dell'Abate, appelé de Bologne par Henri II et prolixe inventeur de figures décoratives, ou de Léonard Thiry, qui rejoignit Fontainebleau depuis sa Flandre natale et y subit l'influence de Primatice. L'exposition lui consacre beaucoup de place – générosité peut-être excessive – afin de présenter ses images de l'histoire de Jason, ses modèles d'aiguières et son recueil de *« vingt bustes de profil portant des masques richement décorés »*, morceau de bravoure de l'ultra-maniérisme qui a trouvé son champion en Archimboldo. L'ornement prolifère, le détail fourmille, le grotesque pullule, le bal masqué s'annonce.

« Saint Jean l'Évangéliste », gravure de Jacques Bellange. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Bal masqué au sens propre du terme. Hugues Sambin, menuisier à Fontainebleau, puis sculpteur, dessinateur et graveur, étudie des projets de costume afin de déguiser danseuses et danseurs en licorne ou en allégorie de l'été. Médard Chupin imagine des déguisements pour la cour ducale de Lorraine. D'autres se chargent d'inventer des vases luxueux, des orfèvreries extravagantes et surchargées, des armes de parade et un château de plaisance à la mesure de ces fêtes. D'après Androuet du Cerceau, graveur inépuisable, il aura une cour ovale bordée de colonnes et entourée d'une terrasse, fort commode pour loger des musiciens.

Tout cela est d'une irréprochable dextérité. L'enseignement de Fontainebleau, la diffusion des gravures et des livres, les besoins des cours, l'émulation entre Italiens, Parisiens et Lorrains – tout contribue à l'amplification de la mode maniériste, portée à son paroxysme à mesure que le siècle passe. Le funèbre et le galant, l'onirique et l'amoureux s'exaspèrent en afféteries qui ébahissent mais n'émeuvent pas. Rares sont les artistes, rares sont les dessins qui échappent à la manie de la virtuosité pour la virtuosité.

A vrai dire, il n'en est guère qu'un, et l'on ne saurait s'étonner que ce soit Jacques Bellange, héros mystérieux du maniérisme agonisant, peintre et graveur mort jeune après une carrière tout entière accomplie à Nancy. Son *Etude de figure à demi-nue agenouillée* à la sanguine se distingue des dessins qui l'entourent par son étrangeté inquiétante, l'équivoque de l'expression, la maigreur de l'anatomie et, déplacée, incongrue, sa grâce à la Watteau.

PHILIPPE DAGEN

▶ Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 13, quai Malaquais, 75006 Paris ; tél. : 47-03-50-00. Jusqu'au 6 novembre.

CHARLES BELLE au Carré des arts

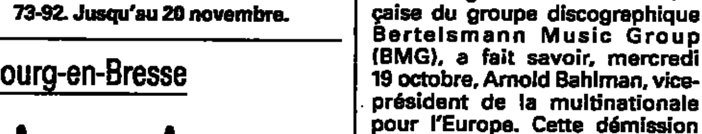
Fleurs artificielles

Charles Belle peint des fleurs, et des chevaux. Si de pareils thèmes ne risquent guère de dépayser le visiteur du parc floral de Vincennes, ils peuvent surprendre les habitués du Carré des arts, qui expose généralement des artistes apparemment plus radicaux. Mais Charles Belle est radical, à sa manière : peindre des chevaux, tendus, arc-boutés dans des positions qui recèlent une puissance rare, c'est étudier le corps, et le portrait. Brosser des fleurs de trois mètres sur trois, c'est exprimer, à travers un sujet devenu sans aucune espèce d'intérêt, des sentiments plus subtils : la vieillesse d'un tournesol fané, l'éclat d'un géranium.

Belle est une véritable bête à peindre. Si des amateurs (nombreux) ne lui arrachaient pas ses toiles à temps, il continuerait à y travailler. En témoigne, dans l'exposition, une vanité qui recouvre une fleur. Le sujet, terrible, est pourtant rapidement oublié : fleur ou crâne, c'est une remarquable dextérité qui domine. C'est bien là son malheur : si certains de ses collectionneurs ne s'intéressent probablement qu'aux jolies fleurs (ses oignons se vendent beaucoup moins bien !), Belle revendique une appartenance à un courant moderne qui est réticent à l'accueillir. Comme il est d'origine franc-comtoise, et pratique une peinture figurative, on lui parle de Courbet, à quoi Belle répond qu'il ne s'intéresse qu'à Robert Ryman et à ses monochromes blancs. Et de titrer une toile, pour mieux marquer son propos, *Deux alisas et blancs :* des blancs qui, comme chez Ryman, sont le produit d'une alchimie de coups de brosse, de superposition de glacis et de frottis, d'émergence de couleurs sous-jacentes. Ce sont les mêmes raisons qui le poussent vers des formats démesurés, un geste toujours plus présent, un refus de l'anecdote et des constructions plus proches du *all-over* que de la composition classique.

HARRY BELLET

▶ Parc floral de Paris. Esplanade du Château, Paris 12e. Tél. : 43-65-73-92. Jusqu'au 20 novembre.



JEAN RAINE à Bourg-en-Bresse

Délire visionnaire

Proche du groupe Cobra, marqué de façon durable par le surréalisme (1), le peintre belge Jean Raine (1927-1986) n'appartient pourtant à rien sinon à sa propre folie provoquée et provocatrice. La rétrospective organisée au Musée de Brou, huit ans après sa mort à Rochetaillée-sur-Saône, où il a vécu presque seize ans, consacre l'œuvre d'un délire férocement attisé à l'alcool, d'un combat contre soi dont il connaissait et acceptait l'issue.

On constate que Jean Raine, dans les exercices qu'il entreprit avec l'encre et la peinture acrylique projetées sur le papier ou la toile, est parvenu la plupart du temps à conserver la maîtrise du hasard, à conduire ses gestes d'impulsion jusqu'à la formulation de certains signes ou images suggérées qui resurgissent assez régulièrement. Ainsi masques déchiquetés, figures grotesques, oiseaux carnassiers qui, tous, macabres et bouffons, relèvent d'un cauchemar de kermesse, illustrent ses créations les mieux inspirées.

Il ne reste parfois, des nuits brûlées du peintre, que des linéaments colorés flous, des brouillons de maculatures, des décharges épuisées. Les rendez-vous fulgurants du conscient et de l'inconscient étaient alors manqués. Mais chaque fois qu'il a gagné la partie – et il a eu de ces victoires jusqu'à la fin malgré le délabrement de sa santé, comme en témoignent ses encres monumentales réalisées entre 1964 et 1967 – ce qu'il a conquis éclate d'une énergie qui l'emporte sur les malédictions et la mort.

JEAN-JACQUES LERRANT

(1) *L'Œuvre poétique* de Jean Raine (1943-1983) vient de faire l'objet d'une publication aux éditions de La Différence.

▶ Musée de Brou, Bourg-en-Bresse, jusqu'au 30 octobre. Tél. : 74-45-39-00.

REPÈRES

ÉDITION PHONOGRAPHIQUE

Démission de Bernard Carbonez, président de BMG-France

Bernard Carbonez a démissionné de son poste de président-directeur général de la filiale française du groupe discographique Bertelsmann Music Group (BMG), a fait savoir, mercredi 19 octobre, Arnold Bahlman, vice-président de la multinationale pour l'Europe. Cette démission sera effective à partir du 1er novembre. Sa soudaineté a empêché que le successeur de M. Carbonez soit encore désigné. D'origine belge, ce diplômé en droit de l'université de Gand, âgé de quarante-cinq ans, avait commencé sa carrière dans l'industrie du disque en 1978 comme PDG d'Ariola-Belgique avant de prendre la tête d'Ariola-France, une des filiales de BMG. Il fut ensuite nommé à la présidence de BMG-France, filiale du groupe allemand qui distribue notamment les catalogues Ariola, RCA, MCA-Geffen, Vogue et dont le répertoire comprend des chanteurs et groupes comme Patrick Bruel, Laurent Voulzy, Nirvana, Guns N'Roses... Bernard Carbonez était, depuis le 1er juillet dernier, président du syndicat national de l'édition phonographique (SNEP).

Henri de Bodinat quitte la présidence de Sony Music-France

Henri de Bodinat, président de Sony Music Entertainment France et vice-président de Sony Software Europe, a quitté ses fonctions pour prendre la responsabilité, au sein du groupe Club Méditerranée, de la stratégie produit, marketing et communication. Agé de quarante-six ans, Henri de Bodinat avait été nommé le 20 mai 1985 président du groupe d'édition phonographique CBS-France et maintenu à son poste quand cette société américaine avait été achetée par Sony, multinationale japonaise.

MUSIQUE

Hubert Soudant dirigera « la Damnation de Faust » à l'Opéra de la Bastille

C'est finalement le chef néerlandais Hubert Soudant qui remplacera Myung Whun Chung dans la fosse de l'Opéra de la Bastille pour les dix représentations prévues de *la Damnation de Faust* de Berlioz, du 9 février au 5 mars. La direction de l'établissement avait d'abord fait appel au Français Alain Lombard qui, par solidarité avec le directeur musical de la Bastille limogé cet été, a renoncé à cet engagement. Hubert Soudant (qui vient de prendre en charge l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire) dirigeait la production de la « légende dramatique » de Berlioz quand celle-ci fut donnée pour la première fois à Turin, dans la mise en scène de Luca Ronconi. C'est d'autre part le chef russe Alexandre Lazarev qui dirigera l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Paris à la Bastille, le 21 novembre, dans le *Requiem* de Verdi, toujours en remplacement de Myung Whun Chung, initialement prévu.

▶ Renseignements : 44-73-13-00.

MODE

Le bilan des collections été 95 du prêt-à-porter

Réhabilitation de la séduction

Les défilés des collections de prêt-à-porter de l'été 1995 se sont achevés le 18 octobre. Retour du vêtement construit.

« On ne peut pas s'habiller comme des poubelles toute la vie ! » Ainsi parle Ocimar Versolato, couturier brésilien installé à Paris. Sa collection de vingt et une robes du soir, comme celles du Suisse Bertrand Maréchal ou de l'Anglais John Galliano, réhabilite la séduction dans la mode. Il retrouvent le fil d'une mémoire dont Azzedine Alaïa, Thierry Mugler ou Claude Montana avaient assuré la continuité au début des années 80, ou encore Gaultier, dont le défilé de cette année est, plus qu'une collection de vêtements, une invitation à l'amour (*le Monde* daté 16-17 octobre). *« Renouveler le sentiment amoureux »*, n'est-ce pas ainsi que Dior donnait sa raison d'être à la mode ? Le bord franc chasse l'effiloché, dans un retour du vêtement construit sur le corps, qui puise ses références dans la haute couture. Une haute couture débarrassée de ses conventions et de tous ses attributs clinquants qui l'ont tant vieillie ces dernières années : en faisant coïncider les envies des femmes de trente et quelque chose à leur goût pour le beau, le bien-fini, ces couturiers sans parfum et sans licences révolutionnent la mode, partant d'un langage classique. C'est comme s'ils animaient de l'intérieur les images des maîtres qu'ils n'ont jamais rencontrés.

Le retour du corps

Noir smoking d'Yves Saint Laurent et d'Helmut Newton pour Bertrand Maréchal ; élimination des coutures, simplicité de la coupe inspirée de Charles James ; drapés aériens, satins architecturés pour Ocimar Versolato, avec ses robes noires faites pour les Lee Miller d'aujourd'hui ; corsets et jupons de Dior pour John Galliano. Des trois, c'est peut-être le moins contemporain, même s'il est le plus à la « mode » cette saison : car là où les autres interprètent, il a reconstitué une image un peu trop « années 50 » de la femme, sans rapport avec les morphologies et les attitudes d'aujourd'hui. En racontant leur propre histoire, à travers des images mythiques qu'ils réinventent, ils subliment tous les tabous de leur époque. Ce corps interdit, qui, faute de se donner, s'exhibe, ils le magnifient, dans un sens retrouvé du geste, de la luxueuse intimité d'une soie à fleur de peau. *« Mettre mon nom sur une chemise blanche ou un pantalon noir, cela ne m'intéresse pas. Il manque des tenues du soir pour les gens de mon âge »*, dit Ocimar Versolato, dont l'atelier réalise deux cents modèles par saison. *« Au-delà, c'est dangereux... »* Ni jeunes vieux ni vieux jeunes, ils donnent une image vivante de la femme, qui affirme sa différence, ni poule ni garçon manqué. Tout entière dans ses contradictions, son envie de se montrer sans honte, à condition de ne pas être trahie. *« Quand c'est vulgaire, c'est que le sexy est raté. »*

Leur force, c'est le métier, cette connaissance du corps qui rend tout possible, là où d'autres le travestissent sous des tonnes de paillettes et d'imprimés. *« J'ai horreur du carnaval »*, dit Ocimar Versolato, qui préfère aux couleurs criardes de la rumba la sensualité des chanteuses de bossa-nova, comme Marisa Montes, qu'il habille à la scène. La vraie provocation ? *« Ce n'est pas de montrer les fesses des filles. Mais de susciter un peu de curiosité, à l'époque où tout se standardise. »* Ceux-là ont choisi la voie suprême du luxe. D'autres, plus jeunes, s'exposent davantage, dans la mesure où ils touchent un public plus jeune, avec leurs matières techniques, métallisées, colorées, détournées du sport. Une vision tout aussi brillante de la vie, mais plus instantanée, qui s'adresse moins au public des dîners 5e Avenue qu'à celui des *raves*.

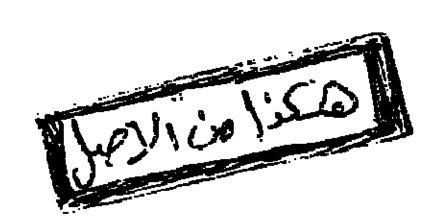
Paillettes disco et éponge techno

Enfants du baby-boom, ils s'appellent Tim Bargeot, qui associe la candeur des tricots de peau de l'enfance aux lamés disco et à l'éponge techno, ou encore Christophe Lemaire et Véronique Leroy, petit phénomène de mode à elle toute seule. Quand les Trissotin de la serpillière ne juraient que par le naturel, le vieilli, le bouilli, elle fut la première à relancer la mode disco, thème favori cette saison des Karl Lagerfeld ou des Christian Lacroix, d'une manière si érudite. Elle n'est pas véritablement nostalgique. « Ces dix dernières années, on a dit aux femmes Cachez vos atouts. Quand on se maquillait dans une fête, on avait l'air endimanchée. La femme-objet ? Elle n'existe pas. Je l'ai balayée de ma tête. » Quelques jours après son défilé, elle fulmine. Pendant le défilé, on a surpris un membre du bureau de style de la société Morgan en train de recopier intégralement les dessins, rendus depuis. *« La mode est faite pour être copiée »*, disait Chanel. A condition d'en avoir les moyens...

La tête dans les étoiles, les pieds sur terre, cette nouvelle génération, pour laquelle vendre compte autant que faire un beau vêtement, se trouve isolée malgré elle de son public. Le jeu est un peu faussé, pression publicitaire des grosses griffes, oblige. Et puis, un nouveau métier est né : celui de rédactrice de mode-conseil, communiquant informations et vêtements à des sociétés de prêt-à-porter de grande distribution. Ici et là, la colère gronde, en réaction à ce double pouvoir. *« Signer des contrats avec des industriels nous permettrait de réaliser nos collections dans de meilleures conditions,* gronde Véronique Leroy. *Ces gens ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de tuer l'œuf dans la poule. Si nous arrêtons de travailler, ces gens n'existent plus. »*

LAURENCE BENAÏM





THÉÂTRE

Le retrait de l'affiche de « la Ville parjure ou le Réveil des Erinyes »

Soleil voilé pour Ariane Mnouchkine

Le 30 octobre, « la Ville parjure ou le Réveil des Erinyes », pièce d'Hélène Cixous mise en scène par Ariane Mnouchkine, quittera l'affiche du Théâtre du Soleil. Cette création (*le Monde* du 16-17 octobre) qui traite de l'affaire du sang contaminé et des intrigues de palais dans la France socialiste des années 80 n'a pas attiré suffisamment de public au cours de ses quatre mois d'exploitation.

Le 20 août, les spectateurs du Théâtre du Soleil recevaient une lettre, signée Ariane Mnouchkine, dans laquelle se succédaient, en dix points, bonnes et mauvaises nouvelles. *« Une bonne : du 18 mai au 30 juillet 1994, nous avons joué 53 représentations et environ 20 000 spectateurs ont vu* la Ville parjure ou le Réveil des Erinyes. *Une mauvaise : la salle n'a pas été pleine tous les jours. Il aurait fallu, pour qu'elle le fût, 30 000 spectateurs. »* A la fin de ce courrier, qui en soi n'a rien d'exceptionnel (le Théâtre du Soleil maintient des relations épistolaires régulières avec son public), Ariane Mnouchkine incitait les spectateurs à venir *« très vite et très nombreux »* à la reprise de *la Ville parjure*, à partir du 18 septembre. Cela n'a pas été le cas. La pièce d'Hélène Cixous, écrite spécialement pour le Soleil, sur une commande d'Ariane Mnouchkine qui l'a mise en scène, n'a attiré que des demi-salles : entre 300 et 350 spectateurs par représentation, alors que la salle de la Cartoucherie peut en contenir 600.

Ariane Mnouchkine aime alterner textes classiques et contemporains. Pendant que se jouaient *les Atrides* – un triomphe –, elle avait demandé à Hélène Cixous d'écrire une pièce sur l'affaire du sang contaminé. Ainsi est née *la Ville parjure ou le Réveil des Erinyes*, créée le 18 mai dernier. *« Dès le début,* dit Ariane Mnouchkine, *il y a eu une résistance à ce spectacle. Les gens ont mis longtemps à venir le voir. Dans la presse, les articles ne sont sortis que mi-juin, et en ordre dispersé. Le spectacle avait besoin d'un coup de trompette qu'il n'a pas eu, même si les critiques ont été favorables. Le sujet de* la Ville parjure *a fait peur aux gens. Peut-être que la presse et nous-mêmes n'avons pas su expliquer que ce n'était pas un spectacle télévisuel documentaire, mais une tragédie sur l'érosion de la conscience et de la responsabilité à notre époque, avec de vrais personnages. »*

Il faut qu'un spectacle fasse le plein pour que la troupe d'Ariane Mnouchkine ne sombre pas sous les dettes. C'est la loi du Soleil. Après avoir atteint un maximum de 7,4 millions de francs, sa subvention a subi l'érosion générale du budget de la culture : elle est aujourd'hui de 6,6 millions de francs. *« Elle serait correcte,* explique Ariane Mnouchkine, *si elle n'était pas écornée année après année. »* Dans les bons moments, cette subvention couvre 40 % du chiffre d'affaires du Soleil, et les recettes 60 % – ce qui est énorme. Dans les mauvais moments, la tendance s'inverse. Glorieux et fragile équilibre : il condamne le Soleil au succès.

« Pourquoi cacher la vérité ? »

Ce n'est pas la première fois que la troupe est contrainte de retirer un spectacle de l'affiche. *« Cela nous arrive,* dit Ariane Mnouchkine, *tous les deux ou trois spectacles. Ce fut le cas pour* Méphisto *et* Sihanouk. *Quant à* l'Indiade, *qui a été un succès dès le départ, on a dû en interrompre l'exploitation au moment où on commençait à faire 80 % de la jauge. C'est de la folie, mais c'est ainsi. Si nous ne faisons pas le plein, nous ne couvrons pas les frais. » Les Atrides* ont permis au Soleil de payer ses dettes, en jouant, il est vrai, sept représentations par semaine pendant deux ans. *« Avec* la Ville parjure, dit Ariane Mnouchkine, *nous nous retrouvons face à un découvert énorme, et je ne veux pas aller jusqu'au dépôt de bilan. Nous avons promis aux banques que nos dettes ne dépasseraient jamais la subvention de l'année suivante. Donc on arrête, on ne touche pas au compte-chèques, et la subvention 1995 apurera le passif. »*

« Je ne voudrais surtout pas que ce que je dis soit pris pour du chantage. Mais pourquoi cacherait-on la vérité ? » Ariane Mnouchkine aurait pu demander une rallonge de subvention au ministère de la culture. *« Je n'en ai pas envie. Je pense que nous devons faire face à nos responsabilités. On peut demander plus d'argent pour monter un spectacle qui nécessite des moyens particuliers. Mais en réclamer sous prétexte d'une exploitation difficile, ce n'est pas correct, surtout dans la situation actuelle. »* De la même façon, la troupe du Soleil a refusé – ce qu'elle aurait pu aisément se permettre – de remplir la salle avec des classes de lycéens. Elle veut s'en tenir à ses quotas habituels : une moitié de la salle avec les collectivités et les lycées, l'autre avec des spectateurs venus individuellement.

Le 30 octobre, *la Ville parjure ou le Réveil des Erinyes* sera donné une dernière fois. Les soixante membres de la troupe seront alors au chômage. Le spectacle aura été joué quatre mois – ce qui est très peu pour le Soleil. *« Je ne considère pas que ce soit un échec,* dit Ariane Mnouchkine, *mais un événement sain dans la vie d'une troupe. »* En mai-juin prochain, le Soleil ira comme prévu présenter *la Ville parjure* en Belgique, en Allemagne et en Autriche. D'ici là, la troupe ne devrait pas rester inactive. *« Nous avons décidé que nous allions monter un spectacle, avec rien ou presque rien. Ce sera une comédie, un petit frère rigolo qui va revigorer sa sœur,* la Ville parjure. *Je ne veux pas abandonner ce spectacle, parce que je l'aime. Même si on n'a pas su apprivoiser le public, c'est un spectacle qui doit rester vivant. Il faut qu'on puisse le reprendre, épisodiquement. »*

BRIGITTE SALINO

▶ ***La Ville parjure ou le Réveil des Erinyes*. Théâtre du Soleil, Cartoucherie de Vincennes, route du Champ-de-Manœuvre (12e). Métro : Château-de-Vincennes. Tél. : 43-74-24-08.**

DRÔLE DE COUPLE aux Bouffes-Parisiens

C'est l'histoire de Stéphanie, petite-bourgeoise maniaque et légèrement hystérique (Marie-Anne Chazel), que son mari vient de mettre à la porte et qui se réfugie, au bord du suicide, chez Victoire, amie journaliste intello plutôt de gauche (Clémentine Célarié).

Un peu seule depuis plusieurs semaines, Victoire a remarqué deux voisins argentins (Christian Bujeau et Michel Cremades), qu'elle finira par inviter à dîner. Mais c'est Stéphanie qui les séduira et Victoire devra continuer de vivre seule... Argument d'un immense classicisme dû à l'Américain Neil Simon.

L'adaptation française de Marie-Anne Chazel et Michel Delgado est quasi irréprochable : vive, gaie, bourrée de ces petites reparties qui, du Splendid aux *Visiteurs*, sont devenues la marque de fabrique de l'humour *made in France*. Une brigade de bonnes copines (Annie Gregorio, Sylvie Flepp, Arièle Semenoff et Julie Arnold) qui, le vendredi soir, se retrouvent chez Victoire pour une partie de Trivial Pursuit ralentit malheureusement l'action. Mais le duo Chazel-Célarié fait mieux que tenir ses promesses. Elles que le physique, la voix, la formation opposent se rejoignent ici par l'élégance de compositions percutantes. Elles sont drôles, vraiment.

O. S.

▶ **Théâtre des Bouffes-Parisiens, 4, rue Monsigny (2e). Du mardi au vendredi à 20 h 45, le samedi à 18 heures et 21 heures. Matinée le dimanche à 16 heures. Tél. : 42-96-60-24. De 50 F à 270 F.**

DANSE

PRÉMONITIONS, de Jean-Claude Gallotta, à Grenoble

Souvenirs du futur

« Comme toujours, le monde de l'enfance », dit Jean-Claude Gallotta dans une de ses notes. Monde remémoré ou « resongé », dans un de ces états de veille paradoxale où le cerveau des humains se reprogramme, dit-on, pour continuer le voyage. *« Une hypnose douce »*, dit encore le chorégraphe.

Ils sont treize à partager cette veille, entre obscurité crépusculaire et clarté de lune : heure du loup pourrait-on croire, mais il n'y a pas de loup dans cette nuit qui n'est pas vraiment nuit, seulement des lapins fantômes et le miaulement d'un chat.

Quant au lieu, on peut le voir comme un enclos, une clairière, une plage. C'est un lieu acoustique, en fait, plutôt qu'un paysage. Il a l'amplitude des vagues qui déferlent dans la musique d'Henry Torgue et Serge Houppin, se dilate avec le souffle dont ils ont rêvé, respiration cosmique traversée de *« rythmes païens »* et de bouffées de sons en orbite, comme des satellites qui poursuivraient leur course longtemps après la disparition de leurs constructeurs : rumeurs confuses de vieilles émissions de radio, messages cibistes à demi-brouillés, échos de *country songs* mêlés à des vociférations citadines.

Confusion des frontières

Difficile de dire où s'arrête la musique proprement dite et où commencent les sons : une des beautés du spectacle est dans cette confusion des frontières entre formes structurées et objets flottants, de même qu'entre théâtralité exhibée (beaux mouvements verticaux des barres portant les projecteurs) et fragments détachés de la « réalité », comme ces images documentaires (un vieux film d'actualités) sur la prolifération des lapins australiens... Nature et culture se mélangent, et les mêmes sacs-poubelles blancs suggèrent l'invasion des lapins, boules bondissantes devant les pieds des danseurs, ou effacent le visage d'un suicidé, vision surréaliste évoquant *les Amants* de Magritte.

La chorégraphie se situe dans le même entre-deux, avec de vrais duos amoureux et un rituel halluciné, d'un ralenti somnambulique ou d'une agitation frénétique, dans lequel la communauté des treize semble agie par une force qui la dépasse.

Il est question du futur dans cet univers de mémoire, d'un futur à sauver par la mémoire, peut-être, à l'instant des *« prémonitions »*. La communauté et le couple, tour à tour, semblent investis de cette mission de perpétuer l'héritage de vie. Mais, à la fin, les fils tendus entre les bouches des amants retombent comme des paroles mortes. Une petite Cassandre a couru en vain entre les corps, criant d'obscures imprécations qui ressemblaient à un rappel des fautes anciennes. La communauté se dissout, vidée de son énergie, tandis que les couples se disloquent : le rituel s'achève, le monde se réveille dans une autre nuit.

BERNADETTE BOST

▶ **Grande salle du Cargo, à Grenoble, jusqu'au 21 octobre. Représentations ultérieures en région parisienne dans le cadre des Iles de danse, en novembre et décembre, et tournée en France. Tél. : 76-25-05-45.**

EN BREF

ARCHITECTURE : Equerre d'Argent pour le stade Charléty. – Le prix créé par *le Moniteur* (groupe de presse CEP) et destiné à primer la création architecturale en France, a été décerné pour 1994 au stade Charléty conçu par les architectes Henri et Bruno Gaudin, dans le treizième arrondissement de Paris. Unerésidence-foyer construite par François Marzelle, Isabelle Manescau et Edouard Steeg, dans le quartier des Chartrons à Bordeaux a reçu le prix de la Première œuvre.

CINÉMA : Catherine Deneuve nommée ambassadeur de l'UNESCO. – L'actrice Catherine Deneuve a été nommée mercredi 19 octobre, par l'UNESCO, ambassadeur de bonne volonté pour la sauvegarde du patrimoine filmique dans le monde entier. Elle devrait présider le Fonds UNESCO-FIAF. Organisation non gouvernementale fondée en 1938, la Fédération internationale des archives de film (FIAF), représentée dans soixante et un pays, a pour vocation de retrouver et de restaurer les films disparus, ainsi que d'encourager la création et le développement des archives cinématographiques. Seulement la moitié des films produits entre 1930 et 1950 ont survécu. Au moins 10 % des 2,2 milliards de mètres de pellicule conservés dans les cinémathèques à travers le monde doivent être restaurés d'urgence, précise l'Unesco dans un communiqué. – (*Reuter*.)

Patrice Chéreau au Mac-Mahon. – Dans le cadre des séances organisées par l'ARP chaque mercredi au cinéma Mac-Mahon, Patrice Chéreau présentera le 26 octobre *la Chair de l'orchidée* à 17 h 30 et *Judith Therpauve* à 21 heures, et rencontrera le public à 19 h 30. Le 26 octobre au cinéma Mac-Mahon, 5, avenue Mac-Mahon à Paris (75017). Tél. : 43-29-79-89.

Nuit-culte à L'Arlequin. – Terry Gilliam présente *Brazil*, et Marc Caro et Jean-Pierre Jeunet *Delicatessen*, au cinéma L'Arlequin. En complément de programme, le film de Russ Meyer *Faster Pussycat, Kill ! Kill !* (1966). Le samedi 22 octobre à partir de minuit, au cinéma L'Arlequin, 76, rue de Rennes à Paris (75006). Tél. : 45-44-28-80.

Annulation de cinq représentations du Ballet du Kirov à Paris. – Le Ballet du Kirov de Saint-Pétersbourg, qui doit effectuer avec la troupe lyrique de cet établissement une tournée en France de novembre à la mi-janvier, renonce à cinq des dix représentations de *Casse-Noisette* prévues au Théâtre des Champs-Elysées à Paris. Seules les soirées du 27 au 31 décembre sont maintenues. La troupe de danseurs que dirige Oleg Vinogradov s'installe dès le 2 novembre au TCE, avec *Coppelia* (pour trois représentations) et *la Fontaine de Bakchisaraï* (avec, en soliste invitée, la Française Sylvie Guillem les 4, 5 et 7 novembre et les 20 et 21 décembre). Les chanteurs du Kirov donnent d'autre part quatre opéras en alternance, sous la direction de Valery Gergiev, à Paris du 23 novembre au 11 décembre, mais également à Montpellier, Caen, Toulouse et Lyon.

▶ **Renseignements au Théâtre des Champs-Elysées à Paris par téléphone : 49-52-50-50, ou télécopie : 49-52-07-41.**

Neuvième jour de grève à la radio publique

M. Sarkozy nomme un médiateur chargé d'arbitrer le conflit de Radio-France

Nicolas Sarkozy, ministre du budget et chargé de la communication, devait annoncer, jeudi 20 octobre, la nomination d'un médiateur chargé de trouver des solutions à la grève des journalistes de Radio-France et de RFI. Ce médiateur est Guy Servat, contrôleur d'Etat honoraire, qui a exercé des fonctions de contrôleur financier de sociétés de production audiovisuelle, notamment à TF 1.

Cette décision fait suite aux propos tenus mercredi 19 octobre par le PDG de Radio-France, Jean Maheu, qui s'était tourné vers son ministre de tutelle. Il avait notamment demandé qu'on lui *« donne les moyens d'apporter des réponses »* aux demandes des grévistes. *« Il appartient maintenant aux pouvoirs publics de me dire quelle est la voie qu'ils auront choisie »*, a-t-il déclaré.

les journalistes de Radio-France et de Radio-France Internationale (RFI) sont entrés, jeudi 20 octobre, dans leur neuvième jour de grève. A Radio-France, la grève a été reconduite jusqu'au 20 octobre à minuit, à l'unanimité moins une voix. A RFI, le mouvement a été également prorogé pour 24 heures avec 93,2 % de « oui » (151 votes). Les journalistes des deux sociétés souhaitent obtenir la résorption totale des disparités salariales avec les journalistes des télévisions publiques, France 2 et France 3.

Les journalistes grévistes de Radio-France ont invité, jeudi 20 octobre, les auditeurs à leur rendre visite dans le grand hall de la Maison de Radio-France, à Paris. Une « lettre ouverte », (lire ci-dessous) – n'a pas été diffusée à l'antenne suite à un *« refus poli »* de la direction.

La lettre ouverte aux auditeurs

Voici le texte de la lettre ouverte des journalistes de Radio-France à leurs auditeurs, leur expliquant les raisons de leur grève :

« Depuis une semaine, pour toute information... le silence ; nous, journalistes, vous devons une explication.

» Pour un travail équivalent et une exigence identique, nous gagnons de 30 % à 50 % de moins que nos confrères de France 2 et de France 3. Or nous sommes tous salariés de l'audiovisuel public.

» Après dix ans d'ancienneté, un journaliste de France-Inter, France-Info, France-Culture, Radio Bleue, FIP ou des radios locales gagne 12 000 francs nets par mois, travaille souvent douze à treize heures par jour et doit être disponible le week-end et les jours fériés.

» Le PDG de Radio-France le reconnaît : c'est une injustice. Mais pour la réparer, il ne propose qu'une augmentation mensuelle de 370 francs nets en moyenne pour un tiers d'entre nous, étalée sur deux ans, alors que la société a réalisé 5 millions de francs de bénéfices l'an dernier. C'est inacceptable, la radio ne doit pas être le parent pauvre du service public. La grève nous est douloureuse. Le silence sur nos antennes est pourtant le seul moyen de nous faire entendre. »

Le Japon et ses relations avec Hollywood

Conflit entre Matsushita et sa filiale cinématographique américaine MCA

Le groupe japonais d'électronique grand public Matsushita Electric Industrial a refusé de donner à la direction de sa filiale américaine de production cinématographique Music Corporation of America (MCA) l'indépendance de gestion que ses dirigeants souhaitaient. Depuis plusieurs mois, le courant ne passe plus entre Matsushita et sa filiale de production cinématographique. Des rumeurs et articles de presse laissaient même entendre que les dirigeants de MCA, Lew Wasserman et Sidney Sheinberg, étaient prêts à faire une offre de rachat à Matsushita.

Une réunion qui a eu lieu, mercredi 19 octobre à San-Francisco, entre les dirigeants de la multinationale japonaise et les responsables américains de MCA, n'a pas éclairci le débat. Selon l'agence de presse Jiji, citant le président de Matsushita Yoichi Morishita, les dirigeants de MCA auraient réclamé une plus grande autonomie, sans présenter de plan de reprise sur tout ou partie du studio.

Dans un communiqué laconique, publié depuis son siège japonais d'Osaka, le groupe Matsushita a affirmé que, *« lors de cette réunion, nous avons procédé à un échange de vues sur l'avenir de MCA et avons écouté attentivement leur opinion, mais nous ne sommes pas parvenus à un accord »*.

Matsushita avait acheté MCA en 1990 pour 6,1 milliards de dollars (environ 35 milliards de francs), mais cette filiale ne contribue que pour 9 % aux ventes totales de Matsushita (320 milliards de francs de chiffre d'affaire en 1993). Après la réunion de San-Francisco, le président du conseil d'administration de MCA, Lew Wasserman, a indiqué qu'il allait quitter l'entreprise l'année prochaine, à l'expiration de son mandat.

Deux mois et demi après son dépôt de bilan

« Le Quotidien » a été mis en liquidation judiciaire

Le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) a prononcé jeudi 19 octobre la mise en liquidation judiciaire du *Quotidien*, deux mois et demi après le dépôt de bilan du journal dirigé par Philippe Tesson. Aucune solution de reprise fiable n'a finalement abouti. L'ensemble des 154 salariés du *Quotidien* ont réalisé un numéro spécial de quatre pages, imprimé grâce au Comité intersyndical du Livre parisien CGT et diffusé gratuitement dans les gares parisiennes.

Intitulé *« les Paris du Quotidien - Merci, Patron ! »* ce numéro spécial relate les vingt ans d'existence du journal, né des cendres de *Combat* (*le Monde* du 6 juillet) et pose des questions sur la gestion de M. Tesson, *« journaliste de talent mais piètre gestionnaire »*. Ce numéro spécial se termine par un petit encadré d'offre d'emploi : *« Equipe de presse au complet (journalistes, secrétaires de rédaction, monteurs, etc.) 20 ans d'expérience, disponible dans l'heure, cherche patron de presse ambitieux. Mauvais gestionnaire s'abstenir »*, suivi du numéro de téléphone des Assedic et du Fax de l'ANPE...

REPÈRES

DROITS DE L'HOMME

« Le Monde » parraine le journaliste birman Win Tin

Cent quarante-cinq journalistes sont aujourd'hui emprisonnés, dans le monde entier, pour avoir voulu remplir leur mission d'information. L'association Reporters sans frontières (RSF) a décidé de consacrer la journée de jeudi 20 octobre à leur cause. Une vingtaine de dessinateurs de presse et de caricaturistes (Pancho, Jordi, Piem, Siné, Wolinski, etc.) dessineront ensemble un « dazibao » (journal mural chinois) qui sera dédié au dessinateur iranien Manoucherh Karimzadeh, condamné à dix ans de prison. Une cinquantaine de médias français ont choisi de leur côté de parrainer un de ces journalistes emprisonnés.

Le Monde, associé à *l'Etudiant*, soutient le journaliste birman Win Tin. Ancien rédacteur en chef du *Hanthawaddy Daily*, un quotidien de Rangoon, Win Tin a été condamné, en octobre 1989, à trois ans de travaux forcés. Officiellement, Win Tin est accusé de *« recel d'un délinquant au sujet duquel un mandat d'arrêt a été délivré »*. En réalité, Win Tin est surtout l'un des dirigeants fondateurs de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), principale formation politique d'opposition présidée par Aude Suu Kyi, Prix Nobel de la paix 1991.

PRESSE LOCALE

Parution de l'hebdomadaire « Lyon-Capitale »

Le numéro un d'un nouvel hebdomadaire lyonnais d'informations, *Lyon-Capitale*, est paru, mercredi 19 octobre, dans la métropole rhônalpine. Perçu comme un rival de *Jeudi-Lyon*, paru à la mi-septembre (*le Monde* daté 18-19 septembre), ce magazine a toutefois choisi une présentation moins coûteuse. Il comporte une vingtaine de pages imprimées sur papier-journal et est vendu 5 francs.

La société éditrice de *Lyon-Capitale* a mobilisé des moyens matériels et humains modestes : un capital de 100 000 francs et un effectif permanent de trois journalistes professionnels seulement. – *(Bureau régional.)*

DANS LA PRESSE

L'attentat meurtrier de Tel-Aviv

Financial Times (Julian Ozanne) : « La semaine dernière, lors de la prise d'otage, M. Rabin a affirmé : *« Arafat doit choisir entre faire la paix avec Israël et faire la paix avec Hamas. »* C'est un cruel dilemme pour quelqu'un qui cherche toujours à trouver ses marques en tant que dirigeant d'un Etat naissant. Si Arafat n'agit pas à l'encontre d'Hamas, Israël pourrait continuer de le laisser à la traîne du processus de paix, favorisant ainsi le vide qu'exploite Hamas avec tant d'empressement. »

Le Soir (Baudouin Loos) : « La question qui se pose dès maintenant est de savoir comment les Israéliens et l'OLP vont « gérer » le phénomène islamiste. Faut-il essayer d'« éradiquer » toute personne se revendiquant de cette mouvance ? La tentation peut être grande. Mais sans certitude de frapper juste. »

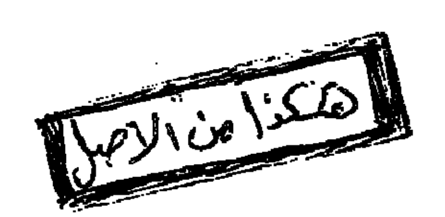
Die Welt (Bernt Conrad) : « Que la vague de terrorisme voulue par les fondamentalistes ait traumatisé au plus profond d'eux-mêmes les Israéliens et qu'elle ait semé le doute sur la poursuite du processus de paix est une évidence. L'insécurité qui en découle se traduit par des attaques de l'opposition au sein du Likoud contre le chef du gouvernement, Itzhak Rabin. Mais c'est justement cette division qui motive les terroristes. C'est pourquoi il faut leur démontrer l'absurdité de leurs actes criminels par la poursuite conséquente et encore plus rapide du processus de paix. »

Libération (Gérard Dupuy) : « Le dégel israélo-jordanien peut donner lieu à un espace économique moins fragmenté et plus réaliste. Et le projet de « partenariat euro-méditerranéen » (...) peut aider toute la région est-méditerranéenne à trouver ce dont elle a avant tout besoin : une intégration dans le jeu international des échanges. Ces comptes paraissent terriblement éloignés de l'autobus déchiqueté de la ligne n° 5. Ils sont pourtant ce qu'on peut faire de mieux, ici, pour empêcher qu'il ait trop de tragiques successeurs. »

InfoMatin (Marc Jézégabel) : « Indescriptible boucherie. Quarante-huit heures après l'accord entre Israël et la Jordanie, l'objectif est clair : torpiller la paix. Et donc imposer de fait cette terrible course contre la montre dans laquelle le processus de paix, déjà si difficile, doit s'imposer tout de suite. Sans répit ni transition. Pour démontrer aux terroristes que la violence les isole. Et les condamne jusque dans leur propre camp. »

L'Humanité (Jacques Coubard) : « Dans le jeu meurtrier du nouveau rapport de force qui se dessine au Proche-Orient, il est connu que des gouvernements cherchent à manipuler les fanatiques pour des intérêts qui n'ont rien à voir avec la cause palestinienne. Certains d'entre eux nourrissent d'excellentes relations avec Washington, Bonn, Londres ou Paris. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « En Palestine, à Alger ou dans la banlieue parisienne, la menace porte un même nom : l'intégrisme. Le terreau sur lequel celui-ci prospère est identique : la misère morale et matérielle. Le désarroi de ceux qui doivent faire face au phénomène est semblable. Et la réponse devrait sans doute être identique. Elle ne doit pas porter sur les effets. Mais se porter à la racine. C'est cette misère qu'il convient de guérir. Parce que c'est elle qui, partout, alimente une folie religieuse qui n'est que caricature de la foi. »



Cumulant les handicaps sociaux et urbanistiques

Les quartiers sensibles abritent 10 % de la population

Les quartiers dits « sensibles », où vivent près de 10 % des habitants de l'Ile-de-France, cumulent des handicaps sociaux, économiques et urbanistiques de plus en plus lourds, surtout ceux de la Seine-Saint-Denis, des Yvelines (vallée de la Seine) et de la grande couronne de Paris. Cependant, ils ne sont pas plus mal lotis que bien des banlieues pavillonnaires du point de vue de la proximité des transports, des espaces verts et des commerces. Tels sont les principaux enseignements d'une étude que vient de publier l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France (IAURIF).

La relégation des habitants les plus pauvres dans des quartiers construits à l'écart des vieux centres-villes, mal desservis par les transports en commun et sans cesse plus éloignés de la capitale est une réalité suffisamment évidente pour que le document rendu public par l'IAURIF, mardi 18 octobre (1), n'apporte pas de révélation en la matière. Pourtant, la publication de cette « synthèse cartographique » apporte un éclairage panoramique nouveau sur la situation des quartiers concernés par la politique de la ville, en identifiant précisément leurs handicaps, tout en relativisant ces derniers par rapport aux réalités départementales et régionales.

Ainsi apparaît clairement une géographie urbaine de l'exclusion indépendante du classique cadre communal, qui tend à « noyer » les quartiers en crise dans des moyennes statistiques peu significatives.

Synthèse des sept atlas départementaux publiés par l'IAURIF voilà un an (*le Monde* du 1er novembre 1993), le nouveau document dresse un tableau contrasté de la situation sociale et urbaine de quatre-vingt-deux quartiers correspondant, *grosso modo*, à la géographie prioritaire des « contrats de ville », définie pour les quatre ans à venir par l'Etat et les collectivités territoriales.

Inquiétante tendance à la « ghettoïsation »

Pour ce qui est de la démographie et des données économiques et sociales, le tableau est, évidemment, plutôt sombre. Les quartiers populaires en question concentrent une population d'ouvriers et d'employés (71 % contre 52 % en moyenne dans les sept départements de la périphérie parisienne), jeunes (34,6 % de moins de vingt ans contre 28 %), où sont surreprésentés les étrangers (22,5 % contre 12,9 % en Ile-de-France et 6,4 % de moyenne nationale) et les familles nombreuses (9,1 % des ménages y comprennent six personnes et plus, contre 3,6 % en moyenne régionale).

Si la concentration des jeunes dans ces quartiers s'est légèrement allégée entre les recensements de 1982 et 1990, celle des étrangers s'est encore accrue, marquant une inquiétante tendance à la « ghettoïsation ». Celle-ci se manifeste tout particulièrement dans les quartiers sensibles des Yvelines et de la Seine-Saint-Denis. Ainsi le pourcentage d'étrangers dépasse-t-il 30 % dans une douzaine des quatre-vingt-deux quartiers étudiés.

Le chômage et la crise du logement semblent condamner de plus en plus les habitants à garder leur HLM, se privant de toute possibilité de mobilité. 47,3 % des habitants des quartiers dits « difficiles » sont restés sur place entre 1982 et 1990 alors qu'ils n'étaient que 45,2 % à ne pas avoir bougé entre 1975 et 1982. *« Une forte stabilité peut traduire, selon les cas, une captivité ou un enracinement »*, commente prudemment l'IAURIF, qui note que l'on déménage nettement plus dans les départements de la grande couronne (Yvelines, Essonne et surtout Seine-et-Marne) que dans ceux de la petite.

Lieux de relégation pour familles de milieu populaire et pour étrangers, les cités concentrent aussi les chômeurs (13,5 % contre 8,6 % de moyenne en Ile-de-France), mais, là aussi, la situation n'est pas aussi uniforme que la mauvaise image des cités HLM le suggère. Tandis que certaines cités dites « difficiles » (à Suresnes, Les Ulis, Aubergenville, Montigny-lès-Cormeilles et Chelles) ne comptent guère plus de chômeurs que le reste du département où elles se trouvent, d'autres rassemblent plus de 20 % de sans-emploi (à Meaux, Montereau, Champigny, Chanteloup-les-Vignes, Aulnay, Bobigny, Colombes, La Courneuve, Stains, Drancy, Montfermeil, Vitry et Grigny).

Dans certains quartiers de la Seine-Saint-Denis, un actif sur quatre est au chômage, souligne le document. Contraste encore pour le chômage des moins de vingt-cinq ans qui, s'il a diminué en moyenne dans les quartiers entre 1982 (24,3 %) et 1990 (22,8 %), reste nettement supérieur à la moyenne régionale (15,2 %) et a même fortement augmenté dans des secteurs déjà difficiles de Bobigny, La Courneuve, Stains et Meaux.

L'intégration des cités dans le paysage urbain est, globalement peu harmonieuse et leur accessibilité d'autant plus difficile qu'elles sont éloignées de Paris. *« L'éloignement des centres-villes, la situation en limite communale et les coupures urbaines restent des caractéristiques de ces quartiers*, écrit l'IAURIF. *Trois quartiers sur quatre sont longés par au moins une voie autoroutière ou ferrée. »*

Le moindre paradoxe n'est pas que, cisaillées par les voies rapides, les cités restent souvent mal desservies : la majorité d'entre elles se trouvent à plus de 1 kilomètre de la mairie et de la gare, parfois beaucoup plus. A cet égard, les quartiers dits « difficiles » sont souvent logés à la même enseigne que les quartiers pavillonnaires, de meilleure réputation, qui les entourent, tempère l'IAURIF. Les cités, souvent proches d'espaces verts et de centres commerciaux, n'apparaissent pas, non plus, spécialement handicapées sur ce plan. *« Plus que leur situation urbaine, c'est l'image d'insécurité, de dégradation, de concentration d'étrangers qui distingue ces quartiers des autres »*, conclut l'IAURIF, confirmant ce que l'expérience des dernières années a amplement démontré, à savoir que la réhabilitation des façades et l'amélioration des transports ne suffisent pas à raccommoder un tissu urbain déchiré par les inégalités sociales.

PHILIPPE BERNARD

(1) « Quartiers d'habitat social en Ile-de-France. Synthèse cartographique ». Publié par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France (IAURIF) 251, rue de Vaugirard 75740 Paris Cedex 15. Tél. : (1) 40-43-70-70.

Aidée par la Ville de Paris et le conseil régional

L'université Paris-Dauphine inaugure un nouveau bâtiment

Un nouveau bâtiment a été inauguré à l'université Paris-IX-Dauphine, mardi 18 octobre, en présence de Jacques Chirac, maire de Paris, et de Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France et ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Entièrement financée par les collectivités locales pour un montant de 70 millions de francs, cette extension accroît la surface de l'université de près de 6 000 mètres carrés.

« Enfin ! Voici quatre ans que nous attendons ce moment ! » s'est exclamé le président de l'université Paris-IX-Dauphine, Ivar Ekeland, en inaugurant, le 18 octobre, la nouvelle aile de l'établissement en présence de Jacques Chirac, maire de Paris, et du président du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud. « Dauphine » craquait dans ses murs et l'étroitesse de ses locaux empêchait le développement de l'université créée en 1968. Le nouveau bâtiment, qui relie deux ailes existantes, va lui permettre d'accueillir de sept cents à huit cents étudiants supplémentaires. Il abritera une bibliothèque de recherche, deux nouveaux instituts universitaires professionnalisés (IUP) et deux instituts de recherche : finance et management de la recherche et technologie. Toutefois, les sept niveaux de ce bâtiment vitré ne seront pas exclusivement réservés à ces filières d'excellence, a assuré la direction de l'établissement.

La construction de ces 5 670 mètres carrés supplémentaires est hautement symbolique, sur un plan historique tout d'abord. En fermant le « A » du vaste immeuble gris qui borde le bois de Boulogne, dans le seizième arrondissement, la nouvelle aile est le signe que l'université a définitivement pris possession de l'immeuble, construit en 1958 pour l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et qui l'abrite depuis sa création. Aux fonctionnaires internationaux, partis le 13 octobre 1967, avaient succédé, un an plus tard, les premières promotions d'étudiants en économie appliquée et en management. En 1993-1994, ils étaient sept mille trente-cinq.

Seconde particularité : le mode de financement retenu. Selon un dispositif imaginé en 1991 alors que l'université venait de refuser son transfert dans le quartier de la Défense (Hauts-de-Seine), l'Etat n'est pas intervenu. A l'époque, Christian Pellerin, PDG de la SARI, l'un des principaux aménageurs de la Défense, proposait de construire 80 000 mètres carrés pour Dauphine, soit le double de la surface dont elle disposait alors. En échange, le promoteur souhaitait récupérer les bâtiments du boulevard Lannes. Ce projet suscita de vives réticences au sein de l'université et un conseil d'administration refusa le troc, contraignant la direction de l'établissement à chercher d'autres moyens de financement. Elle a trouvé une oreille attentive du côté des collectivités locales.

Eviter le transfert

La Ville de Paris et le conseil régional d'Ile-de-France ont donc entièrement pris en charge l'extension de l'université pour un montant total de 70 millions de francs, réparti à égalité entre les deux collectivités. *« Si nous ne l'avions pas fait, Paris aurait perdu, sans aucun doute, l'une de ses universités les plus performantes »*, a expliqué M. Chirac, qui a exprimé son inquiétude face à *« l'exode »*, hors de l'enceinte de la capitale, des établissements d'enseignement supérieur. Le maire de Paris a aussi souligné que, en plus de l'extension de l'université Paris-Dauphine, la Ville venait d'engager un vaste programme de réfection et de modernisation des universités de la Sorbonne, du Panthéon, ainsi que des facultés René-Descartes et Marie-Curie.

Le président du RPR en a profité pour fustiger l'université française, *« en particulier les premiers cycles de certaines disciplines qui ne préparent pas du tout à la vie active. Près de 60 % des étudiants*, a ajouté M. Chirac, *se retrouvent, au bout de deux ans, amers et sans le moindre diplôme, aux portes de l'ANPE »*. Et de souligner la réussite de Dauphine, *« qui est ce que devrait être l'université française »*. *« Bel exemple et belle leçon à suivre »*, a conclu M. Chirac.

« Le plus précieux n'est peut-être pas ce qui s'est construit dans la cour d'honneur, mais ce qui s'est construit dans les esprits. L'université, la Ville de Paris et le conseil régional ont appris à travailler ensemble », a estimé M. Ekeland. Pour lui, l'inauguration du nouveau bâtiment de Dauphine marque la fin de ses fonctions à la présidence de l'université. Son mandat arrive en effet à son terme, il a été remplacé, mercredi 19 octobre, par Elie Cohen, professeur de gestion, élu le 19 septembre.

M. A.

Les accrocs de la rentrée universitaire

La région doit accueillir 350 000 étudiants

Alors que le budget de l'enseignement supérieur devait être examiné jeudi 20 octobre à l'Assemblée nationale, une manifestation a rassemblé, mercredi 19 octobre, 500 étudiants à Paris. Les deux syndicats d'étudiants qui avaient appelé à ce rassemblement, l'UNEF (proche des communistes) et l'UNEF-ID (proche des socialistes), se sont appuyés sur les accrocs de la rentrée universitaire, notamment en région parisienne.

La grogne devient perceptible dans certains établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France. Mercredi 19 octobre, près de 500 étudiants ont manifesté de la Sorbonne à l'Assemblée nationale, réclamant des locaux, des enseignants et des crédits pour leurs universités. La veille, certains d'entre eux s'étaient plaints du manque de place et avaient demandé à avoir cours dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, réservé ce jour-là aux invités d'un colloque venus écouter le couturier Karl Lagerfeld. Lundi 17 octobre, le conseil d'administration de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I) avait été perturbé par des étudiants en histoire qui protestaient contre l'impossibilité de s'inscrire pour les travaux dirigés faute de place.

A ces premiers mouvements d'humeur des étudiants – tous n'ont pas encore repris les cours, notamment en deuxième et troisième cycles – s'est ajoutée la colère des présidents d'université ou de responsables de département. Ainsi, à Nanterre, la direction de l'université Paris-X avait-elle décidé de différer la rentrée d'une semaine afin d'obtenir des crédits d'heures supplémentaires et des locaux (*le Monde* du 19 octobre).

Les recteurs des académies de Paris, de Versailles et de Créteil ont, compte tenu de ces signes de malaise, qualifié la rentrée de *« difficile »*. Le nombre de nouveaux bacheliers inscrits dans l'une des dix-sept universités d'Ile-de-France – huit dans l'académie de Paris, cinq dans l'académie de Versailles et quatre dans l'académie de Créteil – a crû de près de 5 %. L'ensemble francilien accueille aujourd'hui 25 % des étudiants français, dont 16 % à Paris. Le rééquilibrage des formations d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire se poursuit. En 1950, Paris accueillait 44 % des étudiants. Le gouvernement souhaite poursuivre ce mouvement pour amener la part de l'Ile-de-France à 20 % en 2015.

L'accroissement de 5 % des premières inscriptions à l'université s'est produit malgré le tassement démographique de la classe d'âge accédant au baccalauréat. Les progrès de la scolarisation dans les lycées et un meilleur taux de réussite au baccalauréat en ont compensé l'effet. L'attrait des filières universitaires au détriment des formations sélectives, comme les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles, a accentué le phénomène.

Des locaux supplémentaires

Au total, les établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France devraient accueillir cette année près de 352 000 étudiants contre 346 000 l'an dernier. Les disciplines les plus concernées par cette augmentation sont l'ensemble des filières littéraires et la médecine. A Paris, en 1992, ils étaient 2 795 à s'être inscrits en première année de médecine avec 1 043 places offerts au concours. En 1993, ils étaient 4 031 pour 1 054 places disponibles. Ils sont aujourd'hui 4 787 pour un *numerus clausus* qui ne devrait pratiquement pas varier.

Les universités nouvelles poursuivent leur montée en puissance, accueillant chacune de 1 000 à 1 500 étudiants supplémentaires. Ainsi, celle de Cergy-Pontoise devrait accueillir, y compris les effectifs de l'IUT, 8 000 étudiants ; celle de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 8 200 étudiants ; celle d'Evry-Val-d'Essonne, 5 300 étudiants.

Les autorités académiques d'Ile-de-France ont estimé avoir maîtrisé les flux d'étudiants nouvellement inscrits. *« Les vraies fiches rectorales, c'est-à-dire celles concernant les bacheliers* de l'Ile-de-France *de l'année qui n'avaient pas été affectés par le biais de la procédure RAVEL* Recensement automatisé des vœux des élèves *ont toutes été traitées et les étudiants concernés affectés dans une université »*, a indiqué Daniel Vitry, vice-chancelier des universités de Paris. En revanche, le problème demeure pour ceux qui ont obtenu leur baccalauréat antérieurement et les bacheliers venant d'une autre académie.

La mise à disposition de locaux supplémentaires est prévue. L'Etat, la Ville de Paris et le conseil régional d'Ile-de-France se sont portés acquéreurs d'immeubles en septembre pour un montant de 700 millions de francs. Selon le dispositif retenu, l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV) dispose cette année de 13 000 mètres carrés supplémentaires dans le dix-septième arrondissement. De son côté, l'université René-Descartes (Paris-V) récupère 18 000 mètres carrés à Boulogne-Billancourt. A Nanterre, l'université de Paris-X a bénéficié d'une aide du conseil général qui lui loue, pour un an au moins, 1 800 mètres carrés dans une tour à la Défense. Enfin, à Saint-Denis, des locaux ont été loués à 1 kilomètre de l'université Paris-VIII afin d'accueillir les étudiants en psychologie privés de lieu de travail depuis que quatre bâtiments préfabriqués ont été détruits pour permettre l'arrivée du métro.

MICHÈLE AULAGNON

REPÈRES

ÉLECTIONS MUNICIPALES
Le CDS se démarque de la liste Mesmin

L'annonce de la constitution par Georges Mesmin, député (UDF) de Paris, d'une liste « indépendante » de la majorité, pour les élections municipales de juin 1995, dans le 16e arrondissement (*le Monde* du 18 octobre), ne manque pas de susciter des réactions. Claude Goasguen, député (UDF-CDS) de Paris et adjoint au maire, chargé des relations internationales, a tenu à indiquer immédiatement que *« le CDS, membre de la majorité municipale, ne saurait être concerné en aucune manière par l'initiative de M. Mesmin »*. En outre, il précise, en tant que président des élus CDS de Paris, que le député du 16e arrondissement ne fait plus partie du CDS depuis 1992. M. Mesmin est inscrit à l'UDF de Paris comme adhérent direct.

CIRCULATION
Les voies sur berge réservées aux vélos le 30 octobre

Poussées par le ministre de l'environnement, Michel Barnier, la Ville de Paris et la préfecture de police ont accepté de renouveler l'opération « voies sur berge livrées aux piétons et aux cyclistes », expérimentée avec succès le 10 juillet. Le 30 octobre, de 10 heures à 16 h 30, un circuit de 10 kilomètres permettra aux vélos, de rouler, rive droite, du boulevard Murat au pont Royal et, rive gauche, du pont Royal au pont de Bir-Hakeim. Aux piétons seront réservés 2 kilomètres seulement sur la voie Pompidou, entre le souterrain des Tuileries et celui du quai Henri-IV. D'ici à la fin de l'année, certaines artères seront fermées le dimanche à la circulation automobile dans le cinquième, le treizième et le dixième arrondissements notamment les rives du canal Saint-Martin, comme le réclament depuis longtemps les associations locales.

GASTRONOMIE
La Semaine du goût

A l'occasion de la cinquième semaine du goût, organisée par les professionnels du sucre, avec le parrainage du Conseil national des arts culinaires, cent cinquante chefs et artisans des métiers de bouche sont présents, jusqu'au 23 octobre, dans de nombreuses classes de CM1 et de CM2 de Paris. Ils initient quatre mille cinq cents enfants de la capitale aux composants du goût à partir de dégustations comparatives de produits. Cette initiation se poursuit dans certains restaurants scolaires avec des menus spéciaux.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

AMATEUR . *Film américain d'Hal Hartley*, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

AQUI NA TERRA. Film portugais de Joao Botelho, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

DANGER IMMÉDIAT. Film américain de Phillip Noyce, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES MOTS PERDUS. Film canadien de Marcel Simard : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC. Film américain de Ken Olin, v.o. : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PARTIE D'ÉCHECS. Film belge-franco-suisse d'Yves Hanchar : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES. Film allemand de Wolfgang Urchs, v.f. : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33).

TIME IS MONEY . Film franco-américain de Paolo Barzman, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

VACAS. Film espagnol de Julio Medem, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Les propositions du commissariat au Plan pour abaisser le coût du travail et favoriser l'emploi

Assurance-chômage : diminuer les charges et taxer le capital

Dans un rapport du commissariat au Plan publié jeudi 20 octobre, le groupe Perspectives économiques présidé par Gérard Maarek préconise des solutions pour abaisser le coût indirect du travail afin de favoriser l'emploi, ce qui suppose de modifier le financement et les modes de régulation des régimes sociaux. Pour remplacer en partie les cotisations salariales, une « contribution-santé », proche de la CSG (contribution sociale généralisée), pourrait être supportée par tous les revenus. Une franchise de cotisation s'élevant à 600 francs par mois serait introduite sur tous les salaires. Pour l'assurance-chômage, un prélèvement par la TVA ou assis sur l'excédent brut d'exploitation pourrait se substituer à la part des cotisations versées par les employeurs. Le capital serait ainsi plus taxé que le travail.

Dès lors qu'une augmentation du chômage *« conduit mécaniquement »* à une hausse des cotisations et entraîne une montée du coût du travail, il faut reconnaître que le financement du régime d'assurance-chômage souffre d'un *« défaut majeur »*. Celui d'être *« assis sur les salaires »*.

A partir de ce constat, défavorable à l'emploi, les auteurs du rapport sur le coût du travail (1) estiment qu'il conviendrait de réformer le système et surtout de changer l'assiette des cotisations, sans remettre en cause la participation des salariés et des employeurs. En revanche, et pour aboutir à de meilleurs résultats, ils considèrent comme un préalable que le régime UNEDIC soit complètement dégagé de la responsabilité d'indemniser le chômage de longue durée qui relèverait d'un régime de solidarité, à créer.

Dans le nouveau dispositif à imaginer, la part contributive du salarié *« continuerait d'être assise sur le salaire brut »* et son taux resterait le même. En revanche, la contribution des employeurs, qui correspond actuellement à 5 % de la masse salariale, serait appuyée *« sur une autre base »*, selon deux hypothèses. Il pourrait s'agir, soit d'une *« vraie TVA sociale »* dont le prélèvement porterait sur la valeur ajoutée, soit d'une assiette fixée sur l'excédent brut d'exploitation. Dans les deux cas, les entreprises qui auraient des politiques actives d'embauche seraient avantagées au détriment *« de celles qui se comportent en passagers clandestins »* de l'assurance-chômage, et toutes auraient un intérêt financier à la résorption du chômage.

Avec un taux de prélèvement sur la valeur ajoutée de 2,5 %, ou de 7,5 % pour un prélèvement assis sur l'excédent brut d'exploitation, cette mesure reviendrait à diminuer les charges pesant sur les salaires et à taxer le capital, décourageant ainsi *« l'accumulation du capital »* et ralentissant *« la substitution capital-travail »*. Le coût du travail, en effet, serait abaissé de 1,5 % avec la TVA, ou de 4 % avec le prélèvement sur l'excédent brut d'exploitation et, à l'inverse, le coût du capital serait relevé respectivement de 2,5 % ou de 7,5 %.

Cette réforme, admettent les membres du groupe présidé par Gérard Maarek, nécessite *« d'être précisée »* et sérieusement étudiée, puisqu'elle *« conduirait à d'importants transferts de charges entre les entreprises »*. Celles qui embauchent verraient leurs cotisations diminuer, dans un premier temps, *« à due concurrence »* de leurs charges nouvelles, tandis que celles qui licencient subiraient une augmentation. Mais un premier calcul sommaire établit que la taxation sur la valeur ajoutée se traduirait par la création de 225 000 emplois, et celle sur l'excédent brut d'exploitation par l'équivalent de 600 000 emplois.

Si le rapport indique par ailleurs sa préférence pour la contribution sociale généralisée (CSG), jugée *« moins défavorable à l'emploi »*, à la différence de la TVA qui ne serait pas *« un substitut satisfaisant aux cotisations sociales employeurs »*, les auteurs soulignent l'ampleur de la tâche à accomplir en rappelant que la stabilisation du taux de chômage nécessiterait *« une croissance de 2,7 % l'an »*.

ALAIN LEBAUBE

(1) *Coût du travail et emploi : une nouvelle donne*, est un rapport élaboré au sein du commissariat général au Plan par le groupe Perspectives économiques, présidé par Gérard Maarek. La Documentation française, 200 pages, 90 francs.

Assurance-maladie : une deuxième contribution généralisée sur les revenus

On peut sans doute reprocher à la commission du Plan de ne pas s'être intéressée au meilleur moyen de convertir en emplois les allègements de charges qu'elle destine aux employeurs. En revanche, on doit lui reconnaître le mérite d'avancer des propositions claires quant au financement de ces exonérations. Aussi, il est d'ores et déjà acquis que le projet de création d'une *« contribution-santé »*, sorte de sœur jumelle de la CSG (contribution sociale généralisée), fera au moins deux catégories de mécontents : les professionnels de l'épargne et les retraités.

Le Plan souhaite en effet supprimer l'ensemble des cotisations patronales et salariales qui, actuellement, permettent de financer 470 milliards de dépenses d'assurance-maladie pour les remplacer par un prélèvement pesant sur l'ensemble des revenus. Pour les salariés, l'opération serait pratiquement blanche ; leur prélèvement restera *« de l'ordre de 6 % »*. En revanche, les entreprises seraient gagnantes. Totalement désengagées du financement de la santé, elles engrangeraient une baisse de charges équivalente à 7 % du salaire brut. Un avantage attribué sous la forme d'une *« franchise de cotisation »* de 700 francs par mois pour tous les salariés, *« y compris ceux des administrations publiques »*. Un tel abattement, *« proportionnellement plus important pour les salariés les moins qualifiés »*, représenterait les quatre cinquièmes de la cotisation patronale d'assurance-maladie versée pour un SMIC.

Parallèlement à l'actuelle CSG – qui serait maintenue et financerait les dépenses de solidarité de la protection sociale –, ce *« redéploiement massif de la charge du financement entre les différentes catégories sociales »* serait donc financé par un alourdissement de la fiscalité sur les revenus du capital et par une mise à contribution de l'ensemble des retraités. La commission admet sans fard que *« les retraités seraient les plus touchés par cette mesure »* mais insiste sur le fait que ces derniers *« ne sont aujourd'hui taxés qu'à un taux s'étalant de 1,4 % à 3,4 % »* alors que la contribution des salariés atteint 6,8 %. Reste que combler un tel écart apparaît *« extrêmement difficile socialement »* et qu'il serait plus réaliste de programmer un tel rattrapage *« sur plusieurs années »* afin *« de ne pas baisser »* le niveau nominal des pensions.

Les revenus du capital devront, eux aussi, supporter un prélèvement supplémentaire. D'ailleurs, les rapporteurs souhaitent que les revenus ne figurant pas dans l'assiette de l'impôt sur le revenu (les intérêts du Livret A, par exemple) n'échappent pas à la nouvelle contribution qui, plus largement, devra s'intégrer dans un aménagement de la fiscalité de l'épargne. Sans négliger les risques de délocalisation des capitaux, le Plan estime que la contribution santé, déductible du revenu imposable, *« serait un premier pas vers un prélèvement à la source, proportionnel, tel qu'il a été proposé par la Commission de Bruxelles »*.

Une telle réforme engendrerait évidemment des modifications dans le mode de gestion de l'assurance-maladie. En introduisant *« un système universel »* doté d'un financement spécifique, elle renforcerait la pression en faveur de la maîtrise des dépenses. Un désengagement total des entreprises ferait forcément voler en éclats les principes de la gestion paritaire. *« La représentation des acteurs dans les instances de décision reste à imaginer »*, assure toutefois le Plan.

JEAN-MICHEL NORMAND

CNPF : contrairement à M. Domange, M. Giral estime que la baisse des prélèvements incite les entreprises à embaucher

Les propos tenus par Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, dans un entretien à *la Tribune Desfossés* mercredi 19 octobre (*le Monde* du 20 octobre), selon lesquels la baisse des charges patronales sur les salaires *« ne crée pas directement de l'emploi »*, ont suscité quelques émois dans les milieux patronaux et syndicaux. Jean-Louis Giral, candidat à la présidence du CNPF, a immédiatement réagi en déclarant que, si *« la baisse des charges n'est pas l'arme absolue contre le chômage, car celle-ci n'existe pas, elle est néanmoins essentielle »*. Il ajoute qu'*« il est indiscutable qu'en diminuant le coût du travail par un allègement des charges sociale, on augmente la compétitivité des entreprises »*. *« Cet allègement est d'autant plus nécessaire sur les bas salaires que ceux-ci concernent les emplois les plus fragiles, car susceptibles d'être supprimés ou remplacés par la machine, voire délocalisés »*, conclut M. Giral.

De son côté, la CFTC a estimé que la *« stimulation de l'emploi doit prendre d'autres directions »* et a souhaité que le débat sur les charges sociales opère une *« véritable révolution copernicienne »*. Pour la confédération, la *« stimulation »* de l'emploi doit donner une *« meilleure réponse aux besoins des personnes et des familles »*. *« Le niveau de vie des familles, le logement et l'environnement, les services au public, la politique sectorielle de développement industriel et commercial devraient prendre la place des exonérations de charges dans les priorités budgétaires »*, estime la CFTC.

CONJONCTURE

L'accélération de la croissance en France

La production industrielle a vivement progressé durant l'été

La production industrielle a vivement progressé en France durant l'été, retrouvant et même dépassant son plus haut niveau d'avant la crise. L'indice calculé par l'INSEE a atteint 116,1 en juillet-août sur la base 100 en 1985, contre 113,4 en juin, ce qui représente une augmentation de 2,4 %. En un an, c'est-à-dire par rapport à juillet-août 1993, la hausse est de 5,2 %.

La production industrielle s'était hissée jusqu'à l'indice 115 avant la crise. Ce niveau record est donc maintenant dépassé. La progression de l'activité mesurée par le seul indice de la production manufacturière (qui exclut l'énergie et les industries agro-alimentaires) est encore plus vive, atteignant 6,9 % en un an (+ 1,9 % en un mois).

La reprise est d'autant plus forte qu'elle s'est étendue progressivement à presque tous les secteurs : les biens intermédiaires (+ 1,1 % en un mois, + 9,2 % en un an), l'automobile et les biens d'équipement ménagers (+ 5,6 % en un mois, + 16,5 % en un an), les biens de consommation courante (+ 2,6 % en un mois, + 4,2 % en un an). Seule la production des biens d'équipement professionnels ne progresse guère, de même que le bâtiment et les travaux publics.

La reprise est donc sensiblement plus forte que prévu et l'INSEE devait annoncer jeudi 20 octobre une révision à 2,2 % (contre 2 % précédemment) de la croissance du PIB (produit intérieur brut), qui, outre l'industrie, intègre les services et l'agriculture. Mais l'effet de l'accélération qui est en train de se produire se fera surtout sentir en 1995. Le taux de 3,1 % prévu par le gouvernement pour l'année prochaine pourrait être lui aussi sensiblement dépassé, malgré les incertitudes qui pèsent sur le comportement des ménages, dont la consommation risque fort d'être freinée par les prélèvement fiscaux ou sociaux qui seront nécessaires pour rééquilibrer les comptes publics. Il n'empêche que les incertitudes pesant sur l'année prochaine ont complètement basculé. Il ne s'agit plus de savoir si la reprise est bien là, mais si elle ne sera pas très forte, tirée notamment par l'investissement et les exportations.

Al. V.

Après 4,9 milliards en juillet

Le commerce extérieur français a été, en août, excédentaire de 7,26 milliards de francs

La balance commerciale de la France a été excédentaire en août de 7,26 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières (CVS) et de 1,07 milliard en données brutes. En juillet, le surplus s'était élevé en CVS à 4,86 milliards de francs (chiffre révisé). Bien qu'il faille rester prudent dans l'interprétation des chiffres d'août, les flux ont été au cours de ce mois particulièrement élevés : le montant des exportations a atteint, en CVS, 110 milliards de francs, et celui des importations, 102,74 milliards.

Les échanges de produits manufacturés (hors matériel militaire) ont été excédentaires de 5,2 milliards de francs, grâce, entre autres, à la vente de trois Airbus et d'un méthanier. Le déficit des échanges de produits énergétiques est resté stable à 6 milliards de francs. Et les échanges agroalimentaires ont été positifs de 3,2 milliards. La France a continué d'autre part de dégager un excédent commercial avec ses partenaires de l'Union européenne (+ 1,3 milliard de francs).

Quoique réduit par de fortes exportations aéronautiques

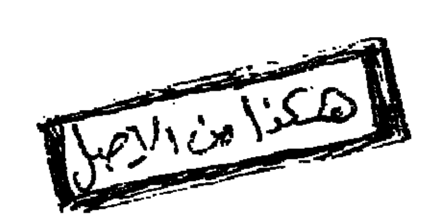
Le déficit commercial américain reste préoccupant

Le déficit de la balance commerciale américaine s'est élevé à 9,74 milliards de dollars (50 milliards de francs) en août, soit une réduction de 13 % par rapport à juillet, a annoncé mercredi 19 octobre le département du commerce. Cette contraction est à mettre sur le compte d'une forte hausse (+ 9,3 %) des exportations à 43,9 milliards de dollars, notamment aéronautiques et d'automobiles, dont le niveau a été exceptionnel. Cette amélioration *« reflète la compétitivité accrue des firmes américaines exportatrices et l'accélération de la reprise chez nos principaux partenaires commerciaux »*, a estimé Ron Brown, secrétaire au commerce.

De fait, le déficit de la balance commerciale américaine vis-à-vis de l'Europe occidentale s'est réduit de 748 millions de dollars en août (il est de 1,3 milliard de dollars avec l'Union européenne) grâce aux bons résultats obtenus avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Il n'en demeure pas moins que, avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, sur les huit premiers mois de l'année, le déficit commercial des Etats-Unis a crû de 51 % par rapport à la même période de l'année précédente, passant de 47,8 milliards de dollars à 71 milliards.

Le problème posé est celui des relations commerciales entre les Etats-Unis et le Japon. De janvier à août 1994, le déficit cumulé américain a atteint 41,9 milliards de dollars alors qu'il n'avait pas dépassé 37 milliards au cours des huit premiers mois de l'année précédente. Les importations en provenance du Japon semblent incompressibles et, de l'avis de nombre d'économistes, le déficit commercial américain avec le Japon va se creuser davantage. En dépit de la très légère amélioration constatée en août, avec un déficit ramené à 5,8 milliards de dollars, la tendance reste celle d'une dégradation des chiffres américains.

Au rythme actuel, le déficit commercial sur l'ensemble de l'année devrait atteindre 147 milliards de dollars, contre 132,6 milliards en 1993. Ce devrait être le plus mauvais résultat enregistré depuis 1987, année où il avait dépassé 152 milliards.



هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

AGRICULTURE

Les cours du blé sous tension

Au moment où les producteurs organisent une rencontre internationale à Paris, les stocks fondent à vue d'œil et les prix flambent

Va-t-on manquer de blé ? Que les accapareurs, s'il s'en trouve encore, ou les spéculateurs qui hantent les salles des marchés à Chicago, Kansas-City, Londres ou Buenos-Aires ne se réjouissent tout de même pas trop vite... Mais c'est un fait : les stocks de cette céréale à la fois mythique et essentielle fondent à vue d'œil et les prix flambent. En quelques mois, le marché mondial s'est complètement retourné. La tonne de grain, qui était négociée entre 85 et 90 dollars en juillet, a grimpé début octobre à 135 dollars (695 francs). Du coup, les opérateurs ont tendance à « taper » dans les stocks déjà amaigris, et les négociants pressent leurs gouvernements – ou la Commission européenne pour ce qui concerne les Douze – de relâcher les contraintes de production édictées au temps de l'abondance.

« *Pour la deuxième année consécutive, on va avoir une demande mondiale de blé bien supérieure à l'offre, c'est un phénomène tout nouveau* », explique Bruno Catton, directeur général de Sigma, la puissante union de coopératives françaises de céréales, qui, avec l'Association des producteurs de blé – socle inébranlable de la FNSEA –, organise, les 20 et 21 octobre à Paris, les rencontres internationales dénommées « Défi Blé ». Les récoltes de l'Australie, important et traditionnel exportateur, ont été altérées par des accidents climatiques. L'Argentine, de son côté, annonce aussi des résultats en baisse. Quant aux laboureurs canadiens, ils ont été incités cette année à « faire » des pois et du colza plutôt que de blonds épis.

Les bonus de Washington

Les pays habituellement demandeurs ont plus que jamais la fringale. Décidée à lutter contre la surchauffe, la Chine est à la recherche, partout dans le monde, de boisseaux et de cargos. L'Algérie affiche d'immenses besoins en blé dur et consacre plus du quart de ses revenus gaziers et pétroliers à sa facture alimentaire. Et en face d'une demande soutenue, les stocks des cinq principaux Etats vendeurs, qui atteignaient encore 53 millions de tonnes en juin 1993, devraient tomber en dessous de 30 au milieu de 1995, dont 8 à 10 pour la seule Union européenne, alors qu'ils étaient de 23 millions de tonnes il y a un an encore.

Tout naturellement, les regards se tournent vers la France qui, avec sa Beauce de Charles Péguy ou ses généreuses terres de la Marne et de l'Aisne, produit plus de 40 % de tout ce qui s'entasse dans les silos communautaires. « *Nous pouvons mettre 8 millions de tonnes sur le marché des pays tiers, elles sont disponibles* », affirme Jean Nestor, directeur général de l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales).

Tous les experts, qu'ils appartiennent à la FAO ou à la Banque mondiale, s'accordent sur un point : dans les quinze prochaines années, le commerce mondial de blé, qui stagnait depuis le début des années 80 autour de 200 millions de tonnes, va connaître un coup de fouet. Il oscillera entre 240 et 250 millions à cause des formidables besoins de l'Asie, des pays en voie de développement où la démographie galope et des Etats du pourtour méditerranéen. Les exportations de l'Union européenne devraient pour leur part être multipliées par deux : ce ne sont pas les lobbies européens qui le clament, mais leurs « ennemis héréditaires », les analystes du département américain de l'agriculture. « *Il faut donc résolument se placer dans une stratégie offensive, en termes de prix, de mécanismes commerciaux et de surfaces cultivées* », plaide Bruno Catton.

Les fortes tensions observées actuellement sont dues non seulement à une pression des acheteurs sur les vendeurs et à un effondrement des stocks, mais aussi à la politique américaine, qui, dans ce domaine comme dans d'autres, donne le *la*. Après avoir délibérément encouragé le dumping par des aides directes massives à l'exportation pour tenter de reconquérir des positions que lui avait prises l'Union, Washington est revenu ces derniers jours à une attitude plus raisonnable en matière de bonus. L'administration Clinton était allée jusqu'à offrir à ses expéditeurs-négociants des ristournes de 50 dollars la tonne (1), mais ces cadeaux sont redescendus récemment au chiffre plus raisonnable de 25 à 30. Du coup, les prix se raffermissent encore un peu plus, atteignant même 138 dollars en début de semaine à l'embouchure du Mississippi...

Un niveau qui ne peut que satisfaire Bruxelles et les Douze, car plus le cours mondial s'envole, plus le différentiel avec les prix (traditionnellement chers) du marché intérieur européen s'atténue... et moins les finances communautaires sont sollicitées pour le combler par les ruineuses subventions à l'exportation (que les accords du GATT vont limiter) appelées « *restitutions* ». « *A 23 écus* [environ 150 francs] *de restitution par tonne, nous pouvons « passer » et espérer gagner des contrats, notamment celui que veut conclure dans les prochains jours Pékin, à la recherche de 1,2 million de tonnes* », dit un négociant.

Les principales utilisations des céréales européennes
(sauf riz)

(en millions de tonnes)

Alimentation animale	81,1	47 %
Consommation humaine	37,8	22 %
Exportations pays tiers	33,8	20 %
Usages industriels*	12	7 %
Autres	7,8	4 %

Source : Unigrains et Eurostat

* Principalement amidonnerie et malterie

Contrairement à une idée répandue, le principal débouché des céréales n'est pas le secteur de l'alimentation humaine, avec, notamment, la fabrication du pain, mais l'alimentation des volailles, bovins et porcs. Si l'on ne considère que le blé, en revanche, presque la moitié de la production européenne sert à la fabrication de la farine et du son. Le blé représente 45 % de toutes les céréales européennes, l'orge 28 %, le maïs 15 % et les autres 12 %. La France est le premier producteur européen, suivie de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

L'exceptionnelle conjoncture actuelle explique la pressante requête adressée par les céréaliers français – mais aussi anglais – à Bruxelles de faire voler en éclats la barre des 15 % de jachère obligatoire depuis qu'a été décidée, en mai 1992, la réforme de la politique agricole commune (PAC) et de la ramener à 10 % au maximum. Aux Etats-Unis, référence obligée, le taux de jachère est égal à... 0 depuis deux ans. Mais l'augmentation (raisonnable) de l'offre européenne de blé est aussi présentée comme la condition majeure pour que la PAC (dont le premier objectif était de faire baisser les prix intérieurs européens), réussisse. Si l'an dernier la tendance est bien allée dans ce sens (avec une chute de 25 %), cette année, en revanche, les tensions et les anticipations des opérateurs sur un manque de disponibilités en fin de campagne empêchent le mouvement de se prolonger de manière significative.

Le prix auquel les industriels de l'alimentation animale achètent les céréales, attractif en 1993-1994, commence, lui aussi, à le devenir beaucoup moins. Mais, en contrepartie, dopés par un dollar faible, les produits de substitution des céréales (PSC) et les sous-produits du maïs américain continuent à entrer de plus belle à Lorient, Saint-Nazaire ou Rotterdam pour alimenter volailles, porcs et bovins bretons, néerlandais et allemands. Adieu la reconquête du marché intérieur ! Le blé à son zénith servira de toile de fond à la réunion des ministres de l'agriculture des Douze, qui se retrouveront les 24 et 25 octobre à Luxembourg précisément pour modifier, éventuellement, le taux de jachère imposé aux laboureurs. Mais le temps presse. C'est maintenant et pas plus tard qu'ils font leurs semis.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) *La France agricole en état de choc*, de Jean-Paul Charvet. Editions Liris, janvier 1994.

AUTOMOBILE

Avec des ambitions limitées

Le groupe indien Tata attaque le marché européen

Quand les constructeurs occidentaux comme Peugeot prennent position sur le sous-continent indien (*le Monde* du 19 octobre), les Indiens lorgnent sur l'Europe. Cette année et pour la première fois, Tata Engineering and Locomotive Company (Telco), la filiale automobile et poids lourds du groupe Tata, l'un des principaux conglomérats de ce pays, exposait ses automobiles dans un Salon européen, à Paris, à l'occasion du Mondial de l'automobile. Cet investissement fut fructueux, selon P. G. Shankar, directeur pour l'export de Telco.

Ce constructeur indien, dont Mercedes Benz détient 11 % du capital, cherche des repères en Europe. Spécialiste du poids lourd, pour lesquels il est associé à l'américain Cummins, Telco est encore un acteur secondaire du marché des véhicules particuliers, dominé en Inde par Maruti, Premier et Industan. Mais depuis l'ouverture sous conditions du marché automobile indien en 1985, il a développé des petits véhicules utilitaires et plus récemment des automobiles en coopération avec Mercedes.

A Paris, il exposait deux véhicules, un pick-up, le Telcoline, et un petit véhicule utilitaire aux allures de 4 x 4 mais muni néanmoins de deux seules roues motrices, le Telcosport. Distribués depuis un an en Europe, ils sont commercialisés en France par Autoteam, qui en a déjà vendu un millier d'exemplaires. Ses ambitions sont modestes : il compte en vendre 5 à 6 000 en Europe d'ici trois ans. « *Quand les plus grands marchés actuels sont l'Inde et la Chine, il ne serait pas raisonnable d'avoir en Europe des ambitions à la japonaise* », explique M. Shankar. « *On est ici pour se frotter à l'international, pour se préparer à la concurrence qui se développe en Inde.* »

Dans son pays d'origine, il sera aidé par son associé Mercedes, avec lequel il vient en outre de créer une société commune pour fabriquer des E 220. Ces automobiles, ainsi que les petits véhicules utilitaires, sont fabriquées dans l'usine Telco de Pune, à 200 km au sud-est de Bombay. Sa production devrait atteindre 100 000 unités d'ici à la fin de l'année, sa capacité maximale annuelle étant de 175 000 véhicules. L'Europe est le dernier marché à l'export de Telco, dont les investissements en dehors de l'Inde se sont prioritairement dirigés vers les autres pays asiatiques (en particulier la Malaisie et le Sri-Lanka), l'Afrique et le Moyen-Orient.

A. K.

Les constructeurs demandent à Bruxelles de définir les normes

Les voitures du futur roulent à Roissy

Pendant trois jours, du 18 au 20 octobre, les habitués de Roissy et de ses environs ont vu de drôles de voitures sillonner les routes et autoroutes de la région. Radars, télémètres, émetteurs infrarouges, antennes hyperfréquences, caméras, boîtiers bourrés d'électronique, capteurs en tout genre ont été montés sur le toit, dans les rétroviseurs, à l'arrière, quand ce n'est pas derrière les roues de voitures de série, par tous les constructeurs européens, dans le cadre du programme de recherche Prometheus (*le Monde* du 15 octobre). De Jaguar à Renault en passant par Mercedes, Fiat, Ford, Opel, PSA et les autres, tous ont participé, avec l'aide de leurs équipementiers et de chercheurs universitaires, à ce projet Eurêka lancé il y a huit ans, terminé cette année avec des résultats impressionnants.

Les voitures prototypes présentées à Roissy montrent ce que l'on considérait il y a peu comme de la science-fiction : des automobiles dotées de systèmes optiques permettant de voir la nuit presque comme en plein jour, capables d'accélérer ou de ralentir en fonction des obstacles ou de la nature de la route sans que le conducteur ait à intervenir, de donner des conseils d'orientation ou de prudence ; d'avertir le pilote qu'il a franchi sans raison une bande blanche et qu'il serait peut-être souhaitable qu'il prenne un peu de repos.

La prouesse n'est pas seulement technique. A Roissy, l'Europe des industriels est tangible. La coopération entre les constructeurs est patente. En huit ans, ils ont dépensé ensemble un budget de 900 millions d'écus (5,4 milliards de francs), subventionné à hauteur d'un peu moins de 40 % par les différents pays de l'Union. Les résultats sont plus complémentaires que concurrents. Leur industrialisation reste à faire, mais elle semble à portée de main... à condition que les Etats et la Commission s'entendent désormais pour définir ensemble des normes communes et participer au financement.

Or c'est là que le bât blesse. Certains équipements présentés à Roissy nécessitent en effet des infrastructures routières qui, pour être efficaces, doivent être les mêmes dans les différents pays de l'Union. Il ne serait pas acceptable de devoir changer de système de guidage, par exemple, en passant les frontières. Mais, à Roissy, l'Europe des politiques n'était pas au rendez-vous. Les constructeurs s'en sont alarmes : « *C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de faire un choix parmi les systèmes qui leur sont proposés, de lancer des opérations d'expérimentation en vraie grandeur* », a prévenu Jacques Calvet, président de PSA Peugeot Citroën. S'il n'en était pas ainsi, « *nous qui avons été les premiers pourrions nous retrouver derrière les Etats-Unis et le Japon, plus tardifs mais plus déterminés et coordonnés* », a-t-il ajouté.

ANNIE KAHN

SOCIAL

Tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines critiques syndicales

La justice avalise une réduction d'effectifs chez Michelin

Le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand a rejeté, mercredi 19 octobre, la demande d'annulation du plan d'adaptation des effectifs de Michelin, qui prévoit la suppression de 1 466 emplois d'ici à la fin de 1995. Le demande avait été déposée par le comité central d'entreprise. Mais tout en rejetant la demande du CCE, le tribunal a tenu à souligner, dans ses attendus, le fondement de certaines critiques, notamment quant « *à l'effort de reclassement de l'employeur* » qui est « *moindre que celui qu'il invoque* », même si « *cette constatation n'affecte pas la réalité même de cet effort* ». Le tribunal, dans ses conclusions, relève aussi « *certaines lacunes dans l'information qui n'a pas toujours présenté un caractère spontané et qui n'excède généralement pas le strict respect des exigences légales* », ainsi qu'une « *présentation partiellement erronée du reclassement interne* ». Les représentants du CCE n'excluent pas de faire appel du jugement.

CHÂTEAUROUX : grève des postiers depuis dix jours. – La distribution du courrier n'est plus assurée à Châteauroux (Indre) depuis le 11 octobre. Les agents du centre local de courrier se sont mis en grève à l'appel de la CGT pour protester contre la retenue d'une journée de salaire, suite à un litige sur la distribution d'un brusque surcroît de courrier. Depuis, le mouvement s'est durci sur les projets de réorganisation de la distribution dans la ville. Ces projets doivent, selon la CGT et FO, entraîner cinq suppressions de tournées, et donc d'emplois, sur les quarante-neuf que compte la ville. – *(Corresp.)*

Première étape d'une coopération entre l'air et le rail à Lille

Air France et la SNCF réfléchissent à un billet commun

La SNCF et Air France saisissent l'opportunité de la mise en service, le 13 novembre, de la gare TGV à l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle pour offrir des services communs. Une expérience menée à Lille pourrait déboucher sur une coopération plus élargie. L'opération débutera sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing. Le 14 novembre, un passager qui empruntera un TGV en gare de Lille-Europe pour prendre un avion en correspondance à l'aéroport Charles-de-Gaulle pourra directement se faire enregistrer à Lille, s'il le désire.

Ce préenregistrement a l'avantage de faire gagner du temps au client et de lui assurer dès son arrivée en gare l'attribution d'un siège dans l'avion. Cet accord comprend toutefois deux restrictions. Premièrement, il s'applique aux voyageurs munis exclusivement de bagages à main. Deuxième point, ce préenregistrement ne concerne que les vols internationaux du groupe Air France. Pas question pour la SNCF de préenregistrer à Lille les passagers qui souhaiteraient emprunter, à Roissy, un vol Air Inter vers la province. Concurrence oblige...

Dans un premier temps, Air France dispose d'une exclusivité de préenregistrement au départ de Lille mais, en mars 1996, à l'issue du contrat, la SNCF n'exclut pas de l'étendre à d'autres compagnies. Le système devrait, en cas de réussite, être développé dans d'autres gares TGV en France, comme Lyon, Rennes ou Bordeaux. Par ailleurs, la SNCF et Air France ont lancé un groupe de travail, le 24 septembre, pour explorer d'autres collaborations qui pourraient aboutir à un billet commun. Ainsi, la compagnie aérienne a demandé à la SNCF de lui attribuer un certain nombre de sièges dans ses TGV arrivant à Roissy afin d'alimenter ses vols internationaux.

En cas d'accord, on peut imaginer qu'Air France puisse vendre des billets combinés train-avion. Ainsi, on pourrait, par exemple, acheter un billet Lille-Roissy-Francfort ou Lyon-Roissy-Amsterdam, la première partie du voyage s'effectuant en TGV, la seconde en avion. Cela suppose toutefois la connexion du système de réservation électronique d'Air France, Amadeus, avec celui de la SNCF, Socrate. Des discussions sont en cours sur cette question. Déjà, la SNCF vient de passer un accord prévoyant le raccordement de son système de réservation, Socrate, au système de réservation aérien d'American Air Lines, Sabre, en France et en Grande-Bretagne, dès le 24 octobre.

M. L.

Jugeant qu'il enfreignait les règles de la concurrence

Bruxelles interdit un accord entre armateurs sur l'Atlantique

La Commission européenne a interdit, mercredi 19 octobre, l'accord Trans-Atlantic Agreement (TAA) conclu entre quinze compagnies maritimes (1), estimant qu'il enfreignait les règles européennes sur la concurrence. La Commission n'a cependant pas infligé d'amende aux compagnies concernées, celles-ci ayant notifié leur accord à la Commission. Ce n'est d'ailleurs qu'après cette notification que la Commission avait reçu des plaintes des utilisateurs.

Les quinze compagnies concernées par cet accord prenaient en commun leurs décisions pour les prix, les conditions de transport et les capacités pour le fret entre la côte Ouest de l'Europe et la côte Est des Etats-Unis ainsi que pour la partie terrestre du transport.

Hausse de 40 % des tarifs

La durée des contrats entre les transporteurs et les affréteurs ne pouvait dépasser un an, les quantités annuelles ne pouvaient être inférieures à 200 containers de 20 « TEU » (Twenty feet equivalent unit), alors que la partie Europe/Etats-Unis du transport faisait l'objet d'un programme de gestion de capacités pour limiter l'offre. L'ensemble de ces dispositions avaient abouti à une augmentation de 40 % des tarifs en 1993.

La Commission a estimé que ces mesures allaient trop loin, les dérogations prévues pour les regroupements d'armateurs ne prévoyant pas la possibilité de fixer simultanément prix et limitation des capacités, et ne s'étendant pas à la partie terrestre du transport. De plus, les avantages offerts par le TAA ne compensaient pas, pour les utilisateurs, les avantages en termes de gestion des capacités qu'ils pouvaient en tirer.

Les compagnies ont déjà conclu un autre accord, le TACA (Trans-Atlantic Conference Agreement) devant entrer en vigueur au 1er janvier prochain, et gommant, selon elles, les principaux aspects du TAA contraires aux règles de la concurrence. Le TACA a déjà été notifié à la Commission qui l'examinera dans les prochains mois.

(1) Sea Land (Etats-Unis), Moller-Maersk (Danemark), Atlantic Container (Suède), Hapag Lloyd et Nedlloyd Lijnen (Pays-Bas), P & O, Mediterranean Shipping et Orient Overseas Container (Royaume-Uni), Polish Ocean Lines (Pologne), DSR/Senator (Allemagne), Cho Yand (Corée du Sud), Nippon Yusen (Japon), Neptune Orient (Singapour), Transportacion Maritima et Tecomar (Mexique).

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACCORD

CIMENTS FRANÇAIS : Paribas versera 325 millions de francs à Italcementi. – Paribas a annoncé, mercredi 19 octobre, qu'il allait verser au cimentier Italcementi un montant global de 325 millions de francs, aux termes d'un accord mettant fin à leur différend financier sur la vente par la banque française de la société Ciments français au groupe italien. L'accord prévoit qu'Italcementi, numéro un du ciment italien, renonce à son droit de préemption sur la participation directe de Paribas (16 %) dans le capital de Ciments français. Paribas détient au total 26,5 % de Ciments français. Cet accord n'est pas lié à l'affaire Pierre Conso, ancien PDG de Ciments Français, responsable d'opérations de portage illicites découvertes notamment lors d'un audit d'Italcementi, a précisé Paribas. Après la découverte de ces opérations, sanctionnées par la Commission des opérations de Bourse (*le Monde* du 1er octobre 1993), le prix de cession de Ciments français avait été ramené de 6,6 milliards de francs à 6,1 milliards à l'automne 1992. Mais, en 1993, jugeant toujours trop élevé ce prix de cession, Italcementi avait fait jouer la clause de recours à une procédure d'arbitrage qui vient d'aboutir.

OFFRE

ARNAULT revoit à la hausse son OPE sur Financière Agache. – Le Conseil des Bourses de valeur (CBV) a déclaré recevable, mercredi 19 octobre, le projet de double offre publique d'échange (OPE) sur les actions de Financière Agache et Bon Marché lancée le 3 octobre par le groupe Arnault. Mais le CBV a demandé à ce dernier de revoir les conditions d'OPE sur Financière Agache à la hausse. Le groupe Arnault proposera donc aux actionnaires minoritaires de Financière Agache d'échanger 8 titres de cette société contre 9 actions Dior et 9 actions LVMH (Moët-Hennessy Louis Vuitton). Il s'agit d'une hausse de 12,4 % environ, car la première offre proposait une action LVMH et une action Dior contre une action Financière Agache. Les conditions de l'OPE sur Bon Marché ne sont pas modifiées.

CONCENTRATION

EURIAL et Poitouraine vont fusionner . – La concentration des entreprises laitières a connu une nouvelle étape, mardi 18 octobre, avec l'annonce de la fusion des groupes coopératifs Eurial et Poitouraine, respectivement 11e et 37e opérateur du secteur, qui « pèseront » ensemble 2,9 milliards de francs de chiffre d'affaires en lait, beurre et fromages. Les deux groupes, qui collaboraient ponctuellement depuis plusieurs années, avaient renforcé leur partenariat l'an dernier par un accord commercial sur le lait UHT, suivi d'une fusion des forces de vente en beurre et fromages ainsi que d'une réorganisation industrielle et administrative, a expliqué Eurial. Les deux groupes ont donc décidé, *« en toute logique »*, de fusionner au milieu de 1995. Eurial, né en 1988 de la fusion de deux coopératives de l'Ouest (Colarena et Ucal), a affiché en 1993 un chiffre d'affaires de 2,2 milliards de francs et Poitouraine un chiffre d'environ 670 millions.

STRUCTURES

AÉROSPATIALE va adopter une organisation décentralisée. – Le constructeur aéronautique français Aérospatiale va adopter, d'ici au 1er janvier 1995, *« une organisation décentralisée plus responsabilisante »* afin d'être plus compétitif et de s'adapter *« aux évolutions des structures du groupe résultant de la conclusion d'alliances »*, a indiqué le groupe, mercredi 19 octobre, dans un communiqué. L'Aérospatiale va donc se doter d'une organisation par branches (aéronautique, espace-défense, hélicoptères...), les directeurs de branches appartenant à la direction générale. A partir du 1er janvier, Claude Terrazzoni, actuellement directeur de la division avions, sera chargé de la branche aéronautique. La branche espace-défense sera dirigée par Michel Delaye, actuellement directeur de la division du même nom. La branche hélicoptères sera composée de l'ensemble Eurocopter et dirigée par Yves Michot. *« L'activité missiles continuera à s'exercer dans son cadre actuel jusqu'à la confirmation éventuelle de la filialisation de cette activité »*, précise le communiqué.

RÉSULTATS

BOLLORÉ TECHNOLOGIES revient à l'équilibre. – Le groupe diversifié français Bolloré Technologies (transport maritime, papier, tabac, distribution d'énergie...) a dégagé un résultat net (part du groupe) de 300 000 francs au premier semestre 1994 contre une perte de 233 millions au premier semestre 1993, a annoncé mercredi 19 octobre le groupe dans un communiqué. Le résultat d'exploitation a été de 421 millions, en hausse de 26,1 %. Selon Bolloré Technologies, présidé par Bernard Esambert, qui a remplacé Jean-Paul Parayre, ces chiffres confirment *« la marche satisfaisante des activités industrielles du groupe et l'amélioration du secteur maritime »*. Le désendettement s'est poursuivi grâce à des cessions d'actifs (textile non tissé, navires, immobilier...) contribuant de façon importante à la réduction de la charge financière. Au 30 juin, l'endettement net ressortait à 5,8 milliards de francs, contre 8 milliards à la même période de 1993. Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi au premier semestre à 11,47 milliards de francs, en recul de 5,6 % sur celui de l'an dernier.



AVIS FINANCIERS DES SOCIETES

Crédit Agricole

REMUNERATION DES TITRES PARTICIPATIFS - OCTOBRE 1985

La rémunération annuelle des titres participatifs du Crédit Agricole - octobre 1985 se compose d'une partie fixe égale à 50% du TMO (taux moyen mensuel de rendement à la date de règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés) et d'une partie variable égale à 39% de ce TMO, multipliée par un coefficient de participation qui varie selon l'évolution des résultats nets du groupe Crédit Agricole.

Les résultats nets s'établissent à F. 5 700,90 millions en 1993 contre F. 5 492,50 millions en 1992. Compte tenu du coefficient de participation de 3,416 retenu pour le coupon de 1993, le nouveau coefficient applicable à la rémunération de 1994 s'élève à 3,546 ; dans ces conditions, la rémunération globale atteindrait donc 188,26 % du TMO.

Conformément au contrat d'émission, la rémunération globale ne peut dépasser 120% du TMO. Sur la base d'un TMO moyen de 6,7333 % (période de référence d'octobre 1993 à septembre 1994 inclus), le coupon sera donc égal à F. 80,80 pour un titre participatif de F. 1 000 nominal et sera mis en paiement le 4 novembre 1994.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 19 octobre ▼ Poursuite de la baisse

Pour la quatrième séance consécutive, la Bourse de Paris a cédé du terrain, mercredi 19 octobre, dans un marché miné par la faiblesse des marchés obligataires et du dollar. En repli de 0,11 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a tenté une petite reprise au cours de la matinée avant de s'orienter franchement à la baisse pour clôturer à 1 876,31 points, en recul de 1,17 %. Le marché a été très calme avec un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de francs environ. Le MATIF a pour sa part reculé de 0,26 % à 111,52.

Du côté des valeurs, si les analystes plébiscitent Renault, les gestionnaires se montrent nettement plus réticents pour cette privatisation, en raison notamment des contre-performances des actions des dernières privatisées, revenues en dessous de leur cours de privatisation, à l'exception de la BNP. Les valeurs des groupes industriels ou de BTP qui sont en relation avec les collectivités locales continuent à être bradées : la Générale des eaux, qui affiche un recul de 35 % depuis le début de l'année, a cédé 3,7 %. La Lyonnaise des eaux, en baisse de 20 % depuis le 1er janvier, a cédé 3,2 %, Bouygues 2,9 % et Spie-Batignolle 2,5 %. Saint Gobain a fini en repli de 1,5 %.

Le relèvement de la parité d'échange sur Financière Agache par le groupe de Bernard Arnault à la demande du Conseil des Bourses de valeurs (CBV) a entraîné une hausse de LVMH de 2,3 %. Olipar a abandonné 17,6 %, Euro Disney près de 6 % et UIS 4,9 %. Le GAN a pris 5,3 % et Seb 4 %.

NEW-YORK, 19 octobre ▲ Reprise

Wall Street est repartie à la hausse mercredi 19 octobre après un démarrage faible, bénéficiant simultanément de la fermeté du secteur de la technologie et d'achats informatisés. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes, qui gagnait une trentaine de points dans l'après-midi, a clôturé à 3 936,04, en hausse de 18,50 points, soit un gain de 0,47 %. L'activité a été très soutenue avec 316 millions d'actions échangées. Le nombre de valeurs en hausse a dépassé celui des titres en baisse : 1 111 contre 1 017. Dans la journée 762 actions ont été inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a grimpé à 7,89 % contre 7,86 % mardi soir. Cette progression des taux a été provoquée par l'annonce d'exportations et d'importations américaines à nouveau en progression en août, ce qui reflète la poursuite d'une croissance économique soutenue et entretient les craintes d'accélération de l'inflation.

Mais cette hausse des exportations a bénéficié aux actions des compagnies composant l'indice Dow Jones, qui sont pour la plupart des multinationales, a souligné Ralph Acampora, responsable chez Prudential Securities.

VALEURS	Cours du 18 oct.	Cours du 19 oct.
Alcoa	86 1/2	88 3/8
Allied Signal Inc.	35 3/8	35 3/8
American Express	30 1/2	30 5/8
ATT	53 3/8	53 7/8
Bethlehem Steel	19 1/2	19 1/2
Boeing	43 3/8	44
Caterpillar Inc.	55 7/8	56 1/8
Chevron	43	42 7/8
Coca-Cola	50 7/8	50 3/8
Disney Corp.	38 1/4	38 3/4
Du Pont de Nemours	59 1/2	59 1/2
Eastman Kodak	49 1/2	49 3/4
Exxon	59 3/4	59 5/8
General Electric	49 3/4	50 1/4
General Motors	46 1/2	46 7/8
Goodyear Tire	35 7/8	36
IBM	74 1/8	75 3/8
International Paper	79 7/8	79 1/4
Morgan (J.P.)	61 3/8	61
McDonnell Douglas	123	127 1/8
Merck and Co.	35 5/8	35 5/8
Minnesota Mining	55 7/8	56 1/4
Philip Morris	61 1/2	62
Procter & Gamble	63 5/8	64 1/2
Sears Roeb. and Co.	47 6/8	48 1/4
Texaco	63 3/8	63 1/4
Union Carbide	33 1/2	33 1/2
United Tech.	63 5/8	63 1/2
Westinghouse El.	13 1/4	13 1/2
Woolworth	17	16 5/8

LONDRES, 19 octobre ▼ Nouveau recul

La Bourse de Londres a nettement baissé mercredi 19 octobre après l'annonce d'une hausse supérieure aux prévisions des ventes de détail britanniques en septembre, qui a fait craindre des pressions inflationnistes et une remontée des taux d'intérêt. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 24,5 points à 3 060,8 points, soit un recul de 0,8 %. Quelque 591,4 millions de titres ont été échangés contre 520,3 millions la veille.

Du côté des valeurs, parmi les plus fortes baisses, Eurotunnel a lâché 9 pence à 211, Bowater 13 pence à 452 et Vickers 7 pence à 163. British Telecommunications (BT), qui a obtenu une licence à long terme pour exploiter des services téléphoniques sur les liaisons aériennes britanniques, a perdu 4 pence à 392.

VALEURS	Cours du 18 oct.	Cours du 19 oct.
Allied Lyons	5,84	5,91
BP	4,15	4,08
BTR	3,11	3,10
Cadbury	4,45	4,42
Glaxo	5,99	5,90
GUS	5,67	5,63
ICI	8,22	8,23
Reuters	4,59	4,57
RTZ	8,78	8,72
Shell	7,21	7,11
Unilever	11,53	11,34

TOKYO, le 20 octobre ▲ Regain

Tokyo a clôturé en hausse jeudi 20 octobre, sous l'effet d'achats de fonds de pension publics et d'assurances. L'indice Nikkei 225 a gagné 123,03 points (+ 0,62 %) à 19 991,90 points, finissant à son meilleur niveau du jour. Il effaçait ses pertes de la veille. Le volume des échanges s'est inscrit en légère hausse à environ 270 millions de titres contre 230 millions lors de la séance de mercredi.

VALEURS	Cours du 19 oct.	Cours du 20 oct.
Bridgestone	1 540	1 580
Canon	1 760	1 780
Fuji Bank	2 150	2 170
Honda Motors	1 720	1 730
Matsushita Electric	1 620	1 610
Mitsubishi Heavy	786	781
Sony Corp.	5 870	5 900
Toyota Motors	2 070	2 110

CHANGES

Dollar : 5,1540 ▲

Le dollar s'appréciait jeudi matin à l'ouverture du marché des changes parisien à 5,1540 francs contre 5,1515 francs mercredi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark se repliait à 3,4267 francs contre 3,4309 francs mercredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	19 oct.	20 oct.
Dollar (en DM)	1,4949	1,5012

TOKYO	19 oct.	20 oct.
Dollar (en yens).	97,61	97,63

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (20 oct.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (19 oct.) .... 4 11/16 %

BOURSES

PARIS

	18 oct.	19 oct.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 898,60	1 876,31
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 307,36	1 295,11
Indice SBF 250	1 268,76	1 256,64

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	18 oct.	19 oct.
Industrielles	3 917,54	3 936,04

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	18 oct.	19 oct.
100 valeurs	3 085,30	3 060,80
30 valeurs	2 374,30	2 357

FRANCFORT

	18 oct.	19 oct.
Dax	2 084,76	2 051,16

TOKYO

	19 oct.	20 oct.
Nikkei Dow Jones	19 868,87	19 991,90
Indice général	1 580,47	1 588,71

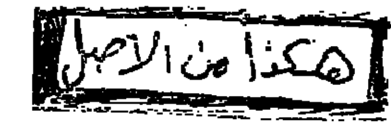
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,1520	5,1550	5,1528	5,1568
Yen (100)	5,2797	5,2856	5,3225	5,3300
Ecu	6,5317	6,5371	6,5249	6,5327
Deutschemark	3,4266	3,4292	3,4301	3,4336
Franc suisse	4,1232	4,1290	4,1389	4,1461
Lire italienne (1000)	3,3640	3,3682	3,3368	3,3426
Livre sterling	8,3441	8,3527	8,3366	8,3479
Peseta (100)	4,1196	4,1237	4,0950	4,1006

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 13/16	4 15/16	5 7/16	5 9/16	5 11/16	5 13/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 5/16	2 7/16	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 9/16	5 11/16	5 7/8	6	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
Franc suisse	3 5/8	3 3/4	3 7/8	4	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 1/8	8 3/8	8 9/16	8 13/16	9	9 1/4
Livre sterling	5 9/16	5 11/16	5 7/8	6	6 5/16	6 7/16
Peseta (100)	7 3/8	7 5/8	7 11/16	7 15/16	8 1/8	8 3/8
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE

Liquidation : 21 octobre
Taux de report : 5,13

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : + 0,46 % (1884,91)

Règlement mensuel

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
6180	EDF-GDF 3%	6180	6159	−0,49
1035	B.N.P. (T.P)	1032	1034	+0,19
1040	Cr.Lyonnais(T.P.)	1043	1044	+0,10
2865	Renault (T.P.)	2000	2008	+0,40
2294	Rhone Poulenc(T.P)	2159	2102	−2,64
1159	Saint Gobain(T.P.)	1150	1150	—
1077	Thomson S.A (T.P)	1072	1075	+0,28
615	Accor 1	557	565	+1,44
729	Air Liquide 1	724	726	+0,28
555	Alcatel Alsthom 1	469	472,10	+0,66
615	Alcatel Cable 1	591	598	+1,18
345	Alspi 1	341	343,60	+0,76
215	AGF-Ass.Gen.France	215	212	−1,40
239	Axa 1	244,30	246,50	+0,90
875	Bail Invest. 1	878	864	−1,59
505	Bancaire (Cie) 1	500	503	+0,60
112	Bque Colbert C2	102	102,50	+0,49
665	Bazar Hot. Ville 2	621	624	+0,48
1170	Berger (M) 2	1066	1060	−0,56
520	Bertrand Faure 2	524	505	−3,63
1320	BIC 1	629	630	+0,16
350	BIS 1	307	307	—
235	B.N.P. 1	251,70	252,10	+0,16
365	Bollore Techno.1	399	404	+1,25
3010	Bongrain 1	2774	2809	+1,26
765	Bon Marche (Au) 1	792	—	—
600	Bouygues 1	532	527	−0,94
850	Canal + 1	807	813	+0,74
173	Cap Gemini Sogeti1	184	183	−0,54
171	Carnaudmetalbox 1	178,70	179,10	+0,22
2120	Carrefour 1	2216	2225	+0,41
165	Casino Guichard 1	170	170,50	+0,29
124	Casino Guich.ADP 1	123,50	122,60	−0,73
665	Castorama Dl (Li)1	756	746	−1,32
425	Caumartin Part(M)2	409	—	—
210	C.C.F. 1	212,90	214	+0,52
65	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	64,30	64,20	−0,16
480	Cegid (Ly) 1	449,80	449	−0,18
20	Cerenest SDR (Ny)2	7,85	—	—
500	CEP Communication1	496	498	+0,40
107	Cerus Europ.Reun 1	102,70	104	+1,27
1060	Cetelem 1	1020	990	−2,94
1080	CGIP 1	1171	1169	−0,17
1350	Chargeurs 1	1272	1272	—
435	Christian Dior 1	431,20	432	+0,19
290	Ciments Fr.Priv.B1	276	275	−0,36
540	Clarins 1	506	506	—
445	Club Mediterranee1	429	422,10	−1,61
960	Coles 1	958	951	−0,73
710	CGP (Papiers)(Ly)2	660	—	—
219	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
1340	Comptoir Moder. 1	1345	1335	−0,74
350	CPR Paris.Reesc. 1	311,90	313	+0,35
765	Cred.Fon.France 1	749	748	−0,13
375	Credit Local Fce 1	375,20	378	+0,75
400	Credit Lyonn.CIP 1	438	439	+0,23
370	Credit National 1	391	391,10	+0,03
540	CSEE 1	524	505	−3,63
5780	Damart 1	6020	5990	−0,50
695	Danone (ex BSN) 1	711	721	+1,41

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
435	Dassault-Aviation1	431	432	+0,23
385	Dassault Electro 1	361,90	361,90	—
2800	De Dietrich 1	2692	2680	−0,45
495	Degremont 1	472	466,60	−1,14
55	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	60,80	60	−1,32
72	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	67	—	—
375	DMC (Dollfus Mi)1	340	340,10	+0,03
740	Docks France 1	710	705	−0,70
160	Dynaction 1	168	165,50	−1,49
400	Eaux (Gle Des) 1	454	457,10	+0,68
880	E.B.F 1	920	920	—
680	Ecco 1	657	665	+1,22
1020	Eiffage 1	913	923	+1,10
385	Elf Aquitaine 1	387	385,50	−0,41
760	Eridania Beghin 1	743	739	−0,54
765	Essilor Intl 1	723	725	+0,28
510	Essilor Intl ADP 1	507	510	+0,59
820	Esso 1	755	758	+0,40
1910	Eurafrance 1	1795	1825	+1,67
8,50	Euro Disney 1	7,10	7	−1,41
640	Euro RSCG W.W 1	572	585	+2,27
1710	Europe 1-1	1701	1710	+0,53
23	Eurotunnel 1	17,65	16,70	−5,38
970	Filipacchi Medias1	961	950	−1,14
110	Finextel 1	102	103	+0,98
620	Fives-Lille 1	495	485	−1,82
5050	Fromageries Bel 1	5110	5100	−0,20
2200	Galeries Lafayet.1	2360	2350	−0,42
380	GAN 1	295	298	+1,02
515	Gascogne (B) 1	535	530	−0,93
2030	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1895	1850	−2,37
425	Geophysique 1	369	369	—
375	G.F.C. 1	388,60	388	−0,15
585	Groupe Andre S.A.1	549	549	—
815	Groupe De La Cite1	816	816	—
450	GTM-Entrepose 1	400	404	+1
480	Guilbert 1	412	434	+5,34
1420	Guyenne Gascogne 1	1409	1399	−0,71
430	Havas 1	415,20	421,50	+1,52
195	I.D.I.A 1	171,10	171	−0,06
570	Imetal 1	562	588	+4,63
465	Immeubl.France 2	439	438,90	−0,02
60	Immob.Phenix 1	50	45	−10
126	Ingenico 1	98,30	98	−0,31
400	Interbail 1	350	350	—
670	Intertechnique 1	587	587	—
380	Jean Lefebvre 1	367,50	367,50	—
585	Klepierre 1	536	538	+0,37
730	Labinel 1	717	713	−0,56
420	Lafarge Coppee 1	406,50	400	−1,60
122	Lagardere (MMB) 1	121,40	122	+0,49
305	Lapeyre C1	291	288	−1,03
300	Lebon 2	289	285	−1,38
6750	Legrand 1	6940	6850	−1,30
4470	Legrand ADP 1	4690	4675	−0,32
350	Legris indust. 1	345	367,10	+6,41
600	Locindus 1	841	838	−0,36

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
870	LVMH Moet Vuitton1	844	848	+0,47
490	Lyonnaise Eaux 1	452,10	453	+0,20
370	Marine Wendel 1	363	360	−0,83
105	Matra-Hachette 1	103,60	104,10	+0,48
84	Metaleurop 1	79,70	79,10	−0,75
8,50	Metrologie e ech.1	1,20	1,21	+0,83
—	Metrologie Inter.1	11,55	12	+3,90
225	Michelin 1	228,40	229,90	+0,66
122	Moulinex 1	118	117	−0,85
915	Navigation Mixte 1	916	938	+2,40
135	Nord-Est 1	122,90	120,60	−1,87
450	Norden (Ny) 2	429	416	−3,03
610	NRJ # 1	620	620	—
17,50	Olipar 1	11	—	—
1130	Oreal 1	1070	1088	+1,68
320	Paribas 1	342	342,70	+0,20
370	Pechiney CIP 1	380	380	—
143	Pechiney Intl 1	156	155	−0,64
305	Pernod-Ricard 1	298,50	298,50	—
795	Peugeot 1	771	788	+2,20
920	Pinault-Prin.Red.1	956	956	—
615	Plastic-Omn.(Ly) 1	607	609	+0,33
375	Poliet	404	410	+1,49
845	Primagaz 1	897	880	−1,90
990	Promodes 1	1015	1022	+0,69
470	Publicis 1	407	405	−0,49
520	Radiotechnique 1	518	515	−0,58
220	Remy Cointreau 1	215,40	213	−1,11
675	Rexel 1	717	715	−0,28
124	Rhone Poulenc A 1	124,10	124,60	+0,40
58	Rochette (La) 1	54,10	55,50	+2,59
615	Roussel Uclaf 1	571	565	−1,05
3730	Rue Imperiale(Ly)1	3585	3585	—
160	Sade (Ny) 1	161,10	160,50	−0,37
2420	Sagem 1	2550	2564	+0,55
650	Saint-Gobain 1	645	649	+0,62
1410	Saint-Louis 1	1415	1425	+0,71
2080	Salomon (Ly) 1	2060	2100	+1,94
475	Salvepar (Ny) 2	426	425	−0,23
950	Sanofi 1	250	249	−0,40
2400	Sat 2	2310	—	—
1200	Saupiquet (Ns) 1	1150	1155	+0,43
380	Schneider 1	373,50	377,90	+1,18
113	SCOA act.regroup.	106	103,50	−2,36
123	SCOR S.A 1	110,90	112	+0,99
525	S.E.B 1	551	545	−1,09
375	Sefimeg 1	368,10	370,90	+0,76
155	Selectibanque 1	151,10	151	−0,07
970	SFIM 2	900	910	+1,11
205	SGE 1	208,50	207,10	−0,67
975	Sidel 1	1007	996	−1,09
390	Simco 1	415	413	−0,48
745	S.I.T.A 1	711	708	−0,42
2000	Skis Rossignol 1	2040	1998	−2,06
410	Sligos 1	346	349	+0,87
535	Societe Gale A 1	572	577	+0,87
53	Sodecco (B) 2	51,30	51,20	−0,19

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
37	Sodero (Ns) 2	35	36	—
910	Sodexho 1	879	883	+0,46
126	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
2350	Sommer-Allibert 1	1930	1926	−0,21
420	Sophia 1	388	381	−1,80
440	Sovac 1	425	445	+4,71
320	Spie Batignolles 1	235,10	240	+2,08
645	Strafor Facom 1	640	630	−1,56
245	Suez 1	245,20	244,80	−0,16
205	Synthelabo 1	202	199,10	−1,44
132	Thomson-CSF 1	144	143,80	−0,14
315	Total 1	323,20	323	−0,05
135	UAP 1	133,30	134,50	+0,90
385	UFB Locabail 1	362	357	−1,38
215	UGC DA (M) 1	170	165,80	−2,47
320	UIC 1	299,90	288	−3,97
435	UIF 1	420,90	421,50	+0,14
230	UIS 2	228	226	−0,88
455	Unibail 1	434,90	440	+1,17
275	Valeo 1	288	298	+3,47
310	Vallourec 1	289,80	293	+1,10
385	Via Banque 1	370,10	370	−0,03
245	Worms & Cie 1	238	238	—
295	Z Gr.Zanner Ly 1	222	218,50	−1,58
2300	Zodiac 1	2300	2290	−0,43
1060	Elf Gabon 1	1050	1025	−2,38
—	ABN AMRO Holding 1	177,90	176	−1,07
139	American Barrick 1	131,40	131	−0,30
162	American Express 1	156,70	157	+0,19
290	Anglo American 1	304,30	310	+1,87
585	Amgold 1	584	608	+4,11
285	A.T.T. 1	275,90	279,40	+1,27
210	Banco Santander 1	200,40	205,30	+2,45
1060	B.A.S.F. 1	1087	1070	−1,56
1200	Bayer 1	1205	1210	+0,41
19,50	Blenheim Group 1	21,95	21,50	−2,05
70	Buffelsfontein 1	67,95	67,20	−1,10
188	Chase Manhattan 1	185	185	—
2670	Daimler Benz 1	2514	—	—
126	De Beers 1	128,40	130,90	+1,95
2350	Deutsche Bank 1	2476	2502	+1,05
1340	Dresdner Bank 1	1369	1355	−1,02
85	Driefontein 1	83,20	85,35	+2,58
330	Du Pont Nemours 1	309	305,20	−0,91
275	Eastman Kodak 1	253,10	257,60	+1,78
8	East Rand 1	8,10	8,05	−0,62
71	Echo Bay Mines 1	67,20	66,50	−1,04
260	Electrolux 1	266	—	—
285	Ericsson 1	305	309,10	+1,34
305	Exxon Corp. 1	304,60	306	+0,46
144	Ford Motor 1	150	—	—
90	Freegold 1	90,20	91	+0,89
17	Gencor Limited 1	18,45	18,80	+1,90
260	General Electric 1	257,40	257,30	−0,04
255	General Motors 1	240	241,50	+0,63
385	Generale Belgique1	389,90	385	−1,26
33	Grd Metropolitan 1	35,20	34,80	−1,14

Compen-sation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
37	Guinness Plc 1	38,25	39	+1,96
15,50	Hanson Plc 1	19,10	19,20	+0,52
48	Harmony Gold 1	53,95	54,80	+1,58
455	Hewlett-Packard 1	469	474,40	+1,15
52	Hitachi 1	52	51,95	−0,10
1140	Hoechst 1	1120	1113	−0,63
370	I.B.M 1	386,30	387,30	+0,26
68	I.C.I 1	67,80	69,15	+1,99
425	I.T.T. 1	435,10	440,70	+1,29
235	Ito Yokado 1	274,90	277	+0,76
89	Matsushita 1	84,50	83,75	−0,89
141	Mc Donald's 1	140	143,50	+2,50
181	Merck and Co 1	182	184,40	+1,32
295	Minnesota Mining 1	282,20	—	—
67	Mitsubishi Corp. 1	65,30	65,20	−0,15
410	Mobil Corporat. 1	423,90	419,90	−0,94
325	Morgan J.P. 1	312	—	—
4900	Nestle SA Nom.1	4870	4884	+0,29
77	Nippon MeatPacker1	75,90	—	—
182	Norsk Hydro 1	204,20	204	−0,10
1650	Petrofina 1	1595	1586	−0,56
310	Philip Morris 1	319,70	320	+0,09
165	Philips N.V 1	166,40	166,40	—
135	Placer Dome Inc 1	122,50	121,30	−0,98
315	Procter Gamble 1	326	331,60	+1,72
260	Quilmes 1	270	265	−1,85
68	Randfontein 1	63,40	62,50	−1,42
194	Rhone Poul.Rorer 1	188,10	186,60	−0,80
565	Royal Dutch 1	581	582	+0,17
73	R T Z 1	74	74	—
13	Saatchi & Saatchi1	12,55	12,70	+1,20
335	Sega Enterprises 1	256	259	+1,17
60	Saint-Helena 1	60,90	59,20	−2,79
285	Schlumberger 1	281,10	281,40	+0,11
57	Shell Transport 1	59,60	59,65	+0,08
2240	Siemens 1	2140	2140	—
315	Sony Corporation 1	307,50	307,90	+0,13
99	Sumitomo Bank 1	97,10	—	—
235	T.D.K 1	235,10	—	—
69	Telefonica 1	69,50	69,50	—
40	Toshiba 1	38,80	—	—
565	Unilever 1	600	609	−1,50
330	Unit.Technologie 1	324,20	326,80	+0,80
590	Vaal Reefs 1	560	563	+0,54
1560	Volkswagen A.G 1	1530	1514	−1,05
95	Volvo (act.B) 1	102,90	103	+0,10
265	Western Deep 1	293,70	295	+0,44
550	Xerox Corp. 1	584	—	—
104	Yamanouchi 1	99,65	98,10	−1,56
4,81	Zambia Copper 1	4,55	4,36	−4,18
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,55	8,630
CEPME 8,5% 88 CB	102,80	2,585
CEPME 9% 89 CA#	104,83	1,529
CEPME 9% 92-06 TSR	—	2,934
CFD (CCCE)8,7%80CB	—	8,830
CFD exCCCE8,6%92CB	—	5,938
CFF 10% 88-98 CA#	107,80	8,945
CFF 9% 88-97 CA#	104,14	0,419
CFF 10,25% 90 CA#	110,47	8,150
CLF 8,9% 88 CA#	104,51	3,536
CLF 9%88-93/98 CA#	104,43	6,436
CNA 9% 4/92 CB	103,50	4,187
CRH 8,6% 92-93 CB	101,52	2,862
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,85	5,333
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,15	5,820
EDF 8,6% 92 CA#	102,70	4,571
Em.Etat10,25%86 CA	104,50	6,240
Emp.Etat 8%7/93 CA	97,30	1,578
Finansder 9%91CB#	103,85	8,088
Finansd.8,6%92 #CB	102,50	6,267
Floral9,75% 90 CA#	107,56	2,351
OAT 8,70%5/95 CA#	101,59	3,528
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,92	7,061
OAT 8,50% 6/97CA #	103,46	2,725
OAT 9,90%12/97 CA#	107,37	8,435
OAT 88-98 TME CA	101,19	4,693
OAT 9/1998 TRA	—	0,384
OAT 9,50%88-98 CA#	106,51	3,945
OAT TMB 01/99 CA	99,35	4,299
OAT 8,125% 99 CA#	102,20	3,295
OAT 8,50%90/00 CA#	103,60	4,797
OAT 9/00 TRA CA	103,80	0,765
OAT 10% 5/00 CA#	110,11	4
OAT 01 TME CA	101,20	4,693
OAT 8,5%11/02 CA #	103,15	7,862
OAT 8,50% 19 CA #	108,55	8,384
OAT 8,50%92-33 CA#	99,70	4,145
PTT 11,2% 85 CB#	105,70	9,886
SNCF 8,8% 87-94CA	103	6,268
Lyon.Eaux 6,5%90CV	843	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	471	475
Bains C.Monaco 2	680	675
B.N.P.Intercont.2	286,30	290
Bidermann Ind	110	—
B T P (la cie) 2	18,20	18,30
Cambodge	902	—
Carbone Lorraine 2	660	630
Case Poclain	25,90	—
CBC 1	265	268
Centenaire Blanzy	311	—
Caragen Holding	27,20	—
Champex (Ny)	15	—
CIC Un.Euro.CIP 1	323	316
C.I.T.R.A.M. (B)	3300	—
Cpt Lyon Alem.2	345	—
Concorde-Ass Risq2	815	815
Gpe Vallond ex.CMP	20,35	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	45	—
Darbley	440	—
Didot Bottin	815	—
Eaux Bassin Vichy	2251	—
Ecia 1	721	740
Ent.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	680	—
Fidei(exImmofice)2	169	145,10
Finalens	338	—
F.I.P.P.	200	—
FNAC 2	3065	3065
Foncière (Cie)	510	—
Foncière Euris	294,50	—
Foncina	458	—
France I.A.R.D	470	—
France S.A 1	970	943
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	304,90	391
Gessfin	245	250
Gevelot	930	—
G.T.I (Transport)2	435	434
Immobail 2	342	—
Immobanque 2	730	730
Im.Marseillaise 2	6800	6820
Invest.(Ste Cle.)	1430	—
Lille Bonnières	1181	—
Locafinancière	445	—
Louvre 1	195	191,50
Lucia	113,90	—
Machines Bull 2	22,10	—
Monoprix ex.Uniprix	186	—
Metal Deploye	340	—
Mors 2 #	24,90	24,30
Navigation (Nle)	115	—
Oreal (CI)	988	—
Origny-Desvroise	1250	—
Monoprix s echang.	1571	—
Palaci-Marmont	367,50	—
Pap.Clairefont(Ny)	800	—
Parfinance 2	189	185
Paris Orleans	249,50	—
Piper Heidsieck	769	—
Porcher	288	—
Promodes (CI)	621	—
Rochefortaise Com.	200	—
Rosario 2	218	—
Rougier #	796	787
S.A.F.I.C Alcan	365	—
Saga	500	—
Salins du Midi 2	450,10	450
Savoisienne M.	158	—
Silic 2	695	—
S.I.P.H.	204	—
Sofal	309	—
Sofio	230	—
Softiam	83	—
Sofragi	3510	—
Soudure Autogene	955	880
Sovabail	410	—
Taittinger 1	2555	2550
Tour Eiffel	306,30	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	320,10	324,90
Vicat 2	560	550
Virax	125	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	795	—	Noranda Mines	95,40	—
Akzo Nobel Nv	610	—	Pfizer Inc.	368	368
Alcan Aluminium	138	—	Ricoh Cy	48,10	—
Arbed	678	—	Robeco	344,10	342,10
Asturienne Mines	148,50	—	Rodamco N.V.	155,10	155,10
Banco Pop. Espanol	665	—	Rolinco	354	354
Banque Regl.Inter.	39800	—	Saipem SPA	8	—
Chrysler Corp.	248,70	—	Sedas Group Plc	35,50	—
C.I.R SPA	6,60	—	SKF Aktiebolaget	95	—
Commerzbank AG	1090	—	Tenneco Inc.	235	—
Dow Chemical Co.1	385	—	Toray Ind.	40	—
Fiat Ord	21	—	West Rand Cons.	8,85	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	630	—		—	—
Gevaert	1330	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	48,20	—		—	—
Goodyear T.& R.Cy	179,10	—		—	—
Honeywell Inc	180	—		—	—
Johannesburg Cons.	131,50	—		—	—
Kubota Corp.	37	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	198,50	—	Olivetti Priv.	9,05	—
Bque Hydro Energie	342,10	—	Partic.Parcier *	200	—
Bque Hypoth.Europ.	48,60	—	Rorento	252,30	—
Benedictine* nom.	4600	—	Safaa	215	—
Blanzy-Ouest*	999	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
Brasseries Maroc	350	—	St Gobain Emball.*	1700	—
Calciphos*	96	—	Schlumberger Ind.*	573	—
Canadien Pacifique	82,20	—	SEPR *	976	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	SPR "B" nom.	262	—
Coparex Inter.*	552	—	Waterman *	1879	—
Cr.Universel (Cie)	510	—		—	—
Cycnos	8,50	—		—	—
CEAC.*	77	—		—	—
Fiat Fce nom.	142	—		—	—
Table France*	350	—		—	—
Lecteurs Monde *	180	—		—	—
Off.Com.Pharm. *	881	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	62,50	—
Boiron (Ly) 1 #	445	445	Immob.Hotel. 2 #	217,90	—
Boisset (Ly)#	270	—	Int. Computer #	143,80	—
C.A. Paris IDF 1	890	894	IPBM 2	73,80	—
Calberson	365	—	M6-Metropole TV 2	328	326,10
Cardif SA 1	865	805	N.S.C Schlum.2 Ny	1060	1050
CEGEP #	168	—	Rallye(Cathiard)Ly	189	193
CFPI	237	—	Saribo CB	520	529
C.N.I.M 1	1145	1050	Sylea 2	457	448
Codetour	179,50	—	Sofco (Ly)	178,90	—
Creeks	145	—	Sopra 2	315	—
Dauphin OTA	330	—	TF1-1	537	536
Devanlay 2	981	1009	Thermador Hold(Ly)	380	399
Labor.Dolisos	179	—	Unilog 2	285	—
Editions Belfond	90	—	Union Assur.Fdal	550	555
Europ Propulsion 2	305,10	305,10	Viel et Cie #	214	210,50
Finabail 2	147	149	Vilmorin et Cie#2	380	380
Fiancor 2	156,50	156,50		—	—
GLM S.A.	415	—		—	—
Gravograph	190	—		—	—
I.C.C. 2	180	—		—	—

Sicav (sélection) 19 octobre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34017,83	34017,83
Actimonétaire D	32430,91	32430,91
Améri-gan	7862,96	7560,54
Amplia	106425,15	106425,15 ◇
Amplitude Monde D	753,11	731,17
Antigone Trésorerie	782886	782886
Arbitr. Court Terme	8665,45	8665,45
Associa Première	34315,64	34315,64
Associc	1136,14	1136,14
Atout Amérique	100,66	98,29
Atout Asie	108,81	106,16
Atout Futur C	538,24	525,11
Atout Futur D	530,10	517,17
Aurecic	1702,15	1652,57
Avenir Alizes	1924,64	1868,90
Axa Capital	202,55	196,65
Axa Court Terme	9603,89	9603,89
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1030,07	1000,07
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	879,34	853,73
Axa Europe	126,10	122,43
Axa Investments	118,32	114,87
Axa NPI	159,34	154,70
Axa Ob.Fr.Extrans	151,08	146,68
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	135,33	131,39
Axa Prem.Ex.Agepre	116,97	113,56
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	153,35	148,88
Axa Valeurs PER	155,31	150,79
Cadence 1	1032,89	1022,66
Cadence 2	1037,73	1027,46
Cadence 3	1029,51	1019,32
Capimonétaire	7423,25	7415,83
Capioblig	7331,12	7258,53
Capitacic	1519,30	1496,85
Cicamonde	1170,08	1136
Coexis	1545,09	1517,28
Comptavalor	4208,24	4193,95
Crédit Mutuel Capital	1452,55	1424,07
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	779,73	779,73
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	98,13	95,50
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	95,70	93,14
Créd.Mut.Ep.J	20685	20685
Créd.Mut.Ep.long.T	220,23	214,34
Créd.Mut.Ep.Monde	1217,14	1184,58
Créd.Mut.Ep.Quatre	1071,60	1043,11
Dieze	1586	1556,43
Drouot France	1000,36	971,22
Drouot Sécurité	214,04	207,81
Ecocic	1207,17	1172,01
Ecupar	126,91	123,21
Ecur. Actions futur	192,68	187,26
Ecur. Capicourt	198,93	198,43
Ecur. Capitalisation	195,92	193,98
Ecur. Expansion	291061,98	289902,37
Ecur. Géovaleurs	2722,19	2642,90
Ecur. Investissement	160,47	155,80
Ecur. Monepremière	10057,81	10057,81
Ecur. Monétaire	23462,55	23462,55
Ecur. Trésorerie	2887,04	2887,04
Ecur. Trimestriel	1954,54	1935,19
Elancief D	121,07	117,54
Elicash	841875,22	841875,22 ◇
Emergence Poste D	102,56	99,57
Energia	364,28	347,76
Eparcic	4338,47	4338,47 ◆
Eparcourt-Sicav	201,59	201,09
Epargne-Unie	1468,64	1430,87
Eufi Cash caps	9365,65	9365,65 ◆
Eurco Solidarité	1180,10	1168,42
Eurocic Leaders	1250,07	1213,60
Eurodyn	1423,54	1388,82

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	7880,63	7577,53
Fonsicav	17416,28	17381,52
France-gan	13485,67	12986,99
France Garantie	258,94	258,42 ◆
France Obligations	454,48	449,98
Francic	496,92	482,45
Francic Pierre	114,88	111,53
Francic-Regions	1440,79	1398,83
GAN Rendement	5024,76	4950,50
Gestilion	17610,74	17610,74
Horizon	1495,03	1451,49
HLM Monétaire	16743,10	16743,10
Indicia	1120,82	1093,28 ◆
Indust.Fse.Court.T.	1783,04	1774,17
Intensys D	106,80	106,53
Interepar	104350,71	101311,37
Interoblig	5492,57	5438,19
Intersélection Fce	544,05	533,38
Japacic	183,52	178,17
Jeunepargne	326,81	321,98
Latitude C	2674,34	2670,33
Lion Association	11310,16	11310,16
Lion Institution	35309,98	35221,93
Lionplus	1162,19	1139,40
Lion Tresor	2144,13	2122,90
Livret Bourse Inv.	600,93	583,43
Livret Portefeuil.	781,37	758,61
Méditerranée	219,39	213
Mensuel CIC	10149,88	10049,39
Moneden	81962,33	81962,33
Mono J.	10722,09	10722,09 ◇
Monévalor	49219,97	49219,97
Mutualité dépôts	16160,52	16148,22
Natio Court Terme	37872	37758
Natio Court Terme2	342566	342566
Natio Epargne	21136,10	20926,83
Natio Ep. Capital	12962,28	12833,94
Natio Ep. Croissance	1955,23	1926,70
Natio Ep. Obligations	203,72	199,73
Natio Epargne Retraite	128,53	126,01
Natio Epargne Trésor	9238,71	9220,27
Natio Epargne Valeur	479,15	469,75
Natio France Index	1038,27	1017,91
Natio Immobilier	1253,98	1229,39
Natio Inter	1647,99	1615,68
Natio Monétaire	9927,44	9927,44
Natio Opportunites	147,96	145,06
Natio Patrimoine	1460,87	1432,23
Natio Perspectives	1203,66	1180,06
Natio Placements	70548,38	70548,38
Natio Revenus	1027,17	1017
Natio Sécurite	12106,62	12106,62
Natio Valeurs	922,75	904,66
Nippon-Gan	7345,45	7062,93
Nord Sud Develop	1866,19	1862,47 ◆
Oblicic-Mondial	2982,91	2938,83
Oblicic-Regions	1067,93	1051,75
Oblifutur	3253,09	3192,43
Oblig. ttes cate.	203,84	200,83
Obliflon	1587,45	1571,73
Oblisécurité Sicav	15517,82	15517,82
Oblitys D	510,09	502,55
Orachon	1577,27	1538,80
Pervalor	619,32	607,18
Plénitude D	151,16	146,76
Poste Croissance C	3225,63	3222,41
Poste Gestion C	39561,11	39561,11
Première Oblig. C	11606,67	11606,67
Première Oblig. D	10803,35	10797,95
Prévoy Ecureuil	98,13	97,16 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	35035,96	35035,96
Proficius	911,80	894,60
Rentacic	163,39	160,98
Revenus Trimestr.	5232,47	5180,66
Revenu-Vert	1118,16	1097,31
St Honoré Vie & Santé	1167,29	1114,38
St Honoré Bons du Tr.	13360,74	13294,27
St Honoré Invest.	956,51	913,14
St Honoré Pacifique	849,35	810,84
St Honoré Real.	17884,90	17813,65
Sécuricic	2858,30	2858,30
Sécuri-Gan	13070,77	12814,48
Sécuritaux	1652,94	1652,94
Sensivalor	31332,98	31332,98
SEVEA	105,36	102,79 ◆
SFI-CNP Assur	730,53	709,25
S.G. France opport. C	1474,04	1445,14
S.G. France opport. D	1460,62	1431,98
S.G. Monde opport. C	1017,45	997,50
S.G. Monde opport. D	1017,45	997,50
Sicav Associations	2186,82	2186,82
Sicav 5.000	485,80	472,80
S.I. Est	1346,02	1306,82
Silvafrance	789,79	768,65
Silvam	434,53	422,90
Silvarente	211,66	207,51
Silvinter	517,36	503,50
Sogenfrance C	1347,01	1320,60
Sogenfrance D	1280,77	1255,66
Sogépargne	295,29	292,37
Sogevar	1127,90	1105,78
Sogister	1589,42	1568,06
Soleil Investissements	671,17	645,36
Solstice D	2263,69	2258,04
State Street Act. Eur	12102,95	11807,76 ◆
State Street Act. Frce	11436,72	11157,78 ◆
St. Str. Act.Japon	1513,65	1476,73 ◆
State Street Emer. Mts	1948,86	1892,32 ◆
St.Street OAT Plus	12239,62	12109,52 ◆
Stratégie Actions	984,08	946,23
Stratégie Rendement	1604,97	1554,45
Synthesis	12832,65	12581,03
Techno-Gan	6453,63	6205,41
Thésora D	777,41	769,71
Trésor Plus	1524,52	1509,43
Trésor Trimestriel	1012,75	1002,72
Tresoricic	156895,64	156895,64
Trilion	5097	5031,59
Uni-Associations	124,21	124,21 ◇
Uni-Foncier	1265,29	1234,43
Unifrance	614,52	599,53
Uni-Garantie C	1399,80	1373,70
Uni-Garantie D	1304,41	1288,09
Uni Régions	1549,82	1512,02
Univar	277,51	277,51 ◇
Univers Actions	1586,02	1547,34
Univers Obligations	1900,52	1865,08
Valorg	2385,37	2382,99
Valreal	31807,98	31792,08
Winterthur St-Honoré	249,35	238,04
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 19/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,1505	5,1515	4,85	5,45
Ecu	6,5335	6,5330	—	—
Allemagne (100 dm)	343,0700	343,0900	330	354
Belgique (100 F)	16,6725	16,6730	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	306,1800	306,2200	293	315
Italie (1000 lires)	3,3630	3,3590	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,5500	87,6100	82,50	90,80
Irlande (1 iep)	8,2215	8,2345	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3205	8,3390	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2375	2,2355	2	2,55
Suisse (100 f)	412,3700	413,8800	398	422
Suède (100 krs)	71,5200	71,4300	66	78
Norvège (100 k)	78,7400	78,8000	73	82
Autriche (100 sch)	48,7410	48,7460	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1285	4,1200	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3500	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8023	3,8019	3,50	4,10
Japon (100 yens)	5,2637	5,3016	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 19/10
Or fin (kilo en barre)	64600	64500
Or fin (en lingot)	65000	64650
Napoléon (20f)	373	371
Pièce Fr (10 f)	325	—
Pièce Suisse (20 f)	379	375
Pièce Latine (20 f)	377	372
Souverain	479	476
Pièce 20 dollars	2600	2550
Pièce 10 dollars	1320	1300
Pièce 5 dollars	750	—
Pièce 50 pesos	2450	2430
Pièce 10 florins	389	389

Matif (Marché à terme international de France)

19 octobre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 131 147

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	110,76	110,10	111,52
Précédent	111,02	110,26	111,78

CAC 40 A TERME
Volume : 21 421

Cours	Oct. 94	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1885	1892,50	1904
Précédent	1908	1916	1925,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

SPORTS

Football

Troisième victoire consécutive pour le PSG en Ligue des champions

Le Paris-SG s'est placé en position très favorable pour accéder aux quarts de finale de la Ligue des champions en allant battre les Ukrainiens du Dinamo Kiev sur leur terrain (2-1), mercredi 19 octobre, lors de la troisième journée. Au cours d'un match de très bonne qualité, les Parisiens se sont imposés grâce à des buts de Vincent Guérin (26e) et George Weah (75e) contre un penalty de Victor Leonenko (33e) pour Kiev. Grâce à cette troisième victoire d'affilée, le PSG conforte sa première place dans le groupe B, avec 6 points, devant le Bayern de Munich (3 points) qui a fait match nul sur le terrain du Spartak Moscou.

Dans la rencontre au sommet du groupe A, *Manchester United et le* FC Barcelone ont fait match nul (2-2). Les Anglais, toujours privés d'Eric Cantona, suspendu, conservent la tête avec 4 points. Dans le groupe D, le Milan AC est allé faire match nul contre l'AEK Athènes (0-0). Les Italiens restent toutefois derniers du classement, après le retrait de 2 points décidé à leur encontre par l'UEFA, à la suite de la blessure du gardien de Salzbourg par un projectile venu des tribunes, lors du match du 5 octobre.

ETATS-UNIS : la Coupe du monde a généré 60 millions de dollars de bénéfices. – La Coupe du monde de football aux Etats-Unis, en juin et juillet 1994, a rapporté plus de 60 millions de dollars (plus de 308 millions de francs), ont annoncé, mercredi 19 octobre, ses organisateurs qui avaient initialement tablé sur des profits de 20 millions à 25 millions de dollars. Cette somme ne comprend pas la prime exceptionnelle de 16 millions de dollars destinée aux 416 employés du comité d'organisation ainsi que les 3 millions versés à son président Alan Rothenberg. Les bénéfices seront attribués à la Fédération américaine de *soccer*, chargée d'organiser un championnat professionnel aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

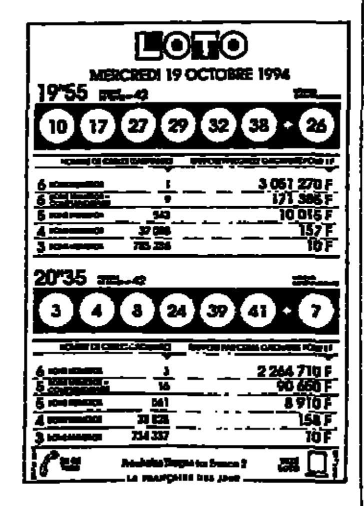
Le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée, mercredi 19 octobre, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue de ses travaux, un communiqué a été rendu public. En voici les principaux extraits.

• Conventions internationales

Le ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres quatre projets de loi autorisant la ratification ou l'approbation de conventions internationales : le traité d'entente, d'amitié et de coopération signé entre la France et la Moldavie le 29 janvier 1993, deux accords sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements conclus respectivement avec l'Estonie et la Lituanie, deux protocoles additionnels à une convention européenne du 14 juin 1980 relative aux obligations contractuelles.

• La lutte contre l'exclusion (*le Monde* du 20 octobre).

• La rentrée universitaire (*le Monde* du 6 octobre).



CARNET

Naissances

Agnès et Dominique KALIFA
ont la très grande joie de faire part de la naissance de

Jules,

le 14 octobre 1994, à Paris.

Michèle SIGAL et Michel GRYNBERG
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Nissim,

le 18 octobre 1994.

Emmanuelle DEVOS et Gilles COHEN
sont heureux d'annoncer la naissance de

Samuel,

le 14 octobre 1994.

Décès

– Alexis et Eric Agrikoliansky,
Sandrine,
ont la douleur de faire part du décès de

Jeannette AGRIKOLIANSKY,

survenu soudainement le 19 octobre 1994, à Paris.

– La famille Benedetti,
Parents,
Alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Antoine BENEDETTI,

le 11 octobre 1994.

Les obsèques auront lieu à Evisa (Corse), le 22 octobre.

13, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly.

– Jean-Paul, Madeleine, Michel,
ses enfants,
Alexandre, Soazic, Vladimir,
ses petits-enfants,
Marie-Claire Berthet,
Laurence Manolakakis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean DEMOULE,
née Paulette Lanquetin,

survenu le 15 octobre 1994, à Vanves, à l'âge de soixante-dix-huit ans, et rappellent le souvenir de

Jean DEMOULE.

– Didier Baldet,
son associé,
a l'infinie tristesse d'annoncer le décès de

Jacques DIDIER.

In paradisum deducant te angeli.

20, boulevard Gambetta,
30000 Nîmes.

– Ciboure.

Maïté et Philippe Dupérou
ont la tristesse de faire part du décès de leur père,

Robert DUPÉROU,
ancien combattant
des Forces françaises libres,
déporté et interné,
résistant,

survenu le 17 octobre 1994.

30, rue des Saints-Pères,
75007 Paris.

– Pierre et Sabine,
François et Violaine,
Marc et Isabelle Jourdan,
ses fils et leurs conjointes,
Véronique, Maxime, Sabrina et Christophe,
Arthur, Gabriel, Juliette et Camille,
ses petits-enfants,
Solange Gay,
Claude Coignard,
ses sœurs,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yves JOURDAN,
née Nicole Bourgeois,

survenu en son domicile, le 18 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire), dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue d'Assas,
75006 Paris.

– M. et Mme Jean Millérioux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sylvain MILLÉRIOUX,
fonctionnaire international
à l'UNESCO,

survenu le 3 octobre 1994, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu à Juillac (Corrèze).

Une célébration aura lieu en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, le mardi 25 octobre, à 17 h 30.

7, rue Paul-Déroulède,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Michel REMOVILLE,
ministre plénipotentiaire,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
conseiller municipal de Meudon,

est décédé le 19 octobre 1994, à l'âge de soixante-treize ans.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 24 octobre, à 14 h 15, en l'église Saint-Martin, 45, rue de la République, à Meudon.

De la part de
Jacqueline Removille,
son épouse,
Pierre et Françoise Removille,
Laurence Removille,
Fabienne et Francis Germain,
Yves et Marie-Paule Removille,
François et Danielle Removille,
ses enfants,

Pierre-Emmanuel, Philippe et Hélène Removille,
Daphné et Aurélie Germain,
Julien et Alexandre Removille,
ses petits-enfants.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Valentine,
92190 Meudon.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Sélim TURAN,
artiste peintre,
sculpteur.

La réunion d'adieu aura lieu le samedi 22 octobre 1994, à 11 heures, à la chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, Paris-17e.

– Mme Robert Yan,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert YAN,
peintre officiel de la marine,

survenu le 6 octobre 1994, à Lorient.

Une messe sera célébrée à sa mémoire, le samedi 29 octobre, à 9 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux innombrables témoignages d'amitié, présence, fleurs, visites, messages, reçus lors du décès de

M. Roger BERTEZ,

Micheline Bertez-Sanglier,
Yves et Marie-Laure Hamon-Bertez,
François et Marine,
Patrice et Marie-Christine Bertez-Delerue,
Marlène et Martin,
Jean-Loup et Viviane Bertez-Farizon,
Cyril et Floriane,
Et toute la famille,
vous prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

– Batia Feldman,
Nathalie et Laurent,
ses enfants,
Denis Saada,
son gendre,
remercient chaleureusement tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès du

docteur Arthur FELDMAN.

Anniversaires

– Le 21 octobre 1989, il y a cinq ans,

Victor HARARI

nous a quittés.

Pour sa famille et ses proches, son souvenir est toujours vivant.

– Il y a un an,

Louise LEHMANN,
1904-1993,

nous quittait.

– Il y a cinq ans, le 21 octobre 1989,

André MALET,
théologien,
philosophe,

nous a quittés.

Nous avons pour lui une vivante pensée.

Car Dieu *« n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants ».*
Matthieu 22-24.

Nicole Malet,
Paule Malet,
45, rue Linné,
75005 Paris.

– Onze années ont passé depuis...

Firmin RESNIK,

décédé le 21 octobre 1983, à cinquante-neuf ans.

Tu demeures.

Conférences

– Six conférences-débats.

« Dieu est-il crédible ? »

« L'Ecriture est-elle inspirée ? », mercredi 16 novembre 1994, à 20 h 30, avec Michel Tournier, écrivain, et Laurent Gagnebin, théologien protestant.

« La science contrarie-t-elle la foi ? », mercredi 23 novembre, à 20 h 30, avec Louis Leprince-Ringuet, physicien, et Alain Houziaux, pasteur.

« Dieu est-il cruel ? », mercredi 30 novembre, à 20 h 30, avec Jean d'Ormesson, écrivain, et Maurice Bellet, théologien catholique.

« Le pardon peut-il guérir ? », lundi 5 décembre, à 20 h 30, avec Julia Kristeva, psychanalyste, et Paul Ricœur, philosophe.

« La religion rend-elle fanatique ? », mercredi 14 décembre, à 20 h 30, avec René Rémond, historien, et Mgr Thomas, évêque de Versailles.

« Dieu est-il de nouveau crédible ? », mercredi 21 décembre, à 20 h 30, avec Gilles Bernheim, rabbin, et André Gounelle, théologien protestant.

Entrée libre. Libre participation aux frais. Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Métro Argentine.

Soutenances de thèses

– Jean-Charles Clanet a soutenu, le 18 octobre 1994, une thèse de doctorat d'Etat ès lettres en sciences humaines sur : « La géographie pastorale au Sahel central », à l'université Paris-IV-Panthéon-Sorbonne. Il a obtenu la mention très honorable décernée à l'unanimité par les membres du jury.

– Alain Tassel soutiendra sa thèse de doctorat sur « La création romanesque dans l'œuvre de Joseph Kessel » le samedi 5 novembre 1994, à partir de 10 heures, à l'université Paris-IV-Sorbonne (amphithéâtre Guizot).

– Jean Thioulouse, soixante-dix-neuf ans, a soutenu, le 15 octobre 1994, à la faculté Paris-VII, une thèse de doctorat de lettres : « Jean Grave, 1854-1939, journaliste et écrivain anarchiste », et a obtenu la mention très honorable avec félicitations du jury.

Deux disparitions

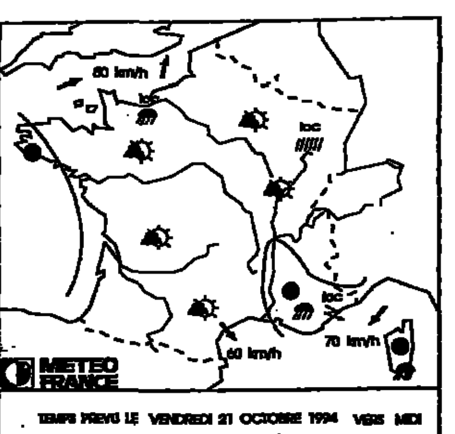
Le chanteur Xavier Depraz

Le chanteur français Xavier Depraz, de son vrai nom Xavier Delaruelle, est mort le 18 octobre, à Paris. Il était âgé de soixante-huit ans. Basse bouffe ou tragique, ce brillant élève du Conservatoire de Paris avait incarné quelques grands rôles du répertoire russe (*Boris Godounov*) ou italien (Basile dans le *Barbier de Séville* de Rossini, Falstaff, Rigoletto, dans les œuvres homonymes de Verdi). Membre des troupes de l'Opéra de Paris et de l'Opéra-Comique dans les années 50 et 60, il avait notamment participé à la création de *l'Ange de feu* de Prokofiev en 1954, du *Rire de Nils Halerius* et du *Fou*, de Marcel Landowski. Depraz avait également chanté sur les scènes des Opéras de Bordeaux, Lyon et Monte-Carlo. Le Festival de Glyndebourne avait fait appel à lui en 1958 pour *le comte Ory*, de Rossini, et la Fenice de Venise pour *Œdipe roi*, de Stravinsky. Professeur d'art lyrique au Conservatoire de Paris à partir de 1973, Xavier Depraz avait fait quelques apparitions au cinéma et dans des téléfilms.

L'actrice Martha Raye

L'actrice américaine Martha Raye, de son vrai nom Martha Reed, est morte mercredi 19 octobre dans un hôpital de New-York. Elle était âgée de quatre-vingt-six ans. Martha Raye avait commencé sa carrière dans *Rhythm on the Range*, de Norman Taurog, aux côtés de Bing Crosby, en 1936, et fait de nombreuses apparitions dans les comédies musicales des années 30. On la voit ensuite dans *Helzapoppin* de H. C. Potter en 1941. Elle est également Anabella Bonheur, terrible épouse finalement assasinée par Charlie Chaplin dans *Monsieur Verdoux* en 1947. Elle avait présenté des spectacles aux troupes alliées durant la seconde guerre mondiale et avait reçu des mains de Bill Clinton, en novembre dernier, la médaille présidentielle de la Liberté.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE VENDREDI 21 OCTOBRE 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

Vendredi : temps maussade, doux et humide. – *Les nuages seront très nombreux sur l'ensemble du pays. Il pleuvra le matin de la Lorraine et de l'Alsace* à la Méditerranée. Sur les régions méridionales, les pluies seront assez fortes et orageuses. Plus au nord, elles seront intermittentes. Des averses se produiront sur la Bretagne puis gagneront la Normandie. L'après-midi, les pluies sur les régions de l'Ouest faibliront en intensité et se décaleront lentement vers l'est. Les averses toucheront la Normandie et le Nord-Picardie. Le ciel se couvrira à nouveau sur la Bretagne et de nouvelles pluies arriveront en soirée.

La tramontane soufflera le matin à 80 km/h en rafales le matin puis faiblira à 40 km/h l'après-midi. Le vent d'est à nord-est atteindra 60 à 70 km/h entre la Corse et le continent.

Les températures seront assez douces, entre 8 et 12 degrés le matin, localement 14 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre affichera de 14 à 18 degrés, localement 20 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



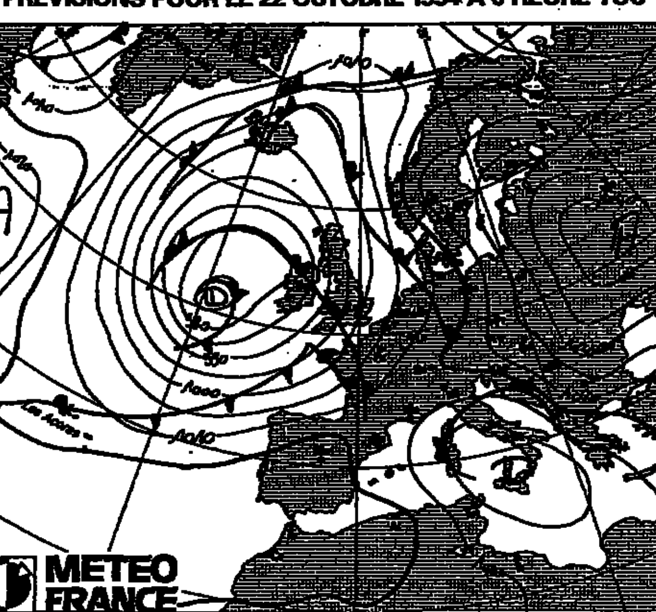
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	25/14
BIARRITZ	23/10
BORDEAUX	20/10
BOURGES	18/11
BREST	18/11
CAEN	19/10
CHERBOURG	19/13
CLERMONT-FER.	15/10
DIJON	13/9
GRENOBLE	18/12
LILLE	18/9
LIMOGES	14/10
LYON BRON	17/11
MARSEILLE	21/14
NANCY	10/6
NANTES	19/8
NICE	20/13
PARIS	19/10
PAU	19/8
PERPIGNAN	18/14
POINTE-A-PITRE	28/22
RENNES	18/9
ST-ETIENNE	15/10
STRASBOURG	10/3
TOULOUSE	19/10
TOURS	15/12
ÉTRANGER	
ALGER	24/17
AMSTERDAM	12/4
ATHENES	22/18
BANGKOK	33/28
BARCELONE	22/14
BELGRADE	13/5
BERLIN	9/1
BRUXELLES	16/6
COPENHAGUE	8/6
DAKAR	31/25
DUBLIN	13/11
GENEVE	14/10
ISTANBUL	15/10
JERUSALEM	23/13
LE CAIRE	27/21
LISBONNE	20/15
LONDRES	16/11
LOS ANGELES	21/12
LUXEMBOURG	12/4
MADRID	17/7
MARRAKECH	25/15
MEXICO	21/12
MILAN	14/9
MONTREAL	9/6
MOSCOU	2/-3
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	30/22
NEW-YORK	23/15
PALMA-DE-MAJ.	21/17
PEKIN	19/8
RIO-DE-JANEIRO	28/24
ROME	22/15
HONGKONG	29/20
SEVILLE	20/12
SINGAPOUR	33/25
STOCKHOLM	5/-5
SYDNEY	17/15
TOKYO	23/18
TUNIS	25/15
VARSOVIE	7/-2
VENISE	16/9
VIENNE	9/2

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-10-1994 à 6 heures TUC et le 20-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 22 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6414

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									■
IV							■		
V		■			■	■			
VI			■						
VII									■
VIII				■				■	
IX				■					
X		■					■		
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Qui sont tout feu tout flamme. – II. Comme une mouette. – III. Qui n'a donc pas pu surmonter les épreuves. – IV. Cessent de résister. Abréviation. – V. En France. Fait sauter. – VI. Dieu. Tombe quand on coupe le charme. – VII. Traitée avec respect. – VIII. Même pas saisi. Le dernier séjour d'un poète. – IX. Nom donné à une dame. Fut la capitale d'un duché. – X. Agir comme une rosse. Une personne. – XI. Sont toujours intéressés par les beaux tableaux.

VERTICALEMENT

1. Une façon de faire prendre du jus à un malade. – 2. Comme une fleur, s'il n'y a que des étamines. Sous roche, pour nos ancêtres. – 3. Abattue quand ça presse. Se donnera beaucoup de mal. – 4. Une femme qui s'occupe beaucoup de ses pieds. Suffixe pour un savant. – 5. Marque un but. Quand ils sont parfaits, c'est qu'on a bien descendu. – 6. D'un auxiliaire. Matière pour une tour. – 7. Période. Les puissances du pacte de l'Atlantique. – 8. Faire circuler comme des livres. Peut être égaré quand on déménage. – 9. En semaine. Bien ouverte. Où il n'y a rien à prendre.

Solution du problème n° 6413

Horizontalement

I. Gaspiller. – II. Onctueuse. – III. Relu. Sa. – IV. Raire. Ca. – V. Basilic. – VI. Aven. Rime. – VII. No. Opiner. – VIII. Dindes. Ra. – IX. Ilion. – X. Séances. – XI. Ers. Etale.

Verticalement

1. Gourmandise. – 2. An. Voiler. – 3. Scribe. Nias. – 4. Ptéranodon. – 5. Iules. Pence. – 6. Leu. Iris. Et. – 7. Lu. Clin. USA. – 8. Essaimer. – 9. Réa. Céraste.

GUY BROUTY



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 20 OCTOBRE

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.50 **Club Dorothée.**
17.55 **Sport : Football.** Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, 8e de finale, match aller, en direct d'Istanbul (Turquie) : Besiktas Istanbul contre AJ Auxerre ; à 18.45, Mi-temps ; à 19.00, 2e mi-temps.
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.00).
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.50 **Divertissement : Tout le toutim !** Emission présentée par Christophe Dechavanne. Avec Carla Bruni, MC Solaar.
22.50 **Magazine : Sans aucun doute.** Présenté par Julien Courbet avec la participation de Sophie Favier et Marie Lecoq.
0.10 **Série : Paire d'as.**

FRANCE 2

13.50 **Série : Un cas pour deux.**
14.50 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
15.40 **Tiercé, en direct de Maisons-Laffitte.**
15.55 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.20). Beaux soirs de Vienne.
16.45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.10 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.40 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.25).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : David Ginola, Bruno Cremer, Katarina Witt.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal** (extraits d'une interview exclusive de Fidel Castro réalisée à La Havane). **Journal des courses, Météo et Point route.**
20.55 ▶ **Magazine : Envoyé spécial.** Interview de Fidel Castro ; on achève bien les autos, de Marie-Jeanne Husset, Bernard Monsigny et Frédéric Vassort ; Une nana pas comme les autres, de Marie-Pierre Farkas et Christian Hirou ; Urgences psychiatriques, d'Almet Sel et Marie-Pierre Rimbaud.
22.35 **Expression directe.** CGT.
22.40 **Débat : C'était de Gaulle.** A propos du livre d'Alain Peyrefitte.
23.45 **Journal et Météo.**
0.10 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler. Spécial Tintin.

FRANCE 3

13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.**
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.**
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.** Présenté par Pascal Sanchez, en direct du festival Les Allumées de Nantes.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
18.50 **Un livre, un jour.** *La Comédie de Terracina*, de Frédéric Vitoux.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **Keno.**
20.50 **Cinéma : Operation Tonnerre.** ■ Film britannique de Terence Young (1965).
23.05 **Météo et Journal.**
23.40 **Documentaire : Les Dossiers de l'Histoire.** Les Armes secrètes d'Hitler, d'Yves Le Maner et Bernard George.
0.40 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL +

13.35 **Cinéma : Une nouvelle vie.** ■■■ Film français d'Olivier Assayas (1993).
15.35 **Magazine : L'Œil du cyclone.**
16.05 **Cinéma : Mazeppa.** ■ Film français de Bartabas (1992).
17.55 **Surprises** (et à 2.25).
18.00 **Canaille peluche.** Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Catherine Deneuve, Denis Lavant, Yves Hanchar.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Fanfan.** □ Film français d'Alexandre Jardin (1993).
22.00 **Flash d'informations.**
22.10 **Concert : Pink Floyd.** En léger différé de Londres.
0.55 **Cinéma : Wayne's World.** ■ Film américain de Penelope Spheeris (1992) (v.o., 91 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Cinéma : Le Décalogue 5, Tu ne tueras point.** ■■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski (1987) (v.o., rediff.).
18.00 **Cinéma : Le Décalogue 6, Tu ne seras pas luxurieux.** ■■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski (1988). Avec Grazyna Szapolowska (v.o., rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 **Documentaire : La Loi du collège.** Série de Mariana Otero (5e partie).
19.55 **Documentaire : Le Carnaval de Notting Hill.** Londres à l'heure des Caraïbes, de Thomas Schultze-Westrum.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma : Le Chagrin et la Pitié.** ■■■ Film suisse de Marcel Ophuls (1969). Avec la participation d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie, Georges Bidault, Charles Braun, E. Coulaudon, R. de Chambrun, Jacques Duclos, M. Fouché-Degliame, G. Larinaud, Ch. de La Mazière, Pierre Mendès France (France) ; A. Eden, M. Buckmaster, D. Rok (Grande-Bretagne) ; le docteur Michel, le général Warlimont, le docteur Schmidt, H. Tausend, H. Bleibinger (Allemagne) (260 min).

M 6

13.30 **Série : Deux flics à Miami.**
14.30 **Magazine : Allô Cauet.**
17.00 **Variétés : Hit Machine.**
17.35 **Série : Croc-Blanc.**
18.00 **Série : Highlander.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Passé simple.** Présenté par Marielle Fournier. Octobre 1934 : l'assassinat du roi de Yougoslavie.
20.45 **Série : Robocop.** Pilote. Avec Richard Eden.
22.30 **Cinéma : Amityville, la maison du diable.** □ Film américain de Stuart Rosenberg (1979).
0.30 **Six minutes première heure.**

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Les Chemins de la musique.** La musique des bougnats. 4. Retour au pays : Le pouvoir du disque et de la TSF.
20.30 **Fiction.** Avignon 94 : La Seine, de Raymond Roussel (2).
21.32 **Profils perdus.** Antoine Meillet (1).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Mille et une voix. 3. Portrait de femmes.
0.05 **Du jour au lendemain.** Marc Petit (le Troisième Faust).
0.50 **Coda.** Les Allumées de Nantes (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 15 octobre à Radio-France) : Don Juan, de Gluck ; Symphonie concertante en si bémol majeur, de Haydn ; Kaiserwalzer, de J. Strauss ; Symphonie n° 5 en si bémol majeur D 485, de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Armin Jordan ; sol. : Guy Comentale, violon, Eric Levionnois, violoncelle, Jean-Louis Capezzali, hautbois, Chantal Carry-Colas, basson.
22.35 **Soliste.** Idil Biret, piano.
23.00 **Ainsi la nuit.** Sonate pour alto et piano en mi bémol majeur op. 120, de Brahms ; Quatuor à cordes en sol mineur, de Debussy ; Fantaisie pour harpe en la mineur op. 95, de Saint-Saëns ; Majo discreto, Tra la la y el punteado, Majo timido, de Granados.
0.05 **Tapage nocturne.** Par Bruno Letort. Symphonie n° 6, extrait, Le Ventre de l'architecte, extrait de la bande originale du film de Greenaway, de Branca.

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : Invité de la rédaction : Elie Wiesel.

O'FM, 19 heures : Ségolène Royal, ancien ministre socialiste et Jean-Claude Barreau pour son livre *Quelle morale pour aujourd'hui ?* « Le Grand'O » (« O'FM-*la Croix* »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Mygalomanes

A propos, que devient Mireille Dumas ? Elle va bien. Les projecteurs de la nouveauté étant pour l'instant braqués sur Delarue, elle se détend. Elle se permet des escapades. Ce soir, elle reçoit André, Claude, et Pilou. André et Claude sont mariés, et vivent heureux en Alsace. Pilou est une mygale. La vedette de la soirée devrait logiquement lui revenir, mais malheureusement Pilou parle peu. En outre, il paraît qu'elle ne sent pas grand-chose. Visiblement déçue, Mireille Dumas se retourne vers Claude et André.

C'est l'amour commun des mygales qui les a réunis. Ils pensent mygale, se lèvent mygale, se couchent mygale. Des mygales batifolent sur les cheveux de leurs enfants, deux beaux enfants blonds également mygalomanes. *« Je n'espérais pas rencontrer quelqu'un comme Claude, qui ait le même feeling que moi pour les araignées »*, dit André. Mireille Dumas accueille Pilou sur sa main. *« Sur huit cents espèces, seules trente sont venimeuses »*, précise André, rassurant. Mireille Dumas rit. *« Vous êtes fascinés »*, répète-t-elle, plus fascinée elle-même par André et Claude que ces derniers par Pilou. Et nous la regardons, fascinés à notre tour par cette fascination de Mireille Dumas pour la fascination d'André et Claude pour Pilou.

Voici à présent Marie-Thérèse, cinquante-sept ans et dix chats. *« Vivez-vous avec quelqu'un ? »*, s'enquiert Mireille Dumas. Quelle question ! *« J'en ris encore »*, répond Marie-Thérèse, sans gaieté particulière. Bien des années plus tôt, oui, elle partageait sa vie avec un être humain. Mais, rentrant un soir chez elle, elle apprend par la concierge que « la personne » a laissé les chats sur le palier, de longues heures durant. L'air de rien, Marie-Thérèse trouve la force de dîner avec le bourreau. Mais après le dîner l'indignation la terrasse. Elle prend la valise du monsieur, la remplit, et la dépose sur le palier. Le monsieur ne comprend pas. « Il croyait que c'était une blague. » Mais non. Viré. « Quand on vit avec quelqu'un, on le respecte. Il ne respectait pas mes chats. »

« Vous l'avez vraiment renvoyé pour cela ? » Elle a beau être Mireille Dumas, avoir pour raison sociale d'écouter consciencieusement les amoureux des mygales et les Marie-Thérèse, trop c'est trop. « C'était abominable, de laisser mes chats sur le palier, dit Marie-Thérèse. Ils auraient pu sortir sur la route. » Comme tout à l'heure, quand la mygale courait sur sa manche, Mireille Dumas éclate d'un curieux rire nerveux, un peu douloureux, un rire à se faire interroger par Mireille Dumas, un rire pour ne pas se laisser enfermer dans la même camisole que Marie-Thérèse. Un rire pour que l'on se souvienne qu'elle est la seule vedette de « Bas les masques », dont la représentation de ce soir pourrait s'appeler : « Je fais des émissions sur les familles à mygales et les mamies à chat. »

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 21 OCTOBRE

TF 1

6.00 **Série : Passions** (et à 2.00).
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Alfred J. Kwak.
6.58 **Météo** (et à 7.10, 8.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club Dorothée avant l'école.** Les Bisounours ; Mon petit poney ; Le Retour du roi Léo ; Dragon Ball ; Clip.
8.30 **Télé-shopping.**
9.05 **Feuilleton : Haine et passions.**
9.45 **Série : Riviera.**
10.15 **Série : Le Destin du docteur Calvet.**
10.45 **Série : Tribunal.**
11.20 **Jeu : La Roue de la fortune.**
11.50 **Jeu : Une famille en or.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo** (et à 13.28).
13.00 **Journal, Trafic infos et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.50 **Club Dorothée.** Salut les Musclés ; Arnold et Willy ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.25 **Série : Hélène et les garçons.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.05).
20.00 **Journal, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.50 **Feuilleton : Les Yeux d'Hélène.** Les Cœurs brûlés 2, de Jean Sagols (8e épisode).
22.30 **Magazine : J'y crois, j'y crois pas.** Présenté par Tina Kieffer. Peut-on croire aux miracles ?
0.10 **Série : Agence tous risques.** Une vieille amitié, de Michael O'Herlihy.
1.10 **Journal et Météo.**
1.20 **Jeu : Millionnaire.**
1.50 **TF 1 nuit** (et à 2.25, 3.20, 4.00, 4.40).
2.35 **Feuilleton : Cités à la dérive** (7e épisode).
3.30 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 5.05). Le marlin rayé du Mexique ; Aveyron, l'eau à la bouche.
4.10 **Documentaire : L'Aventure des plantes.**
4.50 **Musique.**

FRANCE 2

6.00 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Les Craquantes.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
9.00 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Magazine : Matin bonheur.** Invitée : Géromine Pasteur.
11.10 **Flash d'informations.**
11.20 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.15).
12.25 **Jeu : Combien tu paries ?**
12.55 **Météo** (et à 13.40).
12.59 **Journal, Bourse et Point route.**
13.45 **INC.**
13.50 **Série : Un cas pour deux.**
14.55 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**

15.45 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. Odette Joyeux : née pour avoir seize ans.
16.45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.15 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.45 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.40).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Laurent Bourgnon, Fabrice Tiozzo, Khaled.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Journal des courses, Météo et Point route.**
20.50 **Série : Maigret.** Maigret et l'écluse n° 1, d'Olivier Schatzky.
22.30 **Magazine : Bouillon de culture.** Présenté par Bernard Pivot. Invités : Milos Forman à l'occasion de la sortie de son autobiographie *(Carrousel)* ; Jean-Claude Carrière ; Claude Berri.
23.40 **Variétés : Taratata.** Emission présentée par Nagui. Invité : Florent Pagny.
1.10 **Journal, Météo et Journal des courses.**
1.35 **Magazine : Studio Gabriel** (2e partie, rediff.).
2.05 **Magazine : Envoyé spécial** (rediff.).
3.35 **Dessin animé.**
4.40 **Documentaire : Falaise de l'océan.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Oui-oui ; Calculin ; Mimi Cracra ; Les Histoire du père Castor ; Les Aventures de Tintin : les Sept Boules de cristal.
8.25 **Continentales.** Euro hebdo, l'actualité en Russie ; A 8.30, Central Express ; A 8.50, Rough Guide to the Americas ; A 8.55, Omniscience ; A 9.15, Hello Japan ; A 9.20, Eurokiosque.
9.40 **Magazine : Génération 3.** Débat à l'occasion de la Semaine européenne de prévention de la toxicomanie.
11.10 **Magazine : Emplois du temps.**
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.**
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** Les Aventures de Tintin : le Lotus bleu ; Peter Pan ; Il était une fois la vie : le cerveau.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Ernst Lubitsch*, d'Herman G. Weinberg.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **INC.**
20.50 ▶ **Magazine : Thalassa.** Les Oubliés de l'île Staline, de Jean-Yves Huchet et Anton Khmelkov.
21.50 **Magazine : Faut pas rêver.** Invitée : Ute Lemper. Italie : les tapis de fleurs, de Dominique Lenglart et Patrick Delamotte ; Brésil : l'orchestre aux pieds nus, de Julien Meije et Philippe Vieillesazes ; France : dîner en blanc, de Pierre Barnerias et Guy Nevers.
22.50 **Météo et Journal.**
23.15 **Magazine : Nimbus.** A la recherche de la mémoire. Invité : le professeur Robert Jaffard, neurobiologiste.
0.10 **Court métrage : Libre court.** Les Fleurs de Maria Papadopylou, de Dodine Herry.
0.20 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.55 **Musique : Cadran lunaire.** *I Gotta get Myself Somebody to Love, I'm the Medecin Man for your Blues*, par l'Orchestre syncopé de Prague (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 0.53).
7.00 **CBS Evening News.**
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Ça cartoon.**
7.30 **Canaille peluche.** X-Men.
7.55 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
8.50 **Le Journal du cinéma.**
8.55 **Cinéma : Fausto.** □ Film français de Rémy Duchemin (1993).
10.10 **Flash d'informations.**
10.15 **Documentaire : Animaux de toutes les Russies.**
10.40 **Surprises** (et à 4.30, 6.40).
10.50 **Cinéma : Royal Flash.** ■■ Film britannique de Richard Lester (1975).

En clair jusqu'à 13.35

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** En direct de Nantes.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Cinéma : Fanfan.** □ Film français d'Alexandre Jardin (1993).
15.05 **Documentaire : Philadelphie, l'école de l'espoir.** D'Alan et Suzanne Raymond.
16.00 **Le Journal du cinéma.**
16.05 **Cinéma : Les Sorcières.** ■ Film britannique de Nicolas Roeg (1989).
17.35 **Le Journal du cinéma du mercredi** (rediff.).
18.00 **Canaille peluche.** Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
19.20 **Magazine : Zérorama.**
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Téléfilm : Seul contre la pègre.** De Mimi Leder, avec Powers Boothe, Laura Johnson.
22.05 **Documentaire : Eléphants d'Afrique.**
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : L'Arme fatale 3.** □ Film américain de Richard Donner (1992). Avec Mel Gibson, Danny Glover, Joe Pesci.
0.55 **Cinéma : Un bon flic.** □ Film américain de Heywood Gould (1992). Avec Michael Keaton, René Russo (v.o.). *Des personnages stéréotypés.*
2.35 **Cinéma : Une nouvelle vie.** ■■■ Film français d'Olivier Assayas (1993). Avec Sophie Aubry, Judith Godrèche, Bernard Giraudeau.
5.05 **Cinéma : Les Quatre Cents Coups.** ■■ Film français de François Truffaut (1959) (96 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités allemandes et françaises de la semaine du 15 octobre 1944 (rediff.).
17.55 **Magazine : Macadam.** The Soul of Stax (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
19.30 **Documentaire : Légendaires européens.** 2. D'Antoine Gallien et Patrick Pesnot.
20.30 **8 1/2 Journal.** Le début des années 60. Sur une idée de Chantal Poupaud.
20.40 ▶ **Téléfilm : Le Chêne et le Roseau.** D'André Téchiné, avec Elodie Bouchez, Gaël Morel. *Premier volet d'une collection intitulée « Tous les garçons et les filles de leur âge ».*
21.40 **Documentaire : La Haine de la drogue.**
22.35 **Cinéma : Le Décalogue 9, Tu ne convoiteras pas la femme d'autrui.** ■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski (1988). Avec Eva Blaszczyk, Piotr Machalica (v.o.).
23.30 **Cinéma : Le Décalogue 10, Tu ne convoiteras pas le bien d'autrui.** ■■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski (1988). Avec Jersy Sturhr, Zbigniew Zamachowski, Henryk Bista (v.o., 57 min.).

M 6

6.55 **Matin express** (et à 7.10, 8.05).
7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.50).
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **M 6 boutique** (et à 14.30). Télé-achat.
9.35 **Musique : Boulevard des clips** (et à 10.05, 11.05, 0.55, 6.30).
11.40 **Infoconsommation.**
11.45 **Magazine : Passé simple.**
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.30 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.30 **Série : Deux flics à Miami.**
14.40 **Magazine : Allô Cauet.**
17.00 **Magazine : Hit Machine.**
17.35 **Série : Croc-Blanc.**
18.00 **Série : Highlander.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Magazine : Vu par Laurent Boyer.** L'actualité du spectacle par Laurent Boyer.
20.05 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Capital.**
20.45 **Téléfilm : Le Missionnaire du mal.** De David Greene, avec Richard Chamberlain, Diana Scarwid.
22.30 **Série : Mission impossible.** L'Ultimatum.
23.25 **Magazine : Sexy Zap.**
23.50 **Six minutes première heure.**
0.00 **Magazine : Culture rock** (et à 5.10). La Saga.
2.30 **Rediffusions.** Airbus, vingt ans déjà ; Blues for Two ; Jazz 6 ; Violon tout-terrain ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Les Chemins de la musique.** La musique des bougnats 5. Un siècle après, ça continue : du musette à la world music.
20.30 **Radio archives.** La voix de Jules Supervielle.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Ménage à trois. Avec Paul Benkimoun, critique, et Georges Paczynski, musicien.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Mille et une voix (4).
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Coda.** Les Allumées de Nantes (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (en direct de la salle Pleyel) : Concerto pour violoncelle et orchestre n° 1 en la mineur, de Saint-Saëns ; Daphnis et Chloé, de Ravel, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Pinchas Steinberg.
22.35 **Soliste.** Idil Biret, piano.
23.00 **Ainsi la nuit.** Quatuor à cordes n° 9 en ut majeur op. 59, de Beethoven ; Ganymed D 544, de Schubert ; Sonate pour violoncelle et piano en ut majeur op. 119, de Prokofiev.
0.05 **Jazz club.** Par Claude Carrière. Le Quintette du contrebassiste Buster Williams avec Larry Willis, piano, Yoron Israel, batterie, Shunzo Ono, trompette, Antonio Hart, saxophone.

Le Monde

PIERRE GEORGES

Le contrat

C'EST un fait divers et pas davantage. Mais aussi une peu banale histoire de « suicideur » à gages. Le 15 mars 1993, deux femmes découvrent près du village de Corveissiat, dans l'Ain, le cadavre d'un homme, défiguré par une importante blessure. Près du corps, les gendarmes récupèrent deux cartouches de chasse percutées. Mais pas de fusil.

Ils commencent l'enquête. Le mort se montre très coopératif. Il a eu le bon goût de ne pas se faire assassiner sans ses papiers et donc décline son identité : Daniel Pitioret, quarante-trois ans. Il va surtout avoir l'extrême obligeance de fournir aux enquêteurs le nom et le mobile de son assassin.

Et c'est là que cette affaire rapportée par plusieurs journaux devient formidable. Dans le blouson de ce mort très organisé, les gendarmes trouvent un carnet de chèques. Sur le talon du dernier chèque, en date du 14 mars 1993, les gendarmes relèvent cette annotation : « *50 000 F. Thierry Dieryckx. Suicide* ». 50 000 F. Et en y regardant de plus près, au dos du relevé d'identité bancaire, du fameux RIB, ils lisent cette manière de testament : « *Je vais mourir pour 50 000 F. Je suis heureux. Je n'aurai plus à souffrir. J'espère que Thierry n'aura pas de problèmes bien que cette somme soit le prix de ma mort.* » Remarquons au passage ce « *bien que* », admirable d'ambiguïté et de perversion.

Ce fut, dit-on, l'affaire criminelle la plus vite bouclée de mémoire de gendarme dans l'Ain. Les enquêteurs se précipitent chez Thierry Dieryckx, vingt-neuf ans. Cela tombe bien, il vient justement et sagement de déposer à la caisse d'épargne un chèque de 50 000 F. Et, très vite, le jeune homme avoue. Tout cela est parfaitement exact. C'est bien lui qui a tiré. Mais, nuance, il n'a ni tué ni assassiné, il a rendu service. A un copain de bistrot.

Et il raconte. Daniel Pitioret, se disant atteint d'une maladie incurable, avait choisi de mourir. Mais il en avait l'envie sans le courage. Il décida donc de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure. *Je te paye, tu me tues, je t'exonère de toute responsabilité.* Le contrat semblait honnête.

Affaire conclue. Et, comme de juste, cela devait s'arroser. Les deux hommes s'offrirent, aux frais du demandeur, un énorme balthazar dans le meilleur restaurant de Bourg-en-Bresse, un banquet d'adieux. Et puis, bras dessus, bras dessous, c'est pas le tout, direction la campagne.

Voilà les affaires de sang telles qu'on les aime. *Se non e vero*... Les jurés de la cour d'assises de l'Ain ont estimé, eux, que ce n'était pas drôle du tout. Ils ont condamné, mercredi, l'assassin épargnant à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve. Juste le temps d'une longue méditation sur l'ingratitude humaine.

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Temps libre

Galicia incognita : véritable proue atlantique de l'Europe, la Galice tient son nom des Gaulois. Surtout célèbre par le pèlerinage de Compostelle, sa capitale, cette communauté autonome du nord-ouest de l'Espagne est une contrée paysanne et océanique, conservatrice mais non-conformiste, qui est parfois tentée de tourner le dos au reste du pays.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté jeudi 20 octobre 1994 a été tiré à [illegible] 440 exemplaires

A l'occasion de sa première conférence de presse depuis son retour d'exil

Le président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, tend la main au secteur privé et à l'opposition

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyé spécial

Ferme condamnation des actes de violence et des pillages de ces derniers jours, main tendue à la bourgeoisie d'affaires et aux partis politiques : le président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, a précisé, mercredi 19 octobre, sa politique de réconciliation nationale, sans annoncer encore de choix pour le poste de premier ministre.

Au cours de sa première conférence de presse depuis son retour d'exil, samedi, il a stigmatisé les violences et les pillages actuels, qui ne visent, a-t-il dit, qu'à « *discréditer la démocratie et la réconciliation* » et rentrent dans le cadre d'« *une campagne de manipulation contre le gouvernement* ». Il a annoncé que des mesures allaient être prises rapidement « *pour mettre de l'ordre dans le désordre* », précisant qu'il avait rencontré, à ce sujet, le général Jean-Claude Duperval, le commandant en chef par intérim de l'armée. Alors que le débat parlementaire sur la création d'une nouvelle force de police s'enlise, une série de nominations ont été annoncées dans l'armée ; la police militaire sera désormais dirigée par le colonel Jean-Lucien Cazeau.

Mais en dépit des appels à la réconciliation du président Aristide, la chasse aux « attachés » (les auxiliaires de l'armée, responsables de nombreux actes de répression à la suite du coup d'Etat) s'est poursuivie dans plusieurs quartiers de la capitale. Après deux parlementaires qui s'étaient opposés au retour du président Aristide, l'ancien président provisoire nommé par les putschistes après le coup d'Etat, M. Joseph Nérette, a été l'objet de menaces mercredi.

Dimanche, à la suite de rumeurs impliquant le général Duperval dans une nouvelle tentative de putsch, plusieurs maisons et magasins ont été pillés et incendiés à Port-au-Prince et aux Gonaïves, au nord de la capitale. Interrogé sur la relative passivité des troupes américaines face aux actes de violence, leur porte-parole, le colonel Barry Willey, a affirmé qu'« *elles* [font] *faisaient de leur mieux pour empêcher ce genre de situations* ».

Une femme premier ministre ?

Le tableau dressé de la situation économique était plus encourageant. Très à l'aise lors de sa conférence de presse, le président Aristide a annoncé qu'il avait reçu plusieurs personnalités influentes du secteur privé. « *Ces personnes sont optimistes*, a-t-il dit, *car elles ont compris que la réconciliation et la justice sont les garants de la paix sociale... et de la reprise de l'investissement.* » Il s'est présenté comme un homme de dialogue et de concertation tant avec les chefs d'entreprise qu'avec les syndicats, à qui il a proposé la formation d'une commission tripartite avec les pouvoirs publics.

Jean-Bertrand Aristide a exprimé le même désir de dialogue avec les partis politiques et le Parlement, soulignant qu'« *il n'y* [avait] *pas de démocratie sans opposition* ». Les consultations se poursuivent pour la nomination du nouveau premier ministre devant remplacer le chef de gouvernement démissionnaire, Robert Malval, qui abandonnera son poste samedi. Sans révéler son choix, le président Aristide a laissé entendre qu'il pourrait s'agir d'une femme, ce qui a renforcé les rumeurs autour des noms de Claudette Werleigh, l'actuelle ministre des affaires étrangères, et de Marie-Michèle Rey, qui détient le portefeuille de l'économie et des finances. Mme Werleigh, l'une des conseillères les plus proches de Jean-Bertrand Aristide, nous a confirmé qu'elle était sur la liste du président et qu'elle accepterait le poste de premier ministre « *en dépit des sacrifices* » que ce choix représenterait pour sa vie privée.

A défaut d'annoncer le nom du premier ministre, le président Aristide a présenté son futur programme de gouvernement. Un programme chargé, comprenant la réforme de l'armée, la création de la nouvelle police, la restructuration du secteur public, l'organisation des élections législatives, « *probablement en décembre* », et présidentielle, l'année suivante, enfin la réforme du pouvoir judiciaire grâce à la « *formation intensive* » de mille sept cents juges.

Des mesures économiques d'urgence

En attendant, les mesures économiques d'urgence sont à l'ordre du jour. Depuis deux jours, les transports sont paralysés par le manque de carburant. Un premier pétrolier est arrivé mercredi à Port-au-Prince et les stations-service devraient remettre leurs pompes en marche dans les prochaines quarante-huit heures. La fixation du prix de l'essence, après des mois de fluctuations au gré du marché noir, a donné lieu à un arbitrage entre les recommandations du Fonds monétaire international et les récriminations de la population.

Peu après que le président Aristide eut annoncé au cours de sa conférence de presse qu'il allait demander un effort au gouvernement pour réduire la fiscalité sur les produits pétroliers, le ministre de l'information, Hervé Denis, annonçait une baisse de 20 % sur le prix à la pompe établi la veille.

A la différence de ce qui s'était produit en 1991, lorsque les bailleurs de fonds avaient beaucoup promis et pratiquement rien donné pendant les sept premiers mois de présidence de Jean-Bertrand Aristide, les pays donateurs paraissent cette fois disposés à ouvrir rapidement leurs chéquiers. Mercredi, le président Aristide et Mark Schneider, le responsable de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'agence de coopération américaine USAID, ont signé un accord pour le débours d'une première tranche de 15 millions de dollars d'aide à la balance des paiements, qui seront utilisés pour l'importation de produits pétroliers.

L'USAID s'est engagée à verser 200 millions de dollars en 1995. Pour sa part, la France, qui a été totalement absente de la première phase du plan de restauration de la démocratie en Haïti, a annoncé le déblocage, « *au cours des prochaines semaines* », de 300 millions de francs de crédits en faveur d'Haïti. Selon le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, ces crédits seront affectés à des projets « *dans les secteurs prioritaires de l'eau, de l'énergie, du développement rural, de la francophonie et du rétablissement de la démocratie* ».

JEAN-MICHEL CAROIT

Après un désenchantement des électeurs américains

Bill Clinton bénéficie d'une embellie diplomatique

WASHINGTON
de notre correspondante

Face au désenchantement général des électeurs américains qui, si l'on en croit les sondages, ne veulent même pas créditer leur président de l'amélioration de la situation économique, Bill Clinton espère rebondir sur une série de récents succès diplomatiques presque inespérés pour une Administration notoirement taxée, il y a encore quelques mois, d'incompétence en matière de politique étrangère.

« *Nous avons simplement été très patients, patients et résolus, ce qui nous permet à présent de savourer nos succès* », s'est félicité, mercredi 19 octobre, Michael McCurry, le porte-parole du département d'Etat, devant quelques journalistes européens, dont celle du *Monde*. M. McCurry fait remonter cette série de succès à l'été, avec, d'abord, celui de la conférence du Caire sur la population, où les Etats-Unis ont fermement défendu leur position sur le contrôle des naissances face à la fronde du Vatican et de l'islam.

Le porte-parole cite aussi pêle-mêle le sommet Clinton-Eltsine à Washington, la visite triomphale de Nelson Mandela aux Etats-Unis, le déblocage du processus de paix en Irlande du Nord, les entretiens avec le ministre chinois des affaires étrangères, le travail de Mickey Kantor, le représentant du président pour le commerce, avec les Japonais, Haïti, Cuba, l'Irak, la Corée du Nord et même, dans la foulée... la Bosnie, pour laquelle « *on continue de se débrouiller avec le Groupe de contact* ».

C'est pourtant aller un peu vite en besogne, reconnaîtra implicitement M. McCurry, que d'enregistrer la Bosnie comme une réussite de la diplomatie américaine : entre « *une stratégie de paix* », celle du groupe de contact et donc des alliés européens, et « *la stratégie de guerre* », celle du Congrès qui pousse de toutes ses forces pour une levée de l'embargo sur les armes, l'administration Clinton a bien du mal à exprimer une position claire.

« *Il est difficile de poursuivre simultanément deux stratégies, et c'est ce que nous donnons l'impression de faire* », admet le porte-parole du département d'Etat. M. Clinton et son équipe ont à présent six mois devant eux (le sursis proposé par le président bosniaque, M. Izetbegovic, pour la levée de l'embargo) pour « *tenter tout ce qui est possible* afin de *résoudre ce conflit, en explorant d'autres idées* », selon Michael McCurry. Ce délai salvateur de six mois permet, pour l'instant, d'éviter que la Bosnie n'assombrisse trop le tableau des performances diplomatiques américaines.

Corollaire logique de ce tableau, le sort du secrétaire d'Etat Warren Christopher se trouve soudain plus assuré. M. Christopher a personnellement contribué aux détails du règlement du problème de la Corée du Nord, ces derniers jours, fait valoir son entourage ; l'idée d'imposer une date-butoir, celle du 15 octobre, pour le départ des généraux haïtiens – idée qui s'est révélée cruciale pour le dénouement de la crise – était aussi la sienne, précise-t-on.

Bref, résume M. McCurry, le chef de la diplomatie américaine a été « *sous-estimé* », alors qu'il jouit d'une excellente relation avec le président. Il a, depuis deux mois, mis de l'ordre dans le processus de prise de décision au département d'Etat. Bill Clinton, de son côté, ne doit pas perdre de vue la précarité du succès diplomatique : il dure, souligne un responsable de l'administration, « *ce que durent les succès à Washington – généralement très peu de temps* ».

SYLVIE KAUFFMANN

ÉTATS-UNIS : dix morts dans des inondations au Texas. – Dix personnes ont péri et d'autres sont portées disparues dans la région de Houston, à la suite d'inondations dues aux pluies violentes qui se sont abattues sans discontinuer sur le sud du Texas entre dimanche 16 et mercredi 19 octobre. Outre les dix morts, parmi lesquels un bébé de deux mois emporté par les flots, quelque dix mille personnes ont été évacuées en raison de la montée des eaux. La Croix-Rouge a ouvert cinquante-trois centres d'hébergement pour accueillir les habitants sinistrés. – *(AFP.)*

Opération de répression du trafic de stupéfiants

Dix-sept morts au cours d'un raid policier contre deux bidonvilles de Rio

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Dix-sept morts, deux heures de bataille rangée et un début d'émeute : la brigade de répression du trafic de stupéfiants a procédé, mardi 18 octobre, à des opérations spectaculaires dans deux favelas (bidonvilles) du nord de Rio. Plus de 120 policiers, appuyés par des hélicoptères, ont investi à l'aube les favelas de Novas Brasilia et d'Alvorada. Ils se sont retirés seulement dans le milieu de l'après-midi. Certains échanges de coups de feu ont duré deux heures. Les dix-sept morts étaient tous des trafiquants, selon la police, et deux d'entre eux avaient participé, le 15 octobre, à l'attaque du commissariat du quartier de Bonsucesso, où se trouvent ces deux favelas.

Un enfant de deux ans a été blessé au visage par balle, sans qu'on ait pu déterminer de quel camp celle-ci provenait. La rumeur selon laquelle il avait été tué par les policiers a provoqué en fin d'après-midi une véritable émeute. Trois cents habitants des deux bidonvilles, armés de pierres et de bâtons, ont barré une avenue voisine, brisant des vitrines et mettant le feu à un autobus dont les passagers n'ont dû leur salut qu'à une fuite rapide.

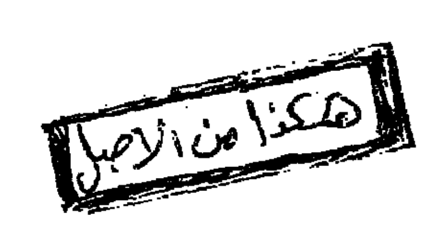
Les policiers ne sont pas parvenus à mettre la main sur deux des principaux responsables du trafic de drogue à Rio, pour lesquels ils avaient des mandats d'arrêt et qu'ils espéraient capturer dans les deux favelas. Le scénario de ces opérations est en effet presque toujours le même. Les policiers n'osent pas s'aventurer, en temps ordinaire, dans les bidonvilles, situés généralement sur des collines abruptes où il est impossible de circuler en voiture. Quand ils le font, c'est en force et comme en pays ennemi.

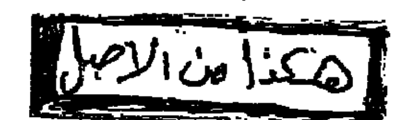
Alors les trafiquants, bien armés, n'hésitent pas à ouvrir le feu pour couvrir leur fuite. Les habitants des favelas attendent, terrés dans leurs abris de fortune qui ne les protègent guère des balles, que tout soit terminé pour sortir de chez eux. Ils ont aussi peur des policiers que des trafiquants. La mère du jeune enfant blessé, une employée de maison qui gagne l'équivalent de 400 francs par mois, s'est ainsi catégoriquement refusée à accuser qui que ce soit...

DOMINIQUE DHOMBRES

CATASTROPHE : sept morts dans le crash d'un avion de tourisme à Saumur. – Sept personnes sont mortes, mercredi 19 octobre, à l'aéroport de Saumur (Maine-et-Loire), dans l'accident d'un avion de tourisme. L'appareil, un Beagle Craff King Air 90, a explosé à 18 h 45 après avoir capoté en bout de piste. Max Bouyer, ancien président du club de football de Nantes (1986-1992), directeur d'un centre Leclerc, faisait partie des passagers. Les autres victimes sont le pilote de l'appareil et cinq responsables de centres Leclerc qui se rendaient à Saumur pour l'inauguration d'un hypermarché.

OPÉRA-BASTILLE : plan social. – La première chambre d'appel de Paris a confirmé le 18 octobre le jugement rendu le 8 juillet par le tribunal de grande instance de Paris, qui avait déclaré nul le plan social de l'Opéra de Paris qui devait se solder par 119 licenciements (*le Monde* du 13 juillet). La cour confirme que le directeur général ne pouvait pas engager une telle procédure sans avoir fait approuver le plan par le conseil d'administration qui, à l'époque, n'était pas constitué, du fait de l'entrée en vigueur progressive du nouveau statut de l'Opéra, établi par un décret du 4 février 1994. La direction entend désormais « *reprendre les discussions avec les partenaires sociaux* ».





Le Monde
DES LIVRES

Le déclic français

*L'histoire de la photographie et de ses auteurs était une chasse gardée de l'édition américaine
Avec deux ouvrages de référence, la France veut reconquérir le terrain perdu*

NOUVELLE HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
Sous la direction de Michel Frizot, Bordas et Adam Biro, 776 p., 1 050 photos, 960 F jusqu'au 30 novembre, 1 200 F ensuite.
DICTIONNAIRE MONDIAL DE LA PHOTOGRAPHIE
Larousse, 736 p., 450 photos, 495 F (en librairie le 26 octobre).

Cinq ans de travail, mille cinquante photos, près de huit cents pages, trente-trois auteurs, un projet qui a failli avorter mais, à l'arrivée, un bel ouvrage, sérieux, imposant et lourd. La voilà enfin, cette *Nouvelle Histoire de la photographie*, premier livre d'importance écrit en français. Un paradoxe s'en trouve dépassé : Niepce a inventé la photographie en France, Daguerre a imaginé un procédé déterminant, Nadar a révolutionné l'art du portrait, mais il fallait le plus souvent ouvrir des livres américains pour l'apprendre. Par exemple, le légendaire *History of Photography*, de Beaumont Newhall, avec ses cinq éditions depuis 1937 et dont la traduction française de 1967, due à André Jammes, est introuvable. Ou bien *Une histoire mondiale de la photographie*, de Naomi Rosenblum, disponible en français depuis 1992 (Abbeville Press).

Guéguerre franco-américaine ? Un peu. C'est un pari un peu fou que de vouloir, en un seul ouvrage, globaliser la photographie, qui est à la fois une histoire, un art, une pratique d'amateurs, un marché et un support d'usages multiples, tout cela aux quatre coins de la planète. Pari fou, mais il fallait laver l'affront américain. Et relativiser quelques symboles – Ansel Adams, Robert Mapplethorpe – de l'Amérique photographique. Le Centre national des lettres a ainsi subventionné ce projet, dirigé par Michel Frizot, chercheur au CNRS et spécialiste de l'image fixe, qui a fait appel à une ribambelle de spécialistes – français, américains, allemands et japonais.


La cible, d'Alfred C. Johnston, tirage Carbro, vers 1931

COLL. GEORGE R. RINHART/in « NOUVELLE HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE »

Le livre de Frizot est une réussite, bien que lourd à manier : textes clairs et bien documentés, références et index précis. La chronologie est rythmée par des dossiers thématiques judicieux : le daguerréotype, l'Ouest américain, la revue *Camera Work*, les autochromes, l'essai d'Eugene Smith sur Pittsburgh, etc. Une autre bonne surprise vient des photographies. A côté d'icônes incontournables (la première photo de Niepce, le *Steerage* de Stieglitz), l'auteur publie nombre d'images peu connues, voire jamais vues (*Sous le métro aérien*, de William Klein, la couverture d'un roman de Simenon, *Chien jaune*, par Doisneau, *Piston de courant d'air*, de Marcel Duchamp...). Certaines images sont anonymes, mais de qualité et bien imprimées. Manquent qui ? Essentiellement Richard Avedon (trop cher) et Irving Penn (refus).

Sinon, Michel Frizot a pris le parti de consacrer la moitié de l'ouvrage au XIXe siècle, choix confirmé par la couverture : un portrait anonyme de la comtesse de Castiglione (vers 1864). Choix courageux, tant la photo ancienne est plus confidentielle qu'un Robert Doisneau. *« J'ai voulu rétablir un équilibre*, explique Michel Frizot, *et regarder ces photographes anciens avec les yeux de l'époque, les replacer dans leur temps. »* Le chapitre initial est ainsi consacré aux « machines à lumière », qui ont permis de révéler les premières images. On apprend ensuite comment les apports du matériel ont favorisé la création.

On retrouve ici toute la spécificité de cette *Nouvelle Histoire*. Les manuels américains ont privilégié l'évolution des courants esthétiques, afin de bien ancrer la photographie – genre encore méprisé – dans les arts. Estimant que la photographie existe en soi mais qu'il est difficile de définir des styles ou des écoles, Michel Frizot a mis l'accent sur les images et leurs usages, définissant une histoire des modes de vision : pourquoi a-t-on pris certaines photos à tel moment ? Pourquoi celles-ci et pas d'autres ? Pour qui photographie-t-on ? Ce livre n'est donc pas une encyclopédie ou une histoire des grands photographes (mais Eugène Atget a droit à un chapitre entier).

Michel Guerrin
Lire la suite page VI

FEUILLETON
de Pierre Lepape

La mémoire ou la paix

Moi, Franco est un roman. Un éditeur madrilène des années 90 y incite l'un de ses nègres à écrire l'autobiographie du Caudillo. Voici donc l'aigre voix de Franco, la pensée d'un médiocre, la rhétorique plate et ridicule d'un philosophe de caserne. Manuel Vazquez Montalban a pris le risque de les infliger à ses lecteurs. Il a eu raison. D'abord parce que, si la mesquinerie ennuie, son triomphe fascine. Ensuite, parce qu'un autre texte, d'autres voix vont bientôt sourdre sous celle de Franco. Et dessiner ainsi une autre histoire de l'Espagne moderne. Voilà vingt ans que Montalban se bat pour la mémoire contre l'histoire « objective ». *Moi, Franco*, qui gratte les plaies et ressuscite le dictateur pour enfin pouvoir le tuer, est comme la cristallisation de cette guerre contre l'oubli.
Page VIII

HISTOIRES LITTÉRAIRES
par François Bott

Amélie, Germaine et les autres

« Madame Bovary, c'est moi », disait Flaubert. Et Benjamin Constant ? C'était Adolphe, sans doute aucun. Le spleen, le caractère et l'insoutenable légèreté de l'être. Ses *Journaux intimes*, qu'on réédite, résument admirablement les incertitudes et les hésitations de ce *« jeune premier éternel »*, virtuose des variations météorologiques de l'âme. *« Les hommes sont toujours sincères*, affirmait Tristan Bernard. *Ils changent de sincérité, voilà tout. »* C'est une maxime sur mesure pour Benjamin...
Page II

Les tragédies de l'exil

Sous le signe de Montaigne – « Je ne peins pas l'être, je peins le passage » –, une subtile variation du Haïtien Emile Ollivier sur les déchirements des bannis

PASSAGES
*d'Emile Ollivier.
Le Serpent à plumes éd., 250 p., 85 F.*

Pour mieux comprendre Haïti, ses drames, ses espoirs, pour aller au-delà des images télévisuelles, souvent conformistes, pour remettre en perspective reportages et analyses, il est bon, quand on le peut, de se munir d'un roman. *Passages*, d'Emile Ollivier – qui vient de prendre place parmi les très élégants volumes reliés des éditions Le Serpent à plumes –, arrive donc à point nommé. Cet auteur haïtien de cinquante-quatre ans, contraint à l'exil en 1964 et vivant aujourd'hui à Montréal, où il est enseignant, a déjà publié trois livres (1). Mais avec *Passages* (paru au Canada en 1991, Grand Prix du livre de Montréal) il donne son texte le plus réussi, maîtrisant un récit complexe, à voix alternées, qui s'éloigne de l'anecdote pour devenir parabole des tragédies de l'exil.

De chapitre en chapitre, par de subtils « passages », on suit deux histoires qui semblent parallèles, comme étanches l'une à l'autre, et qui, pourtant, finiront par se rejoindre : d'un côté, l'équipée d'Amédée Hosange, fuyant Haïti en bateau, peu avant la chute de « Bébé Doc » ; de l'autre, les dernières semaines de la vie de Normand Malavy, Haïtien installé au Québec, et venu à Miami pour tenter de se « retrouver ».

Amédée Hosange incarne la tradition de son île : allure de seigneur, séduction naturelle, amour passionné de « sa » terre. A quinze ans, Brigitte Kadmon est déjà amoureuse, en silence, de cet homme de quarante ans qui ne la voit même pas. Quelques années plus tard, elle l'épousera. Amédée, symbole de constance, de pérennité, accepte toutefois de prendre la mer avec une soixantaine de ses concitoyens, pour gagner la Floride. Le voilier qu'ils ont construit – et que commande Amédée – fera naufrage. Il n'y aura que vingt-deux survivants, parmi lesquels Amédée et Brigitte. Les cadavres des noyés échoueront sur la plage, devant les fenêtres de l'appartement occupé par Normand Malavy. Amédée mourra à Miami, au moment même où son peuple se libère de la dictature. Brigitte, dont Normand a recueilli le récit, rentrera au pays. Elle incitera Normand à la suivre. En vain. Pour lui, il est trop tard.

Pourtant, Normand avait, en apparence, réussi son « passage ». Exilé au Québec depuis plus de vingt ans, il était marié, intégré. D'où vient que, soudain, il décida d'aller à Miami, où il mourut d'une crise cardiaque ? Un an après la mort de Normand, la jeune femme qui passa auprès de lui ses derniers jours, une exilée cubaine, Amparo, vient rendre visite à son épouse Leyda. Pour se délivrer d'une culpabilité ? Pour trouver la vraie cause de la mort de Normand ? Pour parler de son propre exil de Cubaine et de son retour manqué dans la ville de son enfance, La Havane ? Tout à la fois, sans doute. Amparo veut comprendre l'irrémédiable blessure de Normand pour apprivoiser la sienne et survivre, elle, à l'exil. Car, si Normand n'a pas connu le destin terrible de ceux qui ont péri en fuyant l'île, il est, lui aussi, « mort d'exil »

A travers la conversation difficile, heurtée, pénible parfois, entre Amparo et Leyda – qui aurait voulu éviter cette rencontre – se dessine le portrait émouvant de Normand, homme de la Caraïbe faussement « bien établi » dans le Grand Nord et finalement vaincu par la *« désaffection »*, le *« désenchantement »*, le désir de *« désengagement »*. *« Quand Normand s'est évadé de ce qu'il avait coutume d'appeler la Macoutie, il n'avait pas le choix*, raconte Leyda. *Il appartenait à cette génération imprégnée d'idéalisme révolutionnaire, qui devait presque tout à Marx, au Che, à la révolution cubaine. Une génération d'êtres tombés de haut et qui n'en finissaient pas de coller et de recoller les morceaux, de chercher opiniâtrement la juste place à accorder à la politique, à la vie quotidienne, à l'amour. »*

Emile Ollivier se contente d'être une sorte de metteur en scène de ces aventures, placées sous le signe de Montaigne – *« Je ne peins pas l'être, je peins le passage »*. C'est par cette retenue et cette délicatesse, qui le conduisent à préférer la fable à l'autobiographie, qu'il atteint son but : être universel en étant modeste ; dire, à travers des parcours singuliers, qu'on n'échappe pas à la maladie de l'exil.

Josyane Savigneau

(1) *Passage de l'aveugle*, éd. Pierre Tisseyre, 1977, *Mère-Solitude* (1983), *la Discorde aux cent voix* (1986), tous deux chez Albin Michel (*Mère-Solitude* a reparu cette année dans la petite collection « Motifs » du Serpent à plumes).

JOURNAUX INTIMES
de Benjamin Constant.
Edition intégrale
des manuscrits autographes,
introduction d'Alfred Roulin.
Gallimard, 574 P., 120 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Amélie, Germaine et les autres

« M*adame Bovary, c'est moi* », disait Flaubert, pour être sûr que l'on ne commît pas de méprise ni de confusion sur les personnes. Mais ni Chateaubriand, ni Stendhal, ni Constant n'ont pris ce genre de précaution. Pour tout le monde, Chateaubriand se confondait avec René. Stendhal, c'était Julien Sorel. Et Constant, c'était Adolphe. Le spleen, le caractère et l'insoutenable légèreté de l'être.

Né le 25 octobre 1767, à Lausanne, pour être placé entre Mme de Staël et Chateaubriand dans les manuels de littérature, Benjamin Constant n'eut pas de mère. Il la perdit quelques jours après sa naissance. Il eut son premier amour à Bruxelles, en 1785, *afin de célébrer (sans doute)* ses dix-huit ans. Elle s'appelait Mme Johannot. Mais il s'empressa de la tromper en 1786, dans sa ville natale, avec Mme Trevor. En 1787, à Paris, il aima Jenny Pourrat et s'éprit de Mme de Charrière, qui séjournait dans la capitale *française. Alors, une femme* par ville ou davantage ? Il faut préciser qu'avant d'être la maîtresse du jeune homme Isabelle de Charrière avait été celle de son oncle. Elle était le contraire de l'ingratitude. Elle rendait ce qu'elle avait reçu. Eduquée par l'oncle, elle devint l'éducatrice du neveu, faisant alterner avec celui-ci les étreintes et la conversation, les raisonnements et la passion. *« Jeune, beau, vigoureux de corps, mais faible de caractère, (...), Benjamin Constant n'a plus rien fait que sous l'inspiration des femmes,* écrirait Dumas ; *en littérature, elles furent ses maîtres ; en politique, elles furent ses guides. »*

Le 8 mai 1789 (drôle d'année pour tout le monde), Benjamin se maria tout de même avec Wilhelmine von Cramm. Mais les orages conjugaux éclatèrent très vite. Il était le meilleur spécialiste de la scène de ménage. *Après avoir eu un coup de cœur* (passager ou saisonnier) pour la comtesse Charlotte de Hardenberg, il rencontra Mme de Staël durant l'automne 1794 et se fâcha (à demi) avec Mme de Charrière. Les attraits de Germaine évinçaient déjà les charmes d'Isabelle. Quant à *Wilhelmine, elle faisait de la* figuration... Avec Germaine et M. Necker, le père de celle-ci, Benjamin passa un hiver sentimental et philosophique à Coppet, sur les bords du lac Léman. D'après Nimier, c'était une de ces *« conjurations »* de l'intelligence où l'*« on donne des bals à ses voisins de campagne »* et *« des constitutions à son pays »*. En novembre 1795, Wilhelmine et Constant divorcèrent. Elle sortit de son existence. Mais lui avait-il permis d'y entrer ?



CHATEAUBRIAND dirait que c'était *« l'homme qui avait eu le plus d'esprit après Voltaire »*. Sainte-Beuve le tiendrait pour quelqu'un de très *« distingué »*, malgré les *« affreuses scènes avec Mme de Staël »*. Car il la trompait comme les autres. Il s'enflamma notamment pour Anna Lindsay, de l'automne 1800 au printemps 1801. Cela ferait dire à Dumas que la véritable héroïne d'*Adolphe* était la fille de M. Necker. Après Anna, vint le tour d'Amélie Fabri, avec laquelle Benjamin songea à se remarier en 1803. Du reste, le premier de ses *Journaux intimes* s'intitule *Amélie et Germaine.* Il entreprit de tenir des cahiers le 6 janvier de cette année-là. *« Je me sens,* écrivait-il, *dans une de ces crises du cœur et de l'imagination qui ont plus d'une fois bouleversé toute mon existence (...). Depuis longtemps, je n'ai plus d'amour pour Germaine. Une grande mobilité de caractère m'aide à suppléer à l'amour, sans mauvaise foi. De grands rapports d'esprit nous rapprochent l'un de l'autre. Mais cela peut-il durer ? »* La *« mobilité de caractère »*, c'est admirable pour résumer les incertitudes et les hésitations de ce virtuose des variations météorologiques de l'âme. Ce *« jeune premier éternel »*, que l'âge n'avait pas rendu moins velléitaire.

A *« trente-cinq ans passés »*, Constant déplorait de *« n'être plus riche d'avenir »* et d'avoir perdu cette jeunesse qui fait pardonner les *« inconséquences »*. Il rêvait d'*« une femme qui marque chaque nuit par le plaisir, chaque jour par sa douceur »*. Et pour échapper à l'emprise (la tyrannie) de Mme de Staël, il ressentait la nécessité de se remarier dès que possible. *« Mais avec qui ? »* Avec Amélie, peut-être ? Non, car, deux jours après, il *avait encore changé d'avis sur* Mlle Fabri. Elle avait de *« beaux yeux »*, mais *« peu d'esprit »*. Tandis que Mme de Staël... Voilà décidément l'homme le plus versatile de notre littérature, qui, pourtant, ne manque pas de girouettes. *« Les hommes sont toujours sincères,* affirme Tristan Bernard. *Ils changent de sincérité, voilà tout. »* C'est une maxime sur mesure pour Benjamin. Lui-même disait que *« les sentiments que nous feignons, nous finissons par les éprouver »*. Essayez de vous y reconnaître...

Le 17 décembre 1804, Constant passa la nuit dans une auberge de Nevers. Avant de s'endormir, il relut les notes qu'il avait prises durant l'année. Il s'était *« fait une loi d'écrire tout ce qu'il éprouverait »*. Cependant, il ne l'avait pas toujours respectée. Il avait cédé quelquefois à sa mauvaise *« habitude de parler pour la galerie »*. *« Bizarre espèce humaine »*, se disait-il... Ces journaux étaient son domaine secret. Il ne les destinait certainement pas à la publication, mais l'indiscrète postérité ne se prive pas de fouiller dans les papiers des écrivains. Tant pis pour Benjamin, tant mieux pour nous... Quatre cahiers nous sont parvenus, qui vont de janvier à avril 1803, de janvier 1804 à décembre 1807, et de mai 1811 à septembre 1816. Les années 1808 et 1809 sont absentes. Dommage, car elles furent *sans* doute les plus agitées, à cause du second mariage de Constant. Il épousa finalement la comtesse de Hardenberg, la Charlotte de sa jeunesse. Cela se fit clandestinement pour ne pas contrarier la terrible *« Minette »* (c'est-à-dire Germaine), mais cela n'évita pas *les drames.*

Le soir de Waterloo, Benjamin dîna chez Mme Récamier. Sa carrière sentimentale se *terminait, en effet, par un coup* de foudre pour Juliette. Hélas ! il avait encore peur de Mme de Staël. Il redoutait qu'elle ne vînt *« troubler »* ou décourager sa dernière passion. Germaine mourut le 14 juillet 1817. Le 19 septembre de l'année précédente, Constant avait noté : *« Il y a vingt-deux ans qu'à pareille heure je voyais Mme de Staël pour la première fois. J'aurais mieux fait de ne pas contracter cette liaison, et ensuite de ne pas la rompre. »* C'est tout Benjamin.

THEATRE DE FER
d'Otar Tchiladze.
Traduit du géorgien par Nina Kalatozichvili et Christine Lutz.
Albin Michel, 482 p., 160 F.



D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Il était une fois la Géorgie

UN souffle. Sans respirer. Qui coule sur près de cinq cents pages serrées, comme s'il s'agissait pour l'auteur de faire tenir toute la Géorgie dans l'espace d'un roman. D'un théâtre qui pouvait représenter le fétu d'un espace de liberté puisque là seulement s'y parlait la langue interdite, mais toujours préservée, malgré les *occupations successives, malgré la russification forcée. Un Théâtre de fer* où tout un peuple se retrouve, pour la première représentation, entassé dans le noir.

La Géorgie ? C'est le lieu où se rejoignent l'Orient et l'Occident, le centre du monde, vous diront les Géorgiens, et c'est ainsi qu'il était représenté jadis dans la version du *Cercle de craie caucasien,* de Brecht, sur la scène du Théâtre Roustavéli. Convoitée par ses voisins depuis que le monde est monde pour sa richesse mythique, *c'était la terre de la Toison d'or, conquise par Jason grâce à la trahison de Médée, la fille* du roi de Colchide. Grecque, puis romaine, christianisée dès le IVe siècle, disputée pendant des siècles par les Perses, les Byzantins, dévastée périodiquement par les Turcs. Jusqu'à solliciter la protection de la Russie, qui l'annexa en 1801. Jusqu'à une brève indépendance accordée par les mencheviks, qui ne dura que trois ans, jusqu'en 1921. Et une autre indépendance, en 1990... Qui ne dura réellement que trois ans...

Lors du premier voyage de Boris Pasternak en 1931, la Géorgie avait été un coup de foudre pour le poète, subjugué soudain par la prodigalité, la sensualité, la folle générosité des hommes et du paysage, par la passion du chant et du verbe propre aux Géorgiens, par leur culture millénaire et la trace de croyances oubliées, par un art de vivre aussi, ce qui va le conduire à consacrer une grande partie de son temps à traduire en russe les poètes lyriques géorgiens. Il rendait compte de cette véritable révélation que nous pûmes découvrir dans ses *Lettres aux amis géorgiens* (Gallimard, 1968), tandis qu'apparaissait, dans les années 60, un grand cinéma géorgien avec *Il était une fois un merle chanteur,* d'Otar Iosseliani, et le *Pirosmani,* de Georgui Chenguelaia.

C'EST dans ce contexte profondément caucasien – où géorgien ne pourrait jamais, au grand jamais, être confondu avec stalinien – que baigne *Théâtre de fer,* d'Otar Tchiladze, la première œuvre littéraire géorgienne contemporaine à être traduite en français (si l'on excepte *l'Abkhaz Fazil Iskander et son remarquable Sandro de Tcheghem,* écrit en russe, ou encore *la Vérité du mensonge* du poète Orbeliani traduit du géorgien POF, 1984). Un roman qui date de 1981, dernière partie d'un cycle se situant à des périodes-clés du pays : le temps de Jason, le premier conquérant de la Géorgie ; la renonciation à l'indépendance à la fin du XVIIIe siècle ; les prémices de la chute de l'empire russe. Cette publication est, pour nous, la révélation d'un écrivain qui ne ressemble à nul autre, *torrentueux et serein à la fois, volubile et* secret, dont la liberté de la forme réussit à créer une prose d'une densité et d'une générosité propres à la culture d'un pays *« qui fleurait bon le pain, le vin et les draps frais séchés au soleil, qui avait la couleur de la rose et du lilas, le goût du miel et du raisin »*. Six chapitres dans lesquels, à chaque fois, l'action est reprise et développée, du point de vue d'un des six personnages principaux – deux très jeunes gens, Nato et Guela, et leurs parents –, si bien que les mêmes événements apparaissent sous des éclairages différents.

Né en 1933 en Kakhétie, la riche région du vin et des fruits, Otar Tchiladze a grandi à Batoumi, le dernier port de la mer Noire avant la frontière turque, où son père était juriste. Après des études *musicales, il* a commencé *par* être poète – son premier recueil a paru en 1959 – et l'on sent chez lui une prose de poète, rythmée, sans doute musicale, dans un foisonnement d'images, d'associations d'idées, de métaphores. Traduit en russe et dans les pays de l'Europe de l'Est ainsi qu'en Allemagne et en Scandinavie, distingué par le Grand Prix de Géorgie, il n'est pas un inconnu dans le monde qui l'a lu, et connaît déjà un peu la France. Même si la France ne le connaît pas encore. Ce qui ne durera pas.

Son roman, qui se situe à une période transitoire, entre la fin du XIXe siècle et la Révolution russe, commence avec l'arrivée à Batoumi de « l'artiste de Tbilissi » et de sa jeune femme Elena, venus s'installer dans cette ville provinciale au climat presque tropical pour réorganiser le théâtre de la ville, le Théâtre de fer. *« Je vais jouer ou bien Jules César, ou bien Caïus Gracchus, ou bien Uriel Acosta, ou encore Khimchiachvili. A moins que ce ne soit Hamlet »*, annonce le nouveau directeur, invitant courtoisement Dimitri et Daria, le couple qui l'a accueilli, à une représentation, alors qu'il ne sait pas encore vraiment quand *aurait lieu le spectacle, ni quel rôle il jouerait.* L'Artiste, histrion, tonitruant, constamment révolté, mais dont la révolte sera finalement stérile, et qui fait finalement le jeu de l'oppresseur dans une Géorgie au bord de l'explosion, où l'on chante partout les vers du poète Tsereteli, où les partis politiques rivalisent, s'unifient, connaissent des scissions : *« Ô, cette fameuse Géorgie, pays sauvage et irréductible ! Voilà où mènent la faiblesse et l'indulgence ! Pour commencer, c'est un théâtre qu'il lui faut, puis des journaux, une revue, une école... Et voilà, on en est arrivé à jouer à la république. »* Le personnage principal sera la représentante de la jeune génération, Nato, la fille de Dimitri et de Daria, qui osera braver tous les tabous et, amoureuse de Guela, le fils de l'artiste de Tbilissi, aura l'audace d'avoir un enfant sans être *mariée.* Nato, élevée traditionnellement, à la géorgienne, dont les parents écoutent de loin la leçon de piano et la voix du professeur. *« Si bémol. Je vous dis si bémol, mademoiselle ! Et lorsque sous les doigts mal assurés et timides de la petite Nato une des touches émettait le faible piaulis d'un oisillon tombé du nid, les heureux parents se regardaient avec un sourire ravi. »* Nato, prête à se battre pour l'amour, *« même s'il fallait se faire traiter de traînée »*, et pour qui le plus difficile à supporter était que *ses parents ne lui demandaient* rien, se comportaient comme s'ils se sentaient coupables de quelque chose. Et quand Guela, révolté, d'une façon plus folle encore que son père, aura disparu, elle se croira obligée de se ranger, c'est-à-dire devenir l'épouse de n'importe quel bouffon : *« Elle épouserait le colonel Vezirichvili ou le chef de la police lui-même ou, encore mieux, elle les prendrait tous les deux pour amants et tout Batoumi serait à ses pieds ; au lieu de marcher tête baissée et bouche cousue, elle choisirait dans quel restaurant prendre son petit-déjeuner, son déjeuner, son dîner. Alors là, elle deviendrait une véritable dame... »*

LA guerre menace. Au Nord, au-delà de la chaîne du Caucase, s'annoncent des événements inquiétants, des grèves, la perspective de la guerre, les craquements du trône du tsar russe qui se propagent dans tout l'empire. A Tbilissi, les théâtres montent des pièces patriotiques, *Une mère géorgienne* ou *Un ennemi du peuple,* d'Ibsen, les élèves d'un lycée lancent une bombe sur le chef de la police. Tandis que, symboliquement, le 30 août 1907, on assassine le poète adulé, Ilia Tchavtchavadze. Jour d'*affliction et de* deuil pour le pays tout entier, jeunes et vieux, lettrés et illettrés, prêtres et révolutionnaires, pour l'enterrement du poète, que Tchiladze détaille comme un morceau de bravoure.

Tous se débattent dans un monde menacé, fou, fou, fou, tandis que tout s'écroule, tandis que les pères ont dû fermer leur théâtre et que les enfants du passé ne peuvent savoir quel avenir ils ont engendré.



S. BASSOULS / SYGMA

Otar Tchiladze : une prose de poète



L'enfant Lou

Archiviste d'une famille singulière, Gilles Leroy ressuscite notre proche passé

LES JARDINS PUBLICS
de Gilles Leroy.
Mercure de France, 340 p., 120 F.

Subjugués par l'exercice *« de mémoire »* auquel s'abandonne avec frénésie Gilles Leroy, ne négligeons pas la véhémence dénonciatrice de son beau roman, *les Jardins publics*. Son récit a l'ambition de couvrir notre siècle, de la guerre de 14-18 à la guerre du Golfe qui sévit sur les écrans, alors que le narrateur compulse les photographies et les papiers d'une famille dont il ne reste qu'une tante *« attardée »* et un faux aïeul énigmatique.

De *« l'homme »* qui raconte, manipulateur ébloui mais partial des souvenirs, nous ne savons pas grand-chose sinon qu'il s'entiche – dans un *happy end* quelque peu artificiel – d'un *« architecte des jardins »*, ce qui permet au romancier de fermer la boucle amorcée un demi-siècle plus tôt par le grand-père jardinier, mort à vingt-quatre ans durant la seconde guerre mondiale, à jamais embelli par la légende de ses yeux verts et du *« jardin bleu »* qu'il avait l'ambition de créer.

Avant donc de succomber à la séduction des correspondances et des métaphores, retenons la litanie d'horreurs dont Gilles Leroy fait le procès : le carnage de 1914-1918, le chômage des années 30, la mobilisation de 1939, l'occupation allemande, l'holocauste, la pénurie, le racisme, la lutte ouvrière, la guerre d'Algérie. Comme il le suggère, avec une maladresse qui est l'apanage des doux quand ils se mêlent de politique, nous subirions aujourd'hui des misères similaires, sans la haine qui sauvegardait l'espoir.

Mais le plus attachant du livre – le luxe essentiel du romancier –, c'est la re-création de *« la mémoire de ce qu'on n'a pas connu »*. Gilles Leroy s'y livre avec volupté. Au centre de ce déferlement du passé, il y a Lou, la mère vénérée enfantée par le fils selon son cœur et ses fantasmes, une femme libre et seule, très tôt sollicitée par le désir grossier des hommes. Deux scènes emblématiques – qui doivent beaucoup à la lecture de Jean Genet – illustrent le voyeurisme du romancier : Lou enfant suscite le plaisir exhibé d'un soldat allemand ; elle assiste, troublée, aux ébats sexuels de deux *jeunes miliciens, Rico et Bébert*.


IRMELI JUNG
Gilles Leroy : l'exercice « de mémoire »

Dans l'univers de Gilles Leroy, les hommes sont chanteurs, jardiniers, acrobates insaisissables, coureurs de jupons, éphémères passagers, dragueurs de jardins publics – des *« guerriers sans guerre »* lorsqu'ils ne la font pas ; attendrissants et idéalistes, tel le grand-oncle, belle figure d'ouvrier communiste, qui éveille la conscience politique de l'enfant ; mais, pour la plupart, silhouettes lumineuses ou illuminées, personnages secondaires, comme le propre géniteur du narrateur dont le destin est résumé en un chromo hallucinant. Le monde, le vrai, solide et lutteur, la sève du texte, ce sont les femmes : Lou, bien sûr, mais *aussi Sarah, l'arrière-grand-mère* paternelle, douce, généreuse, et, surtout, Valentine, la mère de Lou, âpre, têtue, le portrait le mieux réussi parce que délesté de l'adoration.

Passionnée de photographie qu'elle pratique avec témérité et candeur, elle symbolise l'écriture du roman en instantanés, fondus enchaînés, gros plans surexposés, un art de la description en noir et blanc, la part troublante de l'écriture de Gilles Leroy qui affronte les ombres avec un art consommé de la lumière, une stratégie subtile de l'évocation du passé... d'avant sa naissance – déjà perçu, sans aucun doute, dans la chambre noire du ventre de Lou à laquelle le fils s'identifie tout au long *des Jardins publics*. Dégagée du culte du narrateur, Valentine est, plus que Lou, un personnage de roman.

Gilles Leroy se découvre historien, conteur, sans sacrifier ce qui fait son originalité, le regard du chasseur *fondant de tendresse* pour des proies qui, broyées par les événements, défient encore la société, sans souci du bien et du mal, dans leur rage de vivre au-dessus *du malheur qui nivelle les* destins. Une réussite donc que ce roman qui brosse la fresque d'une époque douloureuse en privilégiant les scènes intimes et les *personnages ambigus ou* marginaux.

Le vrai couple, c'est Lou et son fils, couple posthume obsédé par la matrice du roman, Valentine, dure à la vie, brutale, sèche et peu aimante dans la mémoire que la fille a *transmise* à *son fils ou que* celui-ci a voulu percevoir pour garder sa mère à lui seul, suspectant avec raison que Lou avait trop parlé de cette femme pour ne pas l'avoir aimée.

Gilles Leroy est partisan. Il dit *les émotions, les sensations* d'une petite fille, des années retrouvées comme les restituent les images jaunies. Valentine a une passion qui la sauve des *ténèbres, la photographie. Le* petit-fils se voue à l'écriture et son récit a la magie des vieux films. *Les Jardins publics* est un grand roman efficace parce qu'il renoue *(l'auteur l'a-t-il deviné ?)* avec le roman-feuilleton. Les personnages sont plus proches du mythe que du réalisme psychologique. Des morts ordinaires accèdent à l'éternité *du rêve*.

Acharnée à ne pas décoller du réel, Valentine *ignorait* que le temps gratifierait ses photographies d'un pouvoir d'envoûtement imprévisible, un secret de fabrication qui fait des *Jardins publics* un roman à part dans le paysage littéraire de la rentrée.

Hugo Marsan

★ *Le Mercure de France* publie une nouvelle édition de *Maman est morte* de Gilles Leroy.

Hésitante Sissi

LA VALSE INACHEVÉE
de Catherine Clément.
Calmann-Lévy, 528 p., 145 F.

Catherine Clément, qui tenta, voici deux ans, une contribution *« sérieuse »* à *l'histoire d'Elisabeth*, impératrice d'Autriche (1) – consacrée sous le surnom enfantin de Sissi –, propose aujourd'hui une évocation romanesque, déprise des contraintes de la biographie scrupuleuse.

A l'origine, une anecdote peu connue : l'impératrice, malheureuse, belle et jeune encore, file incognito à un bal de carnaval viennois, y rencontre un jeune plébéien anonyme qu'elle ne reverra *jamais mais qui* recevra des lettres fantasques où le jeu sur les identités n'est pas dissipé. Après sa biographie, la romancière ne pouvait manquer de *revisiter cet étonnant épisode : « C'était trop bête d'avoir laissé mourir une histoire aussi poétique. »* D'où cet énorme roman de cinq cents pages, à la documentation sûre et qui prend soin de citer succinctement sources et références.

Mais le problème n'est-il pas d'avoir initialement prévenu – il n'y aura pas récit biographique mais des épisodes choisis – pour finalement ne pas parvenir à trancher, à élaguer ? Proposant, comme le suggère l'éditeur, *« le bonheur douloureux des amours interdites » (sic)*, Catherine Clément ne renonce pas *pour autant à évoquer* les méandres géopolitiques de la question des Balkans, le climat musical de la Vienne des Strauss, les débats sur l'aliénisme et les progrès urbains de la syphilis, la montée du pangermanisme et les rêves de sécession *qui fracturent un* empire dont le prince incarne, seul apparemment, la cohésion.

Pourquoi pas ? La fresque *aurait pu être grandiose si elle* était davantage maîtrisée. Mais les thèmes évoqués sont davantage juxtaposés que *réellement* articulés.

Les *informations trop didactiques* sont répétées à l'envi (peut-on ne pas retenir – avec plus de six mentions – que Clemenceau est le beau-frère du journaliste libéral Moritz Szeps ?) ; sitôt suggérées, les métaphores, héritées du bestiaire *classique, sont attestées* par la citation des poèmes authentiques qui les proposent, simples décalques, d'une inutile redondance. On soulignera encore des clins d'œil pénibles à des célébrités alors obscures (Marx, Klimt), des incohérences *étonnantes aussi : Franz est né* posthume, mais il affirme à l'impératrice masquée que son père le portait sur ses épaules le jour de l'entrée de Sissi à Vienne.

On regrettera d'autant ces erreurs de facture que, lorsque Catherine Clément prend de la hauteur par rapport à sa documentation, elle atteint un lyrisme approprié, parfois saisissant, croquant l'empereur François-Joseph vieillissant comme l'un *« de ces atlantes de pierre usée »* qui soutiennent les balcons viennois, au cœur de l'empire à l'aigle bicéphale *« dont les ailes souillées de vermine s'étendaient sur des peuples malheureux »*.

Hésitant, sans jamais trancher, entre plusieurs genres littéraires, Catherine Clément livre un portrait personnel de Sissi, encombré d'une Vienne fin de siècle qui l'étouffe plus qu'il ne la révèle.

Philippe-Jean Catinchi

(1) *Sissi, l'impératrice anarchiste*, « Découvertes », Gallimard, 1992.

Les bouffons et les morts

Un roman-pamphlet impitoyable et réjouissant de Pierre-Robert Leclercq pour dénoncer l'absurdité de tous les conflits

Notre collaborateur Pierre-Robert Leclercq vient de publier un nouveau roman. Nous avons demandé à l'écrivain Georges-Olivier Châteaureynaud d'en rendre compte.

LE COLONEL SCKABERT
de Pierre-Robert Leclercq.
La Table ronde, 236 p., 90 F.

Le spectacle du monde, le plus souvent tragique et sanglant, nous parvient à travers le filtre tour à tour réducteur et amplificateur des médias et des discours divers qu'ils répercutent. Il n'est pas mauvais qu'un coup de coude dans les côtes nous éveille de temps à autre de la fascination ou de l'hébétude que provoquent chez nous ces discours. Il est salubre qu'une voix gouailleuse vienne troubler le piapiatis des langues de bois. Voilà l'ambition *que s'est fixée* Pierre-Robert Leclercq dans ce roman-pamphlet impitoyable et réjouissant.

Sur un astre de fantaisie doté d'un continent unique, la Pangée (dont l'auteur a l'obligeance de nous donner la carte), une humanité fort semblable à la nôtre se répartit en nations sur lesquelles on s'amusera à mettre des noms, *comme sur les silhouettes* d'un roman à clefs. Il y a le Dracks et la Galance (capitale Lutance, suivez mon regard !), la Nefland, le Katèze, la Tkohze, l'Essylu, l'Aucadine... Pour arbitrer d'éventuelles querelles, il y a aussi la HII, pétaudière internationale qui n'est pas sans évoquer l'ONU... On en verra la *grandiose inutilité quand* les menées expansionnistes d'un couple de tyrans, couple très nettement « ceausescoïde », précipiteront cet univers dans une *guerre générale*. Le prétexte de la tuerie, burlesque à souhait ? Perdus dans le brouillard, des maquereautiers dracks ont franchi la limite des eaux territoriales *de la Galance... Burlesque*, vraiment ?

Pour montrer le retentissement sur les destins individuels des conflits collectifs, l'auteur a choisi comme « humain de référence » un certain Philome Sckabert, humble troufion, sentinelle commise à la garde d'un bout de frontière. Les valeurs qu'il incarne – simplicité, bonhomie et bon sens – l'apparentent au soldat Svejk de Jaroslav Hasek ou, à une moindre échelle littéraire, au caporal Ash de Hans Helmut Kirst. Plus que ses prédécesseurs, pourtant, Sckabert est porteur d'une dimension tragique qui s'exprime quand il est confronté aux atrocités inhérentes à la guerre : *« Nous étions les derniers vivants et nous irions ainsi jusqu'au bout des siècles, sans nous arrêter, d'un visage sans yeux à un tronc de femme, d'entrailles étalées en écorchés plantés sur des pieux. »*

Cela dit, l'arme préférée de Pierre-Robert Leclercq demeure le rire. Ce livre au fond grave est tissé de trouvailles drolatiques, comme les *« sept conseils pour un sage gouvernement des hommes »*, où figure un précepte ubuesque, qui pourrait aussi émaner d'un ministre de l'intérieur : *« Le jour où il n'y aura plus de coupables, les innocents n'auront rien à craindre. »* De même, la forme de la table autour de laquelle les négociateurs sont supposés tenir une conférence de paix donne lieu à des pourparlers interminables, tandis que meurt la 6 602 328e victime du conflit. Ces pages sont dignes de rester gravées dans les mémoires. Elles ne sont pas près de s'affadir parce que la réalité qu'elles dénoncent est de tous les pays et de tous les temps. Les minuties diplomatiques tiennent de la bouffonnerie odieuse quand elles ont pour principal effet de prolonger la boucherie sur les champs de bataille.

L'auteur se garde bien de clore son histoire de la guerre du Maquereau. Car nulle guerre ne connaît jamais de fin. Mais le lecteur ne s'en offusquera pas. Il remerciera le romancier pamphlétaire de l'avoir conduit jusque-là avec une alacrité, une virtuosité dans le maniement de l'ironie qui pourraient faire de ce *Colonel Sckabert* un futur classique du pacifisme.

G.-O. Châteaureynaud

DERNIÈRES LIVRAISONS

Histoire littéraire

Anatole France : *Rabelais ou l'esprit français.* – Né d'une série de conférences qu'Anatole France, ambassadeur de la culture française, prononça en Argentine en 1909, ce livre raconte la vie et l'œuvre de François Rabelais. Si l'auteur de *Thaïs* a choisi Rabelais, c'est que son œuvre *« est bonne, qu'elle dispose les esprits à la sagesse, à l'indulgence, à la gaieté bienfaisante, c'est que la raison s'y plaît et s'y fortifie, que nous y apprécions l'art précieux de nous moquer de nos ennemis sans haine ni colère ».* Une biographie érudite et joviale (Editions de l'Arsenal, 207 p., 98 F).

Littérature

Bernard Clavel : *les Roses de Verdun.* – Un vieil homme d'affaires condamné par la maladie, entame un pèlerinage jusqu'à la tombe de son fils fauché par la guerre en 1940. Son chauffeur, témoin privilégié, livre le récit de cet ultime voyage. Une histoire simple, émouvante et nostalgique à travers la France tailladée par la guerre (Albin Michel, 286 p., 98 F).

Françoise Dorin : *la Mouflette.* – Histoire d'un ménage à trois : lui, elle et l'autre. L'autre, c'est la Mouflette, un bébé de six mois, un bébé à problèmes, à angoisses, qui surgit dans la vie de sa jeune grand-mère, amoureuse et pas « mamy » du tout (Flammarion, 335 p., 129 F).

Catherine Hermary-Vieille : *Lola.* – Toujours passionnée par d'extraordinaires destins de femmes, l'auteur d'*Un amour fou* se lance sur les traces de Lola Montes née Maria Dolores Gilbert. Mariée trois fois, maîtresse du roi Louis Ier de Bavière, la célèbre danseuse parcourt le monde en quête de gloire et d'un improbable bonheur. *Le roman d'une vie tragique* (Plon, 473 p., 139 F).

François Nourissier : *Mauvais genre.* – Frédéric Badré et Arnaud Guillon ont soumis François Nourissier au jeu de quatre cents questions et réponses. *« L'écrivain y répond sans esquiver rien de ce qui pourrait l'embarrasser, en essayant de cerner au plus près sa vérité. Origines, vie privée, aventure sociale, tentations politiques, thèmes des livres, art d'écrire, grandes amitiés... »* (Quai Voltaire, 296 p., 140 F).

Etiemble : *Propos d'un emmerdeur.* – Né des entretiens entre Etiemble et Jean-Louis Ezine diffusés dans « A voix nue », sur France Culture, en février 1993, ce livre permet d'évoquer *«une œuvre à la fois de poète, de romancier, d'écrivain érotique même, de linguiste, de traducteur, une œuvre protéiforme... »* Un récit conforme à l'image de ce militant irréductible qui revendique haut et fort sa qualité d'« emmerdeur » (éd. Arléa, 95 p., 75 F).

Théâtre

Jacques Lassale et Jean-Louis Rivière : *Conversations sur Dom Juan.* – Né des conversations tenues entre mai et novembre 1993 entre un metteur en scène et un spectateur assidu des répétitions et des représentations du *Dom Juan* de Molière – données à Avignon du 9 au 20 juillet, et à Paris, à la Comédie-Française, à partir du 9 octobre –, ce livre interroge *« l'art de la mise en scène tel que mis en acte dans ce spectacle »* (POL, 110 p., 110 F).

Umberto Eco pour Sarajevo

L'écrivain demande aux éditeurs du monde entier de venir en aide à la bibliothèque de la ville bosniaque

A la Foire internationale du livre de Francfort, qui s'est terminée le 10 octobre, Umberto Eco a lu, devant les éditeurs du monde entier réunis à l'occasion de la sortie chez Bompiani de son troisième roman, *l'Isola del giorno prima*, la lettre dont nous publions ci-dessous les principaux extraits, et à laquelle il apporte personnellement son soutien :

« La direction de la bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine de Sarajevo et le Comité pour la reconstruction et la reconstitution de la bibliothèque, formé sous le patronage de l'université de Sienne et avec la participation de bibliothèques, instituts, associations et chercheurs européens, désirent adresser aux éditeurs de tous pays, langues, orientations culturelles et tailles, présents à Francfort, l'invitation à appuyer la survie et la vie culturelle en Bosnie-Herzégovine. (...) Les bibliothèques ont été bombardées et incendiées. (...) Il n'y a plus de cahiers pour les élèves, ni de papier pour les journaux. Pour rappeler cette situation, les écrivains de Sarajevo se sont réunis pour brûler publiquement leurs œuvres. (...)

» Ce qui continue de s'écrire à Sarajevo ne peut pas être publié. (...) Il y a une longue liste de textes – œuvres littéraires et scientifiques, livres de référence et manuels – qui attendent toujours d'être publiés. Nous demandons aux éditeurs du monde entier de s'engager à publier un titre pris dans cette liste, sous leur propre nom et avec un signe commun de solidarité, en langue bosniaque, même pour un tirage limité. (...) L'université de Sienne et le comité promoteur de cette initiative recueilleront vos adhésions, qui doivent être envoyées à Ginevra Bompiani et Luca Lenzini, Facoltà di Lettere, Via Roma 47, 53100 Sienne, Italie ; tél : (39) 577-29-85-30 ; télécopie : (39) 577-22-26-68. Elles seront transmises à Enes Kujundzic, directeur de la bibliothèque de Bosnie-Herzégovine de Sarajevo. »

L'Amérique latine à Aix-en-Provence

« Ecritures croisées » avec les auteurs du continent

A la Cité du livre d'Aix-en-Provence, les « Ecritures croisées » se consacrent, cette année, au continent sud-américain (1). Lusophone et hispanophone. Ainsi, du 20 au 23 octobre, diverses manifestations donneront-elles un éclairage sur une littérature prolifique et proliférante marquée par le brassage des populations (1).

Un débat traitera du « Rapprochement du monde littéraire brésilien avec le monde hispanophone d'Amérique latine » (vendredi 21, à 21 h 15).

Au programme des rencontres littéraires, des entretiens avec les écrivains brésiliens Caio Fernando Abreu, Joao Ubaldo Ribeiro, Moacyr Scliar, Lygia Fagundes Telles ; les Mexicains José Agustin, José Emilio Pacheco ; les Argentins Cesar Aira, Arnaldo Calveyra ; la Cubaine Zoé Valdès ; le Vénézuélien J. M. Briceno Guerrero ; les Chiliens Jorge Edwards et Luis Sepulveda ; le Péruvien Mario Vargas Llosa.

Le photographe Sebastiao Salgado sera présent pour l'inauguration de la remarquable exposition « La main de l'homme », présentée l'an dernier à Paris, dont l'album a paru chez l'éditeur La Martinière (Galerie Vauvenargues et Galerie Zola. Jusqu'au 3 décembre).

Enfin, à l'Institut de l'image, sont présentés une rétrospective du cinéaste argentin Edgardo Cozarinsky (1977-1992), en présence du réalisateur, ainsi qu'un « Panorama du cinéma brésilien », en collaboration avec la Cinémathèque de Sao-Paulo (salle Armand-Lunel, jusqu'au 25 octobre, à 14 h 30, 16 h 30, 20 h 30).

(1) Cité du livre. Bibliothèque Méjanes. 8-10, rue des Allumettes, 13 100. Aix-en-Provence. Tél. 42-26-16-85.

Yves Gibeau dort à Craonne...

A Craonne, sur le Chemin des Dames, les arbres poussent couchés, tordus, comme s'ils craignaient d'affronter encore la mitraille. Leurs troncs portent des cicatrices de métal, la trace des combats meurtriers qui s'y déroulèrent lors du premier conflit mondial. Le sol est constellé de cratères et de bosses.

Yves Gibeau, cet écrivain dont l'œuvre est tout entière dominée par la guerre (*le Monde* du 17 octobre), a choisi d'être enterré sur une butte envahie par une végétation luxuriante de frênes, de noisetiers et de buissons. Ce cimetière n'avait pas accueilli de tombe supplémentaire depuis les années 30. De là, le promeneur embrasse la vaste plaine champenoise et une étrange impression de calme et de paix le saisit.

Lundi 17 octobre, trois cents personnes ont formé un cortège conduit par des membres de la famille et des amis de l'écrivain. Ils ont poussé une petite charrette en bois portant son cercueil recouvert d'un catafalque violet. Un à un, les membres de l'assistance ont déposé un pétale de fleur séchée, des immortelles, sur le cercueil. Puis, loin de la foule, dans le silence, les fossoyeurs ont creusé le sol. Ils ont découvert à l'emplacement choisi par l'écrivain une douille d'obus de 75 mm de la guerre 14-18. Jusqu'au bout, la guerre aura marqué son destin...

Thierry de Lestang-Parade

Lettres belges à Paris

Trouver aujourd'hui, dans la capitale, des œuvres de Paul Nougé, Achille Chavée, Marcel Lecomte, etc., publiées à Bruxelles ou à Liège, relève de l'exploit sportif ou de l'acharnement bibliomaniaque. Ce ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir. En effet, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, qui fête cette année son quinzième anniversaire, ouvre vendredi 21 octobre une librairie (46, rue Quincampoix, 75004 Paris).

Sept mille titres de quelque trois mille auteurs seront proposés au public dans un espace suffisamment vaste pour que soient organisées prochainement des lectures d'écrivains et des présentations d'ouvrages ou de revues. *« Notre principal objectif,* dit Thierry Leroy, le libraire; *est de mieux faire connaître la littérature belge d'expression francophone et l'édition belge, que les éditeurs soient ou non déjà diffusés en France. Nous n'avons pas à établir de sélection. C'est pourquoi nous exposerons aussi bien des plaquettes de poésie que des ouvrages scientifiques. »*

La littérature étant au-dessus des conflits linguistiques, des traductions en français de textes d'écrivains flamands trouveront également place dans cette librairie qui vient à point compléter et épauler le travail de promotion des « lettres belges de langue française » mené depuis des années par le poète Werner Lambersy.

Pierre Drachline

HUMEUR

Le Temps de la frime

En remplaçant l'intitulé de la Fureur de lire par celui du Temps des livres, l'actuel ministre de la culture entendait sans doute faire la leçon à son prédécesseur et lui rappeler fort opportunément que la lecture requiert plus d'attention, de concentration et de calme que d'agitation frénétique ou d'esbroufe médiatique. Le dispositif mis en place depuis le 15 octobre aux abords de la Bibliothèque nationale, et qui s'inscrit précisément dans le cadre très officiel du Temps des livres, contredit à lui seul et ridiculise les louables intentions énoncées ci-dessus.

De quoi s'agit-il ? L'ensemble de la Bibliothèque, les rues avoisinantes et le square Louvois ont été pourvus de haut-parleurs qui diffusent quatre heures par jour des enregistrements (voix d'écrivains, de dramaturges, de comédiens, etc.), le tout étant censé inciter à un « parcours ». Le résultat le plus audible, en fait le plus inaudible compte tenu de l'intensité du trafic automobile dans le secteur, c'est l'adjonction d'une bouillie sonore aux pétarades ambiantes.

Un tel fiasco appelle plusieurs questions. Comment une opération de ce type a-t-elle pu être conçue et autorisée ? Comment peut-on accepter d'avilir les paroles de Copeau, Vilar, Jouvet, Pagnol, Ionesco, Gérard Philipe ou Dullin au point de les soumettre à cette parodie de quinzaine commerciale ? Sommes-nous désormais dans un pays où, à l'instar de ce qui était jusqu'ici réservé aux seuls Etats totalitaires, il est permis de transformer les lieux publics en zones d'abrutissement collectif ?

On imagine bien que la démagogie, la frime et la vulgarité ne vont pas s'arrêter en aussi bon chemin. Afin d'être toujours plus attractive, toujours plus « dans le coup » du n'importe quoi, la Bibliothèque nationale proposera certainement l'année prochaine des défilés de majorettes et des prestations de cracheurs de feu. Quant aux livres, à la lecture et au nécessaire silence qu'ils exigent, qui voudrait encore avoir l'humble courage de s'en soucier ?

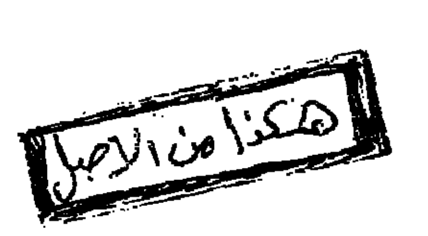
André Velter

(*) Epilogue : la diffusion des archives sonores a été suspendue à l'extérieur de la BN dès le début de cette semaine...

Rencontre avec Toni Morrison. – Toni Morrison, Prix Nobel de littérature 1993, est, depuis le 1er octobre, professeur invitée à l'Ecole normale supérieure. Dans le cadre du Temps des livres, samedi 22 octobre, à 9 h 30, elle lira des extraits de son œuvre, dont l'acteur Miloud Khetib aura, au préalable, lu la traduction française. Cette lecture sera suivie d'un débat avec Pierre Bourdieu.

Toni Morrison répondra aux questions sur son œuvre lors de deux séances publiques, le jeudi 27 octobre et le jeudi 10 novembre à 16 h 30. Ces trois manifestations se dérouleront salle Dussane, Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris.

La romancière américaine donnera, par ailleurs, une conférence au Collège de France sur le thème « Scarlett et ses sœurs : race, femmes et littérature », vendredi 4 novembre, à 17 heures (salle 8). Elle participera, enfin, le samedi 5 novembre, à 16 heures, à un débat sur « Le livre à la rencontre des cultures », dans le cadre des Journées Denis Diderot, organisées, du 2 au 5 novembre, par l'université Paris-VII (Renseignements : 45-48-40-14).



هكذا من الاصل

HUMEUR

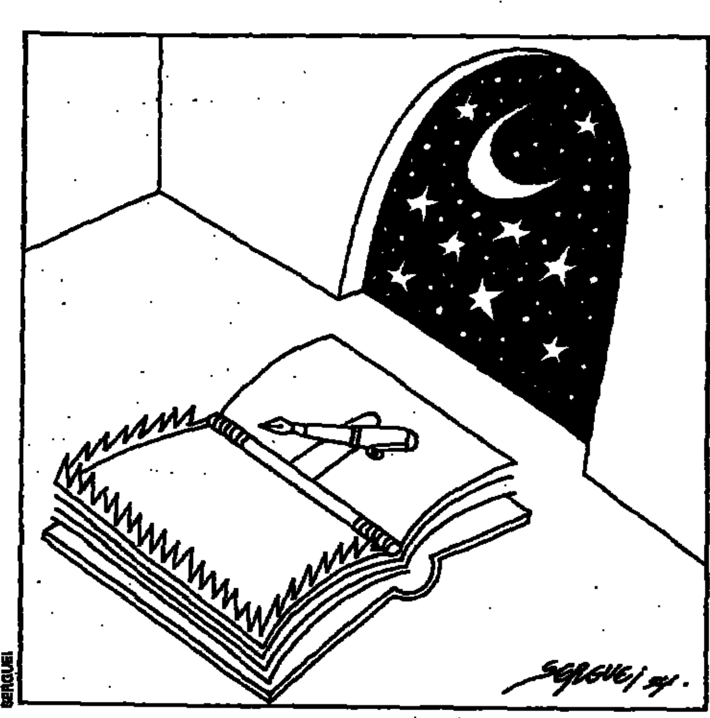
Le Temps de la frime

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

LES ÉDITIONS DE MINUIT (1942-1955)
Le devoir d'insoumission
d'Anne Simonin.
IMEC Editions, 600 p., 220 F. (25, rue de Lille, 75007 Paris).

TROIS générations au moins restent débitrices des Éditions de Minuit. Celle des années 40 a appris sous leur étoile, dessinée par Vercors, le combat clandestin pour *« la pureté spirituelle de l'homme »*. Quand tout redevenait nauséeux, celle des années 50 leur doit d'avoir reçu en pleine figure Beckett, Robbe-Grillet et *la Question* d'Henri Alleg. Celle des années 60 s'est fort agitée en découvrant sous leurs couvertures le sens commun des sciences sociales conquérantes, de Bourdieu à Marcuse. Ces trois vagues ont brassé, depuis un demi-siècle, un public fidèle et exigeant. Elles sont à l'origine de la ferveur si distinguée dont est gratifiée aujourd'hui la petite maison de Jérôme Lindon, toujours libre et pugnace.


SERGUEI

Et voilà que l'histoire rend à son tour l'hommage critique mais si mérité que Minuit a toujours recherché. Anne Simonin n'avait pas *a priori* la tâche facile. Dès 1946, Debu-Bridel brossait un historique de l'aventure, et Vercors avait donné, en 1967, aux Presses de la Cité, ses souvenirs – ô combien autorisés – de *la Bataille du silence* (le livre a été rapatrié pour le cinquantenaire de Minuit, en 1992) : tout semblait avoir été dit. De surcroît, un si petit milieu cultive volontiers le secret, et les potins germanopratins ne laissent pas de trace : tout était donc codé et ténu. Mais notre jeune historienne ne s'est pas découragée. Elle a su convaincre Jérôme Lindon, qui lui a ouvert généreusement les archives de sa maison. Elle a pu farfouiller, grâce à Antoine Gallimard, dans quelques tiroirs de Jean Paulhan, rue Sébastien-Bottin. Elle a puisé dans les fonds de correspondances rassemblés par le jeune institut Mémoire de l'édition contemporaine. Et, surtout, elle a gagné la confiance des meilleurs témoins survivants et a su les écouter. Avec dans sa main d'aussi bons atouts, Anne Simonin ne pouvait pas perdre. Elle le prouve avec ce bon gros livre issu de sa thèse de doctorat, solide, honnête et bien au ras des pâquerettes.

L'étoile de Minuit

TOUT a commencé, on le sait, au printemps de 1942, avec *le Silence de la mer*. Cette plaquette soignée de 90 pages, tirée à 400 exemplaires dans des conditions acrobatiques, le dimanche, dans une imprimerie face à la Pitié, brochée à la main dans un deux pièces de la rue de Vineuse, a signé le *« pacte du silence »*, acclimaté l'idée d'une résistance civile des écrivains sous la botte nazie, fait connaître les Éditions de Minuit à une élite en France, enflammé Londres et conquis le monde libre en guerre. Ce sera, dans l'Europe conquise, le seul exemple d'une résistance de plume aussi acharnée et d'aussi belle eau.

Anne Simonin ne se contente pas de rappeler cette singularité. Elle établit les responsabilités de chacun et distribue équitablement les honneurs. Sans oublier Yvonne Paraf, elle rappelle le rôle éminent dans l'aventure de ce graveur, Jean Bruller, dont nul ne saura avant la Libération qu'il signe Vercors, et que son mince *Silence* met au bon rang des écrivains authentiques. Surtout, elle réhabilite Pierre de Lescure, un ancien jeune homme pieux et fort à droite, devenu un romancier marginal mais très engagé dans la bataille des intellectuels antifascistes depuis 1934 et proche des communistes. Il fut, nous dit-elle, autant que Bruller, l'âme du projet dès la fin de 1940 et il entendait bien en rester le mentor littéraire, mais il dut plonger, lui, dans la résistance active et en armes en *1942*. Dès lors, Jean Paulhan devint l'éminence littéraire de Minuit et, à son retour des maquis de Franche-Comté en 1945, le capitaine Lescure, amer et encombrant, dut rompre.

Anne Simonin dit aussi par le menu ce que fut la ligne éditoriale de la clandestinité : offrir à des artistes la possibilité de servir librement leur art et de prôner une résistance « humaniste » et non violente au nazisme, mais sans les laisser totalement embrigader par les communistes. Sur le rôle apaisant d'Eluard dans l'affaire, sur les oukazes d'Aragon et les subtilités de la « boîte aux lettres » Paulhan, sur la montée en puissance du très rouge Comité national des écrivains, qui entendait être le super-comité de lecture de Minuit, le livre apporte enfin les documents et les nuances qu'on attendait. Il n'a aucune peine à démontrer qu'en retirant ses auteurs du circuit de publication légal, *en maintenant* le cap d'une résistance spirituelle non inféodée, les éditions de Minuit ont su tenir leur champ de bataille et contribué à sauver « l'honneur des poètes ».

LE travail d'Anne Simonin prend néanmoins toute sa force lorsqu'il nous plonge dans les années d'après-guerre, car il apporte alors beaucoup à cette histoire générale de l'édition en France qui se construit à belle allure. En bonne logique, Minuit, qui trouvera finalement, en 1951, l'abri pittoresque d'un ancien bordel de la rue Bernard-Palissy, à Paris, aurait dû disparaître très vite, malgré son prestigieux passé. Privée de ressources financières quand les requins du livre rescapés de la collaboration ont repris leurs grosses parts de marché après avoir rameuté leurs auteurs sous contrats d'avant-guerre, subissant de plein fouet les désillusions des résistants « trahis » et les empoignades de guerre froide avec les tout-puissants communistes, la maison s'appauvrit et tangue. De fait, même si Vercors à lui seul fait longtemps presque la moitié de son chiffre d'affaires, elle restera en déficit jusqu'en 1961 et, dans la petite tribu des éditeurs indépendants des groupes financiers, elle cherchera longtemps une vraie politique de publication, notamment face à Gallimard et au Seuil. Ce temps incertain fut triste et gris.

C'est pourtant un plaisir, à lire Anne Simonin, de voir aussi s'empoigner les gens du microcosme, Jean Lescure (à ne pas confondre avec Pierre), qui passe en 1946, Georges Lambrichs, installé jusqu'en 1955, flanqués par quelques petits jeunes qui se nomment Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet ou Michel Polac, sous l'œil aux aguets de l'inébranlable Paulhan. Et, surtout, de voir « monter » Jérôme Lindon, arrivé dans la boutique à vingt-deux ans, en 1947. Juridiquement bien aidé par son père Raymond, renfloué financièrement à plusieurs reprises par son beau-père Marcel Rosenfeld, il prend peu à peu l'ascendant, au prix de batailles à première vue très anecdotiques mais qui, toutes, trempent son image d'éditeur singulier.

CAR Lindon ne se contentera jamais de publier et de vendre, même s'il apprend l'art des « coups » avec, en 1954, l'*Evocation du vieux Paris* de Jacques Hillairet, son premier best-seller. Il inaugure une politique *« d'auteur d'auteurs »*, activant le réseau des critiques savants (la revue *Critique* est tombée dans son escarcelle en 1950), mêlant dépliants publicitaires et autoproclamations téléguidées de ses génies, bousculant le jeu convenu de la promotion littéraire. Mais sans jamais céder sur l'essentiel. Avec moins de vingt titres par an, les éditions de Minuit sauront être fidèles aux deux liserés, le rouge et le bleu, qui encadrent leur titres : rouges elles demeureront, pour produire du document et du témoignage, pour gratter là où ça fait mal, pour rester un *« fer de lance dans les combats du siècle »* ; bleues elles rêveront, au service d'une littérature moderne dont l'ère s'ouvre en 1953 avec *les Gommes* de Robbe-Grillet.

Un clin d'œil du hasard couronne cette stratégie si personnelle. Sans qu'on puisse démêler qui, de Lambrichs ou de Lindon, sut le premier flairer l'aubaine, Minuit accepta en 1950 les trois manuscrits que Samuel Beckett proposait en vain au Tout-Paris des lettres. Les éditions avaient recruté leur premier futur Nobel et assis leur destinée sur Godot. Mais sans avoir attendu d'ainsi réussir pour persévérer. En 1957, un coup double prend valeur de symbole de cette fidélité têtue : sortent alors, sous l'étoile, *la Modification*, de Michel Butor, manifeste du « nouveau Roman », et *l'Algérie en 1957*, de Germaine Tillion, qui lance Minuit dans la guerre d'Algérie. Sans que la page soit jamais tournée, une autre histoire commence, qu'Anne Simonin, on l'espère, nous contera aussi bien un jour.

★ Le Temps des livres sert de cadre à une série de manifestations organisées par l'IMEC – avec le soutien de la Fondation Crédit lyonnais – autour de la publication de l'ouvrage d'Anne Simonin.

Une exposition évoquera l'itinéraire de la maison d'édition au travers d'archives. Elle se tiendra dans la bibliothèque de l'IMEC, exceptionnellement ouverte au public les 22 et 23 octobre.

Au centre Georges-Pompidou, une table ronde, présentée par Marianne Alphant, réunira, dans le cadre des « Revues parlées » des témoins des premières années des Éditions de Minuit sur le thème : « Minuit, la première heure ». Seront présents : Jean Lescure, Célia Bertin, Alfred Kern, François Lacheral, Jacques Panijel (mercredi 26 octobre, 21 heures.)

Des libraires s'associent à ces manifestations. Une rencontre-signature avec Anne Simonin sera notamment proposée, jeudi 27 octobre à 18 h 30, par la librairie La Palatine. Elle sera agrémentée d'une vente exceptionnelle d'ouvrages rares et épuisés du catalogue des Éditions de Minuit.

Enfin, jusqu'au 30 octobre, la librairie La Hune, a composé une vitrine à partir de livres et de documents sur l'histoire de la maison d'édition.

La cambrure du tango

TANGO
d'Isabel Munoz.
Texte d'Evelyne Pieiller.
Editions Plume, 110 p.,
47 photos, 295 F.

Isabel Munoz continue sa saga des danses chaudes. Après le flamenco, le tango. Et à paraître bientôt, la danse orientale. On a tout dit, tout écrit sur le tango, et pourtant les images de cette photographe espagnole renouvellent le discours. Elles exaltent les codes millimétriques d'une danse qui stylise *le désir et ses vertiges.* Sous les codes, elles montrent les corps, elles dévoilent la réalité et l'imaginaire. Ce qui se voit, se devine, s'imagine. Le tango, plus qu'aucune autre danse, excite la fantaisie érotique. Munoz déshabille les corps. Et la danse devient fantasme.

Obsession amoureuse

Croupes, cambrures, regards. Corps renversés, corps accouplés. Isabel Munoz dresse, avec une obsession amoureuse, l'inventaire des matières, des broderies, des résilles, des talons aiguilles, des pantalons moulants, des vernis noirs. Plutôt que le tango, sa structure. Plutôt que les figures chorégraphiques, les mains, les jambes, les chevilles, l'inclinaison d'une nuque qui se soumet. Des images d'emboîtements, d'articulations. Des cadres serrés, essoufflés. Au fur et à mesure que le livre déroule



ISABEL MUNOZ

ses images (bien imprimées), la danse, dans son entier, se dessine dans l'esprit du lecteur, qui commence alors à danser.

Dans un style plus proche des lupanars de Buenos-Aires, qui ont vu naître le tango, que des salons bourgeois, qui l'apprivoisèrent, Isabel Munoz n'est pas du côté des bien-pensants. Elle manie, à la manière des libertins, le froid et le chaud, l'austérité et le vulgaire. Son tango sent la sauvagerie. Pas le dévergondage.

Dominique Frétard

Evident Avedon

Un livre sur le basculement vers la mort

EVIDENCE
de Richard Avedon.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Marie-Hélène Sabard,
Schirmer/Mosel, 184 p.,
650 photos, 498 F.

Pour de stupides raisons « économico-esthétiques », le public français ne pourra pas voir l'exposition rétrospective que le Whitney Museum de New-York a consacrée, en mars dernier, à Richard Avedon et qui est présentée actuellement à Cologne avant d'aller à Milan, Londres et Minneapolis. *On devra donc* se contenter du livre qui accompagne l'exposition : *Evidence 1944-1994.* Comme tous les livres d'Avedon, et notamment le gigantesque *An Autobiography*, paru l'an dernier, le dernier-né est soigneusement pensé, étudié, mis en pages, imprimé et enrichi par un texte remarquable, cette fois de Jane Livingston, commissaire de l'exposition.

C'est un livre à double lecture. D'un côté, les cinquante ans de photographies d'Avedon ; de l'autre, une chronologie en images de sa vie et de son travail, des photos intimes, des coupures de presse, des couvertures de magazines (ah, les belles mises en page de Brodovitch pour *Harper's Bazaar* !), sa famille, ses proches, ses rencontres (Lartigue, Bacon, Wiesel, Doon Arbus, Nicole Wisniak), son action pendant la guerre du Vietnam.... Beaucoup de portraits de l'artiste aussi, par des auteurs anonymes ou célèbres (Cartier-Bresson, Hiro, Penn) qui permettent de suivre méticuleusement le vieillissement du visage du photographe.

On oublie trop souvent, parce qu'il a pris le portrait de gens célèbres, combien Avedon parle d'abord de lui dans ses images, de sa vision tragique de l'existence. *C'était tout le thème de An Autobiography.* C'est limpide dans *Evidence*, qui est un livre sur l'écoulement du temps, la formation et la mutation des hommes, leur basculement vers la mort. Ainsi, Avedon a publié, au cœur du livre, deux visages de son père : en 1908, jeune et serein ; en 1973, tragique et prêt à mourir. Tout autour, le lecteur apprend – textes et images – comment le jeune et sublimement beau Avedon a appris, grandi, mûri, est devenu une star de la photographie, s'est transformé, en même temps que ceux dont il tirait le portrait. Souvent sans complaisance avec les autres – Coco Chanel, Oscar Levant, Truman Capote –, il l'est également avec lui-même. Le livre se clôt ainsi par le portrait qu'Irving Penn a pris de lui, en 1993, pour ses soixante-dix ans. Inexorablement, on retrouve le visage de son père.

M. G.

Classique Knight

Un Anglais face à la mode

NICKNIGHT
Schirmer-Mosel, éd. anglaise,
160 p., 598 F.

Habillée d'une luxueuse couverture aux couleurs de l'hiver 1994-1995, tissu violet et titre argenté, le livre que vient de publier le photographe anglais Nick Knight échappe pourtant aux modes. Rien ne prédestinait ce fils d'un psychologue et d'une physiothérapeute londoniens à devenir l'un des photographes de mode les plus fêtés de sa génération. La liste de ses clients est impressionnante, allant de la mode (Martine Sitbon, Jil Sander) aux cosmétiques (Dior, Shiseido, Rochas), en passant par l'automobile (Mercedes, Citroën).

A trente-cinq ans, Nick Knight fait figure de classique, tant dans l'hommage qu'il rend aux maîtres, comme Moholy-Nagy, Man Ray, Blumenfeld, que dans sa capacité à oser, à défier les vieilles conventions de la pose, pour créer, à force d'artifices, une réalité, la sienne. Dès 1986, il s'impose avec ses catalogues pour Yohji Yamamoto, fruit d'une collaboration avec un directeur artistique (Marc Ascoli) et un créateur, dont il dit *« interpréter les rêves ».* C'est ainsi qu'il traite la couleur comme du noir, selon un graphisme pur qui révèle le détail, sans aucune concession à l'anecdote. Il prélève des silhouettes comme des fractions de temps, attentif à condenser l'expression, à redessiner les contours de l'irréel : chevelures incandescentes, dandy en rose sur un canapé rose, bouton rouge géant qui suggère le vêtement, la perfection d'un détail, toujours avec un souci d'élégance combiné à la plus haute excentricité. Il travaille aujourd'hui pour le *Vogue* américain et le *Vogue* anglais.

Depuis 1985, date de sa première grande série consacrée aux skinheads londoniens, dix mille photos se sont écoulées... Bilan avec l'intéressé : *« Il n'y a pas de différence entre une photo et une photo de mode : c'est une question de regard, de point de vue. J'ai la chance de choisir mes clients. La carte blanche ? C'est à éviter à tout prix. L'important, c'est de savoir pour qui on travaille. Je participe à un succès. Si le chiffre d'affaires progresse, je suis content. S'il chute, je commence à me poser des questions. Le succès n'est pas un but, mais il me stimule.*

» Commencer à regarder le vêtement : c'est la base. C'est lui qui dégage les images. Nous sommes tous en train de faire un cadeau aux créateurs. La photo de mode, c'est l'art du moment : j'aime cette immédiateté. C'est elle qui donne de l'énergie. Si les photos restent, tant mieux. Mais je ne me retourne jamais sur mon travail passé. Etre dans un musée ? C'est être un peu mort. Je préfère m'adresser à ceux qui ne sont pas d'accord avec moi, plutôt qu'à un public de connaisseurs. Les moments les plus intéressants sont ceux qu'on ne contrôle pas. La mode, parce qu'elle se fait dans le danger, est le cadre idéal... Ce qui me fascine le plus, c'est ce travail sur le temps : la magie de cet invisible, qui passe.... »

L. B.

Le déclic français

Suite de la page I

S'écartant des hiérarchies et des intitulés traditionnels (primitifs, pictorialistes, modernistes, style documentaire et contemporains), Michel Frizot a découpé son *Histoire* en quarante et un chapitres qui font la part belle au contexte de prise de vue. *« Je ne nie pas les esthétiques, mais elles naissent pour une grande part dans un usage, notamment la commande »*, affirme l'auteur. Exemples : Rodtchenko et Moholy Nagy sont souvent qualifiés de « modernes ». Frizot insiste sur le fait que le premier devait travailler pour les magazines à la gloire de l'Union soviétique et que le second a inventé la mise en page à partir de plusieurs images. Le pictorialisme, réduit souvent à un *« regret de la peinture »*, est analysé en fonction des pratiques sociales du début du siècle. Et ce qu'on appelle un peu facilement le courant humaniste (Doisneau, Izis, Boubat...) est envisagé dans le cadre plus large du néoréalisme de l'après-guerre.

Et Frizot de souligner que les fameuses distorsions de Kertész (nus féminins), qui renvoient à la notion de *« vérité de l'image, question-clé des années 20-30 »*, répondaient aussi à une commande d'un magazine « léger », *le Sourire*, qui souhaitait montrer des femmes nues mais non scandaleuses. Dans le même esprit, le photojournalisme est ici traité non pas en fonction de ses meilleurs représentants, mais dans le cadre de l'émergence des agences (Keystone, Dephot, Fox) et du développement de la presse dans les années 30. D'où la publication de couvertures et de mises en pages de magazines et de livres (celle des *Parisiens*, de Doisneau) et un dégagement important sur le graphisme.

Ce parti pris a ses limites : il n'est pas sûr que l'apport de photographes majeurs soit bien mis en valeur. Cartier-Bresson est bien cité une vingtaine de fois, mais nulle part on n'explique de façon spécifique et circonstanciée l'apport de son œuvre et la référence qu'il fut pour des générations de photographes. Même chose pour Walker Evans : le travail pour la Farm Security Administration est bien traité, mais son influence majeure, notamment sur l'art américain des années 60, apparaît mal. Les nus que Bill Brandt a réalisés sont *« révolutionnaires »*, nous apprend justement le texte que Patrick Roegiers lui a consacré. Mais parce que ces nus échappent à tout usage, cette production majeure de la photographie est expédiée en quelques lignes et aucune photo reproduite ne vient la souligner. Prise dans sa logique, cette *Histoire* privilégie les photos – publiées dans la presse – que Brandt a réalisées autour de l'Angleterre « sociale ».

Restent les pratiques contemporaines, toujours les plus difficiles à cerner. Elles sont traitées en trois chapitres, dont celui, opportun, sur le développement des institutions chargées de favoriser la création. Chacun relèvera des oublis. Ils révèlent l'incroyable métissage entre photographie et art contemporain depuis le début des années 60, un phénomène qui mériterait un ouvrage à lui tout seul. En ce sens, ce livre « global » est probablement le dernier du genre et doit maintenant ouvrir le champ aux études historiques plus spécifiques.

Un autre ouvrage, tout aussi imposant – 1 200 entrées, 450 photos, plus de 50 rédacteurs –, s'annonce complémentaire, car il privilégie les photographes : le *Dictionnaire mondial de la photographie, des origines à nos jours.* Il ambitionne de remplacer le dictionnaire de Carole Naggar (1) – il est vrai, bourré d'erreurs et de manques – et l'*Encyclopédie internationale des photographes de 1839 à nos jours*, de Michèle et Michel Auer (2), ce dernier étant « léger » sur la photographie contemporaine.

Ce nouveau dictionnaire, riche, globalement réussi, plutôt bon marché, a fait un effort sur les contemporains et s'adresse sans doute à un public plus large. Outre les notices sur les photographes, on trouve des informations sur les courants esthétiques, techniques et sur les personnalités diverses du monde de la photographie. Mais l'ouvrage souffre d'un manque de suivi éditorial, ce qui entraîne nombre de faiblesses. Un manque de hiérarchie d'abord : beaucoup de photographes peu connus ou inconnus ont droit à autant de place – sinon plus – qu'un Robert Frank ou un Walker Evans. La qualité des textes est très inégale, indigne par exemple pour Cartier-Bresson, dont les liens avec le surréalisme ne sont même pas mentionnés. Les notices manquent d'une fiche sur les principales expositions et publications des auteurs. On décèle également des erreurs et approximations : Depardon n'a pas fondé l'agence Gamma avec Gilles Caron, Larry Clarck devient Clark en légende...

On peut s'étonner enfin de la distinction effectuée entre les « photographes » (Brandt, Cartier-Bresson, Witkin, Bourdin, Lewis Carroll, Avedon, Penn, Sophie Calle), les « artistes » (Bertillon, Boltanski, Beuys, Becher, Faigenbaum, Coplans, Bayer) et les peintres (Bonnard, Vuillard). Bref, la plupart des auteurs sont ramenés à leur technique, sauf quelques « élus » qui ont droit au statut d'artiste...

Michel Guerrin

(1) Seuil, 1981.

(2) Deux tomes en français et en anglais, Camera Obscura, Genève, 1985.

Autres parutions

• **Georges Rousse, 1982-1994.** – L'artiste Georges Rousse intervient sur des intérieurs désaffectés qu'il peint, repeint, illumine de couleurs et de nouvelles perspectives avant de les photographier pour en garder une trace. Ce bel album chronologique reprend la plupart de ses créations (Actes Sud, Association information arts plastiques en Ile-de-France, Centre photographique d'Ile-de-France, Metz musées de la Cour d'or, 170 p., 70 photos couleurs, 280 F).

• **Cercueils au Ghana.** – Les Ghanéens se font enterrer dans des cercueils en forme de sardine, poule, lion, oignon, aigle, piment, autobus... Un garagiste a choisi un bidon d'huile. Thierry Secrétan raconte dans un joli livre tonique et fantastique cette chronique funéraire *(Il fait sombre, va-t'en*, textes et photos de Thierry Secrétan, Hazan, 128 p., 166 photos, 290 F).

• **Le marché des tirages photographiques.** – Ce livre instructif et sérieux permet de s'y retrouver dans le marché – complexe – de la photographie d'auteur : tirages anciens et récents, uniques et multiples, photos du XIXe et contemporaines, etc. *(le Marché des tirages photographiques*, de Sylvie Pflieger et Dominique Sagot-Duvauroux, ministère de la culture, département des études et de la prospective, La Documentation française, 240 p., 150 F).

• **Izis.** – Le vieux Paris, le cirque, des portraits d'artistes et d'écrivains, des escapades à Londres et en Israël... Izis (1911-1980), photographe d'origine lituanienne, ami de Prévert, fait partie, avec Ronis, Doisneau et Boubat, de la grande école française du reportage sur le vif (*Izis*, introduction de Jean-Paul Clébert, Centre national de la photographie, Photo Poche n° 59, 66 photos, 54 F).

• **Espagne, fêtes et traditions.** – On connaissait de Cristina Garcia Rodero son travail en noir et blanc sur les rites religieux. Ses fêtes et traditions sont en couleurs. Les images semblent moins personnelles, plus décoratives. Mais l'ouvrage est envoûtant (*Espagne, fêtes et traditions*, de Cristina Garcia Rodero, Lunwerg, 292 p., 220 photos en couleurs, 250 F).

PHOTO

L'œil de Wenders



« Une fois, dans une rue de Soho, j'ai rencontré John Lurie... »

UNE FOIS
de Wim Wenders.
Traduit de l'allemand
par Bernard Eisenschitz,
L'Arche, 360 p., 350 photos (dont 130 en couleurs), 295 F.

Le livre s'appelle *Une fois* parce que, une fois, Wim Wenders a rencontré des gens, célèbres ou pas, a traversé des paysages qu'il affectionne, est tombé sur une façade ou une enseigne qu'il a fixée au Polaroïd, a joué au billard avec Sam Shepard, a marché dans New-York avec Peter Handke, a retrouvé une photo jaunie perdue dans un tiroir, a assisté à un spectacle de John Lee Hooker...

Le cinéaste Wim Wenders est le photographe-chroniqueur de ses rencontres et de sa vie, qu'il raconte dans un livre au format surprenant. Loin des albums d'images, *Une fois* se présente comme un épais et compact pavé rectangulaire, à la couverture rigide, un peu comme ces best-sellers qu'on emporte sur les plages, l'été. Le format n'est pas anodin, il montre que c'est un livre qui se lit et se regarde en même temps, texte à gauche, photo à droite.

Avouons que, si l'auteur n'était pas Wim Wenders, on regarderait sans doute les images avec moins d'attention. Mais, parce qu'il est Wim Wenders, il a pu photographier des personnalités – Nicholas Ray, Jean-Luc Godard, Martin Scorsese, John Lurie – dans une intimité rare. Et, parce qu'il s'appelle Wim Wenders, il peut nous raconter des histoires intéressantes, drôles ou troublantes sur ses rencontres, ses balades en voiture, ses voyages à Moscou ou dans les montagnes Rocheuses, à Lisbonne ou à Berlin, à Denpasar ou à New-York.

Un exemple : la photo montre Jean-Luc Godard assis sur une chaise, avec quelques amis, devant une maison quelconque de San-Diego. Wenders raconte : *« Godard n'a pas dit un mot et il ne répondait aux questions que par « oui », « non » ou « je ne sais pas ». Après un moment, tout le monde s'est tu (...). Je trouve qu'il ressemble de plus en plus à Buster Keaton. »* Le lecteur peut ainsi reconstituer, à l'aide de ce journal texte-images, la vie de Wenders, la chronique de ses rencontres et des lieux aimés.

Wim Wenders avait déjà exposé et publié ses photos en couleurs prises lors des repérages de *Paris Texas*. Ses films témoignent de l'intérêt qu'il porte à l'image fixe et font référence à Walker Evans, Robert Frank, Lee Friedlander, Garry Winogrand et Raymond Depardon, des photographes de la route qui se sont attachés à fixer les signes apparemment anodins de notre environnement – habitations, publicités, transports, mobilier...

Dans ce livre, les photos sont moins léchées, « brutes », relevées par une prose faussement naïve. Dans l'introduction, Wenders souhaite que *« ce livre de photos devienne un livre d'histoires »*. Pari réussi.

M. G.

★ Wim Wenders exposera ses photos à la FNAC Etoile, 24-38, avenue des Ternes, 75017 Paris. Tél. : 44-09-18-11. Du 2 novembre au 14 janvier.

LETTRES ÉTRANGÈRES

Kenzaburô Oe, le marginal reconnu

Le nouveau Prix Nobel de littérature a su allier une réflexion politique et écologique fort critique et une imagination foisonnante sans égale au Japon

Après Yasunari Kawabata, en 1968, Kenzaburô Oe est donc, depuis jeudi 13 octobre, le deuxième lauréat japonais d'un prix Nobel de littérature (le Monde *du 15 octobre et daté 16-17 octobre). René de Ceccatty et Ryôji Nakamura, qui sont, comme journalistes et traducteurs, de ceux qui ont permis la diffusion en France de l'œuvre d'Oe, rendent hommage à un écrivain qui s'est imposé malgré son refus de toute reconnaissance institutionnelle.*

Né en marge, choisissant la marge, c'est-à-dire refusant toute forme institutionnelle, Kenzaburô Oe n'était certes pas prédestiné à recevoir l'honneur du Nobel. Cet écrivain de cinquante-neuf ans, né le 31 janvier 1935 dans l'île méridionale de Shikoku, à présent auteur d'une œuvre considérable, traduite dans le monde entier et constituée de romans, d'essais politiques et littéraires, n'a pas pu, par la force des choses, maintenir sa position marginale : en dépit de sa singularité ou grâce à elle, il s'est imposé.

De dix ans le cadet de Kôbô Abe – pressenti jusqu'à sa mort pour le Nobel –, Kenzaburô Oe est parvenu à rendre universel son destin personnel. Sans doute par l'extrême originalité de son style tourmenté, imagé, riche en métaphores et en descriptions minutieuses qui tentent de suivre les sinuosités de la conscience, les infimes perceptions de la réalité, les complexités de l'affectivité, les méandres des relations humaines et les jeux contradictoires des rapports de forces politiques. Unique, Kenzaburô Oe l'est par son style, mais aussi par l'admirable rigueur de la construction de chacun de ses romans.

Avant de connaître, avec *Une affaire personnelle* (1), un grand succès critique, c'est à la fin des années 50 que Kenzaburô Oe publie ses premières nouvelles (2), alors qu'il est encore étudiant en littérature française. Il obtient le prix Akutagawa en 1958 pour « Gibier d'élevage » (3). On peut déceler, dans ses premières publications, la double orientation que prendra l'œuvre à venir : l'engagement politique dans la gauche « non classée » et l'analyse psychologique attentive à tous les frémissements de la conscience.

En 1964, dans sa nouvelle « Agwii le monstre des nuages » (3), l'auteur évoque la naissance de son fils mentalement handicapé. Oe refuse évidemment d'exclure l'enfant de sa vie familiale, mais il va plus loin : il l'intègre à son œuvre, et Hikari (« lumière », en japonais) devient une figure familière à ses lecteurs. Sublimant le caractère anecdotique ou privé de ce malheur, Oe mêle avec une stupéfiante virtuosité son histoire familiale, sa mythologie personnelle, des réminiscences de son enfance et l'histoire du Japon.

« Journal d'écrivain »

Dans *le Jeu du siècle* (4), l'écrivain affirmera toute la plénitude de son talent. Dans ce roman, paru en 1967, il recompose l'univers psychique et social de deux frères revenus dans le village de leur enfance et toute l'histoire politique du Japon à travers les révoltes paysannes, les manifestations étudiantes, les luttes contre les dirigeants sous influence étrangère. Le génie d'Oe consiste à concilier un certain naturalisme, des fragments autobiographiques, une réflexion écologique et politique, et une imagination foisonnante qui n'a pas d'égal au Japon.

Son œuvre sera désormais une longue variation sur ces thèmes, traités de façon plus ou moins romanesque, avec, notamment, *le Déluge étendu jusqu'à mon âme* (1973), dont le héros est un *« représentant des arbres et des baleines »*, *le Jeu contemporain* (1979), *les Femmes qui écoutent l'arbre de pluie* (1982) – dont un extrait, « Un arbre à pluie intelligent », a paru dans une traduction de Patrick de Vos, dans le numéro spécial du *Serpent à plumes* consacré au Japon (printemps 1993, nº 19) – *Réveillez-vous, ô jeunes gens d'un nouvel âge* (1983), *Comment tuer un arbre* (1984). Par ailleurs grand critique, Oe fait intervenir dans ses livres William Blake, Malcolm Lowry, Dante, entrelaçant une lecture personnelle de leurs œuvres avec sa propre création littéraire.

Avec *M/T et l'Histoire des merveilles de la forêt* (1986) (5), il traite d'une manière nouvelle les thèmes qui lui sont chers : la constitution de cellules sociales rebelles (ici, l'histoire imaginaire de la fondation d'un village dans une forêt perdue), la création de mythes religieux et politiques et la vie adulte de son fils Hikari. Avec un art incomparable, Oe parvient à mêler une réflexion théorique pointue sur des concepts ethnologiques, une rêverie poétique sur l'histoire et les légendes de la fondation du monde, et une émouvante description de la sensibilité musicale de son fils. Ami du compositeur Toru Takemitsu, l'écrivain a en effet réussi à faire apprendre à Hikari les règles de la composition et de l'harmonie. Les résultats permettent de repenser en totalité le problème de l'insertion sociale des handicapés mentaux et de réviser des jugements hâtifs sur leur sensibilité et leur rapport au monde.

Dans *Lettres aux années de nostalgie* (1987) (6), le héros, Gii, *« l'ermite de la forêt »* qui apparaissait déjà dans *le Jeu du siècle* peut être, superficiellement, considéré comme un alter ego de l'auteur, mais c'est en même temps le catalyseur de son imagination et des thèmes récurrents : manifestation anti-américaine, protection de la nature et mythologie de la forêt, incarcération, références à *la Divine Comédie* et au Mexique de Malcolm Lowry.

Depuis quelques années, Oe s'est éloigné de plus en plus nettement de la fiction, au point de déclarer publiquement qu'il n'écrirait plus désormais de roman. Ses livres récents s'attachent à décrire ses recherches intellectuelles, ses tourments psychologiques personnels et ses inquiétudes politiques. Plus proches du « journal d'écrivain » que du roman classique – avec toutefois une grande liberté dans la narration et une invention stylistique qui peut rendre les traductions délicates –, ses récits continuent à mettre en scène son environnement familial, auquel il donne parfois une dimension mythique. Une profonde sympathie pour la magie, le rêve, le mystère, tempère cette tendance autobiographique omniprésente.

Les éditions Gallimard proposeront prochainement deux œuvres qui appartiennent, respectivement, au registre plus narratif de la première période (*Arrachez les bourgeons, tuez les enfants !*) et au genre plus intimiste et cérébral de la production récente (*la Vie tranquille*, dans une traduction d'Anne Sakaï).

« Pour moi, déclarait Oe dans un entretien (7), *la littérature est nécessairement une contestation de la culture. Or, ce qui est curieux, c'est ce paradoxe qui veut qu'à la génération suivante cette contestation devienne une expression de la culture. Il suffit de voir comment Céline a fini par appartenir au patrimoine culturel de la France. Selon moi, seule la littérature peut formuler une auto-affirmation critique de la culture japonaise. »* Gageons que, désormais, Oe devra, pour ne pas appartenir au « patrimoine du Japon », rappeler souvent ces principes roboratifs.

René de Ceccatty et Ryôji Nakamura

(1) Stock, 1971, rééd. 1985, trad. Claude Elsen.
(2) Voir l'*Anthologie de nouvelles japonaises contemporaines*, Gallimard, 1986.
(3) Dans le recueil *Dites-nous comment survivre à notre folie*, Gallimard, 1982, trad. Marc Mécréant.
(4) Gallimard, 1985, trad. Ryôji Nakamura et René de Ceccatty.
(5) Gallimard, 1989 (mêmes traducteurs).
(6) Gallimard, 1993 (mêmes traducteurs).
(7) Entretien avec Ryôji Nakamura, le Magazine littéraire nº 244, juillet-août 1987.

Le chant des nuages

O CORPS SOUPIRANT
(O corpo sospiroso)
de Giuseppe Bonaviri.
Traduit de l'italien
par Monique Baccelli.
Ed. Arfuyen, bilingue, 64 p., 65 F.

Non seulement Giuseppe Bonaviri n'a cessé de publier des poèmes parallèlement à sa production romanesque, mais il a souvent inséré des fragments poétiques dans ses proses, en particulier dans *Martedina* (1) et dans *l'Incominciamento* (2). L'écrivain a souvent raconté comment se déroulaient, dans son enfance, des concours de poésie : dans sa Sicile natale, les paysans appartenaient encore à une culture où la psalmodie, le conte, les croyances occultes, les superstitions, la vénération des forces secrètes et panthéistes s'entremêlaient. On allait se recueillir devant la *« pierre de poésie »* que Bonaviri a évoquée dans plusieurs de ses livres.

Lui-même se considère comme le porte-voix *modeste, mais inspiré,* d'une civilisation qui sombre peu à peu. Il prête sa plume et son chant à sa mère, à son père et, récemment encore, à son petit-fils. La particularité de cet écrivain atypique, médecin du Sud exilé dans l'austère Ciociaria, la région de Frosinone, est qu'il ne s'estime guère plus qu'un chaînon dans une longue lignée de poètes. Sa conception du monde, partout présente dans son œuvre, tend à dissoudre l'individu dans des mouvements mystérieux d'atomes, dans des dynamismes encore mal connus. Il se dégage de cette pensée une tristesse profonde que raniment une fantaisie toujours surprenante, une gaieté enfantine, une douceur rayonnante et sensuelle.

La récente publication de ses œuvres poétiques complètes, *il Dire celeste* (3), confirme la dimension exceptionnelle d'un poète qui doit à la fois à la tradition des églogues antiques, au chant des troubadours et à la *modernité de la science.* Les arbres sont *« pensifs »*, les comètes *« s'incarnent en fleurs »*, Dieu joue du cor, quand un vieillard meurt, *« tous les oiseaux chantent en bleu »*, quand un soldat meurt, sa pensée s'envole dans le *« tourbillon des électrons/frémissant/sur le plateau jaune de fleurs »*, les pierres pleurent, la lune *« tombe en écailles »* et le nuage somnolent *« chante en clarté »*.

R. de C.

(1) Denoël, 1982.
(2) Sellerio, 1983.
(3) Mondadori, 1993.

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

La mémoire ou la paix

MOI, FRANCO
(Autobiografia del general Franco)
de Manuel Vazquez Montalban.
Traduit de l'espagnol par Bernard Cohen.
Seuil, 584 p., 145 F.

LE SOURIRE ÉTRUSQUE
(La Sonrisa etrusca)
de José Luis Sampedro.
Traduit de l'espagnol par Françoise Duscha.
Métailié, 316 p., 120 F.

« L'HISTOIRE, écrivait Simone Weil, *n'est pas autre chose qu'une compilation de dépositions faites par les assassins, relativement à leurs victimes et à eux-mêmes.* » En ce sens, et bien qu'il s'agisse d'un roman, *Moi, Franco* est au premier chef un livre sur l'histoire, une affaire de compilation et d'assassins. Montalban a inventé un dispositif pirandellien. Pour le centième anniversaire de la naissance du Caudillo, en 1992, un éditeur madrilène, un de ces jeunes technocrates proprets qui tiennent désormais le haut du pavé intellectuel, demande à l'un de ses nègres de lui écrire une autobiographie de Franco. *« Tu dois appliquer la même fausse objectivité que Franco aurait employée pour lui-même, et tu dois donner le ton de cette collection dans laquelle paraîtront par la suite Staline, Hitler, Lénine... »*

Marcial Pombo a besoin d'argent, il accepte de prêter sa plume à cet exercice de restauration. Sans parvenir toutefois à oublier complètement ce qu'il est et ce qu'il a vécu. Ancien communiste, fils d'ouvrier, Pombo a connu le franquisme de l'intérieur : de l'intérieur de ses salles d'interrogatoire et de ses prisons. En marge du récit officiel qu'il rédige, de l'aigre voix de Franco qu'il imite, va commencer à *sourdre un autre texte, d'autres voix.* D'abord un simple complément d'information à la réécriture de l'histoire que pratique Franco, puis, peu à peu, se mêlent à ces documents encore livresques des morceaux de l'autobiographie de l'auteur, de son père, de sa famille, de ces dizaines de milliers de victimes que l'Espagne de la transition a décidé d'oublier, de peur de *« prendre dans la figure le boomerang de la mémoire »*. Quand Pombo rendra son manuscrit, l'éditeur ne le publiera qu'après l'avoir purgé de tous ces « bruits » qui en altèrent le message simple. Au nom du futur, au nom de l'Histoire : *« En fin de compte, Franco est celui qui a fait l'Histoire, et vous, ceux qui l'ont endurée. Pas de chance, voilà tout. »*

VOILA vingt ans, depuis la mort de Franco, que Manuel Vazquez Montalban se bat pour la mémoire contre l'histoire « objective ». Vingt ans qu'à coups de romans, policiers ou non, de poèmes, d'articles, d'essais et même de critiques gastronomiques – la cuisine est une mémoire populaire –, il mène sa guerre contre l'oubli, dans une société qui a fait de l'oubli le principe même de sa construction. *Moi, Franco* est comme la cristallisation de tous ces textes passés, la pointe extrême d'un affrontement contre *« la recherche du désodorisant historique capable de combattre l'odeur du sang et de la charogne »*.

C'est aussi, du point de vue littéraire, le livre le plus risqué jamais tenté par l'inventeur du détective Pepe Carvalho. Les séductions de la fiction et celles de l'humour y sont tenues en laisse. Et non content de priver ses lecteurs des ingrédients les plus plaisants et les plus épicés de ses romans, de ses sarcasmes, de ses caricatures goyesques et des acrobaties de sa dialectique, Montalban a l'audace de nous imposer, pendant des centaines de pages, la prose la plus ennuyeuse et la plus étriquée : la voix de fausset d'un petit général, la pensée d'un médiocre, la rhétorique plate et ridicule d'un philosophe de caserne.

La mesquinerie ennuie, mais son triomphe fascine. Cette voix chétive et grise, avec ses mots gonflés de vent, la ruse qui lui tient lieu d'intelligence, la cruauté de courage et la discipline de culture, distille autre *chose qu'un morne dégoût : elle oblige à* repenser le tragique. Nous avons l'habitude de le situer aux confluents de l'histoire et de la folie, dans le choc des ambi*tions démesurées, des idéologies* conquérantes, des ivresses du fanatisme, des déchaînements de la passion. Voilà qu'il jaillit de minables plans de carrière – *« la promotion ou la mort »,* répètent Franco et les jeunes badernes de son entourage –, de rivalités de mess, de manœuvres courtisanes, de chamailleries politiciennes et de la décomposition d'une élite dirigeante que domine la peur. La tragédie n'est pas grandiose, c'est l'effet d'une maladie honteuse, et qui pue.

Moi, Franco est un roman sur la victoire historique de la peur, le plus insupportable sans doute qui ait jamais été écrit, puisqu'il s'achève sur son règne pacifique et démocratique, par la peur de la mémoire et l'institution consensuelle et souriante de l'amnésie. Il y a eu, d'abord, la peur poussiéreuse et transie, celle de la bonne société espagnole des années 20 frappée de stupeur par les menaces de la modernité et pressée de s'en abriter derrière un glaive, fût-il de carton-pâte. Puis il y a eu la guerre civile, la peur muée en haine et la haine alimentant la peur, jusqu'au massacre. Ensuite, jusqu'à l'agonie du Caudillo à laquelle chaque Espagnol assistait à la télévision comme à un match de football, la peur de plomb, celle d'un pouvoir qui craint si fort le moindre murmure de son peuple, la moindre étincelle de pensée, qu'il étouffe par la terreur tout ce qui bouge ou pourrait bouger. Enfin, aujourd'hui, accuse Montalban, la peur sournoise et prudente, la plus injustifiable, la plus difficile à combattre aussi, celle de la transition démocratique, qui impose silence à la *mémoire au nom de la paix civile et rêve de* construire un avenir sur l'aseptisation du passé.

Montalban gratte les plaies. Il ressuscite Franco pour enfin pouvoir le tuer. Aux vaincus, ses amis, ses parents, lui-même, il rappelle aussi une vérité insupportable : ils ont été écrasés, torturés, étouffés, réduits au silence pendant quarante ans par un miteux. C'est souvent le cas dans les dictatures. Quand elle s'empare d'un peuple, la peur est une maladie qui détruit tous les signes d'humanité, à commencer par le sens du ridicule. Le journaliste polonais Ryszard Kapuscinski, dont on réédite les deux reportages sur le Shah et le Négus (1), montre bien comment la terreur instituée déforme les corps eux-mêmes et les regards, comment elle modèle la parole, délite la famille, pourrit l'amour ; comment elle est une mort qui pétrifie tout ce qui est censé être vivant. Vazquez Montalban écrit des romans « engagés ». De notre côté des Pyrénées, on ne trouve plus ça chic. On le tolère pourtant encore chez les étrangers qui ont beaucoup souffert. Profitons-en.

Moi, Franco est un très grand livre sur le fascisme nain. Pénible parfois, tant sont laides la morale et l'esthétique qui suintent de l'autoportrait du caudillo, tant est déplaisante et cruelle cette *success story* du malingre gamin d'El Ferrol, dont Montalban nous décrit méticuleusement chaque étape jusqu'au pouvoir suprême (2). Mais Montalban, même caché derrière la voix grinçante du dictateur, sait comme personne donner à voir, à écouter, à sentir, à toucher. Cette énorme et lamentable supercherie échappe à l'analyse rationnelle, mais elle livre la logique éthylique de ses mécanismes dans l'inflexion d'un discours, la pompe d'une liturgie, l'aveu d'une phobie. Montalban redonne à l'histoire une épaisseur qu'elle ne devrait jamais perdre. Et, comme il l'écrit, *« on perd l'histoire comme on perd une guerre ».*

APRÈS *Moi, Franco,* la plupart des romans semblent bien légers. Celui de José Luis Sampedro est charmant. Depuis sa sortie, en 1985, il charme les lecteurs espagnols ; Sampedro est devenu une vedette, comme Montalban – mais en sens contraire. Sampedro est bien-pensant. Il a d'abord soin de situer son roman en Italie plutôt qu'en Espagne. Comme son héros, le vieux Salvatore s'est battu dans le maquis contre les fascistes et les latifundiaires, mieux vaut que l'on évoque la Calabre et Milan plutôt que les Asturies et Barcelone. Rien, pour le reste, n'aurait ému un censeur franquiste. Sampedro fait lever, avec un talent certain, une volée de bons sentiments. Un vieux paysan calabrais débarque à Milan chez son fils et sa belle-fille afin de consulter les médecins sur son cancer. Il veut vivre plus longtemps que son vieil ennemi, le fasciste, demeuré au village. Salvatore découvre aussi son petit-fils et une dame d'âge mûr et de mœurs simples. Il va tomber amoureux de l'un et de l'autre. Le vieux lion découvre les douceurs de l'apprivoisement. Auparavant, une série de tableautins, joliment contés et arrangés, deux sourires pour une larme, aura permis d'opposer les rudes et essentielles valeurs de la tradition rurale aux normes insipides et glacées de la vie urbaine. La campagne est virile, la ville est femelle ; en découvrant l'amour, Salvatore va apprendre les bonheurs de l'ambivalence, ce qui vient à point puisque sa virilité est en train de le trahir. Ni ville ni campagne, l'amour selon Sampedro ressemble à un jardinet de banlieue.

Le Sourire étrusque est fort habilement écrit, simple et efficace : touchant, comme ces choses qui frôlent la tête pour atteindre plus sûrement le cœur. C'est un roman qui oppose pour mieux réconcilier, un enfant mignon du consensus.

(1) *Le Shah* (Flammarion, 1986) et *le Négus* (Flammarion, 1984) paraissent en « 10/18 », nos 2542 et 2543.

(2) Avec l'accord de l'auteur, l'édition française de l'*Autobiografia del general Franco a néanmoins été allégée de certains passages trop liés* à la culture et à l'histoire espagnoles pour pouvoir être compris des lecteurs étrangers sans le secours de nombreuses notes. Ces coupures représentent plus d'une centaine de pages. Une chronologie et un index permettent de se repérer dans l'histoire de l'Espagne depuis le début du siècle.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

L'amateur

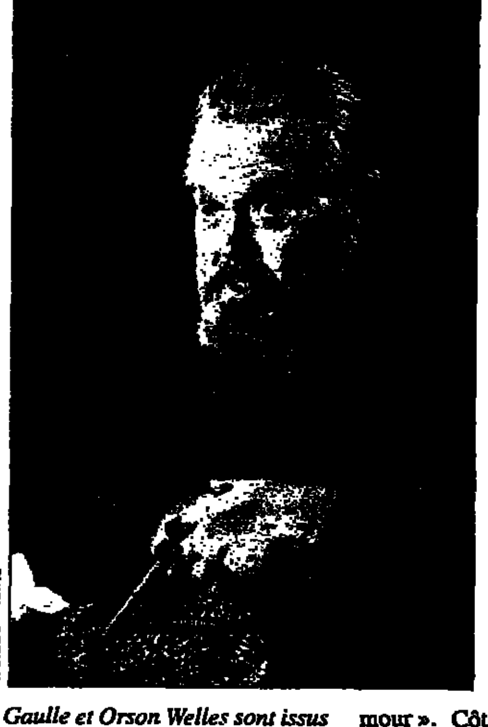
Régis Debray propose une « photobiographie » pour réhabiliter « le difficile bonheur de voir »

L'ŒIL NAÏF
de Régis Debray.
Album, photographies en noir et blanc,
Le Seuil, 190 p., 169 F.

Lorsqu'on lit ou écoute Régis Debray, surgissent, habituellement, beaucoup d'adjectifs : brillant, provocant, doué, caustique, compétent, incisif, orgueilleux, convaincant, hautain. Grâce à ce livre étonnant, *l'Œil naïf,* on pourra ajouter à ce portrait des mots que l'on n'attendait pas : amateur, ironique, nostalgique, nomade, rapide, tendre, secret, émouvant, féroce, et même naïf, car *« s'il est des regards naïfs, il n'en est pas d'innocent ».*

Ce livre est un bonheur constant, d'images et de mots, une *« photobiographie »,* dans laquelle le jeu entre le reflet et le discours permet à Régis Debray de se démasquer sans exhibitionnisme, de glisser *« de l'analyse à l'aveu »,* de convier le lecteur à *une intimité douce, délicate.* En refermant *l'Œil naïf,* on en gardera, entre autres, une phrase, que Debray rapporte à une seule image, mais qui vaut pour tout son travail : *« Le contraire d'un cliché et le début d'un souvenir. »*

Les amateurs de photos – qui sont souvent aussi des amoureux de l'écrit – se servent *« de ces brèves rencontres (...) comme d'un* traitement antitélé. *Au sens « antidote » ou « antipodes ». Pas une contre-attaque : un simple contre-feu. A la dévastation en cours du regard, pour mieux savourer le difficile bonheur de voir. »* Bonheur de voir qui autorise, enfin, à préférer son propre plaisir au discours de « l'expert », libère la subjectivité, la mémoire, voire le secret. Ainsi, à côté de la photo d'Orson Welles par Carlos Freire, le portrait admiratif que fait Régis Debray de son héros devient comme évident, et la confidence s'ensuit : *« Pour moi, et depuis bien longtemps, Charles de Gaulle et Orson Welles sont issus d'une mortelle et d'un dieu. Je ne lève pas la tête vers eux sans un certain frisson dans l'échine, mais je fixe leur image par discipline, pour me redresser la colonne vertébrale (...) Avouerai-je que c'est Orson Welles qui m'a conduit à de Gaulle ? »* Cette déclaration, qui arrive vers la fin du livre, dans le chapitre joliment nommé « Ex-voto », n'est pas un aboutissement, le stade ultime d'une sorte de « montée vers l'aveu ». Le livre de Régis Debray est beaucoup plus kaléïdoscopique, subtil, équivoque. C'est un magnifique « autoportrait par fragments », qui vient remplir le cadre vide tenant lieu de « photo de l'auteur », au chapitre « La photo de moi que je préfère ». Côté confession : la réaction à sa propre image – *« ma photo, c'est la porte qui claque ».* Côté humour : lire et relire les chapitres « Silhouettes » et « Glamour ». Côté sérieux : ne pas oublier le « post-scriptum médiologique » à « Glamour » et méditer la phrase suivante : *« Outre que le prêt-à-porter se fane moins vite que le prêt-à-penser, la fugace perfection des mannequins, éternisée par la pellicule, triomphe mieux des années que l'idéologie de la semaine sur trois colonnes. »* Enfin, côté passé, histoire et convictions, on devrait s'arrêter un moment, au chapitre « Histoire ancienne », sur la photo de Roger Pic *Place de la Révolution, La Havane, 1962.* Une jeune amie de Debray croit voir des islamistes, des *« Iraniens vociférants ». « Tristesse. Où elle voit du sombre, je vois du lumineux. »* Preuve que les yeux n'existent pas sans la mémoire et que *« le regard reste désespérément privé ».*



CARLOS FREIRE

« Avouerai-je que c'est Orson Welles qui m'a conduit à de Gaulle ? »

Alors on comprend pourquoi, même si l'authenticité en est presque aussi contestée, Debray préfère le soldat mourant de *Guerre d'Espagne, 1936,* de Robert Capa, au *Baiser de l'Hôtel-de-ville,* de Robert Doisneau ; pourquoi il s'émeut devant Sebastiao Salgado et ses métallos plutôt que devant la *« photo humaniste »,* le genre *« la grande famille des hommes »,* ses bas-fonds, ses marginaux tellement bien-de-chez-nous ; pourquoi il dénonce *« le porno humanitaire »* ; pourquoi on est ému par son livre ; pourquoi on a moins envie de le commenter que de l'admirer, et pourquoi on laissera à Régis Debray le dernier mot, une exhortation dont on voudrait qu'elle devienne manifeste pour l'avenir :

« A présent (...) je vois des journalistes hautement professionnels, bardés d'un appareillage sophistiqué (...) nous transmettre gravement les images qu'on attend d'eux. Il me semble qu'avant la vidéosphère le journalisme se prêtait mieux à l'improvisation (...). Alors, des amateurs (...) nous prenaient au dépourvu, plongeant tête la première dans les tragédies en cours pour en rapporter d'ingénus certificats. Ces francs-tireurs (...) pas sérieux pour un sou et souvent en première ligne pouvaient aussi s'appeler Hemingway, Malraux, Orwell, Kessel, Capa, Cartier-Bresson. Revienne le temps des amateurs. »

Jo. S.